BIBL. NAZ
Vitt. Emanuele III
Racc.
De Marinis
B
509
NAPOLI

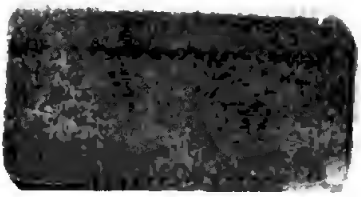

~~1063~~
~~335~~
Bou. De Marinis B 509

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI

F. Hue Invent.

N. Schiavonetti sculp.

Digitized by Google

DERNIÈRES ANNÉES

DU

RÈGNE ET DE LA VIE

DE

LOUIS XVI,

PAR

FRANÇOIS HUE,

L'UN DES OFFICIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, APPELÉ PAR CE PRINCE, APRÈS LA JOURNÉE DU 10 AOUT, A L'HONNEUR DE RESTER AUPRÈS DE LUI, ET DE LA FAMILLE ROYALE.

Je meurs innocent, et je pardonne.

Dernières Paroles du Roi.

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE HARPER ET CO.

No. 4, *Crane Court*, *Fleet Street;*

Et se trouve chez l'AUTEUR, No. 58, East Street, Manchester Square; chez DEBOFFE, Gerard Street; DULAU et Co. Soho Square, et DECONCHY, New Bond Street.

1806.

EXPLICATION DE LA GRAVURE.

CETTE Gravure représente Louis XVI dans les derniers momens de sa vie. Ce Prince a la main posée sur un livre de piété, ayant pour titre : *Imitation de Jésus-Christ*. Sur une table placée à côté du Roi, est un papier en partie déroulé ; on y lit ces mots : " Testament.—Moi, Louis XVI . . . ." Au-dessus de ce papier, est le buste de Louis XVII. On voit à côté de ce buste, un volume de la Vie de Charles Ier.

AVANT-PROPOS.

SORTI, en 1794, des prisons dans lesquelles j'ai été mis avant et depuis la mort de Louis XVI, j'exécutai le projet que j'avois formé d'élever, à la mémoire de cet infortuné Monarque, un monument de mon éternelle reconnoissance. Sans consulter mes forces, et n'écoutant que mon cœur profondément touché du témoignage honorable dont le meilleur des maîtres avoit si grandement recompensé mes trop foibles services *, je me livrai au sentiment dont mon âme étoit remplie.

Lorsque j'entrepris de rassembler tant de tristes souvenirs, la France couverte de ruines, fumoit

* " Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, " si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. *de Cha-*

encore du sang des victimes immolées à la fureur des partis. Une fermentation sourde, des secousses fréquentes, annonçoient de nouveaux bouleversemens: ce fut donc au bruit des armes, au son du tocsin, que je traçai les premières lignes de ce récit. Combien de fois l'apparition subite d'inquisiteurs sanguinaires, soudoyés pour épier les sentimens secrets, pour interroger les pensées, m'a forcé de détruire mon ouvrage! Enfin, je le terminai, mais en me réservant de lui donner plus de développement, lorsque cela me seroit possible. Ma famille le remit à un étranger qui partoit pour l'Angletere*. Depuis cette époque, la preuve que j'ai acquise de l'abus qui a été fait de la con-

" *milly* et *Hue*, que leur véritable attachement pour moi avoit " portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont " pensé en être les malheureuses victimes."—*(Testament de Louis XVI, du 25 Décembre,* 1792.)

* Quelques mois après, je reçus le manuscrit, et la lettre suivante:

" Londres, ce 3 de Juillet, 1796."

" Il y a déjà plus de trois mois, Monsieur, qu'en retournant

fiance avec laquelle j'avois livré mon Manuscrit, a été le principal motif qui en a retardé la publication ; mais j'ose espérer que cette circonstance n'atténuera point l'intérêt que la nature de cet ouvrage devoit inspirer.

Ce n'est pas l'histoire de la révolution Françoise que je prétends donner au public. Cette tâche appartient à l'écrivain d'un autre siècle, qui n'aura ni les mêmes intérêts que nous, ni les passions dont nous sommes tourmentés dans celui-ci. Mais il est utile, pour éclairer le jugement de la postérité, que

" de France en Angletere, je me suis chargé, avec plaisir, du " manuscrit de vos Mémoires ; j'ai cherché envain une occa- " sion sûre pour vous les faire parvenir ; mais je profite de la " première que je peux regarder comme telle. Incertain sur " votre véritable séjour, je vous expédie ce paquet, dont M. le " Comte Charles de Damas veut bien avoir la bonté de se " charger. Je désire qu'il vous parvienne bientôt. . . . . " . . . . . .

" J'ai l'honneur d'être, &c. &c.

" LOUIS D'AUERWECK."

rent de toutes parts. Au-dehors, le fer ennemi moissonnoit les François ; au-dedans, l'anarchie les dévoroit.

Cette nation, si long-temps le modèle des autres peuples, et l'objet de leur envie ; cette nation, dont alors une partie fut coupable, et dont l'autre fut plongée dans la consternation et l'effroi, se courba toute entière sous le joug des plus vils tyrans. L'excès des maux lui avoit-il donc ravi jusqu'à la faculté de les sentir ! Tandis que, pour motiver contre les Rois l'accusation d'un despotisme supposé, on alloit chercher à des époques reculées l'exemple de quelques abus du pouvoir, la tyrannie la plus barbare dont aient jamais fait mention les annales des hommes, étendit impunément ses ravages d'un bout de la France à l'autre. Aveuglée ou corrompue, une multitude frénétique voulut du sang, toujours du sang ; et elle s'enivra du sang le plus pur. Des cris féroces, des chants de cannibales, des hymnes de

mort, retentirent de toutes parts, en l'honneur de la liberté. Dieu! quelle liberté*!

Dans le cours de cet ouvrage, je me bornerai à la narration des faits qui se sont passés sous mes yeux, ou dont la notoriété publique a consacré l'authenticité. Si quelquefois je me permets des réflexions relatives aux circonstances de la révolution, à la Famille Royale, et à certains personnages, la nature de ce récit et les affections de mon âme les auront commandées. Quelques détails me seront personnels; leur liaison avec les faits dont je dois parler, exigeoit qu'en traçant le tableau des malheurs de Louis XVI, j'indiquâsse les persécutions atroces auxquelles le dévouement pour sa personne, et pour son auguste famille, exposa ses fidèles serviteurs.

* " La liberté ne peut être l'apanage des hommes livrés à " leurs passions, qui leur forgent coutinuellement des fers. Ceux " qui ont pris le dessus en France, ont été sur eux-mêmes les " exécuteurs de ce jugement terrible et sans appel."—(*Burke, Lettre du 19 Janvier, 1791.*)

Une partie de cet ouvrage n'offrira que des faits dont les journaux et quelques écrits du temps ont retenti ; j'ai dû les consulter ; j'ai dû y prendre tout ce qui pouvoit m'aider à former le cadre dans lequel je voulois placer avec ordre et précision les faits, les anecdotes qu'il importoit que je révélâsse à l'histoire. Il entroit dans mon plan de montrer combien le système révolutionnaire avoit trompé l'attente des François : je voulois prouver qu'on n'avoit détruit les droits sacrés de la Couronne, et ceux des premiers Ordres de l'Etat, que pour renverser plus facilement la Monarchie, et pour usurper le pouvoir suprême. Il falloit, pour atteindre le but que je me proposois, rappeler les faits les plus importans qui appartenoient aux premières époques de la révolution. Cependant, plus le lecteur avancera, plus il trouvera de particularités et de détails qui lui étoient peu connus. En un mot, cet ouvrage sera le récit fidèle de faits, la plupart si diversement racontés, qu'ils ont dû laisser au public

de grandes incertitudes sur la position, plus ou moins difficile, dans laquelle se trouva le Monarque dont je vais retracer les malheurs et les vertus.

DERNIÈRES ANNÉES

DU

RÈGNE ET DE LA VIE

DE

LOUIS XVI.

LES événemens désastreux qui déchirèrent la France pendant les dernières années du règne et de la vie de Louis XVI, s'annoncèrent dès l'année 1786.

En 1787 et 1788, deux convocations de Notables du Royaume eurent lieu. Ces Notables étoient les Princes du Sang, des Archevêques et Evêques, des Ducs et Pairs, des Maréchaux de France, des Gouverneurs et Commandans de Provinces, des Chefs de Cours Souveraines, des Magistrats, membres du Conseil d'Etat, enfin, des Maires des principales villes du Royaume.

Les deux Assemblées s'occupèrent: l'une, des plans de réformes proposées dans plusieurs branches de

l'Administration des Finances ; l'autre, du mode de convocation des Etats-Généraux. Mais, dans l'une et l'autre de ces Assemblées, le Ministère avoit moins désiré l'avis des Notables, que leur assentiment. Les délibérations qu'ils prirent, la plupart contraires à ses vues secrètes, ne furent point adoptées. L'opinion publique, trop caressée par la Cour depuis le nouveau règne, se monta de plus en plus à la résistance ; le pouvoir royal s'affoiblissoit de jour en jour.

M. de Calonne, Ministre d'Etat, et Contrôleur Général des Finances, avoit provoqué ce renouvellement d'Assemblées politiques délibérantes. Cédant à la nécessité de réparer l'épuisement du Trésor Royal ; contrarié par les Cours Souveraines dans l'établissement de ses projets sur les finances, il s'étoit flatté, trop légèrement peut-être, de vaincre, par l'appui des Notables, cette opiniâtre résistance. Mais leur Assemblée fut elle-même l'écueil où vinrent échouer les projets du Ministre.

M. de Calonne se retira du Ministère, au mois d'Avril, 1787. Il eut pour successeur M. de Fourqueux qui, au mois de Mai suivant, fut remplacé par l'Archevêque de Toulouse *. Le titre de Prin-

* M. de Loménie de Brienne. Il fut Archevêque de Sens, puis Cardinal, sous le nom de Loménie.

cipal Ministre lui donnoit la direction de toutes les affaires. L'opinion publique, qui l'avoit désigné comme le seul homme capable de mettre au jour un plan d'administration sage et restaurateur, avoit déterminé sa nomination. Mais les espérances qu'elle avoit fait naître s'évanouirent dès son début au Ministère. Son opération, presque unique, fut le renvoi des Notables et la création d'une Cour Plénière, composition bisarre et sans exemple jusqu'à nos jours. Par la formation de cette Cour, dont la plupart des membres furent choisis dans la Grand'-Chambre du Parlement de Paris, l'Archevêque avoit cru gagner cette compagnie. Il ne fit que l'aliéner davantage. Cette création nouvelle demeura sans effet. Le Roi fut contraint, au mois d'Août, 1788, d'éloigner du Ministère M. de Brienne.

Déçu dans son espoir, le public reporta ses regards sur M. Necker *. Le Principal Ministre conseilla lui-même ce rappel. Il auroit voulu lui confier,

* En 1776, M. Necker avoit été nommé Directeur du Trésor Royal. Il fit imprimer le compte rendu au Roi des recettes et dépenses de l'Etat; et, quelque temps après sa première retraite, il publia son ouvrage sur l'Administration des Finances. Cet ouvrage fut loin d'avoir l'approbation générale. M. Necker marchoit à grands pas vers la place de Principal Ministre, lorsque ses menées donnant de l'ombrage, le Roi, au mois de Mai, 1781, lui fit demander sa démission.

sous sa direction suprême, le Ministère des Finances. Mais l'orgueil de M. Necker, qui ne souffroit point d'égal, ne pouvoit accepter un maître. Convaincu que la nécessité lui rendroit l'autorité sans partage, il refusa toute proposition. En effet, il fut rappelé, et fut investi d'une autorité absolue.

Le calcul de M. Necker ne l'avoit pas trompé. Une lettre de la Reine, conçue dans les termes les plus honorables, lui apprit que le Roi le plaçoit de nouveau à la tête de ses finances. Son ambition alors ne connut plus de bornes. L'empressement de la Reine à vouloir, en lui annonçant elle-même son rappel, s'en donner le mérite auprès de ce Ministre; l'accueil qu'elle lui fit à son arrivée à Versailles, celui qu'il reçut des Princes, frères du Roi; l'applaudissement unanime de la Cour, de la Capitale, et des Provinces; tout concouroit à favoriser ses espérances.

Né à Genève, la plus turbulente des républiques, M. Necker, caissier dans la maison de banque de M. Thellusson, puis son associé, et banquier lui-même, avoit acquis de bonne-heure, par son habileté dans le maniement de l'argent, une fortune brillante. Quelques écrits, entre autres le panégyrique de Colbert, vantés par une foule de prôneurs, lui valurent la réputation de talens supérieurs en finances, et même en administration. Le Comte

de Maurepas, livré, sans le savoir, au parti que M. Necker avoit eu l'art de s'attacher, crut ne pouvoir mieux faire que de le mettre à la tête de l'Administration des Finances. M. Necker étoit Calviniste ; son entrée dans le Ministère exigeoit de la circonspection. M. de Maurepas ne l'y fit paroître que sous le titre de Directeur du Trésor Royal. Il devoit être subordonné à M. Taboureau, Conseiller d'Etat estimé, que le Roi avoit nommé Contrôleur-Général des Finances. Mais bientôt, le Directeur du Trésor Royal trouva le moyen de secouer une dépendance qui le blessoit. Des dégoûts, adroitement ménagés, amenèrent la retraite de M. Taboureau. M. Necker fut nommé Ministre des Finances, et chargé seul de leur administration.

A ce moment doit être reportée l'annonce de ce déficit devenu la cause de notre ruine et le prétexte de la création d'emprunts viagers. Ils se multiplièrent au point que leurs intérêts s'élevèrent en peu d'années, à la somme d'environ cent millions de livres.

Le Roi, qui n'aimoit pas la personne de M. Necker, ne fit, en le rappelant au Ministère, que céder à la force des circonstances, sans changer de sentimens pour lui. M. Necker le savoit. De là, ce plan qu'on lui attribue, d'avoir voulu conduire les

choses au point de se faire constituer le Ministre de la Nation, par la Nation elle-même; de là, ses intrigues pour diviser, et s'il étoit possible, désorganiser et détruire les Ordres du Clergé et de la Noblesse, et préparer la destruction des Parlemens; de là, cette constante application à faire usage de tous les moyens pour énerver le pouvoir Royal, fomenter les prétentions du Tiers-Etat, captiver sa faveur, se rendre, enfin, par l'ascendant de l'opinion publique, et la volonté positive de la Nation, assez fort pour n'avoir plus rien à craindre des orages de la Cour, et modifier à son gré le Gouvernement.

A cette époque, un cri général s'élevoit de toutes les parties du Royaume pour obtenir la convocation des Etats-Généraux, comme l'unique remède capable de sauver l'Etat. Des Princes du Sang, le Clergé de France, les Pays d'Etats, le Parlement de Paris, toutes les Cours Souveraines, les avoient demandés. Louis XVI avoit donné sa parole royale de les convoquer, dans le cours de l'année 1792.

M. Necker brusqua la convocation des Etats-Généraux, qu'il eût été salutaire de différer. Il la fit indiquer pour le commencement de l'année 1789. Les Notables, appelés de nouveau, furent consultés sur la composition de ces Etats, et sur la manière d'y délibérer. Ils furent d'avis que le nombre des

Députés de chacun des trois Ordres seroit égal. Le seul Bureau de MONSIEUR pensa que le Tiers-Etat devoit avoir autant de Députés que les deux Ordres réunis: et quant à la manière d'opiner, ce Bureau fut d'avis qu'il falloit en laïsser le choix aux Etats-Généraux rassemblés. Ce qu'on peut dire sur l'opinion du doublement du Tiers-Etat, c'est qu'elle fut celle de *véritables* patriotes, d'âmes nobles et intègres. On vit dans ce bureau MONSIEUR, MM. l'Archevêque de Narbonne, le Duc de Mortemar, le Comte de Montboissier, &c.

On a entendu dire au Roi (LOUIS XVIII), et je le tiens d'une autorité grave: " Les lois n'ont rien " prononcé sur cette importante question. Les " lettres de convocation ont toujours sur ce point " gardé le silence. Si ma raison me condamne, " mon cœur m'absout."

L'avis de la majorité des Bureaux, conforme à ce qui s'étoit pratiqué aux Etats-Généraux de Tours, d'Orléans, de Moulins, de Blois, et de Paris, fut combattu par le Ministre des Finances dans le rapport qu'il fit au Conseil, où fut prise la décision publiée sous le titre de *Résultat du Conseil d'Etat du Roi, tenu à Versailles, le 27 Décembre,* 1788.

" Le Roi ayant entendu le rapport qui a été fait dans son Conseil par le Ministre de ses Finances,

" relativement à la convocation prochaine des Etats-
" Généraux, Sa Majesté en a adopté les principes
" et les vues, et elle a ordonné ce qui suit :

1. " Que les députés aux prochains Etats-Géné-
" raux seront au moins au nombre de mille.

2. " Que ce nombre sera formé, autant qu'il
" sera possible, en raison composée de la population
" et des contributions de chaque bailliage.

3. " Que le nombre des Députés du Tiers-Etat
" sera égal à celui des deux autres Ordres réunis, et
" que cette proportion sera établie par les lettres de
" convocation.

4. " Que les décisions préliminaires serviront de
" base aux travaux nécessaires pour préparer sans
" délai les lettres de convocation, ainsi que les au-
" tres dispositions qui doivent les accompagner.

5. " Que le rapport fait à Sa Majesté sera im-
" primé à la suite du présent résultat *."

La décision du Roi valut à M. Necker la plus grande popularité. Dans la Capitale, dans les Provinces, il eut des partisans nombreux, même des enthousiastes. Le peuple le considéra comme un ami, comme un patron qui venoit le protéger. Il en fit son idole.

* Voyez dans les journaux du temps la teneur de cette pièce, et de celles que je rapporterai sommairement.

Parmi les motifs qui dirigèrent ce Ministre dans ses projets d'innovations, on a mis au premier rang le désir d'abattre les grands Corps de l'Etat. Il haïssoit le Clergé, Corps trop puissant, disoit-il, dont la forme de contribution et d'administration particulière contrarioit le régime général. Il redoutoit les Cours Souveraines qui, par leurs réclamations et leur influence, pouvoient arrêter sa marche.

Laissons là ces motifs. Mais, que de remords doivent tourmenter son âme! Poursuivi nuit et jour par l'image sanglante du Monarque dont, innocemment peut-être, il a provoqué les malheurs, par les mânes courroucés d'un million de François, par l'indignation de son siècle qui le condamne, par le jugement de la postérité qui flétrira sa mémoire, sa conscience, que toujours il invoquoit, a dû faire son supplice.

Pour obtenir aussi promptement du Roi une Assemblée des Etats-Généraux, et lui faire adopter la forme inconstitutionnelle qui fut prescrite, il suffisoit de lui faire envisager leur convocation comme un moyen d'opérer le bien de ses peuples. Déjà, dans l'espoir de les secourir, ce Monarque avoit porté dans les dépenses de sa Maison une économie sévère, réformé ses deux compagnies de Mousquetaires, celle de ses Gendarmes de la Garde, des Chevau-Légers,

des Grenadiers à cheval, les compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, et plusieurs escadrons de Gardes du Corps.

Si, pour asservir les François, Louis XVI avoit eu les projets que la calomnie lui prêta, n'auroit-il pas augmenté, plutôt qu'affoibli sa maison militaire? Auroit-il consenti à la réforme de ces corps d'élite destinés à sa garde, aussi peu capables de se laisser corrompre que de l'abandonner. S'il eût été si jaloux de conserver ses jouissances personnelles, auroit-il, quand il suffisoit de réformer quelques abus, ordonné autant de suppressions dans sa maison domestique? Mais, Louis XVI, qui sacrifia tout au bien de ses peuples, ne fit qu'une multitude d'ingrats.

La Déclaration du Roi, portant convocation des Etats-Généraux pour le 27 Avril, 1789, fixoit à Versailles le lieu des séances. Dès le mois de Janvier, en vertu de lettres du Roi, le Tiers-Etat des villes, bourgs et villages du royaume, avoit été convoqué, par arrondissement, en Assemblées Primaires*. Là, fut rédigé le cahier des plaintes, doléances et demandes de chaque commune. Ensuite, il fut procédé à la nomination des électeurs. Ils devoient se rendre à l'assemblée du chef lieu de bailliage pour

* On ne fut pas tenu, pour être éligible à l'Assemblée des Etats-Généraux, de justifier d'une propriété quelconque.

y nommer les Députés aux Etats-Généraux. Chaque Assemblée Primaire remit à ses électeurs le cahier des demandes, pour le porter à l'assemblée de bailliage, et faire partie du cahier qui seroit rédigé pour la totalité des communes de l'arrondissement.

Les Cardinaux, Archevêques, Evêques, Abbés et Prieurs Commandataires, et Curés de chaque paroisse du royaume, les Nobles séculiers, propriétaires ou non, agés de vingt-cinq ans, se présentèrent individuellement à l'assemblée tenue dans le chef-lieu du bailliage dont ils faisoient partie. La Noblesse de Bretagne voyant, dans la forme de convocation, l'ancienne constitution de la France et les droits particuliers de la province compromis, refusa de députer aux Etats-Généraux. Tous les membres du Clergé, ci-dessus désignés, ainsi que les Nobles, propriétaires de fiefs, furent autorisés, en cas d'absence, à se faire représenter par un fondé de pouvoir. Les chapitres des cathédrales et collégiales nommèrent deux chanoines sur dix, pour les représenter à l'assemblée du bailliage. Les corps réguliers rentés envoyèrent à cette assemblée un député par chaque maison.

Les membres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat procédèrent, par Ordre, dans l'Assemblée respective de chaque bailliage, à la rédaction défini-

tive du cahier des plaintes et doléances des habitans de leur arrondissement. Ensuite, ils nommèrent les députés qui devoient composer l'Assemblée des Etats-Généraux. Chacun des trois Ordres fit prêter à ses Députés le serment de soutenir, de tout leur pouvoir, le contenu des cahiers.

Les Députés de tous les bailliages du royaume arrivèrent à Versailles. Leur nombre devoit être de douze cents, savoir: trois cents pour le Clergé, trois cents pour la Noblesse, et six cents pour le Tiers-Etat*. Dans les provinces, les Assemblées Electorales avoient été orageuses. Des séditions avoient éclaté en plusieurs endroits. Il s'y étoit élevé des prétentions nouvelles. On avoit attaqué les Ordres du Clergé et de la Noblesse.

L'ouverture de l'Assemblée avoit été fixée au 4 Mai, 1789. Les Députés des trois Ordres furent

* La Députation du Clergé étoit composée de quarante-huit Archevêques ou Evêques, de trente-cinq Abbés ou Chanoines, et de deux cents huit Curés. Dans celle de la Noblesse, on comptoit un Prince du Sang, deux cents soixante-neuf Gentilshommes, dont vingt-huit Magistrats de Cours Souveraines et de Bailliages. Celle, enfin, du Tiers-Etat réunissoit deux Prêtres, douze Gentilshommes, dix-huit Maires ou Consuls, cent soixante-deux Magistrats des divers tribunaux, deux cents soixante-douze Avocats, seize Médecins, cent soixante-seize Négocians, propriétaires ou cultivateurs.

présentés au Roi. Chaque Ordre parut séparément. Le 4, s'étant rassemblés dans les salles attenantes à l'église de Notre-Dame, ils accompagnèrent Sa Majesté et la Famille Royale à l'église paroissiale de St. Louis, où l'on se rendit processionnellement. Une messe du St. Esprit y fut célébrée avec la plus grande solennité, par M. de Juigné, Archevêque de Paris, assisté d'Archevêques et Evêques. Suivant l'ancien usage, après le premier Evangile, un sermon fut prononcé par l'Evêque de Nancy (M. de la Fare). L'orateur démontra que la religion fait la force des empires, que la religion fait leur bonheur; vérité sublime, si méconnue depuis*! L'effet que ce discours produisit, fit naître un tel enthousiasme, que, malgré la majesté du lieu, l'orateur fut souvent interrompu par les applaudissemens de son auditoire.

L'ouverture des Etats se fit, le 5 Mai, dans une salle magnifique, préparée dans l'hôtel des Menus-

* " La religion," dit un auteur savant, " est assurément de tous " les moyens le plus efficace pour conserver la paix et le bon " ordre dans un Etat. Les sujets y apprennent l'obéissance au " Prince et aux lois: les enfans, le respect pour leurs pères et " mères: les serviteurs, la fidélité pour leurs maîtres: tous, " enfin, la justice, la charité, et tous les autres devoirs des " hommes entre eux, selon les diverses relations qu'ils peuvent " avoir l'un et l'autre."—*(Prideaux, Hist. des Juifs.)*

Plaisirs du Roi. Chacun étant placé, le Roi et la Reine arrivèrent précédés des Princesses du Sang. Le Roi monta sur son trône. La Reine se plaça dans un fauteuil à la gauche du Roi. Les Princes et les Princesses formèrent, de chaque côté du trône, un demi-cercle. Les Dames de la Cour occupoient les galeries des deux côtés de l'estrade. Les autres galeries, ainsi que les travées, étoient remplies par des habitans de Paris, de Versailles et des environs. Quand le Roi parut, tous les assistans se levèrent. Sa Majesté resta debout, quelques minutes, pour donner à la Cour le temps de se placer.

En ce jour mémorable, chacun contemploit avec admiration le spectacle imposant qu'offroit à tous les regards la présence du premier Potentat de l'Europe, entouré des trois Ordres de sa Nation. Ce coup-d'œil imprimoit un étonnement mêlé de respect. Pendant quelques instans, règna le plusgrand silence. Le soleil, jusqu'alors obscurci par d'épais nuages, se montra tout-à-coup ; il enveloppa de ses rayons le Roi et le trône.

" Messieurs," dit le Roi, " ce jour que mon " cœur attendoit depuis long-temps, est enfin ar- " rivé, et je me vois entouré des Représentans de la " Nation à laquelle je me fais gloire de commander.

" Un long intervalle s'étoit écoulé depuis les der-

" nières tenues des Etats-Généraux ; et, quoique la
" convocation de ces Assemblées parût être tombée
" en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un
" usage dont le royaume peut tirer une nouvelle
" force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle
" source de bonheur.

" La dette de l'Etat, déjà immense à mon avéne-
" ment au trône, s'est encore accrue sous mon
" règne ; une guerre dispendieuse, mais honorable,
" en a été la cause. L'augmentation des impôts en
" a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible
" leur inégale répartition.

" Une inquiétude générale, un désir exagéré
" d'innovations, se sont emparés des esprits, et fini-
" roient par égarer totalement les opinions, si on ne
" se hâtoit de les fixer par une réunion d'avis sages
" et modérés.

" C'est dans cette confiance, Messieurs, que je
" vous ai rassemblés, et je vois, avec sensibilité,
" qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que
" les deux premiers Ordres ont montrées à renoncer
" à leurs priviléges pécuniaires. L'espérance que
" j'ai conçue de voir tous les Ordres, réunis de sen-
" timens, concourir avec moi au bien général de
" l'Etat, ne sera point trompée.

" J'ai déjà ordonné, dans les dépenses, des re-

" tranchemens considérables. Vous me présen-
" terez encore, à cet égard, des idées que je recevrai
" avec empressement. Mais, malgré la ressource
" que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains,
" Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets
" aussi promptement que je le désirerois. Je ferai
" mettre sous vos yeux la situation exacte des
" finances, et, quand vous l'aurez examinée, je suis
" assuré d'avance que vous me proposerez les
" moyens les plus efficaces pour y rétablir un ordre
" permanent, et affermir le crédit public. Ce
" grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bon-
" heur du royaume au dedans, et sa considération
" au dehors, vous occupera essentiellement.

" Les esprits sont dans l'agitation ; mais une As-
" semblée des Représentans de la Nation n'écoutera,
" sans doute, que les conseils de la sagesse et de la
" prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Mes-
" sieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occa-
" sions récentes. Mais l'esprit dominant de vos
" délibérations répondra aux véritables sentimens
" d'une nation généreuse, dont l'amour pour ses
" Rois a toujours fait le caractère distinctif ; j'éloi-
" gnerai tout autre souvenir.

" Je connois l'autorité et la puissance d'un Roi
" juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché de

" tout temps aux principes de la Monarchie. Ils " ont fait la gloire et l'éclat de la France. Je dois " en être le soutien, et je le serai constamment.

" Mais, tout ce qu'on peut attendre du plus ten- " dre intérêt au bonheur public ; tout ce qu'on " peut demander à un Souverain, le premier ami " de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'atten- " dre de mes sentimens.

" Puisse, Messieurs, un heureux accord régner " dans cette Assemblée, et cette époque devenir à " jamais mémorable pour le bonheur et la prospé- " rité du royaume ? C'est le souhait de mon cœur, " c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le " prix que j'attends de la droiture de mes inten- " tions et de mon amour pour mes peuples.

" Mon Garde des Sceaux va vous expliquer plus " amplement mes intentions, et j'ai ordonné au " Directeur-Général des Finances de vous en exposer " l'état."

Le discours du Roi, expression touchante de sa bonté et de sa confiance, fut, à diverses reprises, interrompu par de vives acclamations. Lorsqu'elles furent terminées, le Garde des Sceaux (M. de Barentin) s'approcha du trône, prit les ordres du Roi, revint à sa place et dit: " Le Roi permet qu'on

" s'asseye et qu'on se couvre." Les trois Ordres s'assirent et se couvrirent.

Alors, le Garde des Sceaux exposa qu'elles étoient les intentions du Roi en convoquant les Etats-Généraux.

Après le discours du Garde des Sceaux, le Ministre des Finances (M. Necker) prit la parole. Il traça le tableau de la situation des affaires publiques; parcourut toutes les branches de l'administration des finances, indiquant les moyens d'amélioration; fixa à cinquante-six millions de livres le déficit des recettes relativement aux dépenses; fit entrevoir la facilité que le Roi auroit eu de couvrir ce déficit, sans avoir besoin de recourir aux Etats-Généraux. Il traita de la foi publique, de la sainteté des engagemens antérieurs, du respect pour les propriétés, de la nécessité du maintien des lois, des coutumes, des usages propres aux différentes provinces. Le Ministre finit en adressant au ciel des vœux pour le parfait accomplissement des intentions bienfaisantes du Roi et pour la prospérité de la France.

Après ce discours, le Roi se leva, resta debout quelques instans; puis, ayant tourné ses regards sur la Reine, il sortit avec elle, au milieu des acclamations de toute la salle. Leurs Majestés, accompagnées

des Princes et Princesses du Sang, furent suivies d'un nombreux cortége. Toute la maison militaire, cavalerie et infanterie, étoit sous les armes.

En fixant ses regards sur la personne du Roi, chacun crut voir un père tendre au milieu de ses enfans: en l'écoutant, chacun crut entendre l'annonce du bonheur commun. Trompeuse illusion! De ce jour, qui sembloit être l'époque de la prospérité publique, va commencer une série de malheurs sans nombre, comme sans exemple. Ils n'épargneront ni le trône, ni la chaumière. Ils s'étendront jusqu'aux extrémités du monde. Ils frapperont sur Louis XVI, et sur les plus chers objets de ses affections. Bientôt, comme prélude des coups affreux qu'elle préparoit, la mort enleva l'héritier du trône *.

Vérifier les procurations des Députés de son Ordre, devoit être le premier travail de chaque Chambre des Etats-Généraux. Aux Etats de 1614, une Commission du Conseil fit cette vérification; cette même forme auroit prévenu dans la dernière Assemblée la plus funeste des divisions. Le Clergé, avant de s'occuper d'aucune affaire, sup-

* Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin, né à Versailles, le 22 Octobre, 1781, mourut au château de Meudon, le 4 Juin, 1789.

plia le Roi, par une Députation, de permettre qu'une Commission, composée de Députés des trois Ordres, pris des différentes provinces, s'occupât immédiatement des moyens de faire baisser le prix du pain.

" Les objets," répondit le Roi, " que me pré-
" sente la délibération du Clergé de mon Royaume,
" fixent depuis long-temps ma sollicitude. Je crois
" n'avoir rien négligé de ce qui pouvoit rendre moins
" funeste l'effet inévitable de l'insuffisance des ré-
" coltes ; mais, je verrai avec plaisir se former, au
" sein des Etats-Généraux, une Commission de
" Députés des trois Ordres, qui puisse, en même
" temps qu'eux, prendre connoissance des moyens
" que j'ai adoptés, s'associer à mes inquiétudes, et
" m'aider de ses lumières."

La délibération prise par le Clergé attestoit la pureté des intentions que cet Ordre apportoit aux Etats-Généraux. La Noblesse approuva le projet, et s'y réunit. Il fut envoyé au Tiers-Etat, qui refusa de délibérer.

Le Clergé et la Noblesse vouloient, conformément à l'usage pratiqué aux anciens Etats-Généraux, vérifier seuls et séparément les procurations des Députés de leurs Ordres respectifs. Le Tiers-Etat prétendit s'immiscer dans cette vérification. Il de-

manda que les Ordres du Clergé et de la Noblesse se réunîssent avec lui dans la salle qu'il occupoit, pour y discuter et juger en commun la validité des procurations. Il voulut que les suffrages fussent comptés, non par Ordre, mais par tête. Le Clergé et la Noblesse objectèrent, mais en vain, l'illégalité de cette mesure, et s'y refusèrent. Le Tiers-Etat déclara qu'il ne se constitueroit pas en Assemblée, que la réunion qu'il demandoit ne fût effectuée. Cette question fit naître de longs et violens débats. Ils retentirent de la capitale dans les provinces. La France fut dans l'agitation.

Pour concilier les esprits, le Roi ordonna que des conférences se tinssent chez le Garde des Sceaux. Les trois Ordres envoyèrent respectivement leurs Commissaires : mais, loin d'opérer aucun rapprochement, les conférences ne firent qu'aigrir les haines. Les prétentions du Tiers-Etat se montrèrent à découvert. Il ne garda plus de mesure.

Le 10 Juin, après avoir fait sommer, pour la dernière fois, les Députés du Clergé et de la Noblesse de se réunir à lui, il procéda à l'appel général des Députés, par bailliages. Le 17, sur la motion de l'Abbé Siéyes, le Tiers-Etat se déclara constitué én *Assemblée Nationale*. C'est-à-dire, qu'une fraction

des Représentans de la Nation, s'en établit le tout. Bailly fut nommé Président de l'Assemblée.

Siéyes, né à Fréjus, en Provence, Vicaire-Général du Diocèse de Chartres, Chanoine de la Cathédrale, devoit à un pamphlet politique, intitulé : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?* l'exception qui l'avoit placé parmi les Représentans des Communes. Cet écrit paradoxal établit, que le Tiers-Etat doit avoir aux Etats-Généraux une représentation double, par cela seul qu'il est plus nombreux que les deux autres Ordres. Du calcul des proportions, par un enchaînement de conséquences sophistiques, l'auteur conclut que le Tiers-Etat constitue la Nation. Ces principes, si bien adaptés aux circonstances, et la rédaction des cahiers de Crepy en Valois, infectés de tous les germes de la révolution, fixèrent sur l'Abbé Siéyes les regards des novateurs. Au refus de M. de Marmontel, les électeurs du Tiers-Etat de Paris, nommèrent cet ecclésiastique leur Député aux Etats-Généraux.

Dans la discussion sur la réunion des trois Ordres et la délibération en commun, le Tiers-Etat n'eut pas d'orateur plus ardent. Jaloux, jusqu'à la haine, de tout ce qui s'élevoit au-dessus de lui, soupirant après ce nivellement social, dont les rêveries de

quelques visionnaires modernes lui avoient fourni l'idée, opiniâtre dans ses systèmes, atrabilaire et intraitable par nature, souple et liant par intérêt, recherché des divers partis, n'en épousant aucun, cet homme, plus heureux qu'habile, parcourut toutes les périodes de la révolution. Tantôt il s'enveloppoit de nuages épais ; tantôt il se laissoit apercevoir, mais pour disparoître encore, suivant toutes les chances des factions, et sachant toujours recouvrer son influence.

Constitué en Assemblée Nationale, le Tiers-Etat s'arrogea le droit de supprimer et de recréer les impôts, prétendit mettre la dette publique sous sa sauve-garde et celle de la loyauté Françoise, annonça qu'il alloit s'occuper du grand œuvre de la Constitution et de la régénération de l'Empire, parla et agit comme exclusivement investi de la Représentation Nationale.

Témoin de ces attentats à la constitution, le Clergé s'étonna, mais conserva quelqu'espoir. La Noblesse fut indignée: elle protesta. Son Président, le Duc de Luxembourg, exposa au Roi les sentimens dont cet Ordre étoit affecté.

" Sire,

" L'Ordre de la Noblesse peut enfin porter au pied

" du Trône l'hommage solennel de son respect et " de son amour.

" La bonté et la justice de Votre Majesté ont " restitué à la Nation des droits trop long-temps " méconnus. Qu'il est doux pour nous d'avoir à " présenter au plus juste, au meilleur des Rois, le " témoignage éclatant des sentimens qui nous " animent !

" Interprètes de la Noblesse Françoise, nous " jurons, en son nom, à Votre Majesté, une re- " connoissance sans bornes, et une fidélité inviolable " pour sa personne sacrée, pour son autorité légi- " time et pour son auguste Maison. Ces sentimens, " Sire, sont et seront éternellement ceux de l'Ordre " de la Noblesse.

" Pourquoi faut-il que la douleur vienne se " mêler aux sentimens dont il est pénétré?

" L'esprit d'innovation menaçoit la constitution. " L'Ordre de la Noblesse a réclamé les principes. " Il a suivi les lois et les usages.

" Les Ministres de Votre Majesté ont porté, de " sa part, aux conférences, un plan de conciliation. " Votre Majesté a demandé que ce plan fût accepté, " ou tout autre. Elle a permis d'y joindre des " précautions convenables. L'Ordre de la Noblesse

" les a prises, Sire, conformément aux vrais prin-
" cipes, il a présenté un arrêté à Votre Majesté ;
" et c'est cet arrêté, qu'Elle pourroit avoir vu avec
" peine ! Ah ! Sire, c'est à votre cœur seul que la
" Noblesse en appelle. Sensiblement affectés, mais
" constamment fidèles, toujours dans nos motifs,
" toujours dans nos principes, nous conservons,
" sans doute, des droits à vos bontés ; vos vertus
" personnelles fonderont toujours nos espérances.

" Les Députés de l'Ordre du Tiers-Etat ont cru
" pouvoir concentrer en eux-seuls l'autorité des
" Etats-Généraux, sans attendre le concours des
" deux autres Ordres, ni la sanction de Votre Ma-
" jesté ; ils ont cru pouvoir convertir leurs décrets
" en lois, et ils en ont ordonné l'impression et
" l'envoi dans les provinces. Ils ont déclaré nulles
" et illégales les contributions actuelles : ils les ont
" consenties provisoirement pour la nation, en limi-
" tant leur durée. Ils ont pensé, sans doute, pou-
" voir s'attribuer les droits réunis du Roi et des
" trois Ordres.

" C'est entre les mains de Votre Majesté même,
" que nous déposons nos protestations et opposi-
" tions contre de pareilles prétentions.

" Si les droits que nous défendons, nous étoient

" purement personnels ; s'ils n'intéressoient que la " Noblesse, notre zèle à les réclamer, notre cons- " tance à les soutenir, auroient moins d'énergie. " Ce ne sont pas nos intérêts seuls que nous défen- " dons, Sire, ce sont les vôtres, ce sont ceux de " l'Etat, ce sont, enfin, ceux du peuple François.

" Sire, le patriotisme et l'amour de leur Roi ont " toujours caractérisé les Gentilshommes de votre " royaume. Les mandats qui nous ont été donnés, " prouveront à Votre Majesté qu'ils ont hérité des " vertus de leurs pères; notre zèle, notre fidélité à " les exécuter, leur prouveront, ainsi qu'à vous, " Sire, que nous étions dignes de leur confiance. " Pour la mériter de plus en plus, nous nous occu- " pons, et nous ne cesserons de nous occuper des " grands objets pour lesquels Votre Majesté nous a " convoqués. Nous n'aurons jamais de désirs plus " ardens, que celui de concourir au bien du peu- " ple dont Votre Majesté fait son bonheur d'être " aimé."

Le Roi répondit à ce discours.

" Le patriotisme et l'amour pour ses Rois ont " toujours distingué la Noblesse Françoise. Je " reçois, avec sensibilité, les nouvelles assurances " qu'elle m'en donne.

" Je connois les droits attachés à sa naissance. " Je saurai toujours les protéger et les défendre. " Je saurai également maintenir, pour l'intérêt de " tous mes sujets, l'autorité qui m'est confiée ; et " je ne permettrai jamais qu'on l'altère.

" Je compte sur votre zèle pour la patrie, sur " votre attachement pour ma personne, et j'attends " avec confiance de votre fidélité, que vous adop- " terez les vues de conciliation dont je suis occupé " pour le bonheur de mes peuples. Vous ajou- " terez ainsi aux titres que vous aviez déjà à leur " attachement et à leur considération."

Protecteur des droits de tous, le Roi chercha le moyen de conjurer l'orage qui se préparoit, et de maintenir entre les Ordres l'équilibre prêt à se rompre. Tel fut le motif de la première Séance Royale. Le projet en fut discuté dans plusieurs comités des Ministres, en présence du Roi. On fixa les bases de la Déclaration à donner. M. Necker devoit la rédiger.

Dans un Conseil tenu à Marly, la rédaction du Ministre fut lue et le jour de la Séance Royale indiqué. On tint, deux jours après, à Versailles, un nouveau Conseil pour le même objet. Outre les Ministres, Sa Majesté voulut y appeler MONSIEUR, Monseigneur Comte d'Artois, et quatre

Conseillers d'Etat *. Pour rapprocher les opinions discordantes, le Roi ordonna une conférence conciliatoire, chez le Garde des Sceaux. Les discussions terminées, et le rapport fait au Roi, Sa Majesté, malgré la résistance de M. Necker, supprima du projet de Déclaration les articles concernant la réunion permanente des Ordres et la délibération par tête. Il fut statué que, conformément à l'antique Constitution, les Etats-Généraux devoient délibérer par Ordre.

La tenue de la Séance Royale, fixée d'abord au 22 Juin, fut remise au lendemain, à raison des apprêts que la circonstance exigeoit. Des Hérauts proclamèrent, le 20 Juin, dans Versailles, la suspension des séances de l'Assemblée. Les salles furent fermées. Néanmoins, les Députés du Tiers-Etat prétendirent s'assembler et délibérer. La cloture de la salle, quoique les motifs en fussent légitimes, fit prendre à Bailly, leur Président, la résolution téméraire de les convoquer dans l'emplacement du Jeu de Paume, Rue du Vieux Versailles. Ils y coururent, portant à cette Assemblée les plus effrayantes dispositions. Là, fut prêté ce serment

* MM. de la Michodière, Vidaud de la Tour, le Fèvre d'Ormesson, et Chaumont de la Galaizière.

connu sous le nom de *Serment du Jeu de Paume*. Sa teneur étoit :

" Nous jurons de ne jamais nous séparer et de " nous rassembler partout, jusqu'à ce que la cons- " titution du royaume et la régénération publique " soient établies."

Un seul Député * osa se refuser à la prestation d'un serment qu'il qualifia de révolte. Ni les clameurs de l'Assemblée, ni la vengeance du peuple, à laquelle on le dévoua, n'intimidèrent sa constance. Au risque de ce que la fureur pouvoit faire entreprendre contre lui, ce héros de la fidélité resta inébranlable dans son refus †.

Blessé des retranchemens faits à son projet, M. Necker auroit sur-le-champ quitté le Ministère, s'il n'eût préféré de signaler par un acte éclatant,

* M. Martin d'Auch, Député du Tiers-Etat de Castelnaudarry, en Languedoc, collègue de M. de Guilhermy, dont la conduite loyale a, durant le cours de l'Assemblée Constituante, également honoré cette Députation.

† Les factieux ont consacré cette époque de la rébellion par un tableau qui devoit représenter la séance tenue au Jeu de Paume et la prestation du serment. Ce travail a été confié à David. Il étoit difficile de trouver un pinceau plus habile et plus révolutionnaire. Elevé, aux frais du Roi, à l'Ecole Royale de Peinture à Paris, envoyé et entretenu par le Roi à l'Académie de St. Luc à Rome, David a voté, dans la Convention, la mort de son Maître et de son Bienfaiteur.

sa partialité pour le Tiers-Etat. Le 23 Juin, il osa, sans en prévenir le Roi, se dispenser d'assister à la Séance Royale. Sa Majesté s'y rendit, avec ses autres Ministres *. Le Roi entra dans la salle, au milieu des acclamations des deux premiers Ordres, s'assit sur son trône, et dit:

" Messieurs, je croyois avoir fait tout ce qui " étoit en mon pourvoir pour le bien de mes peu- " ples, lorsque j'avois pris la résolution de vous " rassembler ; lorsque j'étois allé, pour ainsi dire, " au devant des vœux de la nation, en manifestant " à l'avance ce que je voulois faire pour son bonheur.

" Il sembloit que vous n'aviez qu'à finir mon " ouvrage: et la nation attendoit avec impatience " le moment où, par le concours des vues bienfai- " santes de son Souverain, et du zèle éclairé de ses " Représentans, elle alloit jouir des prospérités que " cette union devoit lui procurer.

" Les Etats-Généraux sont ouverts depuis deux " mois, et ils n'ont point encore pu s'entendre sur " les préliminaires de leurs opérations. Une par-

† MM. de Barentin, Garde des Sceaux; le Comte de Montmorin, Ministre des Affaires Etrangères; M. de Villedeuil, Ministre de la Maison du Roi; le Comte de Puy-Ségur, Ministre de la Guerre; le Comte de la Luzerne, Ministre de la Marine, et le Comte de St. Priest, Ministre d'Etat.

" faite intelligence auroit dû naître du seul amour " de la patrie ; et une funeste division jette l'alarme " dans tous les esprits. Je veux le croire, et " j'aime à le penser, les François ne sont pas " changés. Mais, pour éviter de faire à aucun de " vous des reproches, je considère que le renouvelle- " ment des Etats-Généraux, après un si long " terme, l'agitation qui l'a précédé, le but de cette " convocation, si différent de celui qui rassembloit " vos ancêtres, les restrictions dans les pouvoirs et " plusieurs autres circonstances, ont dû nécessaire- " ment amener des oppositions, des débats et des " prétentions exagérées.

" Je dois au bien commun de mon royaume, je " me dois à moi-même, de faire cesser ces funestes " divisions. C'est dans cette résolution, Messieurs, " que je vous rassemble de nouveau autour de moi. " C'est comme le Père commun de tous mes sujets, " c'est comme le défenseur des lois de mon " royaume, que je viens vous en retracer le véritable " esprit, et réprimer les atteintes qui ont pu y être " portées.

" Mais, Messieurs, après avoir établi clairement " les droits respectifs des différens Ordres, j'attends " de leur attachement pour ma personne, j'attends " de la connoissance qu'ils ont des maux urgens de

" l'Etat que, dans les affaires qui regarderont le " bien général, ils seront les premiers à proposer " une réunion d'avis et de sentimens que je regarde " comme nécessaire dans la crise actuelle et qui " doit opérer le salut de l'Etat."

Ce discours prononcé, le Roi fit lire une Déclaration en quinze Articles, concernant la présente tenue des Etats-Généraux et les questions contestées. Cette Déclaration établissoit la distinction des trois Ordres, la séparation en trois Chambres, la délibération par Ordre, sans exclure la liberté de délibérer en commun sur certains objets, avec la permission préalable du Roi, pourvoyoit à la garantie des droits respectifs de chaque Ordre, fixoit le mode des relations et du travail entre eux.

Après la lecture de cette Déclaration, le Roi reprit la parole:

" J'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre " sous les yeux les différens bienfaits que j'accorde " à mes peuples. Ce n'est pas pour circonscrire " votre zèle dans le cercle que je vais tracer; car, " j'adopterai avec plaisir toute autre vue de bien " public qui sera proposée par les Etats-Généraux. " Je puis dire, sans me faire illusion, que jamais " Roi n'en a fait autant pour aucune nation. Mais, " quelle autre peut l'avoir mieux mérité que la

" nation Françoise! Je ne craindrai pas de l'ex-
" primer; ceux qui, par des précautions exagé-
" rées, ou par des difficultés hors de propos, re-
" tarderoient encore l'effet de mes intentions bien-
" faisantes, se rendroient indignes d'être regardés
" comme François."

A la suite de ce touchant préambule, il fut fait lecture d'une Déclaration en trente-cinq articles, comprenant les intentions du Roi. Cette Déclaration, qui indiquoit à l'Assemblée les objets dont elle devoit s'occuper plus essentiellement, étoit plus favorable au Tiers-Etat, qu'aux deux premiers Ordres, dont quelques articles attaquoient les droits constitutionnels. Nul impôt, nul emprunt, sans le consentement des Etats-Généraux; publicité du compte annuel des revenus et des dépenses de l'Etat; fixité des dépenses dans toutes les parties, même dans celles destinées à l'entretien de la Maison du Roi; garantie de la dette publique, de toutes propriétés sans exception, de tous droits et prérogatives utiles ou honorifiques; égalité de contributions entre les trois Ordres; abolition de la taille, du droit de franc-fief et de main-morte; épuration du mode établi pour acquérir la Noblesse; mesures de précaution pour les lettres de cachet; liberté de la presse, tempérée par de sages règlemens; formation

d'Etats Provinciaux dans le royaume, délégation à ces Etats de tous les objets d'administration intérieure, et même de celle des domaines Royaux ; amélioration ou réforme dans le système de l'impôt indirect, telle que la gabelle, les aides, &c. ; perfectionnement des lois civiles et criminelles et de l'administration de la justice ; suppression de la corvée en nature pour la confection et l'entretien des routes ; droits de chasse et de capitaineries restraints ; rigueur du tirage à la milice adoucie ; prérogatives du Monarque déterminées. Toutes les dispositions ci-dessus invariables, si ce n'étoit du consentement des trois Ordres.

La lecture de ces étonnantes concessions étant achevée, le Roi reprit en ces termes:

" Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat " de mes dispositions et de mes vues. Elles sont " conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien " public ; et si, par une fatalité loin de ma pensée, " vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, " seul, je ferai le bien de mes peuples ; seul, je me " considèrerai comme leur véritable Représentant ; " et, connoissant vos cahiers, connoissant l'accord " parfait qui existe entre le bien général de la nation " et mes intentions paternelles, j'aurai toute la " confiance que doit inspirer une aussi rare harmo-

" nie, et je marcherai vers le but que je veux " atteindre, avec tout le courage et la fermeté qu'il " doit m'inspirer.

" Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos pro- " jets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir " force de loi, sans mon approbation spéciale. " Ainsi, je suis le garant naturel de vos droits res- " pectifs: et tous les Ordres de l'Etat peuvent se " reposer sur mon équitable impartialité. Toute " défiance de votre part seroit une injustice. C'est " moi, jusqu'à présent, qui fais tout pour le bon- " heur de mes peuples: et il est rare, peut-être, " que l'unique ambition d'un Souverain soit d'ob- " tenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour " accepter ses bienfaits.

" Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer à " l'instant, et de vous rendre demain matin chacun " dans les Chambres affectées à votre Ordre, pour " y reprendre vos séances. J'ordonne en consé- " quence au Grand Maître des Cérémonies de faire " préparer les salles."

Les Députés du Clergé et de la Noblesse obéirent à l'ordre que le Roi venoit de donner. Ceux du Tiers-Etat demeurèrent dans la salle commune. Le Grand Maître des Cérémonies leur réitéra, de la part du Roi, l'ordre exprès de sortir de la salle.

" Messieurs," dit-il, " vous connoissez les inten-
" tions du Roi."—" Oui, Monsieur," répondit le Comte de Mirabeau, " nous avons entendu les in-
" tentions qu'on a suggérées au Roi. Si vous êtes
" chargé de nous faire sortir d'ici, allez demander à
" ceux qui vous envoient, des ordres pour em-
" ployer la force. Nous sommes ici par la volonté
" du peuple, nous ne quitterons nos places que par
" la puissance des baïonnettes." Le Comte de Mirabeau, par ce ton insolent, vouloit échauffer les têtes. Mais, tout audacieux qu'il cherchoit à paroître, il n'étoit pas sans crainte sur les suites de sa désobéissance aux ordres du Roi*; et, pour rassurer ceux de ses collègues, encore timides, il proposa de déclarer inviolable la personne des Députés aux Etats-Généraux. La motion fut adoptée avec transport.

Cette salle, que le Tiers-Etat mettoit tant d'intérêt à ne pas quitter, étoit nécessaire pour l'exécution ultérieure de ses entreprises contre les deux premiers Ordres. La faction qui le maîtrisoit vouloit, à quelque prix que ce fût, forcer la réunion des

* Le Comte de Mirabeau a dit publiquement, qu'il auroit suffi pour dissiper cette Assemblée illégale, et déjà rebelle, d'ordonner à une compagnie de Gardes du Roi d'entourer la salle. Le Gouvernement, en substituant les négociations à la force, donna la preuve d'une foiblesse qui accéléra sa perte.

trois Ordres, et, dans ce cas, avoir un local assez vaste pour les contenir. Elle vouloit, par-dessus tout, des tribunes pour y placer des gens à gages qui, au signal donné, couvriroient d'applaudissemens les motions qu'elle voudroit convertir en décrets.

Au sortir de la salle, le Roi revint au Château au milieu des acclamations d'une foule immense qui environnoit sa voiture.

Cependant, le Tiers-Etat demeuré en séance, s'étoit emporté en déclamations contre l'autorité Royale, traitant d'acte de despotisme ce qui venoit de se passer, rejetant avec dédain les nombreuses concessions du Roi. Dans tout autre temps, la nation, ivre de reconnoissance, n'auroit jamais cru faire éclater assez les transports de son amour; mais l'appui mutuel que, malgré la discordance de leurs projets, se prêtoient les différentes factions, la pente générale à la résistance, et, peut-être, à la rébellion, dénaturèrent alors les intentions les plus pures. On taxa de calamité publique ce qui devoit à jamais fonder le bonheur commun. L'injustice, ou plutôt la séduction, fut telle, qu'en repoussant les nouveaux bienfaits du Roi, on oublia tous ceux qui, jusqu'à ce jour, avoient signalé son règne.

Louis XVI n'avoit-il pas, en effet, dès son avéne-

ment au trône, remis le droit de joyeux avénement *, réintégré les Cours Souveraines, garanti la solidité de la dette publique? N'avoit-il pas, à l'aide de sages dispositions, rendu les hôpitaux et les prisons plus salubres, assaini la ville de Paris elle-même, en débarrassant ses ponts et ses quais de masses d'édifices, qui gênoient la circulation de l'air? N'avoit-il pas adouci la rigueur de la corvée pour les chemins, aboli le droit de main-morte dans ses domaines; accordé aux non-Catholiques la jouissance de l'état civil; amélioré l'existence publique des Juifs; supprimé le droit d'aubaine sur les étrangers †; abrogé l'usage de cette question préparatoire qui, plus d'une fois, par la violence des tortures, avoit forcé l'innocent à se déclarer coupable? N'avoit-il pas, dans les diverses parties de son royaume, formé, pour le soulagement de la classe indigente, des ateliers de charité; établi dans Paris une école publique et gratuite de boulangerie; restitué à l'agriculture des terrains noyés sous les eaux; ouvert des communications utiles; opéré, par de superbes canaux ‡, la

* Imposition qui se payoit lors de l'avénement au trône.

† Le Roi héritoit des étrangers qui mouroient en France sans y être naturalisés. Il a renoncé à ce droit.

‡ Le canal de Picardie; le canal de Narbonne, embranchement du grand canal de Languedoc; les canaux de jonction de la Saône à la Loire, par le Charollois, et de la Seine à la Saône, par la Bourgogne.

jonction des deux mers; créé de nouveaux ports dans la Manche et la Méditerrannée* ; ordonné, pour le bien de l'humanité, et tracé, de sa main, le plan de voyage du Marquis de la Peyrouse†? N'avoit-il pas, durant le cours d'hivers rigoureux, visité, lui-même, le pauvre dans son réduit, lui distribuant des consolations et des secours‡? N'avoit-il pas créé ces Assemblées Provinciales, dont l'administration devoit concourir avec la sienne ; appelé dans le

* Le port de Cherbourg sur les côtes de Normandie, celui de Vendres, en Roussillon.

† L'amour de l'humanité fit concevoir à Louis XVI le projet du voyage du Marquis de la Peyrouse. Avec quel intérêt il médita et traça lui-même la route que devoit tenir ce navigateur. Il voulut conférer plusieurs fois avec lui. Il lui donna, écrites de sa main, des instructions où se faisoient admirer également l'étendue de ses connoissances, son zèle pour la perfection des arts, pour les progrès de la navigation, de la géographie, de la botanique, de l'agriculture, et son vœu pour le bonheur du monde. " Dans les " contrées que vous allez découvrir," disoit le Roi à M. de la Peyrouse, " appliquez-vous à naturaliser les arts utiles de l'Eu- " rope, laissez-y des instructions sur la culture des productions " de première nécessité. Portez-y nos instrumens aratoires ; " mais, surtout, faites bénir le nom François."

‡ Dans les hivers rigoureux de 1775 à 1776, de 1778 à 1779, et de 1788 à 1789, le froid qui, pendant plusieurs semaines, fut excessif, intercepta la navigation, suspendit les travaux, porta la misère à son comble. Le Roi visita fréquemment les plus pauvres habitans de Versailles, et leur distribua lui-même d'abondantes aumônes. *Donner à ceux qui avoient besoin, étoit son plus grand plaisir*, ainsi que le Roi l'a déclaré dans le procès exécrable intenté contre lui.

Ministère et dans ses Conseils ceux que la voix publique désignoit, tels que MM. de Malesherbes, Turgot, les Comtes de St. Germain et de Vergennes, M. Necker lui-même? Et lorsque les circonstances lui firent croire à la nécessité de ces grandes mesures, n'a-t-il pas convoqué les Notables, ensuite les Etats-Généraux? Combien il est a regretter, que ce Monarque n'ait pas entrepris *de faire seul le bien de son peuple* !*

Philosophes de toutes les sectes, encyclopédistes, économistes, publicistes, tous ont à la bouche ce même cri, *le bien public.* Rien de plus facile que d'imaginer des systèmes pour le bonheur des peuples, rien de plus difficile que de les réaliser†. Un cœur droit, un esprit juste, l'amour de l'humanité, le calme des passions, sont de plus sûrs moyens; Louis XVI les réunissoit.

Quel prestige a donc pu égarer l'opinion publique, au point de l'envenimer contre le meilleur des Rois, lorsque tout devoit la captiver en sa faveur? Comment a-t-on si promptement arraché du cœur François l'amour héréditaire qu'il portoit à ses Maîtres, pour y substituer l'injustice et la haine? Plusieurs

* Derniers discours du Roi prononcé à la Séance du 23 Juin, page 34.

† Plutarque, *de Fortitudine Alexandri*, Tom. II. page 23

causes y concoururent. Je n'en assignerai exclusivement aucune.

Une faction, qui nourrissoit le fol espoir de s'approprier de grandes places, et qui, de jour en jour, devint plus redoutable, conçut et favorisa le projet d'abattre le Trône, ou d'en précipiter le Roi légitime, pour y faire monter le premier Prince du Sang*. Quel que fût le plan de cette faction, elle conspira contre son Roi et son pays. Pour seconder ses projets, un homme parut sur la scène révolutionnaire : Mirabeau, génie entreprenant, audacieux, d'une conception vaste, d'une éloquence impétueuse, d'une ambition dévorante, d'une méchanceté rare†, d'une immoralité sans égale ; tissu méprisable de tous les vices, dont sa figure hideuse portoit l'empreinte ; joueur effréné, menteur impudent ; arrogant jusqu'à la brutalité, quand on lui cédoit ; souple jusqu'à la lâcheté, quand il trouvoit de la résistance ; mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais ami ; excitant ou arrêtant, à son gré, les plus fortes secousses ; changeant, selon son intérêt, et d'amis et d'ennemis.

* Le Duc d'Orléans.

† Le Marquis de Mirabeau, auteur de l'ouvrage intitulé, *L'Ami des Hommes*, disoit de son fils : " Il fait le mal pour le " plaisir de le faire. C'est un tigre qui se plaît moins à dévorer " sa proie qu'à la déchirer."

A cet homme, aussi nécessaire à la révolution, que la révolution le fut à sa célébrité, se rallièrent une multitude d'hommes plus ou moins corrompus ; courtisans ingrats ou mécontens ; gens de toutes les classes perdus de dettes, flétris dans l'opinion, repoussés des emplois publics, n'ayant plus d'espoir que dans un bouleversement général ; tels étoient les chefs du parti qui se formoit pour le Duc d'Orléans.

On peut regarder l'Assemblée Constituante comme divisée, dès son origine, en cinq partis distincts : l'un, formé de Membres des trois Ordres, Députés fidèles au Roi, à la constitution, et aux mandats de leurs commettans ; les quatre autres composés de la Députation des Etats anti-constitutionnels du Dauphiné ; de la faction que, d'après l'opinion alors accréditée, nous sommes contraints de désigner, dans le cours de cet ouvrage, sous le nom de Faction d'Orléans, ou Orléaniste ; de celle de M. Necker ; enfin, du Club Breton, le berceau des Jacobins.

C'est en Dauphiné que furent portés les premiers coups à l'ancienne constitution. L'Assemblée des trois Ordres légalement convoqués à Romans, pour s'occuper de l'organisation des Etats nouvellement réintégrés, ne s'accorda point sur le mode. Une majorité, qui se composa des Représentans du Tiers-

Etat, et de quelques membres du Clergé et de la Noblesse, forma et exécuta le projet d'établir un mode de représentation entièrement nouveau. Il ne donnoit, sur le nombre des Députés, que deux dixièmes au Clergé, trois à la Noblesse, cinq au Tiers-Etat. On devoit délibérer en commun, compter les opinions par tête, et non par Ordre. La plus saine partie des membres du Clergé et de la Noblesse, après avoir lutté sans succès contre les novateurs, fit sa protestation, et se retira.

Du sein de cette Assemblée inconstitutionnelle, sortit la Députation envoyée aux Etats-Généraux. Dans ses mandats, dont les clauses étoient impératives, il lui étoit prescrit de voter pour une Assemblée unique, où l'on délibéreroit en commun, et dans laquelle les opinions seroient prises par tête; de faire tous ses efforts pour que la proportion établie en Dauphiné, entre les trois Ordres de cette Province, fût adoptée pour les Etats-Généraux du Royaume.

La faction d'Orléans vouloit porter ce Prince au trône, quelle que fût la constitution nouvelle, et quoiqu'il dût en coûter de crimes et de malheurs pour y parvenir.

M. Necker vouloit se faire créer Ministre National, et donner à la France la constitution An-

gloise, forme de gouvernement qui sembloit lui garantir davantage la durée de son Ministère. Par l'espoir des Pairies de la Chambre Haute, il s'étoit fait dans les deux premiers Ordres de nombreux partisans.

Enfin, dès l'ouverture des Etats-Généraux, s'étoit formée à Versailles une association sous le nom de *Club Breton*. Dans l'origine, ce n'étoit que le rassemblement journalier des Députés de la Bretagne ; Chapelier en étoit le chef. Avocat, Député de Rennes, fils d'un homme aussi considéré que lui-même méritoit peu de l'être, Chapelier, dès sa jeunesse, avoit par de honteux écarts, déchiré le cœur paternel. Débauché, joueur, chargé de dettes, perdu de réputation, il s'étoit fait députer aux Etats-Généraux, dans l'espoir d'y trafiquer de son talent pour la parole et de la subtilité de sa dialectique. Chapelier se vendit à la faction de M. Necker ; il a péri sur l'échafaud.

L'objet que se proposèrent les instituteurs du Club Breton, fut de concerter ensemble leur conduite révolutionnaire, de tenir en état d'insurrection la province de Bretagne, d'y faire incendier les châteaux et massacrer les gentilshommes. Un grand nombre de Députés s'affilièrent bientôt à ce

Club, et firent gloire d'en partager les opinions et les fureurs.

L'audace s'accroît avec les succès ; les novateurs en offrirent une preuve frappante. Le Club de la Propagande se forma ; c'est-à-dire, le Club destiné à organiser la révolte dans les villes et dans les provinces ; à la porter dans toute l'Europe ; à en propager les principes par les propos et par les écrits ; à les mettre partout en action. Ce Club vouloit aussi une chambre unique, la délibération en commun, le calcul des suffrages par tête, la confusion absolue des Ordres, et, peut-être, un jour, leur suppression totale.

Quoiqu'évidemment divisés d'intérêts et d'opinions politiques, les quatre derniers partis se réunissoient dans toutes les circonstances contre le parti royaliste. Dans les premiers temps de la Révolution, il fallut un aussi constant accord pour le contre-balancer. Ce ne fut même qu'après avoir acquis une majorité irrésistible que les partis anti-royalistes travaillèrent mutuellement à se détruire.

Malgré leur discordance, ces divers partis pouvoient servir les projets des Orléanistes, et même ceux de M. Necker. Aucun n'excluoit encore la Royauté, ni la forme du Ministère, objet des vœux de l'ambitieux Genevois. Aussi, M. Necker et les

Orléanistes cherchoient-ils à se ménager la faveur de ces partis qui, eux-mêmes, eurent long-temps besoin de ce double appui.

Qu'on ne s'étonne pas de la disposition générale des esprits à seconder la révolte! Avant qu'elle éclatât, chaque Ordre de la Monarchie en nourrissoit le germe. Dans le Clergé, un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, cédant aux suggestions des novateurs, s'étoient laissé prévenir contre les Evêques. On avoit fait envisager aux Curés et aux Vicaires, leur cause comme liée à celle du Tiers-Etat, et entièrement séparée de celle des Evêques et de la Cour.

Dans la Noblesse, il existoit entre les différentes classes de gentilshommes, des jalousies et des haines. Ceux qui habitoient les provinces, se plaignoient avec amertume de voir trop souvent les dignités et les grâces concentrées dans certaines familles dont, à les entendre, la faveur des Rois faisoit une espèce de patriciat.

Dans le troisième Ordre, chacun se pressoit d'arriver à la fortune. Si déjà il la tenoit de l'industrie de ses ancêtres, ou de la sienne, il vouloit franchir la barrière qui l'écartoit des premières places et des emplois supérieurs. La profession du père ne suffisoit plus à l'ambition du fils, qui cherchoit, à tout

prix, à changer d'état et à s'élever davantage. Ajoutez à cela une tendance générale vers la nouvelle philosophie et le bel esprit ; une licence effrénée de tout dire et de tout écrire ; le mépris des anciens usages ; le désir du changement et de l'indépendance ; l'amour excessif du luxe ; la corruption des mœurs, l'oubli de la religion et des devoirs. A ces causes de la Révolution, se joignoit cet élan vers la liberté * que la guerre des Anglo-Américains avoit donné aux esprits.

Avec ces dispositions, la révolte, semblable au feu électrique, n'attendoit pour éclater que la chaleur du frottement. La scène entre le Marquis de Brézé et le Comte de Mirabeau fut la première étincelle qui causa l'embrasement total.

Quelques jours avant la Séance Royale, du 23 Juin, des Députations envoyées par le Tiers-Etat avoient invité de nouveau la Noblesse et avoient *adjuré* le Clergé, *au nom du Dieu de paix*, de se réunir dans la salle commune. Cette proposition ayant été mise aux voix, la majorité de l'un et de l'autre Ordre l'avoit rejetée.

* " Fière et sainte liberté! Je ris de ces peuples avilis qui, se " laissant ameuter par des ligueurs, osent parler de liberté, sans " même en avoir l'idée. Le cœur plein de tous les vices des " esclaves, ils s'imaginent que, pour être libres, ils suffit d'être " des mutins."—*(J. J. Rousseau, Gouv. de Pologne.)*

Dans la Chambre du Clergé, la délibération prise, la majorité obtenue*, et la séance levée, l'Archevêque de Bordeaux et celui de Vienne (MM. de Cicé et de Pompignan) avoient retenu leurs partisans et fait circonvenir un certain nombre de Curés. Après s'être assurés de la majorité des suffrages, ils reprirent illégalement les voix sur la question qui venoit d'être régulièrement décidée, et se hâtèrent d'entraîner leur parti à la salle commune †.

Pendant cette scène, des brigands apostés par les factieux, avoient, au sortir de la séance, assailli à coups de pierres la voiture de l'Archevêque de Paris (M. de Juigné). Il ne dut la vie qu'à la vitesse de ses chevaux. Cette circonstance, jointe à des menaces ultérieures, et à de vives instances, conduisirent, le lendemain de la Séance Royale, l'Archevêque de Paris dans la salle du Tiers-Etat. Ce même jour, s'y rendirent le Duc d'Orléans et qua-

* Le résultat de la délibération légale prise par la Chambre du Clergé, avoit donné, contre la réunion au Tiers-Etat, une pluralité de six voix. Le procès-verbal de cette séance, signé par le Cardinal de la Rochefoucauld, Président de la Chambre du Clergé, constate l'authenticité de ce fait.

† La Séance du 23 Juin, ayant exigé quelques changemens dans la Salle des Etats Généraux, où s'assembloit le Tiers-Etat, l'Eglise de St. Louis lui fut désignée pour y tenir momentanément ses Séances. Les Ordres du Clergé et de la Noblesse continuèrent de s'assembler dans leurs Chambres respectives.

rante-sept gentilshommes qui, la veille, avoient seuls voté pour la réunion.

La partie saine de la Chambre du Clergé et la majorité de la Noblesse protestèrent contre le fonds et la forme de ces réunions anti-constitutionnelles et illégales. Elles arrêtèrent de nouveau de demeurer fidèles à la constitution du royaume, à la personne du Roi, et d'obéir inviolablement à la Déclaration du 23 Juin.

Tels étoient les sentimens des deux premiers Ordres, quand le Roi, trompé par de faux rapports, craignant une sédition et un massacre, écrivit, le 27 Juin, à la partie fidèle du Clergé:

" J'engage mon fidèle Clergé à se réunir sans délai aux deux Ordres, pour hâter l'accomplissement de mes vœux paternels. Ceux qui sont liés par leur serment, peuvent y aller sans donner de voix, jusqu'à ce qu'ils aient reçu de nouveaux pouvoirs. Ce sera une nouvelle marque que le Clergé me donnera de son attachement."

En même temps, le Roi écrivit au Duc de Luxembourg, Président de la Noblesse:

" Mon cousin, uniquement occupé à faire le bien de mon royaume, mais désirant par-dessus tout que l'Assemblée des Etats-Généraux s'occupe des objets qui intéressent toute la nation, d'après

" l'acceptation volontaire de ma Déclaration du 23
" de ce mois, j'engage ma fidèle Noblesse à se réu-
" nir sans délai avec les deux autres Ordres."

Sur ces lettres du Roi, le Clergé répondit qu'il obéiroit ; la Noblesse délibéra. Déjà chaque gentilhomme votoit pour le maintien des principes, lorsqu'une lettre de Monseigneur, Comte d'Artois, annonça que, sans la réunion, les jours du Roi et de la Famille Royale étoient en danger. " Réunis-
" sons-nous donc," s'écrièrent les gentilshommes. La délibération finit. Après avoir concerté ensemble leur démarche, les deux Ordres quittèrent leurs Chambres ; d'un pas grave, le maintien triste, mais noble, ils entrèrent sur deux lignes dans la salle commune, y prirent séance avec le Tiers-Etat, sans se mêler ni se confondre. Le Tiers-Etat s'attendoit si peu à voir, dès ce jour même, la Noblesse se réunir à lui, que Bailly, qui le présidoit, avoit levé la séance et s'étoit retiré. Averti que la réunion alloit s'effectuer, il revint à la salle d'Assemblée du Tiers-Etat et rouvrit la séance.

Les Présidens du Clergé et de la Noblesse étoient le Cardinal de la Rochefoucauld et le Duc de Luxembourg. L'un et l'autre, au nom de leur Ordre, exprimèrent que, dans cette circonstance, ils cédoient à l'amour et au respect pour le Roi, au désir de la

paix, et à leur zèle pour le bien public. Le Cardinal de la Rochefoucauld déposa sur le bureau une protestation au nom de son Ordre. La Noblesse, moins sensible à la perte de ses prérogatives, qu'alarmée des dangers du Roi, protesta, mais un peu tard.

Les Ordres du Clergé et de la Noblesse s'étant réunis au Tiers-Etat, l'Assemblée décréta que, tous les quinze jours, le Président, et trois Secrétaires sur six qui composoient le Bureau, seroient renouvelés, selon le rang de leur élection ; que les choix pour le remplacement se feroient au scrutin et dans les trois Ordres. L'Assemblée se déclara Constituante: elle renouvela le serment de ne pas se séparer que le grand œuvre de la constitution ne fût achevé.

L'Evêque d'Autun (M. Talleyrand Périgord)* proposa d'annuller les mandats impératifs. Le Clergé et la Noblesse combattirent avec énergie cette proposition. Au mépris de la religion et de l'honneur, la motion devint un décret. Ceux des Députés qui restèrent fidèles au serment qu'ils avoient prêté, écrivirent à leurs commettans pour avoir de

* Hésiterois-je à rendre hommage à la vie exemplaire de M. de Talleyrand de Périgord, oncle de l'Evêque d'Autun, Archevêque de Reims, qui est demeuré inébranlable dans son attachement à la Religion, à la Monarchie, et dans sa fidélité au Monarque?

nouveaux mandats. Presque tous reçurent l'ordre de se conformer à leurs cahiers.

Le triomphe remporté par le Tiers-Etat sur les deux premiers Ordres, mit en effervescence toutes les passions. La France, divisée en deux partis, qui se nommèrent réciproquement *Aristocrates* et *Démocrates*, sembla devenue une arène de Gladiateurs. Chaque jour, les nouvelles des provinces annoncèrent des séditions, des incendies de châteaux et d'archives, des pillages et des assassinats. Paris fut dans une fermentation effrayante.

Cet état de crise força le Roi de prendre des mesures de sûreté. Il manda auprès de lui le Maréchal de Broglio, fit avancer dix à douze mille hommes de troupes, un bataillon d'artillerie et du canon. Ces troupes furent réparties entre Versailles et la capitale. D'autres régimens furent commandés et marchèrent par échelons.

Il n'en falloit pas tant pour alarmer les conjurés. La tribune retentit de leurs clameurs. Dès lors, les intérêts du peuple furent le prétexte de toutes leurs entreprises. L'Assemblée envoya itérativement au Roi des Députations pour demander l'éloignement des troupes. Leur résidence à Versailles et dans les lieux voisins gênoit, disoit-elle, la liberté des délibérations.

Le Roi répondit aux premières Députations: " Que jamais les troupes ne porteroient atteinte à " la liberté des Etats-Généraux; que leur rassem- " blement n'avoit d'autre but que d'en imposer à la " licence du peuple, qui s'étoit porté à des excès " scandaleux; que de garantir la sûreté publique et " de rétablir le calme; que la force armée se reti- " reroit, dès que les magistrats chargés de la police " ne jugeroient plus sa présence nécessaire."

Le 10 Juillet, le Comte de Clermont-Tonnerre, en l'absence de l'Archevêque de Vienne, qui devoit porter la parole, fit au Roi lecture d'une Adresse dont le Comte de Mirabeau étoit l'auteur. Elle rouloit sur les alarmes qu'inspiroient à l'Assemblée ces mesures extraordinaires; sur l'atteinte qu'elles portoient à la liberté et à l'honneur de la Représentation Nationale; enfin, sur la nécessité de faire promptement éloigner l'artillerie et les troupes.

Le Roi répondit à cette Adresse:

" Si la présence nécessaire des troupes dans les " environs de Paris causoit encore de l'ombrage, " je me porterois, sur la demande de l'Assemblée, " à transférer les Etats-Généraux à Noyon ou à " Soissons; et alors, je me rendrois à Compiègne, " pour maintenir la communication qui doit avoir " lieu entre l'Assemblée et moi."

Le Comte de Mirabeau osa taxer de perfidie la réponse du Roi. " Nous transférer," dit cet orateur, " à Noyon ou à Soissons, c'est nous placer " entre deux corps de troupes ; celles qui investi- " roient Paris, et celles qu'on lanceroit sur nous de " la Flandre et de l'Alsace."

Cependant, les conspirateurs et leurs émissaires travailloient la capitale. Il avoit été résolu de mettre cette vaste cité en insurrection, d'armer ses habitans et ceux de toute la France. Les différentes factions concoururent à ce projet. Les électeurs des Députés de Paris aux Etats-Généraux devinrent les principaux agens des factieux.

M. Necker manifestoit des opinions trop contraires aux droits des deux premiers Ordres de l'Etat, à ceux des Cours Souveraines, et principalement à l'autorité du Roi, pour que Sa Majesté ne se crût pas obligée de l'éloigner du Ministère. Le 11 Juillet, le Roi lui fit demander sa démission et sa sortie du royaume dans le plus court délai. M. Necker partit, le soir du même jour.

Le Ministère fut en grande partie renouvelé. Le Baron de Breteuil eut le titre de Président du Conseil des Finances, M. de Barentin resta Garde des Sceaux. Le Maréchal de Broglio garda le titre

de Directeur-Général de la Guerre *. M. de Villedeuil conserva sa place de Ministre de la Maison du Roi. Le Duc de la Vauguyon fut nommé Ministre des Affaires Etrangères. M. de la Porte devoit être Ministre de la Marine, et M. de la Galaizière Contrôleur-Général des Finances.

La nouvelle du départ de M. Necker fut, en quelque sorte, le signal de l'explosion †. Elle se répandit dans la capitale avec les circonstances les plus odieuses. Au premier étonnement succéda l'indignation. On remplit les cafés, on s'attroupa sur les places; on se précipita au Palais Royal; on y porta les bustes du Duc d'Orléans et de M. Necker. Ils y furent proclamés les défenseurs de la patrie. De tous côtés, se firent entendre des orateurs prêchant la révolte. Camille-Desmoulins, ce journaliste incendiaire, qui, lui-même, se constitua

* Le Comte de Puy-Ségur avoit, le 5 Juillet, quitté le Département de la Guerre; Le Maréchal de Broglio le remplaça, ayant le titre de Directeur-Général de ce Département. Il fut, à cette époque, mais sans que le brevet lui en ait été expédié, nommé Généralissime des troupes que Sa Majesté avoit fait venir à Versailles, et de celles qui devoient y arriver. Le Maréchal de Broglio ne resta en fonctions que quinze jours.

† La révolte éclata dans plusieurs villes avant que la nouvelle du départ de M. Necker se fût répandue généralement. La révolte étoit donc préméditée.

*le Procureur-Général de la Lanterne**, cria, le premier, *aux armes*, et arbora une cocarde verte ; il en distribua de pareilles à la populace.

C'étoit l'heure des spectacles ; au même instant ils furent tous interrompus. On déserta les promenades. Les rues s'encombrèrent de voitures, de chevaux, de canons, de soldats, de populace. On mit le feu aux barrières. Le tocsin sonna. Tout Paris étoit en sédition.

L'appareil militaire fut, un moment, déployé. A la tête du régiment de Royal-Allemand †, le Prince de Lambesc ‡ arriva sur la place de Louis XV. Provoqué par une grêle de pierres, il chassa devant lui les assaillans, les poussa jusque dans le jardin des Thuileries, où lui-même entra par le Pont Tournant.

* Camille-Desmoulins fut élu Député à la Convention Nationale, et porta sa tête sur l'échafaud.

† Le régiment de Royal-Allemand, Cavalerie, s'est rangé, le premier, sous les drapeaux des Princes, frères du Roi. Depuis la retraite de Champagne, il a fait toutes les campagnes dans l'armée Impériale, et partout s'est couvert de gloire. Emules de la fidélité de Royal-Allemand, les régimens de Saxe et de Berchiny Houssards, l'ont été de sa bravoure.

‡ Le Prince de Lambesc, nommé aujourd'hui le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, Colonel propriétaire du régiment Royal-Allemand, fils aîné de la Comtesse de Brionne, connue depuis sous le nom de Princesse Douairière de Lorraine, née Princesse de Rohan.

La multitude l'entoura. Ses cavaliers accoururent et la dissipèrent.

Efforts inutiles! Le plus grand nombre des troupes distribuées dans Paris n'avoient point reçu d'ordre ; elles furent inactives. Le régiment des Gardes Françoises s'étoit laissé corrompre. A neuf heures du soir, malgré ses officiers, il sortit en armes de ses casernes et se joignit aux séditieux *.

L'attitude imposante du Prince de Lambesc, et la fidélité du régiment qu'il commandoit, ont été représentées par les factieux comme un abus de la force militaire, et un attentat contre le peuple. N'opposer à la sédition aucune résistance, n'étoit-ce pas trahir les intérêts du Roi, ceux de son peuple, et tout à la fois manquer à son serment et à l'honneur?

A la suite de cette journée, les électeurs de la Députation de Paris s'emparèrent du pouvoir. Ils convoquèrent par quartiers, et firent assembler dans les églises respectives, les bourgeois de Paris. Il fut arrêté que l'on s'armeroit. En vingt-quatre heures, soixante mille hommes furent inscrits. M. de la

* Du petit nombre de soldats qui n'abandonnèrent pas leur poste, un seul (M. Julien) nous est connu. Louis XVI lui assigna, comme récompense, une pension sur sa cassette. Sa Majesté, Louis XVIII l'éleva au grade d'officier.

Salle fut leur Commandant. On remarqua que la cocarde verte, adoptée la veille, avoit la couleur de la livrée de Monseigneur, Comte d'Artois : elle fut proscrite. Le ruban tricolore, bleu, rouge et blanc, couleurs de la livrée du Duc d'Orléans, remplaça la cocarde verte.

Il falloit des armes à la milice Parisienne. L'Hôtel Royal des Invalides en contenoit. Des colonnes y marchèrent, et les armes furent enlevées. Les soldats du régiment des Gardes Françoises, devenus officiers de cette nouvelle troupe, en dirigèrent les mouvemens. Le 14 Juillet, la Bastille fut prise aussitôt qu'attaquée. M. de Launay, Gouverneur de cette forteresse, un officier et deux Invalides, furent traînés par le peuple sur la Place de Grève et massacrés. M. de Flesselles, Prévôt des Marchands, avoit été forcé d'ordonner que des armes, qu'il croyoit en dépôt au Couvent des Chartreux, fussent délivrées au peuple. Il ne s'en trouva pas. Le peuple, croyant que ce magistrat l'avoit trompé, résolut, à l'instant même, de le faire mourir ; il fut tué d'un coup de pistolet. De ce moment l'insurrection devint générale.

Dans ces jours de crise, l'Assemblée, au sein de laquelle s'étoit formé l'orage, affecta de multiplier les Députations et les Adresses au Roi sur la situation

affligeante de Paris, sur l'importance d'y rétablir l'ordre, d'éloigner les troupes de ligne, et de créer dans la capitale une milice bourgeoise. L'Archevêque de Vienne avoit remplacé Bailly dans la Présidence. Egaré par une fausse conscience, ce prélat septuagénaire, jusqu'alors une des lumières de l'Eglise, la terreur des ennemis de la foi, le modèle des vertus chrétiennes, étoit, dans ce moment, par un déplorable contraste, l'organe de la sédition. Le Roi se refusa constamment aux deux dernières demandes. Mais la nécessité des circonstances l'emporta. Il ordonna au Maréchal de Broglio, Commandant-Général des troupes rassemblées à Versailles, de les faire retirer. " Plaignez-moi, M. le " Maréchal," lui dit le Roi. " Sans finances, sans " soldats, ne pouvant compter que sur une foible " partie de mes sujets ; est-il une position plus " malheureuse!"

A cette annonce, le Maréchal, fidèle et véridique serviteur, frémit des périls qu'il entrevoyoit, et ne craignit pas de les présager. Il proposa au Roi de le conduire à Metz avec la Famille Royale, le pressa, enfin le détermina. Ce départ dont l'effet eût peut-être sauvé la Monarchie et le Monarque, fut arrêté pour le lendemain matin, à cinq heures. Le Maréchal sortit à minuit avec cette promesse, et

courut tout disposer pour l'exécution. Le Duc de Liancourt*, cédant, peut-être avec complaisance, aux conseils de quelques Députés, monta chez le Roi, et le conjura de renoncer à son projet. Une lettre de Bailly, artificieusement écrite, appuya cette démarche. Le Duc de Liancourt arracha du Roi la parole que Sa Majesté ne partiroit pas. Le Maréchal, à l'heure convenue pour le départ, trouva les dispositions de la veille entièrement changées. Il tomba aux genoux du Roi, le supplia, lui représenta de nouveau les dangers qu'il se préparoit. Le Maréchal ne gagna rien.

L'Assemblée Nationale, qui, de toute la nuit, n'avoit pas désemparé, ne s'occupa le matin que de nouvelles motions pour le renvoi des troupes, la destitution des Ministres, le rappel de M. Necker. Dans ce moment d'agitation, un message du Roi annonça qu'il alloit se rendre à l'Assemblée. En effet, vers onze heures, il y vint, mais sans appareil. Les Princes ses frères, MONSIEUR, et Monseigneur, Comte d'Artois, l'accompagnoient. A l'une des extrémités de la salle, entre les deux lignes du Clergé et de la Noblesse, en face des bancs du Tiers-Etat, avoit été préparé un simple fauteuil,

* Le Duc de Liancourt, Grand Maître de la Garde-robe du Roi, étoit Député à l'Assemblée des Etats-Généraux.

avec un tapis. Le Roi ne s'assit point, parla debout et la tête découverte. Il annonça l'intention où il étoit de travailler, de concert avec l'Assemblée Nationale (dénomination qu'il employa pour la première fois), à rétablir dans la capitale et dans le royaume l'ordre et la tranquillité.

Du ton de la tristesse, mais toujours avec l'accent de la bonté, " Messieurs," dit le Roi, " je vous ai " rassemblés pour vous consulter sur les affaires les " plus importantes de l'Etat. Il n'en est pas de " plus instantes et qui affectent plus sensiblement " mon cœur, que les désordres affreux qui règnent " dans la capitale. Le Chef de la nation vient avec " confiance au milieu de ses Représentans, leur " témoigner sa peine et les inviter à trouver le " moyen de ramener l'ordre et le calme. Je sais " qu'on a donné d'injustes préventions ; je sais " qu'on a osé publier que vos personnes n'étoient " pas en sûreté. Seroit-il donc nécessaire de rassurer " sur des récits aussi coupables, démentis d'avance " par mon caractère connu! Eh bien! c'est moi " qui ne suis qu'un avec ma nation, c'est moi qui " me fie à vous. Aidez-moi dans cette circons- " tance à assurer le salut de l'Etat. Je l'attends de " l'Assemblée Nationale. Le zèle des Représen- " tans de mon peuple, réunis pour le salut com-

" mun, m'en est un sûr garant: et comptant sur l'a-
" mour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre
" aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.
" Je vous autorise, je vous invite même à faire
" connoître mes dispositions à la capitale."

Après les bruyantes acclamations du Tiers-Etat, le Président répondit au Roi, lui rappela les dernières délibérations de l'Assemblée, et déclara qu'elle y persistoit. " Si l'Assemblée," continua le Président, " n'a pas le droit de diriger le Monarque
" dans le choix ou le renvoi de ses Ministres, les
" événemens ont attesté, du moins, combien
" peuvent être funestes le renvoi d'un Ministre cher
" à la nation, et l'élévation au Ministère, de ceux
" qui n'ont pas la confiance du peuple. Les Re-
" présentans de la nation," ajouta-t-il, " ne consen-
" tiront plus qu'il soit interposé aucun intermé-
" diaire entre eux et le Roi."

" Jamais," répondit le Roi, avec sensibilité, " je
" n'ai refusé de recevoir, ni d'entendre, les Repré-
" sentans de la nation."

Cette réponse, de premier mouvement, excita l'attendrissement et l'enthousiasme.

Le Roi et les Princes ses frères, entourés de Députés, revinrent à pied au Château, au milieu des cris et des bénédictions d'une foule innombrable.

Auprès de sa personne, marchoient plusieurs des grands officiers de sa Maison. A peine rentré dans son appartement, le Roi se montra sur le balcon. La Reine, Monsieur le Dauphin, Madame Royale, les Princes et Princesses de son Sang y parurent avec lui. A cette vue, les acclamations redoublèrent. De là, se rendant à la chapelle, le Roi et la Famille Royale allèrent entendre la messe, et chercher au pied des autels quelqu'adoucissement aux amertumes de cette journée.

Le soir, l'Assemblée se réunit. Divers messages l'informèrent, que le Roi, cédant au désir exprimé par les habitans de Paris, iroit, le lendemain, dans la capitale ; que les Ministres, MM. de Barentin, de Villedeuil, le Maréchal de Broglio, le Baron de Breteuil, avoient donné leur démission ; qu'enfin, le Roi venoit d'écrire à M. Necker, pour l'engager à revenir et à reprendre le Ministère des Finances. Cette lettre du Roi, jointe à celle qu'écrivit à M. Necker le Président de l'Assemblée, furent remises à l'un des Secrétaires du Trésor Royal, qui partit aussitôt pour les porter.

Cependant, les troupes s'éloignèrent, et avec elles le salut de la France. Le Maréchal de Broglio et son état-major les accompagnèrent. Monseigneur, Comte d'Artois, les Ducs d'Angoulême et de Berry,

le Prince de Condé, le Duc de Bourbon, le Duc d'Enghien, reçurent du Roi l'ordre d'aller hors du royaume, mettre leurs têtes à l'abri de la proscription. Des Ministres d'Etat, des amis du Roi et de la Reine, une partie de leurs plus fidèles serviteurs, furent contraints de fuir.

Parmi les familles désignées à la fureur du peuple, aucune n'avoit plus à craindre que la famille de Polignac; elle jouissoit de faveurs trop marquées pour n'avoir pas excité l'envie*. Tremblante pour les jours de la Duchesse de Polignac et de sa famille, la Reine leur ordonna de partir. La Duchesse s'y refusa. La Reine ordonna de nouveau. Elle fut obéie. La Marquise de Tourzel remplaça, dans la charge de Gouvernante des Enfans de France, la Duchesse de Polignac.

Tandis que ces événemens se passoient à Versailles, la révolte prenoit à Paris un caractère de plus en plus effrayant. Les autorités légitimes furent suspendues, ou gardèrent le silence. Les barrières fermées, ne s'ouvroient que d'après l'ordre des factieux. Des canons furent placés à toutes les avenues de la capitale. De nombreuses patrouilles parcouroient sans cesse les rues. Déserteurs, bri-

* La Duchesse de Polignac avoit la charge de Gouvernante des Enfans de France.

gands, malfaiteurs, affluoient de toutes parts. Ils étoient traités en frères dès qu'ils se montroient rebelles. De l'attelier et du comptoir, l'ouvrier et le marchand avoient passé dans les Corps-de-Garde. Sur tous les visages se peignoit la consternation: les factieux même étoient dans l'effroi.

Dans la journée du Mercredi, 15, vingt-quatre Députés portèrent aux électeurs de Paris la nouvelle de la démarche du Roi auprès de l'Assemblée Nationale, et la copie de son discours. Depuis les Thuileries, jusqu'à l'Hôtel de Ville, les Députés marchèrent entre deux haies de gens armés. Aux paroles de paix que l'on adressoit au Peuple, de la part du Monarque, il répondoit par les cris de *Vive la Nation! Vive le Roi!* Mais, il demandoit à voir le Roi dans ses murs. Il vouloit le retour de M. Necker. A l'Hôtel de Ville, les électeurs proclamèrent le Marquis de la Fayette Commandant-Général de la milice Parisienne, et Bailly Maire de Paris. L'un et l'autre étoient Membres de la Députation envoyée par l'Assemblée Nationale.

Dans les mouvemens séditieux de la capitale, le Roi aimoit à ne voir que l'effervescence d'une multitude égarée. Juste, bienfaisant, sans reproche, digne, à tant de titres, de l'amour de son peuple; que de motifs pour compter encore sur cet amour!

Sa confiance l'emporta sur la crainte des dangers qu'on lui faisoit entrevoir. Le Roi, qui avoit promis d'aller à Paris, fixa son départ au Vendredi, 17 Juillet.

Dans la matinée du 17, une femme, assez bien mise, entra dans les appartemens du Roi, et s'approchant du Marquis de la Queille, le pria de faire avertir le Capitaine des Gardes. Elle venoit, disoit-elle, communiquer un avis de la plus grande importance. Le Marquis de la Queille fit appeler le Duc de Villeroi, Capitaine des Gardes de service. " Monsieur le Duc," dit cette femme, " j'ai " à vous déclarer que, tout à l'heure, passant au " bout de la grande avenue, des hommes arrêtés " près de tel arbre (elle le désigna), s'entretenoient " du Roi. L'un d'eux disoit: Le . . . . croit ar- " river vivant à Paris, il y entrera mort. Son ca- " davre sera traîné dans les rues. Remarquez, " Monsieur, que je ne suis ni ivre, ni folle."

Le Capitaine des Gardes rentra chez le Roi, et l'instruisit de ce qui se passoit. " Quelle extrava- " gance!" dit le Roi. En apprenant la réponse de Sa Majesté, cette femme s'écria de nouveau: " Je " ne suis ni ivre, ni folle. Au surplus, si l'on at- " tentoit aux jours du Roi, la France et la postérité " sauront l'avis que j'ai donné. Et vous, Mon-

" sieur, vous aurez à répondre de ce qui peut " arriver."

En rentrant chez le Roi, le Capitaine des Gardes le trouva pensif, le coude appuyé sur la cheminée, et la main posée sur le front. Au bruit qu'il entendit, le Roi se retourna. " M. de Villeroi," dit-il, " le sort en est jeté, partons."—" Mais, Sire, " Votre Majesté exposera-t-elle ses jours ? La pru- " dence n'ordonneroit-elle pas de s'éloigner?"— " Non, M. de Villeroi ; faut-il que pour le salut " d'un seul, j'expose plusieurs au danger? J'ai " promis d'aller à Paris. J'irai. Mon peuple sait " que je l'aime. Je me confie à lui."

Dans cette courageuse détermination du Roi, entroit pour beaucoup l'opinion que son départ de Versailles, ou quelque coup d'autorité, coûteroit la vie aux Députés fidèles des deux premiers Ordres et à ses loyaux serviteurs dans la capitale et dans les provinces. Il n'ignoroit pas que les rebelles, et surtout la faction d'Orléans, n'attendoient qu'un prétexte pour nommer un nouveau Roi. L'une ou l'autre de ces chances avoit été calculée.

Prêt à braver tout danger, Louis passa la majeure partie de la nuit du 16 au 17, à examiner ses papiers, brûlant les uns, classant, étiquettant les autres ; faisant, en un mot, toutes les dispositions

que lui conseilloit la prudence. Le matin, de bonne heure, il mit ordre à sa conscience, se confessa, entendit la messe, communia, s'occupa, jusqu'à son départ, d'objets importans, s'entretint avec sa famille, et lui fit les plus touchans adieux *.

A onze heures, le Roi monta en voiture. Le Duc de Villeroi, le Maréchal de Beauvau, le Marquis de Nesle, le Duc de Villequier †, et le Comte d'Estaing, étoient avec lui. Sans autres personnes de sa Cour, escorté d'un très-petit nombre de ses gardes, il s'avança lentement vers Paris. La milice bourgeoise de Versailles environnoit la voiture. Une Députation de quatre-vingts Députés de l'Assemblée Nationale l'attendoit aux barrières de la capitale.

* Le Roi, en partant, remit à MONSIEUR, en présence de la Reine, un écrit, par lequel il protestoit contre tous les actes qu'il pourroit être contraint de faire, soit à Paris, soit dans tout autre lieu où il seroit retenu contre son gré ; déléguant, en ce cas, toute son autorité à MONSIEUR, qu'il instituoit Lieutenant-Général du royaume. Au retour du Roi à Versailles, MONSIEUR s'empressa de rendre cet écrit ; et les deux frères, dans la joie de se retrouver, se félicitèrent de ce que la régence de MONSIEUR avoit été la plus courte et la plus paisible de celles dont nos annales fassent mention. Ils étoient loin, alors, de prévoir le sort qui les attendoit !

† Dans le cours de la révolution, le Duc de Villequier-Aumont, et le Duc de Pienne, son fils, premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, ont donné des preuves d'une fidélité et d'un dévouement sans bornes.

Une foule immense, accourue de tous les environs, se précipita sur son passage. Ce n'étoient plus ces sensibles François, avides autrefois de la présence de leur Souverain, toujours prêts à voler à sa rencontre, pour lui faire entendre les acclamations de leur amour ; c'étoient des forcenés, ou plutôt des hommes séduits, armés de fusils, de sabres, de pistolets, de faulx, de fourches et de serpes, transformant en armes meurtrières les instrumens de leurs travaux, désertant leurs campagnes pour se mêler aux révoltés.

La plus grande partie des habitans de Paris étoit sous les armes. Spectacle effrayant, qui offroit à l'œil un mélange bizarre de sexe, d'armes, de costumes! Que de craintes ne devoit pas inspirer ce rassemblement tumultueux, en ne lui supposant même aucun but criminel! Le Roi étoit aussi calme, que si tant de bras n'eussent été armés que pour le défendre.

Aux barrières de Paris, dites *de la Conférence*, les séditieux défendirent aux Gardes du Corps qui avoient servi d'escorte au Roi, d'aller plus avant. Il fallut céder. Bailly, qui avoit succédé au Prévôt des Marchands, mais sous le titre de Maire, présenta au Roi les clefs de la ville, dans un bassin d'or. " Sire," dit-il, " j'apporte à Votre Majesté les clefs

" de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes " qui furent présentées à Henri IV, son illustre " aïeul. Il avoit reconquis son peuple ; ici, le " peuple a reconquis son Roi."

Bailly n'étoit pas formé pour le rôle que les circonstances lui faisoient jouer. Né avec une âme douce, avec le besoin de l'étude, le goût des sciences et des arts, il avoit, par plusieurs ouvrages célèbres, acquis la réputation d'un homme de lettres aimable, et d'un savant distingué. Membre de l'Académie Françoise, de celles des Sciences, des Inscriptions et Belles Lettres ; associé de plusieurs autres, il étoit pensionné de la Cour, considéré et accueilli partout. Nommé Député aux Etats-Généraux, il n'eut pas la sagesse de refuser. Dans cette carrière, le désir de se faire un nom, peut-être aussi, les idées philosophiques, firent oublier à Bailly ce que lui-même, dans ses lettres sur l'Atlantide* de Platon

* " Ne souhaitons jamais de révolution ; plaignons nos pères " de celles qu'ils ont éprouvées. Le bien dans la nature physique " et morale ne descend du ciel sur nous que lentement, peu à " peu, j'ai presque dit, goutte à goutte. Mais, tout ce qui est " subit, instantané, tout ce qui est révolution, est une source " de maux. Les déluges d'eaux, de feux, et d'hommes, ne " s'étendent sur la terre que pour la ravager."—*Onzième Lettre de Bailly à Voltaire, sur l'Atlantide de Platon, et sur l'Ancienne Histoire de l'Asie*, page 21.

avoit si sagement écrit sur les dangers des révolutions. Le hasard qui le rendit Président du Tiers-Etat, lors de la réunion forcée des trois Ordres, le jeta dans le torrent de la révolution. Incapable de prendre l'influence que devoit lui donner sa place de Maire, il domina moins qu'il ne fut dominé, et voulut moins le mal qu'il ne s'y prêta.

La voiture du Roi traversa, au petit pas, l'allée du Cours, la Place de Louis XV, la Rue St. Honoré, celle du Roule, le Quai Pelletier, et la Place de Grève. Aux représentans des Trois-Etats qui, sans distinction d'Ordres, marchoient à droite et à gauche de la voiture, se joignoient les électeurs de Paris et les députations des districts. Parmi les Députés de l'Assemblée Nationale, on remarquoit huit Prélats, dans le costume épiscopal, les Archevêques de Paris et d'Alby, les Evêques d'Agen, d'Uzès, de Couserans, de Dijon, de Clermont et de Nancy *.

A la tête d'une cavalerie nombreuse, le Marquis de la Fayette, Commandant-Général, dirigeoit les mouvemens de la Garde Parisienne. Un nombre immense d'hommes armés bordoit, de chaque côté,

* MM. Leclerc de Juigné, de Pierre de Bernis, de Bonnac, de Bethisy, de Lastic, des Montiers de Merinville, de Bonnal et de la Fare.

les quais, les places, les rues par où défila le cortége, sur le passage duquel tonnoient deux cents pièces de canon*. A peu de distance du carrosse du Roi, entre la cavalerie et les Députés de l'Assemblée, rouloient deux canons de gros calibre, et s'élevoient des trophées de victoire. Partout, se faisoit entendre le cri de *Vive la Nation!*

La voiture étant arrivée devant le grand escalier de l'Hotel de Ville, le Roi mit pied à terre. Bailly lui présenta la cocarde aux trois couleurs. La refuser, eût été le signal du régicide. Le Roi l'accepta. Ainsi, Etienne Marcel, aussi Maire de Paris, obligea Charles, Dauphin de France†, alors Régent du Royaume, de prendre, pour sauver ses jours, le chaperon que portoient les révoltés. A l'acceptation de la cocarde, les premiers cris de *Vive le Roi!* se firent entendre et se prolongèrent.

Le Roi et ceux qui l'entouroient, ne percèrent

* Ces canons avoient été pris à l'Arsenal, à la Bastille, et à l'Hôtel des Invalides.

† En 1358, les Etats factieux étoient assemblés à Paris. Les habitans de cette ville partageoient la révolte. Etienne Marcel, Prévôt des Marchands, et chef des révoltés, fit massacrer, dans la chambre même, et sous les yeux du Dauphin, Robert de Clermont, Maréchal de Normandie, et Jean de Conflans. Il força le Régent de prendre, comme sauve-garde, son propre chaperon, de couleur rouge et bleue, couleurs distinctives des factieux.

qu'avec peine la foule qui obstruoit le grand escalier. Il fallut passer sous une voûte de piques, d'épées nues et d'armes à feu, la plupart entre les mains de gens maladroits, les uns pris de vin, les autres dans une sorte de délire. Entré dans la grande salle, le Roi alla s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Bailly s'approcha de Sa Majesté, prit ses ordres, et dit: " Le Roi est venu pour calmer l'in-" quiétude des esprits, pour jouir de la présence et " de l'amour de son peuple. Il désire que la tran-" quillité se rétablisse dans la capitale, et que tout " y rentre dans l'ordre accoutumé." Les cris de *Vive le Roi!* se propagèrent de la salle dans la Place de Grève.

Bailly, ayant annoncé que le Roi permettoit de parler, le Comte de Lally-Tolendal se leva. " Eh " bien!" dit-il, " citoyens, êtes-vous satisfaits? Le " voilà ce Roi que vos cœurs appeloient, que vous " désiriez de voir au milieu de vous ; le voilà ce Roi " qui vous a rendu vos Assemblées Nationales, et " qui vient affermir vos libertés sur des bases iné-" branlables! Qu'il remporte de cette scène mé-" morable, la paix de son cœur, troublée trop long-" temps, et qu'il méritoit de ne perdre jamais! " Puisqu'il n'a voulu être gardé que par l'amour de

" son peuple, prouvez-lui qu'il a gagné mille fois " plus de puissance, qu'il n'a voulu en sacrifier.

" Sire," se tournant vers le Roi, " vous les voyez " ces sujets généreux qui vous idolâtrent ; écoutez " leurs acclamations ; lisez sur leurs visages ; pé- " nétrez dans leurs cœurs : vous n'y verrez que l'ex- " pression de l'amour et de la fidélité ; il n'en est " pas un qui ne soit prêt à verser pour vous jusqu'à " la dernière goutte de son sang. Loin de nous les " hommes pervers qui, par des insinuations cou- " pables, pourroient chercher encore à calom- " nier les sentimens d'une nation généreuse et " fidèle pour un Roi juste et bon, qui, ne vou- " lant plus rien devoir à la force, devra tout à ses " vertus."

Ce discours fini, les acclamations recommencèrent. Elles furent plus vives encore, lorsque le Roi parut à l'une des croisées, ayant à son chapeau la cocarde nationale.

Le Comte de Lally-Tolendal, à qui l'on a reproché le ton du discours qu'il prononça dans cette circonstance, étoit digne d'être l'orateur d'une meilleure cause. Vif, ardent, enthousiaste, le Comte de Lally-Tolendal porta, jusque dans ses erreurs, la chaleur et l'énergie de son âme. Il crut voir dans

une révolution le bonheur de la France, et se déclara le partisan des novateurs *.

La Reine, tremblante pour les jours du Roi, attendoit impatiemment son retour à Versailles †. Le Roi arriva. Il étoit accablé de fatigue. De sa voiture, il passa dans les bras de la Reine, dans ceux de ses enfans. Autour de lui se pressèrent MONSIEUR, MADAME, et les Princesses du Sang.

La joie fut générale à Versailles. Ce n'étoit pas assez pour le peuple d'avoir vu le Roi descendre de carrosse. Il fut à peine rentré dans son appartement, que mille cris le rappelèrent. Le peuple demandoit qu'il se montrât à l'une des croisées donnant sur la cour de marbre. Là, des branches de saule, garnies de rubans, et appliquées par la multitude aux deux côtés de ce corps de bâtiment, offroient, à la faveur de la nuit, l'apparence de rameaux d'olivier. Le Roi parut. Cette multitude

* Le Comte de Lally, père du Député, ancien Gouverneur de Pondichery, de retour de l'Inde, en 1764, avoit été mis en jugement, condamné et décapité. Le Comte de Lally-Tolendal étoit alors au collége. Dès qu'il l'a pu, il a travaillé, avec autant d'énergie que de constance, à la réhabilitation de la mémoire de son père.

† Le retour du Roi ne fut pas sans danger. Un coup de fusil, tiré du quai adjacent au Palais Bourbon, traversa la rivière, passa la Place Louis XV, alla frapper une femme qui, pour mieux voir le Roi, étoit montée sur des tréteaux.

fit éclater la plus vive allégresse, ne vit qu'avec regret le Roi s'éloigner, et voulut le revoir encore. Averti de ce vœu du peuple par le Prince de Poix, l'un de ses Capitaines des Gardes, le Roi, qui commençoit à souper, se leva de table et parut de nouveau avec la Famille Royale. Pour satisfaire le peuple, l'un des officiers de la Chambre du Roi, prit des flambeaux sur la cheminée et les approcha de Sa Majesté. On applaudit avec transport. La noble sécurité du Roi déjoua les complôts de ses ennemis. Ainsi, se termina cette journée.

Rien ne contribua plus au succès de la rébellion de Paris, que la défection du régiment des Gardes Françoises. Pendant quarante ans, que le Maréchal Duc de Biron en fut le Colonel, ce corps conserva le meilleur esprit ; et malgré les dangers de ses cantonnemens dans la capitale, la discipline y fut intacte. Mais avec le Duc de Châtelet, qui succéda au Maréchal de Biron *, les dispositions changèrent, l'esprit du corps s'altéra, et les circonstances achevèrent de le perdre. Ce corps eut, à la vérité, de puissantes séductions à combattre, l'or, le vin, la débauche. Les premières tentatives qu'on fit pour le

* Le Duc du Châtelet fut nommé Colonel des Gardes Françoises, au mois de Novembre 1788, aussitôt après le décès du Maréchal Duc de Biron.

corrompre, le trouvèrent insensible à l'honneur d'être à la tête de l'infanterie Françoise, et à la prérogative de composer la garde du Monarque. Une ordonnance du Roi le licencia.

A l'exemple des Gardes Françoises, la fidélité de l'armée s'ébranla. En peu de jours, la capitale se remplit de déserteurs de tous les corps et de toutes les armes. Les Invalides eux-mêmes, ces trophées vivans de l'honneur François, tout à coup parjures et ingrats, sembloient rajeunis pour le crime. Après une amnistie générale prononcée par le Roi, les Gardes Françoises, et les soldats déserteurs, furent incorporés dans la milice Parisienne, et formèrent les compagnies soldées. Une médaille, dont Bailly, le Marquis de la Fayette et son Etat-Major, n'eurent pas honte de se parer, fut décernée à ces soldats vainqueurs de la Bastille. On fit des obsèques pompeuses à ceux des assaillans tués devant cette forteresse. Toute la France célébra la prise de la Bastille, comme le fait de guerre le plus mémorable. Des prêtres, dès lors apostats dans le cœur*, la préconisèrent jusque dans la chaire de vérité.

* A Paris, entr'autres, Fauchet, Prêtre habitué de la paroisse de St. Roch, et depuis Evêque intrus de Bayeux, l'un des apôtres les plus forcenés de la révolution et de ses maximes, prononça,

Déjà, les principaux meneurs de l'Assemblée avoient semé, d'un bout du royaume à l'autre, le bruit que des brigands, répandus sur tous les points, brûloient les moissons, désoloient les campagnes, portant partout le fer et la flamme. L'imagination est frappée ; on s'effraie ; on court ; on se questionne ; chacun a vu ces prétendus brigands ; la France entière prend les armes. Dans l'espace de quelques jours, elle comptoit une milice de trois millions d'hommes. Que de moyens cet armement subit procuroit à la révolte!

Quand on considère avec quelle rapidité se communiquoit de Paris à tous les points du royaume, l'impulsion des agitateurs, il est impossible de ne pas reconnoître l'infatigable activité des moteurs secrets, par qui, et pour qui, tout se faisoit. Des chefs du parti eurent l'adresse de répandre au même instant, dans le royaume, l'épouvante et l'effroi, d'y aigrir les esprits, d'y fomenter les divisions et les haines, d'où l'on a vu naître la révolution la plus sanglante qui ait affligé le monde. On eût dit que, comprimé sous le joug de ses nouveaux maîtres, le

dans l'Eglise de St. Jacques de la Boucherie, lors de la cérémonie qui eut lieu pour la prise de la Bastille, un discours qui étoit tout à la fois le panégyrique de la rébellion, et l'exhortation à de nouveaux attentats. Fauchet à péri sur l'échafaud.

peuple François avoit perdu jusqu'à la faculté de sentir. Chaque jour, égaré par des écrits imposteurs, irrité par des journaux incendiaires, alarmé par des bruits vagues de conspiration, inquiété sur ses subsistances, ce peuple si doux ne respira plus que la haine, la révolte et la vengeance. Mais, en voulant rompre des chaînes imaginaires, il s'en imposa de véritables.

Depuis la rébellion de Paris, la majorité factieuse de l'Assemblée passa rapidement de la crainte, qui lui restoit, à l'exaltation du triomphe. Elle voulut que les Cours Souveraines de la capitale et de la France, les corporations des villes et les villages, honorâssent, par des Députations ou des Adresses, sa victoire et son pouvoir. A la barre de l'Assemblée, parurent les premiers Présidens du Parlement de Paris, de la Cour des Aides, de la Chambre des Comptes, du Grand Conseil, et de la Cour des Monnoies. Ils apportèrent les félicitations de leur Compagnie. Les hommages ne suffisoient pas à la puissance usurpatrice. Il lui fallut du sang. A Paris, M. Foulon, Conseiller d'Etat septuagénaire, et M. Berthier *, son gendre, Intendant de Paris,

* M. Berthier, Intendant de la Généralité de l'Isle de France, fut arrêté à Compiègne et ramené à Paris. Bailly et le Marquis de la Fayette avoient envoyé, pour lui servir d'escorte, un dé-

furent suspendus par le peuple à des supports de réverbères *. Ils y expirèrent. A St. Germain, le malheureux Sauvage †; à St. Denis, Châtel, Lieutenant de Maire; au Mans, le Marquis de Montesson; à Caën, le Marquis de Belzunce, périrent assassinés. Vivement sollicitée d'arrêter le cours de ces barbaries, l'Assemblée Nationale délibéra. Un de ses coryphées, Barnave, jeune encore, s'écria: " Le sang qu'on a versé, est-il donc si pur?" Cette exclamation barbare fut à peine improuvée! Mirabeau, Pétion, Chapellier, Robespierre, ne voyoient dans ces crimes que les actes de la justice du peuple. Après de longs débats, l'Adresse qui suit, fut enfin décrétée:

" L'Assemblée Nationale, considérant que, de-
" puis le premier instant où elle s'est formée, elle
" n'a pris aucune résolution qui n'ait dû lui obtenir

tachement de deux cents cinquante hommes. Arrivé à Paris, conduit à l'Hôtel de Ville, interrogé, il devoit, par ordre de la Municipalité, être mené à la prison de l'Abbaye, lorsque, sur la Place de Grève, le peuple l'arracha des mains des soldats, le pendit, et le déchira par morceaux.

* La ville de Paris étoit éclairée par des réverbères suspendus à des espèces de potence en fer. Le peuple, pour assouvir ses fureurs, descendoit le réverbère, et lui substituoit la victime qu'il vouloit faire périr.

† A St. Germain, Sauvage, meunier, demeurant à Poissy, accusé d'accaparement de blé, fut massacré par le peuple.

" la confiance du peuple ; qu'elle a déjà établi les
" premières bases sur lesquelles doivent reposer la
" liberté et la félicité publique.

" Que le Roi vient d'acquérir plus de droits que
" jamais à la confiance de ses fidèles sujets.

" Que non-seulement il les a invités lui-même à
" réclamer leur liberté et leurs droits ; mais que, sur
" le vœu de l'Assemblée, il a encore écarté tous les
" sujets de méfiance qui pouvoient porter l'alarme
" dans les esprits.

" Qu'il a éloigné de sa capitale les troupes dont
" l'aspect, ou l'approche, y avoit répandu l'effroi.

" Qu'il a éloigné de sa personne les conseillers qui
" étoient un objet d'inquiétude pour la nation.

" Qu'il a rappelé ceux dont elle désiroit le retour.

" Qu'il est venu dans l'Assemblée Nationale, avec
" l'abandon d'un père au milieu de ses enfans, lui
" demander de l'aider à sauver l'Etat.

" Que, conduit par les mêmes sentimens, il est
" allé dans sa capitale se confondre avec son peuple,
" et dissiper, par sa présence, toutes les craintes
" qu'on avoit pu concevoir.

" Que, dans le concert parfait entre le Chef et
" les Représentans de la Nation, après la réunion
" consommée de tous les Ordres, l'Assemblée s'oc-

" cupe, et ne cessera de s'occuper du grand objet " de la constitution.

" Que toute méfiance qui viendroit actuellement " altérer une aussi précieuse harmonie, ralentiroit " les travaux de l'Assemblée; seroit un obstacle " aux intentions du Roi, et porteroit, en même " temps, une funeste atteinte à l'intérêt général de " la nation, et aux intérêts particuliers de tous ceux " qui la composent.

" Qu'enfin, il n'est pas de citoyen qui ne doive " frémir à la seule idée de troubles, dont les suites " déplorables seroient la dispersion des familles, " l'interruption du commerce, pour les pauvres la " privation de secours, pour les ouvriers la cessa- " tion du travail, pour tous le renversement de " l'ordre social.

" Invite tous les François à la paix, au maintien " de l'ordre et de la tranquillité publique, à la con- " fiance qu'ils doivent à leur Roi, et à leurs Repré- " sentans, et à ce respect pour les lois, sans lequel " il n'est pas de véritable liberté.

" Déclare, quant aux dépositaires du pouvoir " qui auroient causé, ou causeroient, par leurs " crimes, les malheurs du peuple, qu'ils doivent " être accusés, convaincus et punis; mais, qu'ils ne

" doivent l'être que par la loi, et qu'elle doit les " tenir sous sa sauve-garde, jusqu'à ce qu'elle ait " prononcé sur leur sort; que la poursuite des " crimes de lèze-nation appartient aux Représen- " tans de la Nation; que l'Assemblée, dans la cons- " titution dont elle s'occupe sans relâche, indiquera " le tribunal devant lequel sera traduite toute per- " sonne accusée de telle sorte de crimes, pour être " jugée suivant la loi, et après une instruction pu- " blique."

M. Necker, pour annoncer son retour, avoit répondu de Bâle, le 23 Juillet, aux lettres du Roi et de l'Assemblée. Son voyage, à travers le royaume, fut une marche triomphale. Partout, on s'empressoit sur son passage. Les troupes prirent les armes: on tira le canon: des Députations le haranguèrent: des couronnes civiques lui furent offertes. A Versailles, le jour de son arrivée, l'Hôtel du Contrôle-général, et la plupart des maisons, furent illuminés. M. Necker, enivré du succès qu'il obtenoit, rentra chez lui au bruit des tambours. La popularité de ce Ministre fut alors à son comble. Il ne songeoit peut-être pas que les favoris du peuple ne le sont pas long-temps, et qu'il est toujours dangereux de sortir avec avantage d'une affaire où l'autorité du Prince a été méconnue.

Il sembla d'abord que ce Ministre vouloit, pour faire le bien, profiter du crédit que l'enthousiasme lui donnoit. A peine arrivé, il alla réclamer les secours et les lumières de l'Assemblée Nationale. Le lendemain, il se rendit à Paris, où sa présence excita des transports inexprimables ; il monta à l'Hôtel de Ville, et passa de la salle d'assemblée des cent vingts Représentans de la Commune, à celle des Electeurs. Dans l'une et dans l'autre, il invita les citoyens à rentrer dans l'ordre, s'éleva avec force contre les exécutions illégales, sollicita l'humanité en faveur de plusieurs victimes désignées à la vengeance publique, entre autres, du Baron de Bezenval, Officier Général Suisse*. " Amnistie pour " tous," s'écria-t-on unanimement. Aussitôt, l'assemblée de la Commune ordonna l'élargissement

* Le Baron de Bezenval, Officier Général, Lieutenant Colonel des Gardes Suisses, Commandant pour le Roi dans la Généralité de Paris, et ayant eu, à ce titre, la direction des troupes cantonnées au Champ de Mars, et dans les environs de la capitale, étoit arrêté à Brie-Comte-Robert, malgré un passeport signé du Roi. M. Necker l'y trouva, lors de son passage, demanda et obtint, à l'Hôtel de Ville, qu'il fût permis à ce Général de continuer sa route pour la Suisse sa patrie. Déjà le courier, porteur de la permission, étoit en marche. Des malveillans réclamèrent. Un second courier fut chargé de porter un contre-ordre. Il fallut que le Baron de Bezenval subît au Châtelet un jugement, qui l'acquitta et lui rendit sa liberté.

du Baron de Bezenval, arrêté à Brie-Comte-Robert, déclara qu'elle proscrivoit tout acte de violence; que, désormais, elle regardoit comme les seuls ennemis de la nation, ceux qui, par des excès, troubleroient l'ordre public. Cet Arrêté qu'elle promulgua, fut reçu avec des applaudissemens. Mais presqu'aussitôt, cette même Commune révoqua l'ordre qu'elle venoit de donner pour l'élargissement du Baron de Bezenval. Ce premier échec à la popularité du Ministre des Finances, fut le prélude de beaucoup d'autres.

Depuis la retraite des nouveaux Ministres, le Roi avoit gardé les porte-feuilles, et confié aux premiers commis des divers départemens, le travail des expéditions. Le 19, Sa Majesté réintégra les Comtes de Montmorin et de la Luzerne dans leurs fonctions de Ministres des Affaires Etrangères et de la Marine, et nomma le Comte de St. Priest Ministre de sa Maison. Après le retour de M. Necker, le Roi, toujours animé du désir de concilier les esprits, donna les Sceaux à l'Archevêque de Bordeaux, appela à son Conseil l'Archevêque de Vienne, et lui confia le travail pour la Nomination des Bénéfices. Le Marquis de la Tour-du-Pin-Paulin fut nommé Ministre de la Guerre. Ces trois nouveaux Ministres étoient Députés aux Etats-Généraux.

Cependant, au mépris du vœu consigné dans les cahiers de la majorité des Assemblées Primaires, pour le maintien de l'ancienne Constitution ; au mépris de la Déclaration du 23 Juin, par laquelle le Roi, en résumant les diverses demandes de ses peuples, avoit fixé les objets d'amélioration et de travail dont l'Assemblée Nationale devoit s'occuper, de simples mandataires, parjures au serment qu'ils avoient prêté de défendre contre toute atteinte le contenu des cahiers mis sous leur sauve-garde, s'érigèrent en législateurs. Ils entamèrent, malgré le vœu formel de leurs commettans, le travail d'une Constitution nouvelle.

Dès les premiers jours de Juillet, M. de la Fayette avoit présenté un projet de Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Cette production, ainsi que les nouvelles idées sur le mode de gouvernement, étoient, en grande partie, les premiers fruits que la France recueillit des secours qu'elle avoit donnés aux Etats-Unis d'Amérique. La plupart des officiers de l'armée Françoise qui avoient servi dans cette guerre, rapportèrent de l'Amérique Septentrionale le goût de l'indépendance, et le désir d'une révolution *. Cette erreur de notre Ministère,

* On a vu figurer sur la scène de la révolution le Comte de Rochambeau et son fils, le Marquis de la Fayette, le Comte d'Es-

long-temps combattue par l'esprit de justice, la droiture et la prévoyance de Louis XVI, avoit été déterminée par le Comte de Maurepas, dont l'opinion entraîna celle du Conseil.

Il fut discuté dans plusieurs séances de l'Assemblée Nationale, si l'on feroit une Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les esprits les plus sages furent pour la négative. D'autres demandèrent que cette Déclaration fixât non-seulement les droits, mais les devoirs. Les factieux de l'Assemblée ne voulant que des élémens de révolte firent décréter, le 4 Août, dans la séance du matin, qu'une Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, seroit mise en tête du code de la Constitution Françoise. Toute idée de devoirs fut écartée.

Le même jour, comme si cette époque ne dût être marquée que par des désastres, la séance du soir attaqua les propriétés. A la suite d'un repas licentieux *, prolongé jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée, le Vicomte de Noailles, membre d'une fa-

taing, le Vicomte de Noailles, les Comtes de Lameth, de Dillon, de la Tour-Maubourg, M. Gouvion, et nombre de militaires employés dans la guerre d'Amérique.

* Ce repas fut donné par M. de la Borde de Méréville, l'un des fils du riche banquier de ce nom. Le père devoit à la Cour son immense fortune. La révolution, que le fils a secondée de tous ses moyens, a fait périr le père sur l'échafaud.

mille comblée des bienfaits de la Cour*, traité lui-même par elle, avec une bienveillance particulière, s'empara de la tribune, dès l'ouverture de la séance. Il déclama contre les droits féodaux, les traita d'institutions tyranniques, et proposa leur abolition. Le Duc d'Aiguillon, dont la race devoit tout à la faveur des Rois, le Comte Mathieu Montmorency, d'une famille chère à l'Etat et à la Noblesse, appuyèrent fortement la motion. L'abolition fut décrétée au milieu du tumulte et des clameurs.

Ce décret fut le signal de la suppression rapide des droits et priviléges constitutionnels inhérens aux Ordres de l'Etat, aux provinces, aux villes, aux communautés, aux corporations, et aux individus. Dans ce bouleversement général des droits publics et particuliers, les membres des diverses factions se disputèrent à qui le premier, au nom de ses commettans, proclameroit la renonciation absolue à leurs droits, priviléges, franchises, immunités, à leurs propriétés mêmes. On s'excitoit mutuellement, on couroit à la tribune. On se pressoit, on

* La maison de Noailles comptoit, à l'époque de la révolution, deux Maréchaux de France, deux Capitaines des Gardes du Corps, deux Chevaliers des Ordres du Roi. Elle possédoit deux duchés, des gouvernemens, des charges à la Cour, des régimens, et des grâces pécuniaires de toute espèce.

se disputoit la parole. On ne la conquéroit que pour offrir ou consommer des spoliations. On peut dire que, dans cette nuit mémorable, la Monarchie Françoise fut mise au pillage.

Quelques heures opérèrent la destruction de l'antique Gouvernement de la France. Du même coup tombèrent les redevances féodales, les droits seigneuriaux, les dîmes, les priviléges pécuniaires en matière de subsides, la taille, la capitation, la gabelle, les droits d'aides, et la plupart des impôts indirects ; les corvées pour les chemins, le tirage à la milice, les annates, les droits de déport et de casuel, les capitulations des pays d'Etats, les franchises des provinces et des villes ; la vénalité des offices de judicature ; les jurandes, la pluralité des bénéfices, les pensions qui ne paroissoient pas avoir pour motif des services réels, &c. ; il fut décrété que cette séance seroit consacrée par une médaille, dont l'exergue porteroit les mots suivans: *A l'Abolition de tous les Priviléges, à la parfaite Réunion de toutes les Provinces et de tous les Citoyens.* On décerna à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la Liberté.* Un *Te Deum*, en action de grâces, fut chanté dans la chapelle de Versailles. L'Assemblée Nationale y assista. Le Roi fut invité à s'y rendre.

De cette séance, date la complète désorganisation

du royaume. Le peuple se crut affranchi de l'obéissance et de l'impôt. Les meurtres, les pillages, les incendies se renouvelèrent. Ce ne fut partout, qu'insurrections des paysans contre leurs seigneurs, que persécutions contre les prêtres, les magistrats et les employés du Roi dans toutes les parties d'administration publique. Aucuns deniers n'arrivoient au Trésor Royal.

Profondément affligé de ces désordres, mais arrêté par l'Assemblée dans tous les moyens de remédier au mal, le Roi eut recours au Ciel pour que la paix en descendît. Par une lettre circulaire, dans laquelle respiroient l'amour de la religion et celui de son peuple, il fit ordonner par les Evêques des prières publiques dans toutes les églises, pour implorer la bénédiction Divine sur l'Assemblée et sur ses travaux. Il les invitoit à calmer, par leurs exhortations, l'effervescence des esprits, à rapprocher les cœurs et à rétablir la paix.

L'excès des maux amena à la barre de l'Assemblée les six Ministres du Roi. Ils présentèrent le tableau de la situation effrayante du royaume. Rendre à l'autorité partout méconnue l'énergie dont elle avoit besoin, protéger les propriétés, les personnes; maintenir l'ordre public, et décréter un emprunt, furent les moyens réparateurs qu'ils proposèrent.

L'Assemblée vota l'emprunt et décréta, bientôt après, la contribution du quart des revenus. Sur le reste, elle ne prit, et ne voulut prendre aucunes mesures efficaces ; elle poursuivit la révision des objets arrêtés par acclamation, le 4 Août ; acheva la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et passa au travail de la Constitution.

Les articles, rédigés d'avance dans un comité, offroient à la discussion de l'Assemblée Nationale divers objets, tels que : les Principes de la Monarchie ; les Droits du Roi ; les Droits du Citoyen ; l'Organisation et les Fonctions du Corps Législatif ; les Formes nécessaires pour l'Etablissement des Lois ; l'Organisation et les Fonctions des Assemblées Provinciales et Municipales ; les Principes, les Obligations, et les Limites du Pouvoir Militaire. La discussion commença.

Dans cet intervalle, la faction d'Orléans, poursuivant le cours de ses projets, se fortifioit dans la capitale, dans les provinces, et dans l'Assemblée ; mais elle n'y dominoit point encore. La séance où fut discuté l'ordre de la succession au trône, en offrit la preuve. Envain ce parti s'efforça-t-il de faire statuer, d'une manière exclusive, sur le droit éventuel d'hérédité de la branche des Bourbons

régnante en Espagne ; l'Assemblée déclara qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

Les Députés restés fidèles au Roi et à la Monarchie, instruits des complots tramés contre le Roi, voulurent du moins faire à Sa Majesté une égide de la Constitution elle-même. Ils parvinrent à faire décréter, comme articles fondamentaux, que la personne du Roi étoit sacrée et inviolable ; que le trône étoit indivisible.

Le voilà donc entamé ce code nouveau, dont les auteurs prétendirent reconstruire à neuf l'édifice social ! La Monarchie étoit reconnue ; mais le Monarque étoit presqu'effacé. Les droits de la nation, ou plutôt de ses despotiques Représentans, étoient tout ; ceux du Roi n'étoient rien. Au mépris des droits du Clergé et de la Noblesse, une chambre unique fut décrétée. Elle opposoit au Roi un colosse de démocratie, qu'aucune barrière n'arrêtoit, et qui devenoit l'écueil où l'autorité royale ne pouvoit manquer d'échouer. La Chambre Unique détruisit la faction du Dauphiné, et déconcerta celle de M. Necker, qui auroit voulu, comme nous l'avons dit, faire créer en France deux chambres, à l'instar de celles du Parlement d'Angleterre, l'une haute, l'autre basse.

La révision des arrêtés, du 4 Août, étoit terminée. Le Président reçut de l'Assemblée l'ordre d'aller porter à la sanction du Roi le décret qui les comprenoit tous.

Le 15 Septembre, le Président * monta chez le Roi, et lui présenta les décrets à sanctionner. Sa Majesté envoya, par écrit, ses observations à l'Assemblée. Quoique dictées par la sagesse, ces observations déplurent aux factieux. Ils voulurent, sans délai, une promulgation pure et simple des arrêtés du 4 Août. Le Roi répondit :

" Vous m'avez demandé, le 15 de ce mois, de " revêtir de ma sanction vos arrêtés du 4 Août et " des jours suivans. Je vous ai communiqué les " observations dont ces arrêtés m'ont paru suscepti- " bles. Vous m'annoncez que vous les prendrez " dans la plus grande considération, lorsque vous " vous occuperez de la confection des lois de détail " qui seront la suite de vos arrêtés. Vous me de- " mandez, en même temps, de promulguer ces " arrêtés: la promulgation appartient à des lois " rédigées et revêtues de toutes les formes qui doivent " en procurer immédiatement l'exécution. Mais,

* Ce Président étoit le Comte Stanislas de Clermont-Tonnerre. Il mourut, assassiné, le 10 Août, 1792.

" comme je vous ai déjà témoigné que j'approuvois " l'esprit général de vos arrêtés, et le plus grand " nombre des articles en leur entier ; comme je me " plais également à rendre justice aux sentimens " généreux et patriotiques qui les ont dictés, je vais " en ordonner la publication dans tout mon royaume. " La nation y verra, comme dans ma dernière let- " tre, l'intérêt dont nous sommes animés pour son " bonheur ; et je ne doute point, d'après les dispo- " sitions que vous manifestez, que je ne puisse, avec " une parfaite justice, revêtir de ma sanction toutes " les lois que vous décréterez sur les divers objets " contenus dans vos arrêtés."

Le Roi, dira-t-on peut-être, au lieu de laisser entrevoir qu'il accorderoit à ces décrets une sanction que bientôt on exigea, auroit dû s'éloigner de Versailles, et, le même jour, dissoudre une Assemblée, au sein de laquelle un parti séditieux se prononçoit si ouvertement. Il auroit dû se mettre à la tête de son armée ; moyens qui eussent préservé le Royaume et d'autres Etats de l'Europe, des malheurs qui sont arrivés depuis. Mais, si l'on considère l'agitation dans laquelle les esprits étoient alors, l'ascendant que prenoit, de jour en jour, la puissante faction qui dominoit dans l'Assemblée, si l'on songe qu'une partie de ceux en qui le Roi avoit le

plus de confiance, le trahissoient à chaque instant, que chacune de ses paroles, chacun de ses regards, de ses gestes, étoient épiés jusque dans l'intérieur le plus secret de son palais, et qu'ils étoient interprétés par ses ennemis dans le sens des passions qui les portoient à la révolte; qu'il osoit, à peine, confier à quelques-uns de ses familiers le sujet de ses chagrins; qu'il avoit des motifs pour se tenir continuellement en garde contre les conseils qu'il recevoit; si, dis-je, on considère attentivement toutes ces circonstances, on sera forcé de reconnoître combien étoit affligeante et difficile la situation du Roi, que l'excès de son malheur réduisit à la nécessité de faire des concessions si funestes! Il est plus facile de prononcer aujourd'hui sur ce que le Roi devoit faire, ou ne pas faire, qu'il n'étoit facile alors de prévoir comment se termineroit la lutte dans laquelle l'autorité se trouvoit engagée.

Alors s'agitoit la question du *Veto** Royal; c'est-à-dire, de l'étendue du droit à donner au Roi dans

* A Rome, les tribuns du peuple employoient ce mot pour s'opposer aux lois proposées par leurs collègues. Dans les Diètes de la république de Pologne, chaque gentilhomme jouissoit du droit de *Veto*. Par là, il arrêtoit toute délibération.

Le Comte de Mirabeau disoit: "Que si les lois devoient se "faire en France, sans le consentement du Roi, il aimeroit "mieux vivre à Constantinople."

la législation. Il étoit nécessaire d'opposer cette digue au torrent des passions. L'Assemblée se divisa en deux partis. L'un, composé des Députés Royalistes, et des hommes les plus éclairés de la faction populaire *, réclama pour le Roi le *Veto* absolu, ou le droit illimité de rejeter les lois nouvelles. L'autre parti se révolta contre toute idée de *Veto* Royal.

Dans ce conflit d'opinions, M. Necker adressa à l'Assemblée un Mémoire, par lequel il lui donnoit son avis sur le *Veto*. Indignée de la présomption de ce Ministre, elle n'ouvrit pas le paquet, et décréta, dans la même séance, que le *Veto* ou *refus* suspensif du Roi, cesseroit, après la seconde législature †. Les ennemis de l'un et de l'autre *Veto* jurèrent de rendre nulles les dispositions du décret, en attendant qu'ils pussent l'anéantir.

Quelques circonstances concoururent à servir leur ressentiment. Le Roi, sur la demande de la Municipalité de Versailles, avoit fait venir dans cette ville, pour y maintenir le bon ordre, le régiment de Flandres, les Chasseurs des trois Evêchés, et les

* Les Comtes de Lally-Tolendal et de Mirabeau ; MM. Mounier et Malouet.

† M. Necker, dans le Mémoire qu'il adressa à l'Assemblée, proposoit et conseilloit le *Veto* Suspensif.

Houssards de Berchiny. L'arrivée de ces troupes fut représentée, par les factieux, comme l'annonce d'une contre-révolution. Ils remplirent de cette idée la capitale et les provinces. Un incident, amené par le hasard, vint appuyer leurs calomnies.

Il étoit d'usage, entre les corps d'officiers des troupes Françoises, lorsqu'ils se rencontroient dans le même lieu, de se donner mutuellement des repas, nommés *Repas de Corps*.

Le 1er Octobre, les Gardes du Corps du Roi invitèrent à dîner les officiers des régimens stationnés à Versailles, et une partie de l'Etat-Major de la Garde Nationale de cette ville. Ils s'empressèrent de rendre aux officiers des troupes de ligne le bon accueil qu'ils en avoient reçu lors du voyage que le Roi fit à Cherbourg*. Ils voulurent aussi, en paroissant fraterniser dans cette occasion avec la Garde Nationale, repousser, s'il étoit possible, le soupçon et le reproche *d'incivisme*†. Ce repas demandoit

* Le Roi fit, en 1786, un voyage à Cherbourg, sur les côtes de Normandie, pour y visiter les travaux qu'il avoit ordonnés. Sa marche fut le triomphe de la bonté. Versant avec profusion les bienfaits, il recueillit partout les bénédictions de son peuple.

† *Incivisme* étoit le mot usité pour dénoncer à la haine et aux outrages de la multitude ceux que l'on taxoit d'attachement à la Monarchie.

un vaste local. Sa Majesté permit qu'il fût donné dans la salle de spectacle du Château. Les musiciens des Gardes du Corps, et ceux du régiment de Flandre, eurent ordre de s'y trouver.

Au second service, on but à la santé du Roi, à celle de la Reine, de Monsieur le Dauphin et de Madame Royale. Les convives exprimèrent, avec empressement, le désir de voir le Roi honorer le banquet de sa présence. Sa Majesté, qui revenoit de la chasse, se montra à l'amphithéâtre, avec la Reine et ses enfans. La salle retentit alors d'acclamations prolongées. La musique exécuta des morceaux de sentiment, tels que, *O Richard, O mon Roi! l'univers t'abandonne*, &c. La Famille Royale se retira, attendrie jusqu'aux larmes de ces témoignages d'amour.

Après le repas, une danse s'établit sous les fenêtres de l'appartement. Un soldat du régiment de Flandre, escalada, comme dans la pièce de *Richard Cœur de Lion*, le balcon de l'appartement. Les spectateurs applaudirent, et crièrent: *Vive le Roi! Vive la Famille Royale!* Le surlendemain, le repas de corps fut renouvelé dans la salle du manége. Les officiers des troupes de ligne et de la Garde Nationale, y donnèrent à dîner aux Gardes du Roi. Les factieux firent au Roi et à la Reine un crime des

témoignages d'amour que Leurs Majestés reçurent alors.

Le même jour, l'Assemblée chargea son Président de présenter à l'acceptation du Roi la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ainsi que les articles constitutionnels décrétés. Le Roi répondit qu'il feroit connoître, le plutôt possible, ses intentions.

Il se formoit alors, à Paris, un orage qui menaçoit le Château de Versailles. Des menées sourdes, des distributions d'argent, des journaux salariés, le bruit d'une prochaine évasion du Roi *, répandu à dessein, le décret qui lui accordoit le *Veto*, les circonstances du repas des Gardes du Corps calomnieusement interprétées, la disette du pain et des subsistances, étoient les élémens dont la faction Orléaniste s'étoit servie pour susciter cette nouvelle tempête. La multitude ne soupçonnant pas le projet, étoit déjà gagnée. Le Duc d'Orléans ne paroissoit plus en public, qu'aussitôt la foule ne l'environnât, en criant, *Vive le Roi d'Orléans! Vive le Père du Peuple!*

Dans la matinée du 5 Octobre, les chefs des fac-

* On faisoit circuler dans le public, que le Roi et la Famille Royale devoient se rendre à Metz; que, de là, une armée marcheroit sur Paris et contre l'Assemblée.

tieux, maîtres absolus des mouvemens du peuple, lui donnèrent le signal. Soudain, une troupe de furies parcourut les quartiers de la ville, criant, *Du Pain, du Pain ;* la populace des Faubourgs s'ameuta. On se porta en tumulte à l'Hôtel de Ville ; on força les portes ; on voulut y mettre le feu. Le tocsin sonna dans toutes les églises, le tambour rappela dans toutes les rues. La Municipalité se rendit à l'Hôtel de Ville, la Garde Nationale et le Marquis de la Fayette se portèrent à la Place de Grève. A peine arrivé, ce Commandant fut entouré par la populace et par la Garde Nationale soldée. *A Versailles,* lui crioit-on, *à Versailles ; partons pour Versailles !* Le Marquis de la Fayette envoya un de ses aides de camp à l'Assemblée Municipale, pour prendre ses ordres. Elle répondit : " Que, vu " la volonté du peuple, il étoit enjoint au Comman- " dant Général de la Garde Nationale de se rendre à " Versailles." L'armée Parisienne se rassembla avec ses drapeaux et ses canons. On se mit en marche à cinq heures du soir *. A deux heures,

* L'histoire dira si M. de la Fayette fut, en cette occasion, conducteur, ou conduit. Des Membres de la Commune l'avoient prié de ne pas se montrer aux séditieux, dont il ne pourroit se faire obéir. M. de la Fayette n'en tint compte, et voulut paroître. Aussitôt, il reçut de la multitude l'ordre de marcher à sa tête: de là, son message au Conseil, et l'ordre que ce Conseil se vit contraint de lui donner.

étoient parties pour Versailles des hordes de femmes et de brigands *, armés de piques, de sabres, de pistolets et de poignards. Un jeune homme, nommé Maillard, étoit le chef et l'orateur de la troupe.

Les Députés factieux partageoient, dans l'Assemblée Nationale, l'effervescence qui se manifestoit à Paris. Dès l'ouverture de la séance, tous les bancs du côté gauche de la salle, occupés habituellement par les partis anti-royalistes, furent garnis, non-seulement de Députés, mais d'étrangers, la plupart venus de Paris. Les tribunes, les corridors, les issues de la salle, furent encombrés. Sur le visage des meneurs de la faction d'Orléans, se peignoient la préoccupation et l'inquiétude. Le Président communiqua à l'Assemblée la réponse du Roi concernant l'acceptation de la Déclaration des Droits et celle des articles déjà arrêtés.

" Messieurs," écrivoit le Roi, " de nouvelles lois " constitutives ne peuvent être bien jugées que " dans leur ensemble. Tout se tient dans un si im- " portant ouvrage. Cependant, je trouve naturel " que, dans un moment où nous invitons la Nation " à venir au secours de l'Etat, par un pacte signalé

* Sous le nom de brigands, on doit entendre ce ramas de vagabonds attirés des pays étrangers, et de tous les coins de la France, pour exciter et commettre des désordres dans Paris.

" de confiance et de patriotisme, nous la rassurions
" sur le principal objet de son intérêt.

" Ainsi, dans la confiance que les premiers arti-
" cles constitutionnels que vous m'avez fait pré-
" senter, unis à la suite de votre travail, rempliront
" le vœu de mes peuples, et assureront le bonheur
" et la prospérité du royaume, j'accorde, selon votre
" désir, mon accession à ces articles ; mais, à une
" condition positive, et dont je ne me départirai
" jamais, c'est que, par le résultat général de vos
" délibérations, le pouvoir exécutif ait son entier
" effet entre les mains du Monarque. Une suite
" de faits et d'observations, dont le tableau sera mis
" sous vos yeux, vous fera connoître que, dans l'or-
" dre actuel des choses, je ne puis protéger efficace-
" ment, ni le recouvrement des impositions légales,
" ni la libre circulation des subsistances, ni la sûreté
" des citoyens. Je veux, cependant, remplir les
" devoirs essentiels de la royauté. Le bonheur de
" mes sujets, la tranquillité publique et le maintien
" de l'ordre social en dépendent. Ainsi, je de-
" mande que nous levions en commun tous les ob-
" stacles qui pourroient contrarier une fin si désira-
" ble et si nécessaire.

" Vous aurez sûrement pensé que les institutions
" et les formes judiciaires actuelles ne pouvoient

" éprouver de changemens, qu'au moment où un " nouvel ordre de choses leur auroit été substitué ; " ainsi, je n'ai besoin de vous faire aucune observa- " tion à cet égard.

" Il me reste à vous témoigner, avec franchise, " que, si je donne mon accession aux divers articles " constitutionnels que vous m'avez fait remettre, ce " n'est pas qu'ils présentent tous indistinctement " l'idée de la perfection ; mais, je crois qu'il est " louable en moi de ne pas différer d'avoir égard au " vœu présent des Députés de la Nation et aux cir- " constances alarmantes qui nous invitent si forte- " ment à vouloir, par-dessus tout, le prompt réta- " blissement de la paix, de l'ordre et de la con- " fiance.

" Je ne m'explique point sur votre Déclaration " des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle " contient de très-bonnes maximes, propres à guider " vos travaux ; mais, des principes susceptibles " d'application et d'interprétations différentes, ne " peuvent être justement appréciés, et n'ont besoin " de l'être qu'au moment où leur véritable sens est " fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de " première base."

Les observations du Roi furent reçues avec reconnoissance par la saine partie de l'Assemblée, mais

les factieux s'en irritèrent ; ils s'emparèrent de la tribune, déclamèrent contre la réponse du Roi, et qualifièrent de refus formel, ce qui n'étoit qu'une simple et légitime suspension. Ce fut à qui décrieroit le plus l'autorité royale. Ils dénoncèrent dans les termes les plus odieux le repas des Gardes du Corps, le représentèrent comme une orgie contre-révolutionnaire, préparée à dessein par la Cour. " La liberté," dit l'un d'eux, " est attaquée. C'est un " arbre qui ne peut croître, s'il n'est arrosé de sang*." Dans ces insolentes déclamations, on osa même désigner la Reine. Une voix s'éleva, du côté droit de la salle, où siégeoient les Députés fidèles au Roi, et somma les déclamateurs de donner la preuve des faits dont ils se plaignoient. " Dé- " clarez expressément," s'écria Mirabeau, " que, " dans le royaume, tout ce qui n'est pas le Roi " est sujet; et ces preuves que l'on demande, je " vais les présenter." Le côté gauche et les tribunes applaudirent avec fureur. Enfin, après la plus indécente discussion, les orateurs conclurent

* Quel contraste d'opinions avec celle de Jean-Jaques Rousseau, que les révolutionnaires affectoient de prendre pour leur patron! " La liberté," dit-il, " ne dût-elle coûter la vie que d'un " seul citoyen, ce seroit l'acheter trop cher."—*J. J. Gouver. de Pologne.*

à ce que, sur l'heure, le Président se retirât par devers le Roi pour lui demander l'acceptation pure et simple des droits et articles constitutionnels décrétés. L'Assemblée l'ordonna; mais le Roi étant parti dès le matin pour Meudon, l'un de ses châteaux de plaisance, le message ne put avoir lieu qu'au retour de Sa Majesté.

Cependant, le côté gauche de l'Assemblée étoit dans une vive agitation. Les chefs de la faction alloient et venoient sans cesse. Vers midi, le Comte de Mirabeau s'approcha du Président. " Mounier," lui-dit-il, " l'armée Parisienne marche sur nous. " Portez-en l'avis au Château. Le temps presse. " Faites cesser nos scandaleuses discussions."

A ce moment, de nouvelles inquiétudes commencèrent à circuler parmi les Députés. Il se répandit que la milice de Paris, au nombre de vingt à trente mille hommes, arrivoit avec un appareil formidable d'armes et de canons; que le Roi, la Reine, la Famille Royale, les Gardes du Corps, et les Députés du côté droit, étoient menacés; que les listes de proscription avoient été dressées au Palais Royal, et les têtes mises à prix. Les rapports, qui se succédoient, prirent un caractère de plus en plus alarmant. Vers quatre heures, l'Assemblée terminant

sa séance, des hordes de femmes et de brigands se précipitèrent dans la salle, criant, *Du Pain, du Pain.* Maillard, orateur de ces furies, étoit à la barre. " Nous venons," dit-il, " demander du " pain*; nous venons demander la punition des " Gardes du Corps, qui ont insulté la cocarde pa- " triotique."—" L'approvisionnement de Paris," répondit le Président, " est l'objet des sollicitudes " réunies de l'Assemblée Nationale et du Roi." La séance fut suspendue.

Avant son départ pour Meudon, le Roi n'avoit reçu aucun avis de l'événement qui se préparoit. Le Comte de St. Priest lui dépêcha un courier. La lettre de ce Ministre confirmoit l'avertissement que le Marquis de la Devèze venoit de donner, en instruisant Sa Majesté des mouvemens séditieux de la capitale, de la marche des colonnes Parisiennes sur Versailles, de l'arrivée des femmes et des brigands armés, enfin, de l'agitation qui régnoit dans l'As-

* Le Député Gregoire, Curé d'Embermenil, diocèse de Metz, et depuis Evêque intrus de Blois, osa dire, en pleine Assemblée, au sujet de la disette du pain, que l'Archevêque de Paris étoit accusé d'avoir envoyé un billet de trois cents livres à un meunier des environs de St. Germain, pour le déterminer à ne pas moudre. On écouta, et on n'eut pas honte d'applaudir à cette calomnie aussi atroce que misérable.

semblée. Après avoir lu la lettre de M. de St. Priest, le Roi dit aux personnes qui l'accompagnoient: " J'apprends qu'il y a du tumulte à Paris, " et que des troupes de femmes viennent me de- " mander du pain. Peuvent-elles croire que, si " j'en avois à ma disposition, j'attendîsse leur de- " mande." Aussitot Sa Majesté reprit le chemin de Versailles. A peu de distance de la ville, on l'avertit que l'armée Parisienne approchoit. Le Roi, étant arrivé au Château, fit appeler ses Ministres, et conféra avec eux. Des couriers furent dépêchés vers Paris. Ils trouvèrent les passages interceptés. On les arrêta, on les fouilla, on trouva sur eux les lettres du Roi et de ses Ministres; elles furent lues publiquement à l'Hôtel de Ville.

Entre cinq et six heures, à travers un brouillard épais, on entrevit, dans l'avenue de Paris, une multitude de femmes. Elles se dirigeoient vers le Château. Sur la nouvelle de l'approche des troupes Parisiennes, on battit la générale, on ferma les grilles des cours. Les Gardes du Corps reçurent l'ordre d'en défendre l'entrée*. Le régiment de

* Les Gardes du Corps de service, dans le quartier de Juillet, avoient reçu l'ordre de prolonger leur séjour à Versailles, au lieu de se rendre, suivant l'usage, dans leur garnison. Ils formèrent alors, ce que, pour ce corps seulement, on appelle, en terme

Flandre, celui des Chasseurs des trois Evêchés, les Houssards de Berchiny, et la Garde Nationale, furent rangés en bataille sur la place du Château. Une Députation de femmes se présenta à la grille de la Cour Royale. Le Président de l'Assemblée s'y trouva avec elles. La grille leur fut ouverte.

Arrivée dans la pièce appelée *l'Œil de Bœuf*, la Députation voulut parler au Roi. Il étoit alors enfermé avec ses Ministres. La Députation se fit annoncer. Le Roi permit que l'une de ces femmes fut introduite. Celle qui fut admise, n'annonçoit, par la figure et l'habillement, ni misère, ni condition abjecte. Elle fit une courte harangue, et termina, en disant, que le peuple de Paris les avoit députées au Roi, pour lui demander du pain. Le Roi promit de faire donner aux directeurs des greniers de Corbeil et d'Etampes l'ordre de délivrer les grains et farines dont il seroit possible de disposer. Cette femme sortit et communiqua aux autres la réponse. Celles-ci refusèrent d'y croire, et deman-

militaire, *la cornette*. Le Roi donna au Duc de Guiche, depuis Duc de Grammont, l'un de ses Capitaines des Gardes, le commandement de cette division.

Le Comte de Luxembourg, l'un des Capitaines des Gardes de Sa Majesté, commandoit *le guet* de service pour le quartier d'Octobre.

dèrent cette réponse, écrite de la main du Roi. Sa Majesté la donna.

A peine ces femmes, heureuses, disoient-elles, d'emporter l'ordre que leur bon Roi venoit d'écrire, furent-elles hors du Château, qu'un nouveau groupe de femmes força l'entrée des cours. Elles entraînèrent un Brigadier des Gardes du Corps, et, malgré toutes les résistances, pénétrèrent dans le cabinet du Conseil ; le Roi n'y étoit plus. Elles s'exhalèrent en mauvais propos, et s'obstinèrent à vouloir parler à Sa Majesté. On leur dit que la Députation qu'elles avoient dû rencontrer, avoit un ordre écrit de la main du Roi, pour l'approvisionnement de Paris ; elles persistèrent. On ne parvint à s'en défaire, qu'après de longs pourparlers. L'une d'elles, en se retirant, commençoit à crier *Vive le Roi !* Une de ses compagnes lui ferma brusquement la bouche. " Tais-toi," lui dit-elle ; " ce n'est pas " là ce qu'il nous faut !" La demande de pain n'étoit, en effet, qu'un prétexte.

A chaque instant arrivoient au Palais de nouveaux rapports. Tantôt, c'étoient des hommes ou des femmes de la Cour, à qui, dans leur route, les colonnes Parisiennes avoient annoncé le projet de venir enlever le Roi et sa famille. Tantôt, c'étoient des Députés du côté droit, Evêques, Curés, Gentils-

hommes, et Membres du Tiers-Etat, que les brigands, armés de piques, avoient insultés dans l'avenue. Tantôt, c'étoit un Garde du Corps qui, revenant à cheval, avoit été apostrophé de ces mots, par un groupe de femmes : " Va dire au Château " que, bientôt, nous y serons, pour couper la tête " de la Reine."

Le bruit du tambour battant la générale, le son lugubre du tocsin, les hurlemens féroces des brigands, et de ces Mégères que les Halles de Paris avoient vomies, les ténèbres de la nuit, que la pluie et le brouillard rendoient encore plus épaisses, l'incertitude des rapports, l'inquiétude et l'irrésolution répandues dans le Château, tout effrayoit l'imagination et lui faisoit concevoir les plus sinistres présages.

Les Gardes du Gorps étoient montés à cheval, dès trois heures après midi. Rangés sur la place d'armes, ils faisoient face à l'avenue de Paris, et masquoient la grille. A droite, la Garde Nationale de Versailles occupoit les anciennes casernes des Gardes Françoises ; à gauche, et au débouché de l'avenue, étoient le régiment de Flandre, les Chasseurs des trois Evêchés, et les Houssards de Berchiny. Entre quatre et cinq heures, un coup de fusil, tiré du milieu d'un peloton de séditieux, cassa

le bras d'un officier des Gardes du Corps (M. de Savonnières). Le premier mouvement de la troupe fut de charger les rebelles ; mais quelques mots prononcés par l'un des officiers supérieurs, sur la position critique du Roi, et sur le danger de le compromettre, arrêtèrent ce premier mouvement.

Sur ces entrefaites, un Capitaine de la Garde Nationale *, s'étant détaché de sa troupe, aborda un officier des Gardes du Corps (M. d'Albignac). " Monsieur," lui dit-il, " si un seul coup de pistolet " part de vos rangs, il y sera répondu par une dé- " charge générale. Les dispositions de la Garde " Nationale sont atroces. Dans ma compagnie, je " compte à peine trois ou quatre honnêtes gens, qui " se feront tuer avec moi pour votre défense. Mon " fusil est à deux coups, chacun tuera son homme. " Mourir ensuite avec vous, c'est tout ce que je " puis."

Vers sept heures, après l'audience donnée par le Roi à la Députation de l'Assemblée, et à celle des femmes de Paris, qui étoient descendues en criant: " *Vive le Roi! nous aurons du Pain*," les Gardes du Corps se disposèrent à rentrer dans leurs quartiers. Le Commandant en second de la Garde Nationale

* M. Marrier, Commissaire Général de la Maison de Monsieur le Dauphin.

de Versailles*, vint lui-même les inviter à la retraite. " Messieurs, les Gardes du Corps," leur dit-il, " pourquoi ne pas vous retirer? La Garde " Nationale ne reste sous les armes qu'à cause de " vous."—" Nous attendons," répondirent les chefs, " le retour de M. le Duc de Guiche, qui est chez " le Roi."—" Mais, pourquoi vos sabres nus? " Cette attitude menaçante entretient la méfiance et " l'inquiétude." Aussitôt, l'ordre fut donné de remettre les sabres dans le fourreau.

Cependant, le Duc de Guiche arriva †. Il mit la troupe en marche : elle défila devant la Garde Nationale. Lorsque les premières compagnies furent passées, quelques soldats de la Garde Nationale firent feu sur la dernière, tuèrent deux chevaux et blessèrent un Garde du Corps. La troupe rentra dans les cours du quartier : elle s'y rangea en bataille. Un particulier accourut. " Sortez vite de " l'hôtel," s'écria-t-il. " Il n'y a pas un moment à " perdre. On vient vous y attaquer. J'ai vu les " canonniers s'atteler aux canons et se diriger de ce " côté." Sur cet avis, et par l'ordre du Duc de

* Le Marquis de Gouverney, fils du Marquis de la Tour-du-Pin, Ministre de la Guerre.

† Le Duc de Guiche, Capitaine des Gardes de Louis XVI, et aujourd'hui de Sa Majesté Louis XVIII, a donné à ses Maîtres des preuves d'une grande bravoure et d'une constante fidélité.

Guiche, les Gardes du Corps revinrent au Château. Mais, pour éviter une nouvelle provocation de la Garde Nationale, et le choc qui l'auroit infailliblement suivi, les escadrons sortirent par la porte de la Rue de l'Orangerie, et allèrent se ranger en bataille dans la Cour Royale. Le Duc de Guiche monta de nouveau chez le Roi, et lui rendit compte de ce qui s'étoit passé. Sa Majesté apprit avec satisfaction le retour de ses Gardes du Corps au Château.

L'attitude de ces braves escadrons en imposa aux phalanges de brigands, et aux groupes de femmes, parmi lesquelles la procédure faite depuis par le Châtelet prouve qu'il s'étoit mêlé des hommes travestis, et même des députés. Dans la rage qui les animoit, ils lancèrent à travers les grilles, des pierres aux Gardes du Corps et les accablèrent d'invectives. L'ordre étoit donné, de la part du Roi, à tous les chefs, d'user la plus grande modération et surtout d'empêcher qu'on ne tirât. Pour mieux assurer l'exécution de cet ordre, chaque garde n'avoit d'autres cartouches que celles dont son mousqueton et ses pistolets étoient chargés.

Le régiment de Flandre ne soutint pas dans cette journée la bonne conduite qu'il avoit eue jusqu'alors. A son entrée à Versailles, invité par des officiers de la Garde Nationale à substituer la cocarde tricolore

à la cocarde blanche, " Vive le Roi!" s'étoit-il écrié. " Point d'autre couleur que celle de France." Sa fidélité avoit triomphé de toutes les attaques : mais, le 5 Octobre, elle se démentit. Des prostituées, arrivant de Paris, s'étoient mêlées dans les rangs, distribuoient de l'argent aux soldats, et ne négligeoient aucun moyen de séduction. Des députés*, armés de sabres et dispersés sur la place d'armes, haranguoient les soldats, provoquoient la révolte et le carnage. " Vive la liberté!" crioient-ils. " Vive le Duc d'Orléans! Que le Duc d'Or-" léans soit Régent du Royaume! Nous sommes " ici pour vous défendre; vos officiers et les Gardes " du Corps veulent vous assassiner!" A ces provocations, le Comte de Montmorin †, Colonel en second du régiment, opposa tout ce que lui suggéra son zèle. En vain, à plusieurs reprises, il rendit compte au Château de ce qui se passoit ; en vain, il exposa que le régiment n'avoit pas un coup à tirer,

* Le Comte de Mirabeau, Barnave, Chapelier, Pétion, et plusieurs de leurs collègues.

† Le Comte de Montmorin, fils du Marquis de ce nom, Gouverneur de Fontainbleau. Ce jeune seigneur, que l'affection dont il m'a honoré, rendra l'objet éternel de mes regrets, a donné, pendant la révolution, au Roi et à la Famille Royale les preuves d'une fidélité et d'un dévoûment sans bornes. Il est mort assassiné à la Conciergerie du Palais à Paris, le 2 Septembre, 1792.

et sollicita un prompt envoi de cartouches. Il reçut pour réponse l'ordre de faire rentrer le régiment.

Sur la place d'armes étoit aussi rangée en bataille la Garde Nationale de Versailles. Le Comte d'Estaing, nommé son commandant, plusieurs fois demandé par sa troupe, et impatiemment attendu, ne parut pas. Mécontente de la conduite de son chef, cette milice, en grande partie mal disposée, quitta ses postes et se retira. Le Comte d'Estaing perdit, dans cette soirée, la réputation de bravoure que, du moins jusqu'alors, il avoit conservée intacte *.

Ambitieux, mais foible †, le Comte d'Estaing passa tour à tour d'un parti à l'autre, selon que l'intérêt ou la crainte l'y déterminèrent. Peut-être, crut-il au triomphe de la faction d'Orléans. Du moins, ne fit-il rien pour servir la cause royale. Tour à tour, il a fléchi le genou devant les différentes constitutions, jusqu'à ce qu'enfin, victime lui-même de son irrésolution, il porta sa tête sur l'échafaud.

Tout contribua à livrer, sans défense, aux mal-

* Le Comte d'Estaing avoit, en 1779, emporté d'assaut le fort principal de l'île Angloise de la Grenade, à la tête de ses grenadiers, l'épée à la main, et décoré de son cordon bleu.

† Dans la matinée du 6 Octobre, le Comte d'Estaing, apercevant la Reine, alla à sa rencontre, se prosterna et baisa humblement le bas de sa robe. La Reine le regarda avec mépris.

intentionnés le Roi et sa famille. Le départ de Leurs Majestés fut proposé par les Comtes de St. Priest et de la Luzerne: ils en prouvèrent l'urgente nécessité. M. Necker combattit leur opinion. Toujours entraîné par la considération du bien, et surtout par le désir d'empêcher l'effusion du sang, le Roi, adoptant l'avis du principal Ministre, déclara que, dans un moment où sa présence paroissoit nécessaire, il ne vouloit point s'éloigner.

Cependant, il s'étoit fait quelques apprêts de départ. Déjà, les voitures avoient été attelées et conduites aux portes de l'Orangerie, pour, de là, monter au Château. Presqu'aussitôt, d'après un ordre du Roi, elles retournèrent aux écuries.

On vouloit du moins (et plût à Dieu que ce conseil eût été suivi!) que la Reine et ses enfans partissent sur-le-champ pour Rambouillet*. Sur la route étoient disposés des piquets de Gardes du Corps et de troupes à cheval, pour assurer la marche. Mais la Reine rejeta ce conseil. "La personne du "Roi," répondit-elle, "est en danger. Jamais, "non, jamais, je ne l'abandonnerai. Je partagerai "son sort, quel qu'il soit. Veulent-ils ma mort! Je "saurai l'affronter."

* Château Royal à huit lieues de Versailles.

Le Roi, sur la demande de l'Assemblée Nationale, et sur les instances de M. Mounier, qui conseilla de céder à l'orage, accorda son acceptation pure et simple aux articles de la constitution.

" J'accepte, purement et simplement," écrivit-il de sa main, " les Articles de la Constitution, et la " Déclaration des Droits de l'Homme, que l'Assem- " blée Nationale m'a présentés." Cette acceptation lue à l'Assemblée, fut couverte d'applaudissemens.

Quelques émissaires, chargés d'aller reconnoître les forces qui se dirigeoient sur Versailles, n'apportèrent aucuns renseignemens positifs. Vers sept heures du soir, le Duc de Fronsac * arriva à pied, et confirma que Paris étoit dans la plus violente agitation, et que les barrières en étoient fermées. " Je " n'ai pu sortir," ajouta-t-il, " qu'à l'aide d'un travers- " tissement et avec de grandes difficultés. Une fois " sorti, j'ai cherché, en suivant des chemins de " traverse, à côtoyer l'armée Parisienne, et à juger " de sa force: je la crois d'environ dix mille " hommes, la plupart régulièrement armés ; elle a " des canons, et marche en assez bon ordre."

† Le Duc de Fronsac, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, connu, depuis la mort de son père, sous le nom de Duc de Richelieu, développoit déjà cette énergie de caractère, et cette loyauté de sentimens qui ne se sont pas démenties.

Peu d'heures après, la tête des colonnes déboucha dans l'avenue du Château. En cet endroit, M. de la Fayette fit faire halte à sa troupe, la rangea en bataille, lui fit réitérer le serment de fidélité à la Nation et au Roi. Il entra ensuite dans la salle de l'Assemblée. Des brigands armés de piques, des femmes venues de Paris, y faisoient des pétitions horribles. Les Députés factieux y répondoient par des motions analogues.

A l'arrivée des colonnes Parisiennes, le Président proposa à l'Assemblée de se transporter auprès du Roi. Le côté gauche s'y refusa ; cette démarche lui parut contraire à sa dignité. " Malgré les événe- " mens," dit le Comte de Mirabeau, " dont le Châ- " teau est menacé, le vaisseau de l'Etat ne voguera " pas moins vers le port." Le Président, quelques Secrétaires *, et des Députés du côté droit, se rendirent chez le Roi, déterminés à lui faire un rempart de leurs corps. Ce président étoit M. Mounier. Il aimoit le Roi, et le prouva dans cette circonstance. S'il conspira contre la constitution de son pays, il faut en accuser son esprit plutôt que son cœur. Loin de prendre aux crimes et aux horreurs

* MM. l'Evêque de Nancy, l'Abbé Deymar, le Vicomte de Mirabeau, et Faydel.

de la révolution aucune part active, M. Mounier a constamment paru les détester.

Entre dix et onze heures du soir, M. de la Fayette poussa son avant-garde jusqu'aux grilles du Château. Il y monta, accompagné d'Officiers de son Etat-Major, et de quelques Membres de la Municipalité de Paris. L'antichambre du Roi étoit remplie de ses plus fidèles serviteurs accourus pour le défendre. Introduit dans le cabinet du Conseil, il trouva le Roi environné de ses Ministres, lui parla d'un ton respectueux, l'assura de la pureté de ses intentions et de celles de la Garde Nationale Parisienne: demanda que les postes occupés par des troupes de ligne, depuis la défection des Gardes Françoises, lui fussent confiés, et promit, à ce prix, de maintenir le bon ordre. Sa Majesté crut à ces assurances: Elle consentit à la demande qui lui étoit faite. Après quelques minutes, M. de la Fayette sortit de l'appartement avec un air satisfait. En passant, il serra la main à quelques Gardes du Corps. "Mes-" sieurs," leur dit-il, "tout est arrangé. Les an-" ciens Gardes Françoises vont reprendre leurs " postes au Château. Le Roi veut que, demain, " vous arboriez la cocarde nationale." Descendu de l'appartement, le Général fit la distribution des

postes que les circonstances avoient forcé le Roi de lui remettre. De là, retournant à l'Assemblée, il alla se concerter de nouveau avec ses partisans.

Quelque soit le rôle que joua dans cette conjoncture M. de la Fayette, soit que les factieux l'eussent rendu, malgré lui, l'instrument du complot, soit qu'il le fût volontairement, du moins, est-il certain, qu'il finit par le seconder. Peut-être, les conjurés, à qui l'irrésolution de son caractère étoit connue, avoient-ils compté d'avance sur ce résultat.

M. de la Fayette n'avoit aucune des qualités que lui prêtoit l'opinion publique. Un caractère irrésolu, un cœur froid, un esprit borné, nulle chaleur d'imagination, nulle facilité pour la parole, le marquoient du sceau d'une complète médiocrité. Ses amis avoient fait passer, pour profondeur de pensées, sa taciturnité naturelle, qui n'étoit en lui qu'un défaut d'idées. Ils avoient mis sur le compte de l'héroïsme, son premier voyage en Amérique, lequel, selon beaucoup de gens, n'eut qu'un motif frivole. Dans la guerre Américaine, M. de la Fayette ne déploya ni les qualités, ni les talens de l'homme de guerre. Il ne sut ni mettre à profit les occasions, ni les faire naître. L'heureuse issue de cette guerre, le crédit de la famille à laquelle son mariage l'avoit

allié*, la multitude de prôneurs qu'elle lui donna, lui valurent à la Cour et dans la capitale l'accueil le plus flatteur. Enivré de ses succès, M. de la Fayette se crut fait pour disposer un jour des destinées de la France. Devoit-il survenir quelque révolution, il se voyoit déjà ou le vengeur de son Roi contre les rebelles, ou le protecteur de la nation contre le Roi. Mais, pour l'un comme pour l'autre de ces rôles, ses moyens ne secondoient pas son ambition. S'exagérant les obstacles, perdant à les calculer plus de temps qu'il n'en falloit pour les franchir, mettant l'astuce à la place de la hardiesse, employant l'espionnage contre ses adversaires, lorsqu'il pouvoit les écraser du poids de sa popularité : voilà l'homme qui, à la tribune de l'Assemblée eut la stupide effronterie de professer l'effroyable maxime, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

Aussitôt que le Roi eut donné audience à M. de la Fayette, et que, du consentement de Sa Majesté, les postes du Château eurent été rendus aux Gardes Françoises, les Gardes du Corps reçurent l'ordre de passer de la Cour Royale sur la terrasse du jardin. De cette terrasse, ils deseendirent sur le tapis verd,

* M. de la Fayette avoit épousé Mademoiselle de Noailles, fille du Duc d'Ayen (Noailles), Capitaine des Gardes du Corps du Roi.

d'où, sur les deux heures du matin, le Duc de Guiche les conduisit au château de Trianon. En vain il avoit, à plusieurs reprises, demandé des ordres aux Ministres et au Comted' Estaing ; celui-ci déclara ne vouloir se mêler de rien. A peine les Gardes du Corps étoient-ils entrés dans Trianon, et se préparoient-ils à prendre quelque repos, qu'on leur annonça qu'ils alloient être attaqués. Dispersés dans les cours et dans les avenues, gênés de tous côtés pour leurs évolutions par les arbres qui les entouroient, ils n'avoient ni la liberté de se réunir, ni celle de manœuvrer. Dans cette position, le Duc de Guiche, ne pouvant combattre l'infanterie avec avantage, ni espérer de se maintenir, prit les ordres du Roi. Sa Majesté lui commanda de faire remonter sa troupe à cheval, et de la mener à Rambouillet. Dès lors, il ne resta plus à Versailles que le nombre de Gardes du Corps nécessaire pour le service des appartemens du Roi, de la Famille Royale, et de l'hôtel de ces gardes.

L'inquiétude et le danger du Roi avoient amené au Château un certain nombre de Députés fidèles. Après l'audience donnée à M. de la Fayette, le Roi sortit du Cabinet du Conseil, fit approcher le Président de l'Assemblée, les Secrétaires et les Députés qui étoient avec lui.

" Messieurs," leur dit-il, " dans les circonstances " où je me trouve, j'avois besoin de m'environner " de vos personnes, de m'aider de vos conseils. " M de la Fayette m'assure de la pureté de ses " intentions et de celles de la Garde Nationale Pari- " sienne. Je crois à sa sincérité. Mon désir est " que l'Assemblée rentre aussitôt en séance."

D'abord, il fut question de tenir l'Assemblée dans le Château, au salon d'Hercule, pièce contigue aux appartemens. L'Assemblée eût été, par ce moyen, plus à portée d'être avertie et de prendre, sur-le-champ, les résolutions convenables : mais une partie des Députés étoit déjà dans le lieu ordinaire des séances, où devoient se rendre ceux que l'on éveilloit dans les divers quartiers de la ville. Ces considérations, jointes au danger qu'il auroit fallu courir pour arriver au Château, firent abandonner au Roi sa première idée.

Du Château à la salle d'Assemblée, l'espace à parcourir étoit occupé, dans toute sa longueur, par les colonnes Parisiennes. Passer au milieu d'elles, dans l'obscurité de la nuit, n'étoit pas sans péril pour les Députés Ecclésiastiques et ceux de leurs collègues désignés sous le nom *d'Aristocrates*. Personne n'hésita ; le trajet se fit au milieu des insultes et des menaces de cette soldatesque. Ar-

rivés à la salle, les Députés ne se placèrent qu'avec peine. Le fauteuil du Président, le bureau des Secrétaires, les banquettes, les tribunes, tout étoit garni d'hommes, de femmes et de soldats. Il étoit minuit. Une discussion s'entama sur les subsistances ; on s'occupa, ensuite, de quelques articles du code criminel. A deux heures et demie, les Députés se retirèrent. Les brigands venus de Paris, passèrent la nuit dans la salle.

Dès que le Roi fut seul *, il me fit appeler. " Allez chez la Reine ; dites-lui de ma part d'être " tranquille sur la situation du moment et de se " coucher. Je vais en faire autant." Vers deux heures après minuit, M. de la Fayette, revenant au Château, apprit que le Roi étoit couché. Il assura que la tranquillité régnoit dans la ville, et, lui-même, dit-il, alla dormir †. Il alla dormir! . . . . Il savoit que le crime veilloit!

* M. de la Fayette voulut que le Roi ordonnât aux personnes qui, en apprenant le danger dont les jours de la Famille Royale paroissoient menacés, étoient accourues au Château, de sortir des appartemens et de se retirer. Il fallut obéir à l'ordre du Roi.

M. de la Fayette n'ayant pu exiger que les officiers de la Chambre du Roi quittassent leur service, je veillai, ainsi que plusieurs d'entre eux, à la porte de Sa Majesté.

† M. de la Fayette passa la nuit à l'Hôtel de Noailles, chez le Prince de Poix, son parent. Il n'est ni vrai, ni vraisemblable, qu'il s'y soit couché, et qu'il y ait dormi.

Nuit désastreuse du 6 Octobre! Tes dernières heures cachoient le plus horrible des sacriléges! Avec elles commencèrent les plus monstrueux attentats! Au sortir de la séance nocturne que l'Assemblée avoit tenue, les conjurés se rendirent à l'église paroissiale de St. Louis. Depuis minuit, l'église, les sacristies, les salles, les corridors, et toutes les parties dépendantes de la maison, étoient remplies de Gardes Nationales, et de gens à piques. Dans l'église, tantôt ils allumoient les cierges et marchoient processionnellement d'une manière burlesque; tantôt, des orateurs montoient dans la chaire et faisoient des motions effroyables.

A cinq heures, on fit demander au Curé* s'il pouvoit procurer une messe. Il offrit de la célébrer, sous la condition qu'il auroit une garde de sûreté. On la lui accorda.

Pendant que le Curé se préparoit à la célébration de la messe, on lui demanda d'offrir le saint sacrifice pour le succès du projet que l'on méditoit. Ce pasteur répondit que, craignant des projets criminels,

* Ce Curé étoit M. Jacob. Il m'a confirmé le détail que je rapporte, et m'a dit que les séditieux, oubliant un moment leur fureur contre la Famille Royale, chantèrent avec lui le *Domine salvum*, &c. prière adressée journellement à Dieu pour la conservation de la vie du Roi.

au moins de la part de quelques-uns des assistans, il ne pouvoit, sans impiété, consentir à ce qu'on exigeoit de lui. " Je demanderai à Dieu," ajouta cet homme respectable, " qu'il daigne accorder à tous " les grâces qui leur sont nécessaires." On se contenta de cette réponse, et la messe fut entendue avec assez de décence. Cette messe dite, les conjurés s'embrassèrent, se promirent fidélité, et volèrent au carnage.

Les premiers rayons du jour éclairoient à peine la demeure sacrée de nos Rois. Une légion de brigands, hommes et femmes, guidés par des Députés travestis, força les entrées du Château, y pénétra, remplit en un instant la terrasse du jardin et les cours. Des hurlemens épouvantables annonçoient les séditieux. Ces bandits crioient: " La tête de " la Reine. A bas la Reine! Louis ne sera plus Roi. " Nous n'en voulons plus. Il nous faut le Duc " d'Orléans. Il nous donnera du pain celui-là."

Des femmes de la halle, des mégères, disoient, en rugissant: " Où est-elle, cette .... coquine.... " Emmenons-là, morte ou vive.... Nous te ver- " rons entre deux yeux, Marie Antoinette. Tu " as dansé pour ton plaisir, tu vas danser pour le " nôtre.... Egorgeons-la.... Coupons-lui la tête. " .... Mangeons-lui le cœur...." Quelques-unes

de ces forcenées, tirant une faucille cachée sous leur tablier: "Voilà," disoient-elles, "de quoi l'expédier."

Les horribles menaces, les hurlemens de ces bêtes féroces, étoient entremêlés des cris: "Vive d'Or-" léans! Vive notre père d'Orléans!" La décence me fait un devoir de purger ce récit des obscénités jointes à ces infâmes propos. Les têtes de la Famille Royale étoient donc mises à prix! Celle de la Reine devoit tomber la première; ce fut vers son appartement que les assassins se précipitèrent. Un Député osa, dit.on, montrer du doigt la porte qu'il falloit enfoncer. Durepaire, Garde du Corps, étoit en sentinelle à cette porte; il en défendit l'entrée. Assailli par la multitude, et couvert de blessures, il resta étendu, sans mouvement. Miomandre de Ste. Marie prit son poste, barra avec son mousqueton la porte de la chambre à coucher, entr'ouvrit un des battans, et cria: "Sauvez la Reine!" A ces mots, il tomba frappé de plusieurs coups. Aussitôt, un des forcenés écarta la foule, et mesurant froidement la distance, déchargea sur ce Garde du Corps un coup de crosse si violent. que le chien du fusil resta enfoncé dans sa tête*. Des femmes de

* M. Miomandre de Ste. Marie demeura sans connoissance et baigné dans son sang. Les bandits le crurent mort, et l'abandonnèrent, après l'avoir volé. Il eut le bonheur d'échapper aux assassins.

la Reine*, que leur attachement avoit retenues toute la nuit auprès de leur auguste maîtresse, l'ayant éveillée précipitamment, Sa Majesté passa à la hâte un jupon, jeta un manteau de lit sur ses épaules, et, par un passage de communication, se sauva chez le Roi. Dans le trajet, elle entendit ces cris: " Il faut la pendre—il faut l'égorger." Un coup de fusil et un coup de pistolet furent tirés au même instant. Le Reine étoit à peine sortie, que la porte de sa chambre fut enfoncée. Les assassins, dans la rage d'avoir manqué leur coup, vomirent mille imprécations.

Tremblant pour les jours de son fils, le Roi courut à la chambre de ce précieux enfant, et l'emporta dans ses bras†. Au milieu du trajet, la bougie qui l'éclairoit s'éteignit. " Tenez ma robe de chambre," dit tranquillement le Roi à la dame de Barre, l'une des femmes de service auprès de Monsieur le Dauphin. Arrivé à tâtons dans son appartement, il y trouva la Reine, Madame Royale, MONSIEUR, MADAME, Madame Elisabeth, et la Marquise de Tour-

* Les dames Thibaud et Oguier.

† Le Roi, pour aller à l'appartement de Monsieur le Dauphin, et se dérober à la vue des séditieux, fut obligé de passer par un souterrain obscur.

Digitized by Google

zel. La Famille Royale, ainsi réunie, attendit avec moins d'effroi le sort qui la menaçoit.

Dans le premier moment de l'attaque, deux jeunes Gardes du Corps s'étoient laissés massacrer, plutôt que d'abandonner le poste où ils étoient en sentinelle*. Leurs têtes sanglantes, plantées chacune au bout d'une pique, furent promenées en triomphe. Les corps restèrent au milieu de la place d'armes, en proie aux outrages de la populace. On a vu plusieurs de ces cannibales se frotter les mains et le visage avec le sang de leurs victimes.

L'abatteur de têtes, homme à longue barbe noire, d'un aspect farouche, les bras nus jusqu'au coude, les yeux étincelans, les mains et les habits ensanglantés, agitoit avec fureur la hache, instrument de ses cruautés. Ce monstre, nommé *Nicolas Jourdan,* servoit de *modèle* à l'académie de peinture et de sculpture. Cette journée lui fit donner le surnom de *Coupe-tête*†.

* MM. Deshuttes et Varicourt.

† C'est à tort que, dans quelques relations, on a confondu ce Nicolas Jourdan avec l'auteur des massacres d'Avignon *(a)*. Ces deux monstres n'ont de commun que la barbarie et le nom.

(a) Des milliers de scélérats vomis à Marseilles, des côtes d'Afrique et d'Italie, s'étoient répandus, en 1789, dans toute la Province. Le sacrilége, le viol et l'assassinat marquèrent leur passage. Entrés dans Avignon, à la suite d'un chef nommé

Dans le Château, les bandits poursuivirent le cours de leurs attentats. La pièce appelée *l'Œil de Bœuf*, où s'étoient rassemblés les Gardes du Corps qui avoient pu y pénétrer, fut attaquée avec furie. Des bancs, des banquettes entassées, barricadèrent la porte et servirent de retranchemens. "Messieurs " les Gardes," s'écria un grenadier de la Garde Nationale *, " ouvrez : nous ne voulons vous faire au- " cun mal." Les Gardes du Corps délibérèrent. Mais, trop certains, d'après des vociférations qu'ils entendoient, qu'un refus plus long ne retarderoit leur massacre que de quelques minutes, ils se déterminèrent à ouvrir. Les grenadiers entrèrent aussitôt. L'un d'eux se plaça de lui-même en faction à celle des portes la plus voisine de l'appartement du Roi. Plusieurs Gardes du Corps furent contraints de prendre des bonnets de grenadiers, ce moyen leur étant indiqué comme le plus sûr préservatif con-

Jourdan, ils massacrèrent nombre d'habitans, sans distinction d'âge ni de sexe, forcèrent les prisons, égorgèrent de sang froid les prisonniers, entassèrent dans la glacière de la ville les victimes désignées à leur fureur, les firent expirer au milieu de tourmens inouis, les mutilèrent, les dépecèrent, et s'en disputèrent les lambeaux. Jamais scène plus horrible n'a souillé le globe. La rivière qui arrose l'intérieur d'Avignon fut teinte de sang humain et encombrée de cadavres.

* Ces grenadiers étoient des Gardes Françoises qui, à l'époque du 14 Juillet précédent, avoient abandonné leurs drapeaux pour se mêler à la révolte.

tre la fureur du peuple. Quelques grenadiers disoient, en versant des larmes, qu'ils périroient plutôt que de laisser plus long-temps égorger des Gardes du Corps qu'ils reconnoissoient pour des hommes pleins d'honneur.

Pendant cette scène, dix-huit Gardes du Corps restés à leur hôtel, soit pour la garde, soit pour quelqu'autre service, s'étoient mis en marche pour venir au Château. Parvenus à la place d'armes, la populace les entoura, et voulut les massacrer. "*A la* "*lanterne*," crioit-elle. M. de la Fayette accourut. "A moi, grenadiers," s'écria-t-il; "me reconnois-"sez-vous pour votre général?"—"Oui," dirent plusieurs voix.—"Eh bien, sauvez ces hommes-là." (Il parloit des Gardes du Corps.) "Je viens de ré-"pondre au Roi sur ma tête, qu'il ne leur seroit "fait aucun mal." A l'instant, des grenadiers entourèrent ces Gardes et les conduisirent au Château. Là, M. de la Fayette fit prêter aux Gardes du Corps le serment de fidélité au Roi et à la Nation. "Levez," leur dit-il, "les mains "en signe d'approbation." Les mains furent levées.

A la nouvelle du massacre de quelques-uns de ses Gardes, le Roi se montra sur le balcon et parla au

peuple en leur faveur*. Les Gardes qui se trouvèrent dans l'appartement, parurent après Sa Majesté, et, par son ordre, jetèrent au peuple leurs bandoulières. Le Roi voulut aussi qu'ils prissent la cocarde tricolore. Ce peuple qui, tout à l'heure ne respiroit que carnage, cria: *Vive le Roi! Vivent les Gardes du Corps!*

Gardes fidèles! que dans cette nuit horrible, votre dévoûment pour la conservation du Roi et de la Famille Royale rendit prodigues de votre sang, recevez d'un serviteur de votre Roi, le tribut d'admiration que vous doit tout bon François, et dont, tôt ou tard, la nation honorera votre mémoire!

M. de la Fayette, monté chez le Roi, lui demanda, au nom du peuple, de venir, dès ce jour même, fixer sa résidence à Paris, en lui peignant sous des couleurs effrayantes les dangers du refus. Forcé de consentir à tout, le Roi parut de nouveau

* Ceux des Gardes du Corps dont j'ai pu me procurer les noms, et contre lesquels le peuple exerça le plus de fureur, sont MM. de Durepaire, de Miomandre Ste. Marie, de Lukerque, Moucheron et Demier.

Le Roi, voulant récompenser la courageuse fidélité de ces Gardes, les fit, presqu'aussitôt, décorer de la Croix de St. Louis, quoiqu'ils eussent beaucoup moins que les vingt-huit années de service exigées pour obtenir cette décoration.

Digitized by Google

sur le balcon, et annonça lui-même qu'il alloit partir avec sa famille pour la capitale. " Que la " Reine se montre," demandèrent quelques voix. La Reine s'avança, tenant d'une main Monsieur le Dauphin, et de l'autre, Madame Royale. " Point " d'enfans," crièrent les mêmes voix. Les enfans furent écartés. La fille des Césars, demeurée seule, promena majestueusement ses regards sur la multitude. Le peuple, frappé d'admiration, applaudit. Les assassins furent déconcertés.

Insensiblement l'agitation se calma. La tranquillité sembla renaître. M. de la Fayette, qui, dès lors, tenoit dans ses chaînes la Famille Royale, affecta la puissance d'un maître, ordonna dans le Château, signa dans le Cabinet du Conseil du Roi les passeports nécessaires aux personnes qui devoient suivre la Famille Royale. Tout à coup se fit entendre un feu de billebaude. Les acclamations de la multitude apprirent que cette décharge étoit faite en signe de joie du départ de Sa Majesté pour Paris.

Dès le matin, on avoit, sur la demande du Roi, fait à l'Assemblée la motion de transférer la séance au Château. " Délibérer dans le palais des Rois, " ce seroit," dirent les factieux, " compromettre la " dignité de l'Assemblée." Ils firent décréter que, pour répondre au vœu du Roi, une députation de

trente-six membres se rendroit près de lui. On décréta que, durant la présente session, l'Assemblée étoit inséparable de la personne du Roi. La Députation de trente-six membres, chargée d'annoncer ces résolutions à Sa Majesté, arriva au Château. L'Abbé Deymar porta la parole, en ces termes:

" SIRE,

" J'ai l'honneur de remettre entre les mains de " Votre Majesté le décret par lequel l'Assemblée " Nationale vient de déclarer unanimement la " personne de son Roi inséparable des Représentans " de la Nation, pendant la session actuelle. Elle " croit manifester un vœu digne du cœur de Votre " Majesté, et consolant pour elle dans toutes les " circonstances."

" Je reçois avec une vive sensibilité," répondit le Roi, " les nouveaux témoignages de l'attachement " de l'Assemblée ; le vœu de mon cœur est, vous " le savez, de ne jamais me séparer d'elle. Je vais " à Paris, avec la Reine et mes enfans: je donnerai " tous les ordres pour que l'Assemblée Nationale " puisse venir incessamment y continuer ses tra- " vaux."

Tout s'apprêta pour le départ. A une heure, le Roi, la Reine, Monsieur le Dauphin, Madame

Royale, MONSIEUR, frère du Roi, MADAME, Madame Elizabeth, et la Marquise de Tourzel, montèrent en voiture. Pour cortége, marchoient en avant, des trains d'artillerie, des munitions de guerre et de bouche, des brigands armés de piques, des femmes ivres, échevelées, couvertes de boue et de sang. A cheval sur des canons, montées sur des chevaux de Gardes du Corps, les unes en cuirasse, les autres avec des fusils et des sabres, elles poussoient des cris effrayans et chantoient des obscénités. Un corps de cavalerie, entremêlé de Députés, de soldats, de grenadiers et de femmes, environnoit la voiture *. Suivoient deux cents Gardes du Corps désarmés, sans chapeaux et sans bandoulières, conduits, un à un, entre deux grenadiers, quelques cent-Suisses, des soldats du régiment de Flandre, des dragons et des soldats. La Famille Royale ne pouvoit lever les yeux sans voir des canons chargés à mitraille, dirigés sur sa voiture.

* Du moment où le Roi fut monté en voiture, M. de la Salle, le plus ancien des Gardes du Corps de la compagnie de Luxembourg, fit à pied la route de Versailles à Paris, la main continuellement appuyée sur le bouton de l'une des portières du carrosse de Sa Majesté. Plusieurs fois des gens du peuple voulurent lui faire lâcher prise. " Sachez," disoit-il, en les repoussant, " que, jusqu'à la mort, je suis et je serai le garde de mon Roi."

Les têtes livides des deux Gardes du Corps, *Deshuttes* et *Varicourt*, furent portées sur des piques. On distinguoit au milieu des deux monstres* qui s'enorgueillissoient de cette atrocité, l'horrible *Coupe-tête*, la hache sur l'épaule, et le visage rouge du sang dont il l'avoit frotté. M. de la Fayette commandoit! Il souffroit ces horreurs!

Le Roi, conduit au pas des chevaux, n'entra à Paris qu'après six heures de marche. Quelle marche, Grand Dieu! C'étoit un Roi traîné captif par des sujets rebelles. A la barrière, Bailly vint au-devant du Roi, et lui dit:

" SIRE,

" C'est un beau jour que celui où Votre Majesté " vient dans sa capitale avec son auguste épouse, " avec un Prince qui sera bon et juste comme " Louis XVI. Permettez, Sire, au Maire de Paris, " de vous exprimer le vœu de la capitale. Les mo- " mens que Votre Majesté nous donne, quelques " courts qu'ils soient, nous sont précieux. Mais, " c'est sa présence habituelle que nous désirons; ce " sont tous ses momens que son peuple demande.

* Les scélérats qui portoient les têtes des deux Gardes du Corps, eurent l'inconcevable barbarie d'en faire friser et poudrer la chevelure en passant au village de Sèves.

" Si Votre Majesté daigne nous accorder cette " grâce, la capitale recouvrera le plus beau et le plus " cher de ses avantages. Déjà les soins paternels " de Votre Majesté ont été multipliés pour prévenir " la disette. Votre Majesté sera le témoin de " notre fidélité. Nous verrons renaître, sous ses " yeux, l'ordre, la paix, toutes les vertus aimables " et douces que son exemple doit inspirer. Enfin, " sous le règne de Louis XVI, le Roi sera puissant " par son peuple, et le peuple, heureux par son " Roi."

Sa Majesté répondit: " C'est toujours avec plaisir " et avec confiance que je viens dans ma bonne " ville de Paris."

Arrivée lentement à l'Hôtel de Ville, la Famille Royale monta dans l'une des salles, se fit voir au peuple, et lui adressa quelques paroles. De l'Hôtel de Ville, le Roi et sa Famille furent conduits au Château des Thuileries; MONSIEUR, frère du Roi, et MADAME, allèrent habiter le Palais du Luxembourg. Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi, s'établirent au Château de Belle-Vue. Madame, Comtesse d'Artois, étoit partie, le mois précédent, pour aller à Turin joindre le Prince, son époux.

Dans les premiers jours de l'arrivée du Roi à

Paris, le peuple poussa jusqu'à l'extravagance les transports de sa joie *.

A Dieu ne plaise, que j'impute au plus grand nombre des officiers, des grenadiers, ou des volontaires de la Garde Parisienne, les horreurs de la journée du 6 Octobre! Je ne dirai pas, non plus, que la même ardeur du crime conduisit à Versailles tous ceux qui s'y portèrent. Une bande de scélérats, recrutés dans les repaires où se réfugient les mauvais sujets, toujours si nombreux dans une grande capitale, des femmes ramassées dans la fange de la prostitution, formèrent le rassemblement. Tout ce qui se rencontra sur leur passage, fut entraîné et forcé de suivre. Mis tout à coup en mouvement, les bataillons de la Garde Nationale ne surent, ni par quels ordres, ni pourquoi ils marchoient. Aussi, quand l'objet de cette insurrection, celui d'attenter aux jours du Roi et de la Famille Royale, fut manqué, chacun, suivant sa manière de juger, qualifia cette effroyable expédition. Les uns n'y virent que le projet de tirer vengeance du repas mal interprété des Gardes du Corps ; les autres, que l'espoir de

* " Plus de disette de pain," s'écrioit le peuple ; " nous avons " avec nous le boulanger, la boulangère, et le petit mitron." C'étoit sous ces noms qu'il osoit désigner le Roi, la Reine, et Monsieur le Dauphin.

faire, par ce moyen, cesser la disette des subsistances ; d'autres, enfin, que la volonté de contraindre le Roi à venir habiter Paris, et, du même coup, d'y faire transférer l'Assemblée Nationale.

Forcé d'habiter la capitale, le Roi écrivit à l'Assemblée Nationale: " Messieurs, les témoignages " d'affection que j'ai reçus des habitans de ma " bonne ville de Paris, les instances de la Commune " me déterminent à y fixer mon séjour le plus ha- " bituel ; dans la confiance où je suis toujours que " vous ne voulez pas vous séparer de moi, je désire " que vous nommiez des commissaires pour recher- " cher ici le local le plus convenable ; je donnerai, " sans délai, mes ordres pour le préparer. Ainsi, " sans ralentir vos utiles travaux, je rendrai plus " faciles et plus promptes les communications qu'une " confiance mutuelle rend de plus en plus néces- " saires."

D'après la lecture de cette lettre, l'Assemblée décréta qu'elle se transporteroit à Paris. Six commissaires furent nommés pour l'annoncer au Roi, et déterminer avec Sa Majesté le local qu'il conviendroit de prendre. On fit choix, provisoirement, de la grande salle de l'Archevêché. La première séance de l'Assemblée s'y tint, le 19 Octobre.

Après l'arrivée de la Cour à Paris, M. de la Fa-

yette, rassuré contre les dernières entreprises de la faction Orléaniste, eut, chez une femme de la Cour*, une vive explication avec le Duc d'Orléans. Ce Prince, encore tout ému, courut chez le Roi. Sa Majesté, écoutant moins son ressentiment que son indulgence, le reçut sans aigreur, retraça à ses yeux les faits qu'on lui imputoit, et voulut bien accepter les assurances de sa soumission. Cependant, pour la propre sûreté du Duc d'Orléans, et pour le calme de la capitale, le Roi lui ordonna de passer en Angleterre.

Sous le prétexte d'une mission spéciale, le Duc d'Orléans partit pour Londres, muni de passeports du Roi et de l'Assemblée. Ses partisans, atterrés, envoyèrent à Boulogne sur mer, lieude l'embarquement, des gens chargés de l'arrêter, et de le faire revenir à Paris. Des ordres précis et du Roi et de l'Assemblée furent nécessaires pour qu'il continuât sa route.

Dans sa nouvelle résidence, le premier soin du Roi fut de connoître par lui-même ce qui concernoit l'approvisionnement de la capitale. Le 7 Octobre, il convoqua au Château des Thuileries, le Maire, le Comité des Subsistances, et quatre Commissaires

* La Marquise de Coigny.

Municipaux chargés des mesures à prendre pour le retour de l'ordre public. Introduits dans le cabinet de Sa Majesté, où se trouvoient ses Ministres, " Je " vous ai mandés," leur dit le Roi, " pour m'entre- " tenir avec vous des besoins les plus urgens de mon " peuple." Passant ensuite aux détails de cette partie d'administration, Sa Majesté s'informa de l'état actuel des approvisionnemens, de l'étendue des ressources, et montra, outre l'intérêt d'un père, la sagesse d'un administrateur consommé. Les commissaires sortirent frappés d'admiration.

La Reine, s'abandonnant à la pente naturelle de son cœur, voulut donner aussi des marques de sa bienveillance pour le peuple. Elle promit de faire dégager du Mont de Piété, les effets usuels, comme linge et hardes, dont l'engagement n'excéderoit pas vingt-quatre livres. Le Roi concourut à ce bienfait. La somme s'acquitta sur les fonds des dépenses personnelles de Leurs Majestés.

Cependant, des calomnies infâmes contre le Roi, et surtout contre la Reine, circuloient dans le public. La populace, soudoyée par les factieux, venoit, à chaque instant, sous les fenêtres du Château, vomir des propos aussi obscènes qu'outrageans. Elle osa, plusieurs fois, pour insulter encore plus à la majesté du trône, faire arriver jusqu'au Roi, sous

le titre de Députés, des gens de la lie du peuple. Cette effronterie s'étoit renouvelée si souvent, qu'un des Ministres proposa de leur interdire l'entrée du Château. " Non," dirent le Roi et la Reine, " ils peuvent se présenter ; nous aurons encore le " courage de les entendre."

Dans une circonstance où des hommes de la lie du peuple haranguoient le Roi, l'orateur osa inculper, dans les termes les plus offensans, la Reine qui étoit présente. " Vous vous trompez," dit le Roi avec douceur ; " la Reine et moi n'avons pas " les intentions que l'on nous prête: nous agissons, " de concert, pour votre bien commun." Lorsque la Députation se fut retirée, la Reine fondit en larmes.

A ces insultes habituelles se joignoit la gêne d'une véritable captivité. Réduite à ne pouvoir sortir des murs de Paris, la Famille Royale n'avoit, même qu'à certaines heures, la liberté de se promener dans le jardin des Thuileries. Alors, le public en étoit exclus. " Le Roi est lâché," disoient grossièrement des Gardes Nationaux. Une troupe d'officiers et de soldats l'environnoient de tous côtés.

Cet état de contrainte excitoit des murmures, et pouvoit finir par réveiller l'intérêt du peuple ; de ce peuple qui passe si rapidement de la haine à la pitié.

Une Députation de la Municipalité, ayant le Maire à sa tête, vint demander au Roi de reprendre l'exercice de la chasse, dont la longue habitude avoit dû lui faire un besoin. " Si jusqu'à présent," répondit-il, " je me livrois à l'exercice de la chasse, " je le prenois, moins comme un plaisir, que " comme un régime dont l'effet m'étoit salutaire. " Aujourd'hui, la gravité des affaires publiques me " force d'y renoncer."

Alors, se fit à l'Assemblée la dénonciation de ce régistre des dépenses secrètes, connu depuis sous le nom de *Livre Rouge* *. Camus, Avocat au Parlement, et Député de Paris aux Etats-Généraux, fut le dénonciateur.

Avocat du Clergé, qui fit sa fortune, mais bientôt l'un de ses grands persécuteurs; ennemi de la haute Magistrature, qui l'avoit protégé ; fanatique dans ses diverses opinions, Camus avoit pris à tâche d'attaquer, en toute circonstance, l'autorité royale.

Le régistre de ces dépenses secrètes, dont une sage politique avoit commandé de dérober la connoissance au public, étoit entre les mains du Ministre des Finances. Dénoncer ce régistre, et dissimuler avec affectation la nature des dépenses qu'on

* Ce livre fut appelé *Livre Rouge*, de la couleur de sa couverture.

y inscrivoit, c'étoit le livrer au vague indéfini de suppositions mensongères, l'exposer aux calomnies de certains journalistes et à la malveillance des frondeurs du régime monarchique. Peu de temps après, les demandes réitérées de l'Assemblée Nationale, forcèrent le Ministre de soumettre à son examen ce *Livre Rouge*, annoncé comme si curieux, si important! Elle le fit imprimer. Quel fut l'étonnement du public quand, au lieu de l'opinion qu'on lui avoit donnée de ces dépenses secrètes qu'il regardoit comme l'abime où venoient s'engloutir une partie des trésors de la France, cette publication ne fit connoître que l'emploi raisonnable de quelques millions, fait d'après l'ordre exprès du Roi. Une seule dépense étoit, peut-être, susceptible de reproche, celle de soixante mille livres employées aux frais de l'éducation des Comtes de Lameth *.

Le Comité des Recherches de la Commune de Paris avoit entamé des informations contre les auteurs des événemens des 5 et 6 Octobre. Un ar-

* Le Comte Charles de Lameth, forcé par l'opinion publique, a, dit-on, remboursé au trésor royal les soixante mille livres accordées par le Roi pour les frais de son éducation et celle de ses frères. Auroit-il cru persuader que la remise de cette somme le dispensoit de toute reconnoissance?

rêté autorisa le procureur-syndic de la Commune à dénoncer au Châtelet les attentats de la matinée du Mardi, 6 Octobre, leurs auteurs, fauteurs et complices.

Sur cette dénonciation, les Juges du Châtelet ordonnèrent d'informer. Des commissaires qui furent nommés à cet effet, se présentèrent chez la Reine pour recevoir sa déposition. "J'ai tout vu, "j'ai tout entendu, j'ai tout oublié," fut sa réponse. Plus de quatre cents témoins furent entendus. Les membres du Comité des Recherches de la Commune *, provocateurs de l'information, refusèrent, soit par crainte, soit par d'autres motifs, de déposer sur les faits qui étoient à leur connoissance. L'un d'eux, assigné en déclaration, allégua qu'il ne pouvoit, étant dénonciateur, servir de témoin. Ses collègues firent la même réponse. Le Châtelet ne put obtenir d'eux ni remise de pièces, ni communication des renseignemens qu'ils avoient acquis †. Vainement, l'Assemblée l'ordonna par

* Du Perron, Agier, Oudart, Garan de Coulon, Brissot de Varville, &c.

† Dans l'affaire de M. de Bonne-Savardin, accusé d'avoir recruté à Paris pour l'armée des Princes, le Comte de St. Priest, Ministre de la Maison du Roi, avoit été dénoncé. On l'accu-

des décrets. Le parti d'Orléans sut toujours en arrêter l'exécution.

Le Châtelet n'acheva la procédure qu'avec des difficultés extrêmes. Les informations portoient, entre autres griefs, que, dans la journée du 5 Octobre, dans la nuit du 5 au 6, et dans la matinée du 6, un Député avoit été vu dans plusieurs endroits, sous divers costumes et dans un état de travestissement suspect; qu'il avoit été rencontré au milieu des hordes d'assassins, leur parlant et les guidant; que le Comte de Mirabeau, en habit de Garde National, un sabre nu sous le bras, s'étoit promené, le 5, au soir, sur la place d'armes de Versailles, dans les rangs du régiment de Flandre, travaillant à le corrompre. Les Juges ayant, malgré toutes les entraves, obtenu des preuves suffisantes, déclarèrent que deux membres de l'Assemblée étoient inculpés griévement. La procédure terminée, les députés du Châtelet portèrent les pièces à l'Assemblée Nationale. Juge dans sa propre cause, Mirabeau vota pour que le rapport des charges qui concernoient les Représentans de la Nation se fît à

soit de protéger, sous main, cet embauchage. Le Comité des Recherches de la Commune de Paris ordonna, par une conduite absolument contraire, l'impression et la publication de toutes les pièces de la procédure. La plupart des membres de ce Comité ont péri sur l'échafaud.

l'Assemblée même par son Comité des Recherches. Un décret fut rendu à cet égard. Peu de temps après, Chabroud, nommé Rapporteur, conclut, au nom de ce comité, qu'examen fait des charges, il n'y avoit pas lieu à accusation. L'Assemblée adopta son avis.

Contradictions bisarres, mais trop ordinaires dans les temps de troubles! La dénonciation du Comité des Recherches de la Commune qualifia de crime abominable, fait pour exciter la douleur de tous les bons citoyens, l'invasion du Château de Versailles, et la violation de l'appartement de la Reine ; le meurtre des Gardes du Corps fut déféré à la justice, comme un assassinat. Cependant, cette même journée du 6 Octobre a été mise depuis au nombre des époques mémorables de la révolution! On a représenté, sur un arc de triomphe élevé dans Paris, à l'occasion d'une fête publique, l'image des Gardes du Corps égorgés!

Le pain manquoit plus que jamais dans la capitale. Les approvisionnemens arrêtés en partie par les Orléanistes, ne pouvoient satisfaire aux besoins journaliers. Le peuple, dans son désespoir, menaçoit les malheureux boulangers, s'attroupoit autour du lieu où siégeoit alors l'Assemblée Na-

tionale*, et insultoit à ceux des Députés des trois Ordres qui leur étoient désignés par les factieux.

Une insurrection générale avoit été projetée pour le 19 Octobre. Séduits, ou intimidés, la plupart des boulangers s'étoient soumis à ne pas cuire du pain dans la nuit précédente. Un très-petit nombre osa désobéir, et vit, dès le matin, ses boutiques assaillies et pillées. Sans l'énergie que déploya la Garde Nationale, ces boulangers eussent infailliblement payé de leur tête cette désobéissance. Un seul en fut victime†. Il avoit, malgré la défense des conjurés, passé la nuit à cuire du pain. Le matin, des agitateurs ameutèrent le peuple devant sa boutique. Il fut traîné à la Place de Grève, et pendu au support d'un réverbère. Sa tête coupée, fut mise au bout d'une pique. On la promena dans les rues; on la présenta dans les boutiques des boulangers que l'on voulut punir ou effrayer. Sa veuve étoit enceinte; la Reine lui promit d'être marraine de son enfant: elle prodigua des secours à cette infortunée.

Les désordres de cette journée apprirent au Maire et à la Commune, au Commandant de la Garde Nationale, à l'Assemblée elle-même, le danger des fureurs anarchiques. Alors, se fit à l'As-

* Le palais de l'Archevêché.

† Ce boulanger s'appeloit François.

semblée la motion de décréter la loi Martiale. En vain les chefs du parti dominant s'opposèrent à cette motion : le décret fut porté.

L'effervescence populaire parut alors se calmer. Le retour des subsistances ; les actes réitérés de la bienfaisance du Roi et de la Famille Royale ; peut-être aussi, un reste d'amour pour le Souverain, de cet amour si long-temps l'attribut des cœurs Français, semblèrent ramener le peuple à de meilleurs sentimens. Déterminée par l'opinion publique et par les ménagemens nécessaires à garder avec les provinces, l'Assemblée crut devoir offrir à Leurs Majestés quelque éclatant témoignage de respect. Elle parut inopinément aux Thuileries. Fréteau, Conseiller au Parlement, présidoit alors l'Assemblée. Ce magistrat ne s'étoit concilié que partiellement l'estime de ses collègues et celle du public. Il ne dut une sorte de célébrité qu'à sa haine contre la Cour, et aux punitions qu'elle lui attira. Fréteau servit, sans l'aimer, la faction d'Orléans. Il est mort sur l'échafaud.

Le Président de l'Assemblée ayant été introduit chez le Roi, lui adressa la harangue suivante :

" Sire,

" L'Assemblée Nationale a promis de s'unir in-
" séparablement à Votre Majesté. Appelé près de

" vous par son amour, elle veut vous offrir l'hom-
" mage de son respect et de son immuable affection.

" L'affection du peuple François pour son Mo-
" narque, sembloit ne pouvoir s'accroître depuis ce
" jour mémorable où sa voix vous proclama le *Res-*
" *taurateur de la Liberté.* Il lui restoit, Sire, un
" titre plus touchant à vous donner, celui du meil-
" leur Ami de la Nation.

" Henri IV l'obtint des habitans d'une ville dans
" laquelle il avoit passé sa jeunesse. Les monu-
" mens de l'histoire nous apprennent qu'il signoit
" de ces mots, *Votre meilleur Ami*, la lettre qu'il
" leur écrivoit.

" Ce titre, Sire, c'est la France entière qui vous
" le doit. On a vu Votre Majesté, tranquille au
" milieu des orages, prendre pour elle seule la
" chance de tous les hasards ; essayer d'y soustraire,
" par sa présence et ses soins, ses peuples attendris:
" on l'a vue renoncer à ses plaisirs, à ses délasse-
" mens, à ses goûts, pour venir, au milieu d'une
" multitude inquiète, annoncer le retour de la paix,
" resserrer les nœuds de la concorde, rallier les
" forces éparses de ce grand empire.

" Qu'il nous est doux, Sire, de recueillir les bé-
" nédictions dont vous environne un peuple im-
" mense, pour vous en offrir l'honorable tribut !

" Nous y joignons l'assurance d'un zèle toujours plus " actif pour le maintien des lois, pour la défense de " votre autorité tutélaire.

" Ces sentimens sont une dette de notre recon- " noissance envers Votre Majesté. Ils peuvent, " seuls, nous acquitter vis-à-vis de nos commettans, " répondre à l'attente de l'Europe étonnée, et nous " assurer les suffrages de la postérité."

Le Roi n'étoit pas préparé à cette visite de l'Assemblée Nationale.

" Messieurs," répondit-il avec émotion, " je suis " satisfait de l'attachement que vous m'exprimez ; " j'y comptois ; j'en reçois avec une grande sensi- " bilité le témoignage."

De l'appartement du Roi, l'Assemblée passa à celui de la Reine. Sa Majesté n'étoit ni prévenue, ni parée. A peine eus-je le temps d'aller l'avertir. Presqu'aussitôt, le Président entra, suivi de l'Assemblée, et dit :

" MADAME,

" Le premier désir de l'Assemblée Nationale, " à son arrivée dans la capitale, a été de présen- " ter au Roi le tribut de son respect et de son " amour. Elle n'a pu résister à l'occasion si natu- " relle de vous offrir ses sentimens et ses vœux. " Recevez-les, Madame, tels que nous les formons, " vifs, empressés et sincères. Ce seroit avec une

" véritable satisfaction que l'Assemblée Nationale " contempleroit dans vos bras cet illustre enfant, le " rejeton de tant de Rois tendrement chéris de leurs " peuples, l'héritier de Louis IX, de Henri IV, de " celui dont les vertus sont l'espoir de la France. " Jamais, ni lui, ni les auteurs de ses jours ne " jouiront d'autant de prospérités que nous leur en " souhaitons."

" Je suis touchée, comme je dois l'être," répondit la Reine, " des sentimens que m'exprime l'As- " semblée Nationale. Si j'avois été prévenue de " son intention, je l'aurois reçue d'une manière " plus digne d'elle. Voici mon fils."

Alors, prenant dans ses bras l'héritier du trône, la Reine le montra à l'Assemblée. Les cris de *Vive la Reine! Vive Monsieur le Dauphin!* furent répétés avec enthousiasme. Marie-Antoinette fut un instant distraite du sentiment de ses malheurs.

Ces démonstrations de respect, de la part de l'Assemblée, ne ralentirent point les menées des factieux. S'ils suspendirent la démolition de l'édifice monarchique, ce ne fut que pour travailler avec plus de succès à en miner les fondemens. Déjà l'on s'apprêtoit à détruire nos antiques tribunaux. En attendant leur suppression absolue, tout acte de juridiction leur fut provisoirement interdit. Après

ce coup porté à la magistrature, la religion fut attaquée ; les vœux religieux furent abolis ; un décret reconnut à la nation le droit de disposer de tous les biens patrimoniaux des églises *.

Du palais de l'Archevêché, l'Assemblée transporta ses séances dans l'ancien manége des Thuileries. Là, s'acheva le renversement de la constitution monarchique. Sous les coups redoublés des factieux tombèrent toutes les anciennes institutions quelle que fût leur nature. Les décrets qui les supprimèrent, se succédèrent avec la rapidité de la foudre. En peu de mois, périt l'ouvrage de quatorze siècles †.

Dépouillées de leurs priviléges, les provinces perdirent jusqu'à leurs anciennes démarcations. Quatrevingts-trois départemens subdivisés, suivant la population ou la richesse, en trois, cinq, sept ou neuf districts, remplacèrent les trente-deux gouvernemens, et prirent le nom des mers, des bois, des rivières, et des rochers qui se trouvoient dans

* Le Marquis de la Coste fit la motion de s'emparer des biens du Clergé, de les vendre, et de salarier les ministres du culte. Une offre de quatre cents millions de livres, faite par le Clergé, dès l'ouverture des Etats-Généraux, et renouvelée depuis, ne put le soustraire à la spoliation de ses biens.

† " La longue durée d'un royaume marque que la constitution " en a été bonne et l'administration sage."—*Puffend.* Liv. viii. chap. iv. sect. xvii.

leur enceinte, ou qui leur servoient de limites. Chaque département eut son Evêque, ses corps administratifs, ses tribunaux civils et criminels. L'administration intérieure des villes, des bourgs, des villages, fut soumise à l'autorité de quarante-quatre mille municipalités, qui eurent tout pouvoir pour faire le mal, et presqu'aucun pour faire le bien. Des tribunaux, d'une espèce nouvelle, remplacèrent l'ancienne magistrature. Ils ne savoient comment, d'après quoi, ni sur quoi juger*. Les troupes, soumises aux réquisitions des corps administratifs, hésitèrent entre le pouvoir du Roi et le pouvoir Municipal. L'ancienne religion de l'Etat fut confondue avec tous les cultes, jusqu'à ce que le refus du serment exigé de ses ministres eût fourni un prétexte pour la proscrire. Dans le siècle de la tolérance, l'église Gallicane fut en butte aux mêmes persécutions que dans les premiers temps du Christianisme. Elle donna les mêmes exemples de foi et de courage. L'anarchie, par ses excès, força des François de chercher un asile dans les pays étrangers ; la tyran-

* L'Assemblée Nationale n'avoit pas encore prononcé la suppression totale des anciennes lois, mais elle s'opposoit, par des menées sourdes, à leur application, et différoit de travailler à un nouveau code de lois. Cet état de choses ouvroit aux différentes factions une carrière immense pour l'arbitraire, dans les jugemens à rendre par les tribunaux de nouvelle formation.

nié confisqua les propriétés de ceux qu'elle contraignoit de fuir. Une liste civile fixa les dépenses du Roi. Sa Majesté perdit, avec ses domaines, l'administration du trésor royal.

Pour combler le gouffre que creusoient de plus en plus, les déprédations du pouvoir usurpateur, l'Assemblée créa ce papier-monnoie, nommé par elle *Assignats*. La première émission fut de quatre cents millions, la seconde de huit cents, les autres, de sommes incalculables jetées presque aussitôt dans la circulation. La fabrication du papier suivoit à peine la rapidité des émissions. En peu de temps, toutes les opérations commerciales s'en ressentirent. Il n'y eut plus d'équilibre entre le prix des denrées et celui de la main-d'œuvre, entre les fortunes individuelles et les dépenses. Toutes les classes de la société furent dans un état de crise alarmant. En vain, dans les trois Ordres, l'autel et le trône eurent d'intrépides défenseurs ; la majorité de l'Assemblée permit le crime ; l'iniquité triompha.

Dans la capitale et dans le royaume, non-seulement tous les projets, tous les mouvemens de contre-révolution étoient funestes à leurs auteurs, mais servoient de prétexte aux dénonciations, aux visites domiciliaires, et aux arrestations. Si le sang innocent cessoit de couler sous les poignards des agens

révolutionnaires, on abusoit du glaive de la loi pour le répandre. Accusé d'avoir voulu arracher à la captivité le Roi et la Famille Royale, le Marquis de Favras fut mis en jugement, sans preuves juridiques qui légitimâssent l'accusation: des Magistrats timides, cédant aux menaces d'une multitude altérée de sang, prononcèrent l'arrêt de mort*. Le Marquis de Favras périt par un supplice ignominieux, que son dévoûment héroïque convertit en un titre éternel de gloire.

Malgré son audace, la majorité factieuse de l'Assemblée ne se dissimuloit pas de quels périls elle étoit environnée. La fermentation générale, excitée dans le royaume par ses intrigues, pouvoit tout à coup se diriger contre elle. Dans quelques provinces, un certain nombre d'habitans, fatigués du nouveau joug, avoient tenté de se réunir pour aviser aux moyens d'arrêter les progrès du mal. Pour peu, en effet, que les yeux se fussent ouverts, quel spectacle eut offert la France? Un Roi captif et

* Le 11 Février, 1790, le Marquis de Favras fut jugé par le tribunal criminel du Châtelet de Paris, sur le rapport de M. Quatremère de Roissy. M. de Flandres de Brunville, Procureur du Roi, récapitula toute la procédure. Ses conclusions étoient pour l'amende honorable et pour la mort. Elles furent adoptées. M. Bossu, Curé de la paroisse de St. Paul à Paris, et recommandable par ses vertus, assista le Marquis de Favras dans ses derniers momens.

sans pouvoir ; un peuple souffrant et sans liberté! Les factieux, craignant que leur popularité ne fut bientôt compromise, se hâterent de lui donner pour égide, l'adhésion du Roi à toutes leurs opérations. Secondés par M. Necker, ils déterminèrent Sa Majesté, à la séance mémorable du 4 Février, et à la proclamation dont elle fut suivie, en lui persuadant que son refus allumeroit la guerre civile dans le royaume.

Le 4 Février, 1790, le Roi se rendit à l'Assemblée Nationale. Après avoir fait le tableau de l'état déplorable dans lequel la France se trouvoit alors ; il exhorta l'Assemblée à marcher avec sagesse vers le but qu'elle s'étoit proposé ; il remonta à l'époque où les décrets constitutionnels avoient été présentés à sa sanction, pour l'associer d'une manière plus expresse à ce que l'Assemblée Nationale avoit concerté pour le bonheur du royaume. Il voulut qu'on sut partout que le même intérêt, le même vœu, unissoient le Monarque et les Représentans de la Nation ; il ne douta pas que le respect dû à la religion et à ses ministres ne fut conservé. Il promit de maintenir la liberté constitutionnelle ; de former de bonne heure, de concert avec la Reine, qui partageoit ses sentimens, l'esprit et le cœur de son fils

au nouvel ordre de choses amené par les circonstances. Il invita l'Assemblée Nationale à joindre ses efforts aux siens, pour éclairer sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égaroit, ce *bon peuple qui lui étoit si cher, et dont on l'assuroit qu'il étoit aimé, quand on vouloit le consoler de ses peines.*

La tendresse du Roi pour son peuple ne pouvoit mieux se peindre que dans ce discours*! Le Président (Bureau de Puzy) répondit au Roi, " Que " l'Assemblée Nationale voyoit sans étonnement la " conduite confiante et paternelle de Sa Majesté; " que, sans le faste du trône, il suffisoit au Roi pour " entraîner les cœurs, de se montrer dans la simplicité de ses vertus; que venant au milieu des Re- " présentans de la Nation, prendre l'engagement " d'aimer et de maintenir la constitution, le Roi " acquéroit de nouveaux droits à la reconnoissance, " au respect et à l'amour du peuple François."

Après cette réponse, le Roi sortit de la salle, au milieu des acclamations que lui prodiguèrent les

* Le Roi avoit fait communiquer à plusieurs Députés du côté droit, le discours qu'il devoit prononcer. Les chefs du parti dominant, instruits des changemens proposés au Roi, et que Sa Majesté adoptoit, exigèrent que ce discours ne reçut aucune modification.

Digitized by Google

Députés du côté gauche. Ceux du côté droit virent, avec une douleur profonde, le Monarque s'abandonner désormais au cours de la révolution *.

Cette démarche du Roi, par laquelle il sembloit se déclarer le chef de la révolution, rappeloit celle de Henri III, qui se déclara chef de la ligue. Trop séduit par l'espérance de la paix et du retour de l'ordre, le Roi n'avoit pas considéré, dans toute leur étendue, les vices inséparables de cette constitution dont il adoptoit les bases. Il ne prévoyoit pas le déluge de maux dont elle devoit inonder la France.

Une Députation de l'Assemblée suivit le Roi jusqu'au Château. La Reine, tenant Monsieur le Dauphin par la main, vint à la rencontre de Sa Majesté.

* Cet ouvrage étoit écrit lorsque le Duc de Croy-d'Havré, Député aux Etats-Généraux, et aussi recommandable par sa fidélité au Souverain légitime, que par sa naissance, nous a prié de réparer en faveur de l'Ordre de la Noblesse, une omission que nous avions faite.

Aussitôt que le Roi fut sorti de la salle, le Baron de Menou demanda que tous les Membres de l'Assemblée prêtâssent, séance tenante, serment de fidélité à la constitution, déclarant que l'adhésion, ou le refus, signaleroit les bons citoyens. La motion, faite dans un moment d'enthousiasme, obtint la majorité. Chacun des Membres de l'Assemblée prêta le serment décrété, mais avec réserve, de la part des Députés du côté droit, de ne maintenir que les articles de la constitution acceptés *librement* par le Roi. Ils demandèrent que la restriction qu'ils mettoient à leur serment, fut insérée au procès-verbal de la séance.

" Je partage," dit-elle, en adressant la parole à la Députation, " tous les sentimens du Roi; je " m'unis de cœur et d'esprit à tout ce que lui dicte " son amour pour ses peuples. Voici mon fils. Je " l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur " des pères. Je lui apprendrai, de bonne heure, à " respecter la liberté publique, et à maintenir les " lois. J'espère qu'un jour il en sera le plus ferme " appui."

Cette séance donna de nouvelles forces à la majorité factieuse. Secouant ce reste de circonspection qui, quelque fois, avoit entravé sa marche, elle s'avança à pas de géant et ne craignit plus de mettre ses projets à découvert. Une motion incidente*, la pressa de reconnoître, conformément à l'ordre porté dans tous les cahiers, la religion Catholique, Apostolique et Romaine, comme religion de l'Etat. Elle s'y refusa opiniâtrément, se hâta de décréter la vente de tous les biens du Clergé, la spoliation des églises et la suppression des ordres religieux et des monastères; enfin, elle décréta cette constitution civile du clergé, qui, bientôt, amena la persécution des prêtres fidèles et l'interdiction du culte Catholique lui-même.

* Cette motion fut faite par l'Evêque de Nancy.

C'est au fanatisme impie avec lequel les factieux attaquèrent alors la religion et ses ministres, que doit être attribuée la première étincelle qui alluma dans la Vendée, dans la Bretagne et dans le Midi de la France, un incendie qui ne s'éteindra que dans le sang. La haine que le philosophisme inspiroit aux novateurs contre le Clergé, les aveugloit et les emporta. Etrange contradiction! Proclamer la liberté indéfinie de tous les cultes, et prétendre, en renversant l'ancienne constitution du Clergé, lui en donner une à laquelle on lui commandoit d'obéir exclusivement! Dépouiller de leurs biens les églises Catholiques, et les conserver aux églises Protestantes d'Alsace! Prononcer le bannissement et la confiscation contre ceux qui ne partageoient pas leurs opinions religieuses, et rappeler, au bout d'un siècle, avec réintégration dans tous leurs biens, les descendans des Protestans bannis par la révocation de l'Edit de Nantes * !

De l'Ordre du Clergé, l'acharnement se porta de nouveau sur celui de la Noblesse. Ce ne fut pas assez pour les modernes *niveleurs* d'avoir dénaturé les domaines des gentilshommes, d'avoir aboli les redevances et les droits qu'assuroient des transactions

* L'édit de 1685, qui révoque celui de Nantes, a été annullé par le décret du 10 Juillet, 1790.

libres et réciproquement utiles *. Un décret provoqué par une motion du Comte Mathieu de Montmorency-Laval, supprima la Noblesse, les titres, les armoiries et les livrées †. Au nom de la nation Françoise, qu'ils prétendoient rendre libre, et qu'ils tenoient asservie, ces mandataires infidèles anéantirent, en un seul jour, la reconnoissance qu'elle devoit à des services accumulés pendant quatorze siècles.

Les mouvemens séditieux ne se bornèrent pas à désoler et à désorganiser la France. Déjà l'esprit de révolte avoit traversé les mers. Il avoit armé dans nos colonies les gens de couleur contre les blancs, les esclaves contre leurs maîtres. Les plantations et les magasins furent la proie des flammes. Le sang coula à grands flots dans ces contrées. L'abandon de la culture donna la mort au commerce. La lave révolutionnaire, si je peux m'exprimer ainsi,

* Le censitaire, l'emphiteote, le serf même, avoient acquis leurs terres au prix des redevances ou servitudes stipulées.

† L'Assemblée Nationale a, par décret du 19 Juin, 1790, supprimé en France les titres, les armoiries et les livrées. Par autre décret du 30 Juillet, 1791, elle a supprimé tout ordre de chevalerie et toute décoration. Elle a ordonné que, jusqu'à ce qu'il fût statué s'il y auroit une distinction nationale unique, les militaires continueroient de porter la décoration connue sous le nom d'Ordre de St. Louis, institué par Louis XIV.

dessécha dans ces climats, l'une des sources les plus fécondes de leur richesse.

Ce fut dans cette année (1790) que Madame Royale, depuis Duchesse d'Angoulême, fit sa première communion. Le matin de ce jour solennel (8 Avril) la Reine, ayant conduit dans la chambre du Roi la jeune Princesse, lui dit:

" Ma fille, jetez-vous aux pieds de votre père, " demandez-lui sa bénédiction." Madame se prosterna: son père la bénit et la releva. Je répète avec un saint respect les paroles qu'il lui adressa. Malheur à quiconque les pourroit lire sans attendrissement!

" C'est du fond de mon cœur, ma fille, que je " vous bénis, en demandant au Ciel qu'il vous fasse " la grâce de bien apprécier la grande action que " vous allez faire. Votre cœur est innocent et pur " aux yeux de Dieu ; vos vœux doivent lui être " agréables. Offrez-les-lui pour votre mère et moi. " Demandez-lui qu'il me donne les grâces néces- " saires pour faire le bonheur de ceux sur lesquels " il m'a donné l'empire, et que je dois considérer " comme mes enfans. Demandez-lui qu'il daigne " conserver dans ce royaume la pureté de la religion, " et souvenez-vous bien, ma fille, que cette sainte " religion est la source du bonheur et notre soutien

" dans les adversités de la vie. Ne croyez pas que " vous en soyez à l'abri. Vous êtes bien jeune, " mais vous avez déjà vu votre père affligé plus " d'une fois. Vous ne savez pas, ma fille, à quoi " la Providence vous destine ; si vous resterez dans " ce royaume, ou si vous irez en habiter un autre. " Dans quelque lieu où la main de Dieu vous pose, " souvenez-vous que vous devez édifier par vos " exemples, faire le bien toutes les fois que vous en " trouverez l'occasion. Mais, surtout, mon en- " fant, soulagez les malheureux de tout votre pou- " voir. Dieu ne nous a fait naître dans le rang où " nous sommes, que pour travailler à leur bonheur " et les consoler dans leurs peines. Allez aux au- " tels où vous êtes attendue, et conjurez le Dieu " de miséricordes de ne vous laisser oublier jamais " les avis d'un père tendre."

La vénération de Madame, Duchesse d'Angoulême, pour la mémoire de ses augustes parens, son courage héroïque dans l'adversité, sa piété, sa bienfaisance, son tendre attachement pour l'époux vertueux qui la console dans ses peines ; en un mot, l'intérêt que son nom seul inspire à l'univers, prouvent assez quel effet le discours du Roi produisit sur le cœur de la jeune Princesse.

Le Duc d'Orléans qui, comme nous l'avons dit, avoit été chargé d'une mission pour l'Angleterre, en partit brusquement, reparut, le 11 Juillet, à l'Assemblée Nationale, y prononça le serment civique, et reprit sa place parmi les Membres du côté gauche qui le couvrirent d'applaudissemens. Le même jour, ce Prince vint au château des Thuileries. Il se présenta successivement chez le Roi et chez la Reine. Son assurance, pour ne rien dire de plus, parut alors déplacée. L'audace de son parti se ranima. Les intrigues se renouèrent. La cérémonie de la fédération, à laquelle on touchoit, offroit une circonstance favorable aux factieux.

La fête civique de la fédération générale des Gardes Nationaux de la France avoit été fixée au 14 Juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Chacun des corps de l'armée de ligne, et toutes les divisions de la milice nationale, élurent un certain nombre de Députés pour assister à cette fédération. La plupart arrivèrent à Paris avec des intentions pures. On pouvoit se livrer à quelque espoir, en les voyant porter au Roi, au nom de leurs départemens, des témoignages d'amour et de fidélité ; jouissance d'autant plus douce pour cet infortuné Monarque, qu'il perdoit, chaque jour, l'habitude de se croire aimé.

Le 13 Juillet, les fédérés de chaque province vinrent complimenter le Roi. M. de la Fayette, qui étoit à leur tête, porta la parole.

" Sire," dit-il, " dans le cours des événemens " mémorables qui nous ont rendu des droits im- " prescriptibles, lorsque l'énergie du peuple et les " vertus de son Roi ont présenté aux nations et à " leurs chefs de si grands exemples, nous aimons à " révérer en Votre Majesté le plus beau de tous les " titres, celui de Chef des François et de Roi d'un " peuple libre.

" Jouissez, Sire, du prix de vos vertus ; et que " ces hommages purs, que ne pourroit commander " le despotisme, soient la gloire et la récompense " d'un Roi citoyen.

" Vous avez voulu que nous eussions une consti- " tution fondée sur la liberté et l'ordre public. " Tous vos vœux, Sire, seront remplis. La liberté " nous est assurée et notre zèle vous garantit l'ordre " public.

" Les Gardes Nationales jurent à Votre Majesté " une obéissance qui ne connoîtra de bornes que la " loi, un amour qui n'aura de terme que celui de " notre vie."

" Je reçois, avec beaucoup de sensibilité," répondit le Roi, " les témoignages d'amour et d'at-

" tachement que vous me donnez, au nom des " Gardes Nationales réunies de toutes les parties de " la France.

" Puisse le jour solennel où vous allez renou- " veler en commun votre serment à la constitution, " voir disparoître toute dissension, ramener le " calme, et faire régner les lois et la liberté dans " tout le royaume.

" Défenseurs de l'ordre public, amis des lois et " de la liberté, songez que votre premier devoir est " le maintien de l'ordre et la soumission aux lois ; " que le bienfait d'une constitution libre doit être " égal pour tous ; que plus on est libre, plus graves " sont les offenses portées à la liberté et à la pro- " priété des autres ; plus criminels sont les actes de " violence et de contrainte qui ne sont pas com- " mandés par la loi.

" Redites à vos concitoyens que j'aurois voulu " leur parler à tous comme je vous parle ici ; re- " dites-leur que le Roi est leur père, leur frère, leur " ami ; qu'il ne peut être heureux que de leur bon- " heur, grand que de leur gloire, puissant que de " leur liberté, riche que de leur prospérité, souf- " frant que de leurs maux. Faites, surtout, en- " tendre les paroles, ou plutôt les sentimens de " mon cœur, dans les humbles chaumières et dans

" les réduits des infortunés! Dites-leur que si je " ne puis me transporter avec vous dans leurs asiles, " je veux y être, par mon affection et par les lois, " protectrices du foible, veiller pour eux, vivre " pour eux, mourir, s'il le faut, pour eux. Dites, " enfin, aux différentes provinces de mon royaume, " que, plutôt les circonstances me permettront " d'accomplir le vœu que j'ai formé de les visiter " avec ma famille, plutôt mon cœur sera content."

M. de la Fayette présenta, alors, au Roi, selon l'ordre des départemens, les Députés à la fédération. Que de scènes attendrissantes offrit cette présentation! On y reconnut ces François qui, pendant la maladie de Louis XV, à Metz, faisoient retentir nos temples de leurs prières et de leurs sanglots ; ces François qu'avoit enivrés la gloire de Louis le Grand ; qu'un tendre respect arrêtoit devant la statue de Henri IV ; qui faisoient fumer l'encens devant les images de Louis IX ; qui, au bout de neuf siècles, jouissoient encore avec orgueil de la grandeur de Charlemagne.

A l'aspect de la Famille Royale, le chef des fédérés Bretons éprouve l'émotion la plus vive. La parole est trop foible pour exprimer ce qu'il sent. Il tombe aux pieds du Roi, et lui présentant son épée, " Sire," lui dit-il, " je dépose en vos mains

" sacrées l'épée de vos fidèles Bretons ; jamais " elle ne se teindra que du sang de vos ennemis." " —Relevez-vous, brave François," dit le Roi ; " reprenez votre épée ; elle ne peut être en des " mains plus sûres que dans celles de mes fidèles " Bretons." Le Roi aide, lui-même, ce fédéré à se lever, lui prend la main et la lui serre.

Les fédérés Dauphinois offrirent à Monsieur le Dauphin des hommages pleins de sensibilité. L'Enfant Royal, quoique dans un âge encore tendre *, sut les apprécier. Il parut en ce jour porter, avec une complaisance réfléchie le nom d'un pays où se conservoient de pareils sentimens †.

La Reine reçut, de son côté, de nombreuses adresses de félicitation. La présence de l'auguste fille de François I, dernier Duc de Lorraine, fit sur

* Monsieur le Dauphin étoit alors dans sa cinquième année.

† L'an 1343, Humbert II, Comte Dauphin de Viennois, fit la cession de ses Etats à Philippe VI, dit de Valois, Roi de France, et à la postérité de ce Monarque. Il fut stipulé que celui des fils de France à qui le Dauphiné écherroit, s'appelleroit Dauphin. Plusieurs années après ce traité, le droit de Philippe de France fut transporté au Duc de Normandie, fils aîné du Roi

L'an 1449, Charles, fils aîné du Duc de Normandie, fut mis en possession du Dauphiné. C'est le titre de tous les Princes, fils aînés de nos Rois, quoique cela ne fût point stipulé dans le traité, et que le Dauphiné dût être d'abord pour le second fils de Philippe de Valois.

les fédérés de cette province, une impression qui se peignoit sur leur visage. Le plus grand nombre des fédérés des autres départemens se montra touché du sort de ses maîtres. Pendant le séjour de ces fédérés à Paris, le jardin et les cours des Thuileries retentissoient de leurs bénédictions pour le Monarque et son auguste Famille. Les murs du Palais et les arbres du jardin étoient couverts d'emblêmes et d'écrits, témoignages de respect et d'amour.

C'étoit dans la plaine du Champ de Mars, à l'une des extrémités de la capitale, que devoit avoir lieu la cérémonie de la fédération. Cette vaste enceinte, environnée d'arbres qui formoient autour d'elle un cadre de verdure, fut, en peu de temps, changée en un cirque immense. Son contour étoit bordé de plusieurs rangs de banquettes, disposées en amphithéâtre et séparées par carrés, pour laisser des intervalles libres. On avoit, à force de bras, triomphé de la longueur du travail. Personne dans Paris n'en fut exempt. L'âge, le sexe, le rang, rien ne put en dispenser. Des religieux de tous les ordres, Chartreux, Bénédictins, Carmes, Franciscains, &c. furent contraints, pour se soustraire à l'animadversion d'une multitude enthousiaste, de travailler aux préparatifs de la fête civique. Confondus avec la

plus vile canaille, en butte à ses risées et à ses outrages, ils avoient les oreilles continuellement offensées de couplets qui dévouoient à la mort la classe supérieure de la nation.

Au milieu du cirque s'élevoit une espèce de monticule, terminé par une pyramide. C'étoit *l'autel de la patrie*. A chacun de ses angles, un vase, de forme antique, devoit recevoir et faire fumer l'encens. Des inscriptions et des emblêmes décoroient la pyramide et l'autel.

Au bout du Champ de Mars, en face du pont de bateaux jeté sur la rivière de Seine, pour le passage des fédérés et de l'Assemblée Nationale, un arc de triomphe, à trois arcades, ouvroit l'entrée du cirque. A l'extrémité opposée, et en avant de la façade de l'Ecole Royale Militaire *, se prolongeoit, en talus, une longue suite de gradins. Huit galeries couvertes les couronnoient. Au milieu de ces galeries étoit le trône du Roi. Au-dessus avoit été construite une tribune pour la Reine et pour la Famille Royale.

Dès le matin du 14 Juillet, le peuple de Paris, distribué avec ordre, avoit garni les banquettes et les gradins. Les bandes fédérées, tant des troupes

* L'Ecole Royale Militaire avoit été fondée par Louis XV, pour l'éducation de la Noblesse pauvre, destinée au métier des armes.

réglées que des Gardes Nationales du royaume entrèrent dans l'enceinte par l'arc de triomphe, et se développant sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes, elles formèrent deux haies profondes, au-dessus des quelles flottoient les bannières des départemens et les soixante drapeaux des districts de la capitale. A travers ces deux haies, s'avancèrent successivement les Electeurs de Paris, les Représentans de la Commune, enfin, l'Assemblée Nationale. Ces corps défilèrent le long des galeries couvertes, et allèrent y prendre place.

Richement vétu, décoré de ses ordres, le Roi, accompagné de la Reine et de la Famille Royale, arriva en voiture de cérémonie dans la cour de l'Ecole Militaire. Suivi de ses Ministres et des personnes de sa Cour, il monta d'abord à la salle du conseil, où il attendit que tout fût prêt. Les dispositions achevées, le Roi passa de cette salle à l'endroit où son trône étoit préparé. Il s'y assit, ayant à sa droite le Président de l'Assemblée*. La Reine, Monsieur le Dauphin, Madame Royale, MONSIEUR, frère du Roi, MADAME, Madame Elizabeth et les personnes de la Cour, se placèrent dans la tribune au-dessus du trône.

* Le Marquis de Bonnay, lieutenant des Gardes du Corps du Roi.

Le Roi et la Famille Royale s'étant assis, M. de a Fayette, à qui le Roi avoit délégué, pour ce jour, e Commandement général des Gardes Nationaux de France, qu'un décret de l'Assemblée avoit déféré à Sa Majesté*, descendit de cheval au pied du talus qui conduisoit au trône. Il fit au Roi le salut militaire; et parvenu aux dernières marches du trône, il prit l'ordre de Sa Majesté, et redescendit dans le cirque. Le Commandant Général fit exécuter diverses évolutions et rangea les fédérés en bataille, autour dé l'autel. Deux mille musiciens mêlèrent aux salves du canon et de la mousqueterie, le son de leurs instrumens. L'Evêque d'Autun, assisté d'un grand nombre de prêtres, célébra la messe.

La messe dite, le Roi prêta le serment conçu en ces termes :

" Je promets d'être fidèle à la nation et à la loi ; " de maintenir de tout mon pouvoir les articles de " la constitution décrétés par l'Assemblée Na- " tionale."

Le Président de l'Assemblée Nationale, les Représentans de la Commune, les Electeurs de Paris, et successivement les divers détachemens de fédérés

* Le Roi, par un décret de l'Assemblée Nationale, fut nommé, pour ce jour seulement, Chef suprême et absolu des Gardes Nationaux de France.

prêtèrent ensuite le serment décrété. Les fédérés, en prêtant le serment, tenoient à la main leurs épées nues. L'artillerie de la capitale, et celles des municipalités, portèrent de proche en proche, la nouvelle de cet événement. Dans un instant, il fut connu de toute la France.

Sur la demande des fédérés, la Reine prit dans ses bras Monsieur le Dauphin, et sembla le leur présenter. Aussitôt, s'élevèrent, de toute part, les cris de " Vive la Reine! Vive Monsieur le Dau- " phin!" A ces acclamations universelles, qui n'auroit cru retrouver cette Nation Françoise idolâtre de ses Rois!

Marie-Antoinette, montrant à l'armée des fédérés le Prince héritier du trône, rappeloit son illustre mère, lorsque tenant entre ses bras son fils encore au berceau, elle le mettoit sous la sauve-garde de ses braves et fidèles Hongrois, et les entendoit s'écrier: " Mourons tous pour notre Roi Marie- " Thérèse *!"

Les espérances que firent naître les bonnes dispositions des fédérés, s'évanouirent bientôt. Le 14 Juillet, 1790, fut un jour de triomphe pour les chefs de la révolte. Ce jour funeste sembla éclairer

* *Moriamur pro Rege nostro, Maria Theresia.* Les Hongrois appellent toujours *Roi* la personne qui règne sur eux.

la pompe funèbre de l'antique constitution du royaume, et l'inauguration de la nouvelle. Les factieux croyant voir dans ce nombreux rassemblement d'hommes de toutes les provinces et de toutes les opinions, des instrumens propres à seconder leurs projets, épuisèrent, pour les attirer à leur parti, toutes les ressources de la corruption et de l'intrigue. Mais les fédérés, généralement bien choisis, n'écoutèrent aucune proposition. Peut-être même, n'attendoient-ils, pour rendre au Monarque son autorité, que le signal de M. de la Fayette. Il ne le donna pas: et s'il en eût conçu le projet, auroit-il été capable de l'exécuter?

Quelle époque pour la France que celle du 14 Juillet! Depuis trois ans ce jour sembloit ne devoir plus luire que pour des désastres. Le 14 Juillet, 1788, une grêle, d'une grosseur prodigieuse, ravagea cinquante lieues de pays: le 14 Juillet, 1789, Paris leva contre son Roi l'étendart de la révolte*; enfin, le 14 Juillet, 1790, la rébellion devint commune à tout le royaume, et prit un caractère de légalité.

Peu de temps après cette première fédération,

* La révolte a commencé à Paris le 12 Juillet, 1789; mais c'est la journée du 14, époque de la prise de la Bastille, que l'Assemblée ordonna de célébrer annuellement.

M. Necker, naguère l'idole de la nation, et, depuis plusieurs mois, abreuvé d'amertumes et de dégoûts, fut heureux d'obtenir des meneurs de l'Assemblée, la permission d'aller en Suisse, mettre à couvert sa tête que, déjà, menaçoient quelques assassins. Le 4 Septembre, il quitta pour la dernière fois, le ministère. L'Assemblée et les tribunes applaudirent, avec transport, à la lecture du message qui leur annonçoit sa démission. Paris et les provinces apprirent son départ avec indifférence.

Le décret qui commandoit, sous peine de destitution, à tout fonctionnaire ecclésiastique, de quelque rang qu'il fût, de prêter le serment à la constitution civile du clergé, jeta le Roi dans la plus grande anxiété. Fils aîné de l'église, Roi très-chrétien, fidèle à la religion des Charlemagne et des St. Louis ; opposant aux systèmes impies des novateurs modernes, les maximes des Peréfixe, des Bossuet, des Fénelon, des Coetlosquet * ; persuadé, comme les Monarques ses aïeux, que, dans les matières de religion, c'est à l'église seule d'ordonner, Louis craignoit de compromettre sa conscience par

* La morale de M. de Coetlosquet, Evêque de Limoges, précepteur des fils de France, Louis XVI, Louis XVIII, et Monseigneur, Comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, étoit aussi pure que sa vie fut exemplaire.

la sanction de ce décret. " Cette loi," disoit-il, " froisse mes opinions religieuses. Je la vois comme " un signal de persécutions interminables dans mon " royaume." Plein de cette idée, Louis différa autant qu'il put de s'expliquer. On le pressa ; il différa encore. Enfin, pour le déterminer, on lui annonça que, si son acceptation tardoit davantage, le peuple se porteroit contre les Prêtres et les Nobles à des mouvemens séditieux. Le Roi fit, au maintien de la tranquillité publique, le sacrifice qu'il n'eût pas fait à sa propre sûreté. Le 26 Décembre, il sanctionna le décret sur la constitution civile du Clergé ; mais déjà la rétractation étoit dans son cœur *.

Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi, voyant chaque jour le mal s'aggraver, se décidèrent à sortir du royaume. La nouvelle de leur départ excita dans Paris quelque fermentation. Des femmes de la halle allèrent au Château de Belle-Vue, séjour ordinaire de ces Princesses, les supplier de ne pas abandonner le Roi. Mesdames, convaincues qu'en restant en France, elles ne feroient qu'augmenter, dans leur famille, le nombre des victimes, partirent, le 19 Février, 1791, à dix heures

* La manière dont le Roi s'explique à cet égard dans son testament, ne laisse aucun doute sur la pureté de ses principes et de ses intentions.

du soir. Le 22, le bruit se répandit, que MONSIEUR, frère du Roi, et MADAME, se préparoient à suivre les Princesses leurs tantes. Une multitude, secrètement excitée par les chefs de la révolte, courut au Palais du Luxembourg. MONSIEUR, à qui on rendit compte de ce mouvement, n'attendit pas que les portes de son palais fussent forcées. Il chargea le Comte Charles de Damas, en l'absence de son Capitaine des Gardes, de les faire ouvrir, mais de ne laisser entrer que les femmes. Elles se présentèrent en assez grand nombre. Leur costume étoit celui de femmes de la halle; mais il étoit facile de reconnoître que la plupart avoient pris ce déguisement. L'une d'elles aborda MONSIEUR, et lui dit: "Qu'on assuroit qu'il vouloit "quitter Paris; qu'elle et ses compagnes le prioient "de n'en rien faire, et que, s'il avoit quelque in-"quiétude, elles-mêmes et tout Paris s'offroient "de venir monter la garde chez lui."—"Je ne vois "dans votre démarche," lui répondit MONSIEUR, avec affabilité, "qu'une preuve d'amitié à la-"quelle je suis très-sensible. Je n'ai aucune in-"quiétude," ajouta-t-il, en les remerciant de leur offre obligeante. "Je ne songe nullement à quitter "Paris. Jamais, je ne me séparerai du Roi." Cette réponse satisfit celle des femmes qui portoit

la parole. " Mais," reprit une autre, " si le Roi " nous quittoit, vous nous resteriez, n'est-ce pas?" La question étoit embarassante. MONSIEUR ne vouloit ni donner une semblable parole, ni, par sa réponse, laisser soupçonner des projets que, dès lors, le Roi lui avoit certainement communiqués. Se rappelant alors le Cardinal de Retz, et regardant fixement la personne qui venoit de l'interpeller: " Pour " une femme d'esprit," lui dit MONSIEUR, en souriant, et en haussant les épaules, " vous me faites " là une question bien bête." Ces femmes éclatèrent de rire, embrassèrent MONSIEUR, et se retirèrent satisfaites. En effet, leur mission étoit remplie, ceux qui les faisoient agir, n'ayant d'autre intention que d'accoutumer le peuple à ne plus respecter le Palais. Le Roi n'en étoit que trop persuadé.

Cependant, la populace, quoique satisfaite et paisible, restoit assemblée devant la porte du Luxembourg, et différoit de se retirer. MONSIEUR annonça qu'il alloit partir pour le Château des Thuileries. Quelques personnes le supplièrent de n'y point aller ce jour-là. MONSIEUR ne se rendit point à leurs instances. Il monta en voiture. MADAME voulut l'accompagner, et partit avec lui: des gens du peuple leur servirent de cortége. Dans le trajet

du Luxembourg aux Thuileries, le rassemblement devint si nombreux, que MONSIEUR et MADAME arrivèrent avec une escorte de six mille hommes. L'attroupement se dissipa peu à peu. Et lorsque, vers onze heures du soir, MONSIEUR et MADAME retournèrent au Luxembourg, ils trouvèrent les rues désertes.

Le Roi et la Famille Royale, instruits de la scène qui se passoit au Luxembourg, avoient été dans la plus grande inquiétude. Comme la Reine manifestoit publiquement celle qui l'agitoit, quelqu'un dit devant elle, " MONSIEUR ne viendra pas aux " Thuileries, ou, s'il vient, il ne retournera pas au " Luxembourg."—" Vous ne connoissez pas MON- " SIEUR," répliqua vivement la Reine ; " MONSIEUR " viendra et s'en retournera."

Le même jour, on apprit que Mesdames étoient arrêtées à Arnay-le-Duc, en Bourgogne. Ces Princesses et leur suite* n'avoient pour logement, dans une mauvaise auberge, que quatre ou cinq

* La suite de Mesdames étoit composée pour Madame Adélaïde, de la Duchesse de Narbonne-Lara, Dame d'Honneur, de son fils, le Comte Louis de Narbonne, Chevalier d'Honneur, depuis Ministre de la Guerre ; pour Madame Victoire, du Comte de Chastellux, Chevalier d'Honneur, de la Comtesse de Chastellux, Dame d'Honneur, de leurs enfans, et de plusieurs personnes du service.

chambres, dont chacune étoit gardée par des factionnaires de la Garde Nationale. Ce fut dans cette situation, que Mesdames attendirent le retour du Comte Louis de Narbonne, envoyé à Paris par ces Princesses, pour demander, de leur part, à l'Assemblée, qu'il leur fût permis de continuer leur route. Porteur du blanc-seing de Mesdames, le Comte de Narbonne devoit en faire usage, pour former la demande dont il étoit chargé. Il se crut dans la nécessité de le remplir sous la dictée du Comte de Mirabeau, son ami. Le style et la formule de cet écrit, adressé au Président, en forme de lettre, blessoient également la dignité du rang et du caractère de Mesdames. L'Assemblée accorda la permission demandée. Mesdames continuèrent leur voyage ; elles se rendirent à Rome, où Pie VI accueillit avec une tendresse paternelle, ces Princesses, aussi recommendables par leur piété et leurs vertus, que par leur naissance et par leurs malheurs.

Jusqu'à présent, nous avons marché de crises en crises. Chaque jour en verra naître de nouvelles. Le 28 Février, le bruit avoit couru que la populace des faubourgs, dirigée par les factieux, devoit se porter au Château. Quelques fidèles sujets volèrent auprès du Roi. Sensible à cet élan de zèle, Sa Majesté se montra dans la pièce de son apparte-

ment où ses défenseurs s'étoient réunis. Presqu'au même instant, les factieux firent distribuer du vin et de l'eau de vie, tant à la Garde Nationale de service au Château, qu'à celle qui étoit accourue des faubourgs, avec l'intention d'augmenter le désordre, plutôt que de le réprimer. Les têtes s'échauffèrent. Les gentilshommes accourus au Château furent signalés comme des conspirateurs, dont le projet étoit d'assassiner la Garde Nationale. Prévenus de cette fausse idée, les Gardes de service insultèrent ces fidèles sujets du Roi, en frappèrent plusieurs et les blessèrent griévement*. Instruit de ces voies de fait, le Roi se présenta. Il crut nécessaire, pour désabuser la Garde Nationale, d'inviter les gentilshommes à déposer chez lui les armes qu'ils avoient apportées pour le défendre.

" Messieurs," dit le Roi, " c'est moi qui vous le " demande, c'est moi qui vous y invite; déposez " ici les armes que vous avez prises pour ma dé- " fense. Quelque soit le danger auquel m'exposent " l'erreur, les interprétations fausses et la haine, ne " sortez pas des bornes de la modération."

* Dans la cour du Palais des Thuileries, ces gentilshommes, restés sans armes et sans défense, étoient, les uns foulés aux pieds, les autres traînés dans la boue, la plupart écartés à coups de crosse de fusil. Le Duc de Pienne fut un des plus maltraités.

Le Roi commandoit; il fut obéi. Les gentilshommes déposèrent leurs armes et se retirèrent*. Sur ces entrefaites, M. de la Fayette arriva de Vincennes. Un mouvement populaire, qui probablement n'étoit pas l'effet du hasard, s'y étoit manifesté, le même jour. M. de la Fayette monta chez le Roi, fit enlever avec appareil les armes déposées dans l'une des commodes de l'appartement, et les ayant fait apporter dans la cour royale, ordonna de les y briser†. Afin, sans doute, de relever la gloire de ce brillant exploit, un de ses aides de camp lui dit avec emphase, "qu'il y avoit là de "quoi faire une contre-révolution." Cet amas d'armes si redoutable, pouvoit consister en soixante pistolets, grands et petits. L'expédition finie, M. de la Fayette monta sur un tabouret, dans la salle

* Avant cet ordre du Roi, les Volontaires avoient, de leur chef, entrepris de désarmer quelques gentilshommes. Plusieurs opposèrent une résistance énergique, entre autres, le Marquis de Chabert, Chef d'Escadre, Commandeur de l'Ordre de St. Louis, et le Marquis de Beauharnois, Député aux Etats-Généraux.

† M. de la Fayette avoit changé promptement d'avis. Un de ses aides de camp étoit venu, peu d'instans avant cette expédition, demander au Roi, de la part de ce Commandant, que les armes déposées dans l'appartement de Sa Majesté, fussent portées chez M. Gouvion, Major de la Garde Nationale logé dans l'une des cours du Château. Le Roi ne s'y étoit pas opposé.

des Gardes, et félicita hautement la milice Parisienne de la conduite qu'elle venoit de tenir. A l'entendre, la liberté avoit, dans ce jour, couru de grands dangers. Il faisoit allusion à un fait qui, le matin, s'étoit passé au Château. Un Chevalier de St. Louis, homme d'un nom connu, avoit paru chez la Reine, armé d'un couteau de chasse, qu'il cachoit sous son habit. Le Garde National en faction à la porte de la Reine, s'en étant aperçu, avoit arrêté ce particulier. Mais les soins et la caution de l'inspecteur du Château lui firent rendre sa liberté *. Cette anecdote et ce qui se passa dans l'appartement, donnèrent lieu aux fables absurdes d'un projet de contre-révolution et d'enlèvement du Roi. De là, ce surnom ridicule de *Chevaliers du Poignard*, donné, à cette occasion, aux gentilshommes, et si souvent répété depuis.

Les événemens se succédoient avec la rapidité de l'éclair. Mirabeau mourut, le 2 Avril. " Mes amis," dit-il, en mourant, aux personnes qui l'entouroient, " ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer, c'est sur la " Monarchie ; elle descend avec moi au tombeau."

* Cet inspecteur étoit M. Duparc, Chevalier de l'Ordre de St. Louis. Le Roi lui avoit confié la distribution des cartes d'entrée au Château des Thuileries. Cette circonstance servit de prétexte pour l'envoyer à l'échafaud.

Sa mort, qui suivit de près les paroles menaçantes qu'il fit entendre à la tribune de l'Assemblée *, autorisa toutes les conjectures ; mais, étoit-il besoin de chercher des crimes aux hommes que l'on accusoit de cette mort!

Dans la joie d'être enfin débarassés d'un collègue, dont l'ascendant les maîtrisoit †; qui passoit pour s'être vendu au parti du Roi, et que l'on taxoit d'avoir rédigé un plan de contre-révolution, les meneurs de l'Assemblée firent décerner à Mirabeau des honneurs extraordinaires. Un décret le proclama *grand homme ;* un autre ordonna que l'Assemblée et la Nation porteroient son deuil. Enfin, une pompe funèbre, d'une magnificence ridicule, alla déposer le corps de Mirabeau dans le Panthéon!.... Monument superbe! élevé par la piété de nos Rois, en l'honneur de Ste. Génevieve, patrone de Paris, au lieu des vénérables reliques qui devoient sanctifier

* Le Comte de Mirabeau, interrompu à la tribune de l'Assemblée par plusieurs de ses collègues, s'étoit écrié avec fureur: " Silence aux treute-trois factieux que je connois, que je brave, " et que je saurai dénoncer." En prononçant ces paroles, Mirabeau s'étoit tourné vis-à-vis des chefs de la faction d'Orléans et du parti constitutionnel. On a cru généralement qu'ils l'avoient fait empoisonner ; mais Cabanis, son médecin et son ami, a certifié le contraire.

† Le Comte de Mirabeau, malgré l'opposition des factieux, avoit fait adopter le *Veto* suspensif, et décréter que le Roi auroit le droit de déclarer la guerre et de faire la paix.

tes autels, tu es profané par les restes impurs des apôtres de la révolution! Sur ton frontispice je lis, *Aux grands Hommes, la Patrie reconnoissante;* et ton enceinte renferme ceux dont les mains parricides ont assassiné la patrie.

La semaine sainte arrivoit. Le Roi, qui craignit de ne pouvoir pas remplir à Paris, avec la liberté convenable, les exercices de religion auxquels ces jours sont consacrés, résolut d'aller les passer à St. Cloud*. Il devoit s'y rendre, le 18 Avril. Tout à coup, on débita dans les divers quartiers de la ville que, sous le prétexte du voyage de St. Cloud, étoient cachés des complots d'évasion. La rumeur devint si grande, que le Roi se décida à contremander son départ. Mais les instances du Maire de Paris et de M. de la Fayette, le ramenèrent à sa première résolution. Le 18 Avril, vers les onze heures du matin, il monta en carosse avec sa famille et quelques seigneurs de sa Cour†. Au moment où le Roi se mit en marche, une soldatesque mutinée ferma les portes du Château, se précipita au-devant

* Château à deux lieues de Paris, où, depuis son séjour dans cette capitale, le Roi avoit fait, sans obstacles, de petits voyages.

† Ces seigneurs étoient le Prince de Poix, Capitaine des Gardes du Roi, le Duc de Brissac, Capitaine de ses Cent-Suisses, le Duc de Villequier, et le Marquis de Duras, Premiers Gentilshommes de sa Chambre, et le Marquis de Briges, l'un de ses Ecuyers.

de la voiture, cria, menaça, et alla jusqu'à porter la baïonnette sous le poitrail des chevaux *.

Cette opposition au départ du Roi, lorsqu'il ne vouloit qu'aller passer quelques jours dans l'un de ses Châteaux hors de la capitale, démentoit l'assurance donnée tant de fois de sa prétendue liberté. Cette réflexion n'échappa point à M. de la Fayette. Il mit tout en œuvre pour obtenir que la voiture du Roi pût se remettre en marche ; harangues, menaces, ordres, prières, tout fut inutile. "Tais-toi," lui crioit-on, " le Roi ne partira pas."—" Il partira," reprenoit vivement M. de la Fayette, " dussé-je employer la " force et faire couler le sang." Mais la résistance continua, et la force ne fut pas employée †. Le Roi et la Reine, après être restés deux heures exposés aux outrages de la populace, furent contraints de renoncer au voyage de St. Cloud, et remontèrent dans leur appartement.

* M. le Cardinal de Montmorency-Laval parut, dans cet instant, à l'une des fenêtres du Château. Mis aussitôt en joue par des Gardes Nationaux, à peine eut-il le temps de se retirer.

† Pendant le débat entre la Garde Nationale et son Chef, le Marquis de Duras étoit descendu de la voiture du Roi. Il se tenoit à l'une des portières, d'où un grenadier de la Garde Nationale l'arracha. Le Roi s'aperçut que M. de Duras étoit entraîné. " Grenadiers," dit-il, vivement, " ramenez-moi ce gentilhomme." Quatre d'entre eux volèrent à son secours, et le ramenèrent au Roi.

MONSIEUR et MADAME étoient accourus: ils furent à peine dans les appartemens, que le Roi, qui déploroit encore les excès auxquels s'étoit portée contre lui une garde, préposée pour la sûreté de sa personne, serra tendrement la main de MONSIEUR, en lui disant: " *Beatus ille qui procul negotiis!*"

Peu d'heures après, des Gardes Nationaux et des gens du peuple pénétrèrent dans le Château. " Nous voulons," dirent-ils, " visiter les appartemens, les greniers, les cours, et les remises." Sous prétexte que des Prêtres non-jureurs y étoient cachés, ils fouillèrent une voiture couverte en bois, destinée au transport des effets et bagages de la Cour. Cette voiture, à les entendre, recéloit des prêtres réfractaires.

Le lendemain, le Roi se rendit à l'Assemblée Nationale. " Messieurs," dit-il, " je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée. Vous êtes instruits de la résistance qu'on a apportée hier à mon départ pour St. Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force, parce que j'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, et qui croit agir en faveur des lois, lorsqu'elle les enfreint. Mais il importe à la Nation de prouver que je suis libre. Rien n'est si essentiel

" pour l'autorité des sanctions et des acceptations
" que j'ai données à vos décrets. Je persiste donc,
" par ce puissant motif, dans mon projet de voyage
" à St. Cloud, et l'Assemblée Nationale en sentira
" la nécessité. Il semble que pour soulever un
" peuple fidèle, et dont j'ai mérité l'amour par
" tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui
" inspirer des doutes sur mes sentimens pour la
" constitution. J'ai accépté et j'ai juré de main-
" tenir cette constitution dont la constitution civile
" du Clergé fait partie, et j'en maintiens l'exécu-
" tion de tout mon pouvoir. Je ne fais que renou-
" veler ici l'expression des sentimens que j'ai sou-
" vent manifestés à l'Assemblée Nationale. Elle
" sait que mes intentions et mes vœux n'ont d'au-
" tre objet que le bonheur du peuple, et ce bonheur
" ne peut résulter que de l'observation des lois et
" de l'obéissance à toutes les autorités légitimes et
" constitutionnelles."

Le Président répondit au Roi:

" SIRE,

" Si le sentiment profond dont l'Assemblée Na-
" tionale est pénétrée, étoit compatible avec quel-
" que plus douce impression, elle la recevroit en
" votre présence. Votre Majesté puisse-t-elle trou-
" ver elle-même parmi nous, dans ces témoignages

" d'amour qui l'environnent, quelque dédommage-
" ment à ses peines!

" Une inquiète agitation est inséparable des pro-
" grès de la liberté: au milieu des soins que pren-
" nent les bons citoyens pour calmer le peuple, on
" se plaît à semer des alarmes. Des circonstances
" menaçantes seréunissent de toutes parts, et la dé-
" fiance renaît.

" Sire, vous, le peuple, la liberté, la constitu-
" tion, ce n'est qu'un seul intérêt. Les lâches
" ennemis de la constitution et de la liberté sont
" aussi les vôtres.

" Tous les cœurs sont à vous. Comme vous vou-
" lez le bonheur du peuple, le peuple demande le
" bonheur de son Roi. Empêchons qu'une faction
" trop connue par ses projets, ses efforts, ses com-
" plots, ne se mette entre le Trône et la Nation.

" Quand vous venez, Sire, resserrer dans cette
" enceinte les nœuds qui vous attachent à la révo-
" lution, vous donnez de la force aux amis de la
" paix et des lois. Ils diront au peuple que votre
" cœur n'est point changé, et toute inquiétude,
" toute défiance disparoîtra. Nos communs enne-
" mis seront encore une fois confondus, et vous au-
" rez fait remporter à la patrie une nouvelle vic-
" toire."

Cette démarche du Roi étoit embarrassante pour l'Assemblée. Elle pouvoit accréditer au dedans et au dehors du royaume, l'opinion trop fondée, de la captivité du Roi. Afin de détruire l'effet d'une pareille croyance, le Roi, quoique forcé de renoncer à son départ pour St. Cloud, fut contraint, le 23 Avril, de laisser écrire, par le Ministre des Affaires Etrangères, cette lettre ridicule, adressée à tous les Ambassadeurs, dans laquelle le Ministre annonçoit la parfaite liberté du Roi.

L'animosité croissant de plus en plus contre les Prêtres Catholiques, le Roi se vit dans la pénible nécessité d'inviter les ecclésiastiques qui composoient sa chapelle, à s'éloigner de sa personne. Bientôt il fut réduit à faire la même invitation au Duc de Villequier et au Marquis de Duras, Premiers Gentilshommes de sa Chambre, craignant que leur attachement pour lui ne servît de prétexte à de nouveaux outrages *. " N'abandonnez pas notre " Maître," me dirent en partant, ces fidèles serviteurs du Roi. Mon cœur s'émeut encore au souvenir des adieux dont ils m'honorèrent.

* M. de la Fayette voyoit avec ombrage le Duc de Villequier et le Marquis de Duras, qui, le 28 Février particulièrement, n'avoient pas quitté le Roi durant la scène qui s'étoit passée au Château.

Vers ce temps, la Reine, instruite que la Princesse de Chimay, sa Dame d'Honneur, modèle de la Cour par sa piété et ses vertus, étoit journellement insultée et menacée, consentit, mais avec regret, à ce qu'elle interrompît les fonctions de sa charge et se mît en sûreté. La Comtesse d'Ossun, Dame d'Atours, remplaça, auprès de la Reine, la Princesse de Chimay *.

Le despotisme des factieux à l'égard du Roi, s'étendit à tout. Ils exigèrent que, le 24 Avril, jour de Pâques, il allât entendre la messe dans l'église de St. Germain-l'Auxerrois, paroisse de son Palais. Ferme dans les principes exposés par le corps Episcopal †, l'ancien Curé avoit refusé le serment prescrit par l'Assemblée Nationale, et, comme tous les ministres fidèles, il étoit expulsé de sa cure. Le prêtre intrus qui le remplaça, s'étant fait présenter au Roi, en qualité de pasteur constitutionnel de sa paroisse, le Monarque dissimula sa répugnance à le voir. Loin de le mortifier, ainsi que des journa-

* La Comtesse d'Ossun a péri sur l'échafaud, victime de sa fidélité.

† Lorsque la constitution civile du Clergé fut décrétée, le corps Episcopal avoit fixé les principes de la vraie doctrine Catholique, par un ouvrage lumineux, intitulé: " Exposition des Prin-
" cipes de la Foi Catholique, par MM. les Evêques, Députés
" aux Etats-Généraux."

listes le publièrent, il le reçut avec ces égards que le seul caractère de prêtre pouvoit encore justifier.

Madame Elisabeth, heureuse, disoit-elle, de n'être pas forcée à de pareils ménagemens, déclara que, le jour de Pâques, elle entendroit dans le Château la messe de l'un de ses chapelains. Sans égards pour le rang de cette Princesse, des séditieux osèrent couvrir de placards abominables les murs d'une galerie voisine de son appartement. On la menaçoit des derniers outrages, si, le jour de Pâques, elle n'accompagnoit point le Roi à la paroisse. Ce jour-là, avant l'heure ordinaire de mon service, je me rendis près de Madame Elisabeth. Sa Dame d'Atours*, n'écoutant que son attachement, étoit accourue au Château. Madame Elisabeth n'ignoroit pas le contenu des placards qui la menaçoient. " Dans ces conjonctures," me dit-elle, " alliez avec " la prudence que les circonstances prescrivent, le " maintien du respect qui m'est dû." Constante dans sa résolution, Madame Elisabeth n'accompagna point le Roi et la Reine à la paroisse, et, comme cette Princesse l'avoit annoncé, elle entendit la messe dans le Château.

* La Duchesse de Sérent. Sous la tyrannie de Robespierre, elle fut en butte aux plus grandes persécutions.

Cependant, quelle que fût la patience de Louis XVI, elle ne lui rendoit point les cœurs. Chaque jour, au contraire, ses sujets s'égaroient davantage, et s'enhardissoient à l'outrager. Enfin, Louis se persuada que, quand tout espoir pacifique venoit à manquer, il falloit recourir à d'autres moyens.

Depuis long-temps, divers plans d'évasion avoient été soumis au Roi, sans qu'il eût voulu en adopter aucun ; mais, poussé à bout par les entreprises des factieux, il se décida pour le plan concerté entre le Baron de Breteuil et le Marquis de Bouillé *.

Le départ de Sa Majesté pour Montmédy, arrêté d'abord pour la nuit du 19 au 20 Juin, ne put avoir lieu que dans celle du 20 au 21. Mais, ô destinée fatale ! le Roi, dont, sans doute, on avoit trahi le secret, fut arrêté à Varennes, par ses propres sujets, et se vit contraint de retourner à Paris, escorté d'un grand nombre de Gardes Nationaux. Son évasion, qui devoit sauver la France, ne servit qu'à précipiter les malheurs de Sa Majesté †.

* Le Marquis de Bouillé, Lieutenant Général, Chevalier des Ordres du Roi, commandoit en chef dans les trois Evêchés.

† Les relations que quelques personnes, employées lors de ce départ, et même présentes à l'arrestation du Roi, avoient bien voulu me communiquer, sont trop contradictoires pour que je puisse donner au public un récit authentique et capable de fixer son opinion sur cet événement. Quelques détails certains m'au-

MONSIEUR et MADAME, partis dans la nuit du 20 Juin, dans deux voitures séparées, et par des routes différentes, étoient heureusement sortis du royaume. MONSIEUR étoit accompagné du Comte d'Avaray, l'un des premiers Officiers de sa Maison*; MADAME l'étoit du Comte de Criminil, son Ecuyer, et de Madame Gourbillon, sa Lectrice.

Le 21, au matin, toutes les voix répétèrent dans Paris la nouvelle de l'évasion du Roi. L'inquiétude, la crainte, la stupeur, se peignirent sur les visages. Chacun cédant à ses affections personnelles, fut en proie à la crainte ou à l'espérance. L'Assemblée seule, ou plutôt la majorité factieuse, affecta un air de sécurité. Dans le cours de la séance, il

torisent seulement à dire, que le jour où l'historien déchirera le voile qui cache la vérité, il fera connoître avec quelle légèreté on a calomnié les actions de Louis XVI, de cet infortuné Monarque, dont les vertus et les malheurs seront mémorables à jamais.

* Le Comte d'Avaray, Maître de la Garderobe, parlant avec facilité la langue Angloise, se fit passer pour voyageur Anglois. Sa résolution, son intelligence, son sang-froid, et, plus que tout, son dévoûment entier pour MONSIEUR, assurèrent l'évasion de ce Prince, à travers mille dangers, dont les intéressans détails sont consignés dans une relation qui appartiendra, un jour, à l'histoire. MONSIEUR, aujourd'hui Roi de France, depuis la mort de Louis XVI et de Louis XVII, voulant récompenser les constans et éminens services du Comte d'Avaray, l'a nommé son Capitaine des Gardes, et l'a autorisé à joindre l'écusson de France à celui de ses armes.

lui fut apporté une Déclaration trouvée sur la table du Roi. Elle étoit écrite en entier de sa main.

Le Roi déclaroit, que tant qu'il avoit cru possible le retour de l'ordre et du bonheur général, il n'avoit hésité sur aucun sacrifice personnel, et que s'il n'eût été trompé dans son espoir, il ne se seroit pas même prévalu de la nullité absolue, dont le défaut de liberté avoit frappé tous les actes du pouvoir Royal, depuis le 6 Octobre, 1789 ; mais, que pour prix de ses sacrifices, voyant la royauté avilie, et la France dévorée par l'anarchie, après avoir protesté solennellement contre les actes exigés et émanés de lui pendant sa captivité, il vouloit exposer aux François et à l'univers le tableau de sa conduite, si différente de celle du nouveau gouvernement.

Le Roi rappeloit les concessions et les sacrifices qu'il avoit faits : la convocation des Etats-Généraux ; la double représentation du Tiers-Etat ; la Déclaration si généreuse du 23 Juin ; la réunion des Ordres, que lui-même avoit accélérée ; le renvoi qu'il fit, au mois de Juillet, 1789, des troupes que les désordres publics l'avoient forcé de rassembler ; sa résidence transférée de Versailles à Paris ; le licenciement de ses fidèles Gardes du Corps ; la garde de son palais et de sa personne confiée aux soldats rebelles du régiment des Gardes Françoises et aux

Gardes Nationaux ; enfin, sa captivité et celle de sa Famille.

De là, passant à l'examen de la constitution nouvelle, le Roi prouvoit que, dans chacune des branches de l'administration, elle ne lui laissoit qu'une autorité purement illusoire ; que, déjà, l'expérience avoit fait voir, qu'employé contre le gré des factieux, le *Veto suspensif* restoit sans effet. Que le Roi, reconnu par les décrets Chef suprême dans toutes les parties de l'administration publique, n'avoit réellement d'influence ni dans celle de la justice et de l'administration intérieure, ni dans la disposition des forces de terre et de mer, ni dans les relations extérieures, ni dans l'administration des finances ; en un mot, dans aucune partie du gouvernement. Il démontroit que, vicieuse en elle-même, et continuellement subordonnée à l'ascendant des clubs révolutionnaires, la constitution ne pouvoit que multiplier, chaque jour, et prolonger les malheurs de la France.

Le Roi déclaroit que, dans l'impossibilité d'opérer le bien et d'empêcher le mal, il avoit dû chercher à se mettre en sûreté avec sa famille. Il invitoit les François et surtout les habitans de Paris, à revenir à lui, leur Roi, leur Père, leur meilleur Ami. Sans

ressentiment pour les injures qui lui étoient personnelles, il n'avoit d'autre désir que de voir, par une constitution qu'il auroit librement acceptée, la religion en honneur, le gouvernement rétabli sur des bases stables, la liberté publique et individuelle, la sûreté des personnes et des propriétés, solidement garanties.

Le Roi ajoutoit qu'il défendoit à ses Ministres de signer aucun ordre en son nom. Il enjoignoit au Garde des Sceaux de l'Etat*, de les lui envoyer, lorsqu'il en seroit requis de sa part.

A la lecture de la Déclaration du Roi, l'Assemblée resta calme. Il est à croire que la majorité factieuse avoit des motifs secrets pour se rassurer. Une circonstance digne de remarque, c'est que, ce même jour, les divisions qui, jusqu'alors, régnoient parmi ses membres, cessèrent tout à coup. Barnave, Duport, Chapelier, les Comtes Charles et Alexandre de Lameth, et leur parti, se réunirent à celui de M. de la Fayette. Cette réunion dura jusqu'à la fin de l'Assemblée Constituante. Peut-être, à cette

* M. Duport-du-Tertre, Avocat. Le même jour, sans avoir égard aux ordres du Roi, il remit à l'Assemblée le Sceau de l'Etat. Ce Ministre a péri sur l'échafaud.

époque, les coryphées du côté gauche auroient-ils appris, sans peine, l'arrivée du Roi à Montmédy ; peut-être n'auroient-ils pas été fâchés d'un événement qui les auroit forcés à transiger avec Sa Majesté *.

Ces dispositions n'etoient point générales. Opiniâtres dans leur système, Robespierre, Pétion, Vadier, Buzot, et les députés, qui tenoient au Club des Cordeliers †, mirent tout en œuvre pour faire triompher leur parti. A l'instigation des chefs de cette faction, des gens du peuple parcoururent, dans la journée du 21, les différens quartiers de Paris, arrachèrent, avec fracas, les enseignes royales et les fleurs de lys. Il parut un écrit pour demander la destitution du Roi ‡.

* Le lendemain du départ du Roi pour Varennes, des Députés du Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale prévinrent l'Abbé Maury, que des orateurs du côté gauche feroient, séance tenante, la motion d'envoyer au Roi, du moment où le lieu de sa résidence actuelle seroit connu, la grande Députation de soixante membres. Ils prièrent l'Abbé Maury d'engager les Députés du côté droit à appuyer cette motion, l'invitant à venir, le soir même, au Comité, conférer plus amplement avec eux. Il s'y rendit à l'heure convenue. " M. l'Abbé," lui dit-on, " tout " est changé. Nous avons des nouvelles du Roi ; il est arrêté " à Varennes."

† Le club, séant aux Cordeliers, à la tête duquel étoient Marat, Danton, et autres Jacobins forcenés, vouloit placer le Duc d'Orléans sur le trône, ou établir la république.

‡ C'étoit l'ouvrage du Marquis de Condorcet, l'élève de D'

Cependant, l'Assemblée Nationale avoit décrété que les Ministres viendroient, à l'instant, recevoir ses ordres ; que celui de l'Intérieur expédieroit des couriers dans tous les départemens, avec injonction aux fonctionnaires publics, Gardes Nationales et troupes de lignes, d'arrêter, ou faire arrêter toutes personnes sortant du royaume, tous effets, armes, munitions, espèces d'or et d'argent, chevaux et voitures. En vertu de ces ordres, les routes furent aussitôt couvertes de couriers. Le tocsin sonna d'un bout de la France à l'autre.

L'incertitude des esprits sur le voyage du Roi fut de courte durée. Le 22, au soir, un courier, dépêché par la Municipalité de Varennes, apporta à l'Assemblée la nouvelle que le Roi étoit arrêté, et qu'on le ramenoit sous escorte à Paris. Trois commissaires * furent députés pour aller sur la route, prescrire les mesures de précaution qu'ils croiroient nécessaires, et assurer le retour du Roi dans la capitale.

derot et de Dalembert, ennemi de Dieu et des Rois. Trois ans après, M. de Condorcet, fuyant et déguisé en domestique, fut arrêté à Clamars, près Paris. Les œuvres d'Horace, qu'un de ses amis lui avoit prêtées, trahirent son déguisement. Peu de jours après, il fut trouvé mort dans sa chambre. Tout autorise à croire que sa mort fut l'effet du poison qu'il avala par désespoir.

* Le Marquis de la Tour-Maubourg, MM. Barnave et Pétion.

Quel retour! Les roues de sa voiture étoient teintes de sang. Le Marquis de Dampierre, instruit du nouveau malheur de la Famille Royale, étoit accouru à St. Menehould, au moment où le Roi alloit entrer dans la ville. N'écoutant que son zèle, il fendit la presse, s'approcha de la voiture, et s'inclinant avec respect, baisa la main de son maître. Plusieurs coups de fusil le renversèrent. Le Marquis de Dampierre expira, en criant: " Vive " le Roi!" Ce meurtre, commis sous les yeux de Sa Majesté, l'affecta plus que son propre malheur.

La marche du Roi, ramené comme un criminel au milieu d'une multitude armée, n'éprouva point d'obstacle. Le délire révolutionnaire avoit trop d'empire dans les provinces, et les partisans de la cause royale y étoient en trop petit nombre, pour qu'il se fît une tentative heureuse en faveur de Sa Majesté.

Le jour où le Roi devoit arriver dans la capitale, malgré la consigne de ne laisser entrer personne dans le jardin des Thuileries, j'étois parvenu à m'y introduire. Il avoit été réglé que la Famille Royale seroit reçue par la Garde Nationale, les armes renversées; et par le peuple, le chapeau sur la tête.

L'ordre fut exécuté *. Une multitude immense mais silencieuse remplissoit tous les lieux que traversa le cortége. Dans la voiture du Roi, étoient la Famille Royale, la Marquise de Tourzel, et Barnave. Les deux autres commissaires, la Tour-Maubourg et Pétion, suivoient dans une voiture séparée. On a dit que le courage et le calme de la Famille Royale avoient fait sur Barnave une telle impression, que, dès lors, il étoit revenu à de meilleurs sentimens. Au moins est-il certain que, pendant la route, ayant habituellement tenu Monsieur le Dauphin sur ses genoux, il lui avoit prodigué des soins empressés et respectueux.

Les voitures étant arrivées, par le jardin, devant la terrasse du Château, les trois Gardes du Corps †, vétus en couriers, descendirent d'abord du siége de la première voiture. Ils n'étoient point garottés, comme le bruit s'en étoit répandu. Quelques forcenés s'étant ouvert le passage à travers la foule qui remplissoit le jardin, voulurent se porter contre eux à des actes de violence; la Garde Nationale contint leur fureur. Pour moi, fendant la presse,

* M. de Guilhermy, député de Castelnaudary aux Etats-Généraux, eut seul le courage d'avoir, au milieu de cette foule, la tête découverte.

† MM. de Moutier, de Maleden et de Valory. Le Roi les avoit choisis pour l'accompagner dans son voyage.

je parvins à temps auprès de la voiture, et tendis les bras pour recevoir le fils de mon maître. Accoutumé aux soins que je mettois à seconder les jeux de son âge, Monsieur le Dauphin m'aperçut à peine, que ses yeux se remplirent de larmes. Malgré mes efforts pour le prendre dans mes bras, un officier de la Garde Nationale s'en empara. Il l'emporta dans le Château et le déposa sur la table du cabinet du conseil. J'arrivai dans l'appartement aussitôt que cet officier.

Quelques minutes après, entrèrent le Roi, la Reine, et les Princesses. Le Roi, voyant un groupe de députés, s'approcha et leur dit :

" Lorsque j'ai cru devoir m'éloigner de Paris, " mon intention n'a jamais été de quitter la France. " J'ai voulu m'établir sur l'une de ses frontières, et " me rendre le médiateur des différends qui, cha- " que jour, se multiplient dans l'Assemblée. J'ai " voulu surtout travailler avec toute liberté et sans " aucune distraction au bonheur de mon peuple, " objet continuel de mes soins."

Le Roi, accablé de la fatigue d'un si pénible voyage, se retira ensuite dans l'intérieur de ses appartemens. Sa famille l'y suivit. Dans ce moment, un officier de la Garde Nationale voulut s'emparer de Monsieur le Dauphin. Le Roi s'y

opposa. Alors, d'après l'ordre de Sa Majesté, prenant entre mes bras le jeune Prince, je le portai dans son appartement, et le remis à la Marquise de Tourzel*. Dans ces circonstances difficiles, elle justifia pleinement les paroles de la Reine, lors qu'après la retraite de la Duchesse de Polignac, nommée Gouvernante des Enfans de France, Sa Majesté lui avoit dit: "Je donne en dépôt à la "vertu, ce que j'avois confié à l'amitié†." La

* A peine Monsieur le Dauphin fut-il couché, qu'il m'appela. Il vouloit me parler de son voyage. "Aussitôt," me dit-il, "notre arrivée à Varennes, on nous en a renvoyés. Je ne sais "pourquoi. Le savez-vous?" Des officiers de la Garde Nationale étoient dans l'appartement. Je représentai à Monsieur le Dauphin la nécessité de ne parler à personne de ce voyage. Depuis, il ne s'est plus permis d'en rien dire, au moins devant ceux qu'il pouvoit soupçonner.

Mais, le lendemain, à son lever, Monsieur le Dauphin me dit, en présence des Gardes que M. de la Fayette avoit placés auprès de lui, qu'il avoit fait un rêve affreux; qu'il s'étoit vu entouré de loups, de tigres, de bêtes féroces, qui vouloient le dévorer. Chacun se regarda, et n'osa proférer une parole. Ces mêmes Gardes le traitèrent, cependant, avec égard, tout le temps qu'ils restèrent auprès de sa personne.

† Le Roi avoit honoré la mémoire du Marquis de Sourches-Tourzel, son époux, d'un témoignage non moins glorieux. Dans une des chasses de Fontainebleau, M. de Tourzel fut renversé par le cheval qu'il montoit, et fut brisé contre un arbre. Au bruit de cet accident, le Roi accourut et fit transporter ce seigneur dans la maison de l'un des gardes de la forêt. Les médecins et chirurgiens de la Cour eurent l'ordre de l'y soigner. Toutes les heures, Sa Majesté envoyoit savoir des nouvelles du malade. Ap-

Marquise de Tourzel ne se dissimula point les dangers qu'elle couroit, en accompagnant la Famille Royale. Mais le sentiment et le devoir l'emportèrent. Chargé, à l'instant même du retour de Varennes, d'aller demander, de sa part, à Madame Elisabeth, un livre que cette Princesse lui avoit promis, le titre me frappa: c'étoient des "*Pensées* "*sur la Mort*." La Marquise de Tourzel prévoyoit, en effet, qu'elle seroit arrêtée.

Pour ménager la sensibilité de Monsieur le Dauphin, elle se retira dans une pièce voisine de la chambre où ce Prince couchoit. Presqu'aussitôt, deux officiers de la Garde Nationale exécutèrent l'ordre qu'ils avoient reçu, de la garder à vue dans cette même pièce *.

Les trois Gardes du corps passèrent la nuit dans une pièce de l'appartement du Roi, couchés sur des matelas, et environnés de sentinelles. Le lendemain, ils furent conduits aux prisons de l'Abbaye St. Germain, ainsi que les Dames Neuville et Bru-

prenant sa mort, le Roi dit avec attendrissement: " La mort de " M. de Tourzel me touche beaucoup. Bon père de famille, " sage, religieux, et fidèle, il laisse, jeune encore, une réputation " intacte et des affaires en bon ordre. Belle leçon pour tant " d'autres qui n'en ont que de mauvaises."

* Ces officiers étoient MM. Bance et du Fays. La Marquise de Tourzel s'est louée souvent des égards qu'ils lui ont témoignés.

nier *. Le Duc de Choiseuil, le Comte Charles de Damas et le Chevalier de Florac, arrêtés à Varennes, et mis au cachot, avoient été amenés dans les prisons de Verdun. Peu de jours après, un décret de l'Assemblée Nationale ordonna que le Duc de Choiseuil seroit transféré dans celles d'Orléans. On conduisit le Comte de Damas et le Chevalier de Florac dans une des prisons de Paris. Tous, à l'exception des Dames Neuville et Brunier, qui furent relâchées quelques jours après leurs détention, restèrent dans leur prison jusqu'au moment où le Roi ayant accepté la constitution, une amnistie générale les rendit à la liberté.

Le Marquis de la Fayette avoit, par ordre de l'Assemblée, choisi, dans la milice Parisienne, trente-six hommes, la plupart dévoués à leur chef. Placés par lui, pour la garde du Roi et de la Famille Royale, dans l'intérieur même de leurs appartemens, ils devoient se relever, par tiers, de vingt-quatre en vingt-quatre heures. M. de la Fayette, si peu actif dans la nuit du 5 au 6 Octobre, 1789, ne connoissoit plus le repos. Jour et nuit, il obsédoit la Famille Royale, faisoit

* Les Dames Neuville et Brunier étoient Premières Femmes de Chambre ; l'une de Monsieur le Dauphin, l'autre de Madame Royale.

observer les gestes, l'attitude, tout, jusqu'au moindre mouvement. Ses satellites secondoient, de tous leurs efforts, la dureté réfléchie de leur chef. Il en étoit cependant qui savoient allier la sévérité de leur consigne avec le respect dû à leurs augustes captifs.

Tant que dura cette première captivité, j'admirois avec quelle résignation la Famille Royale supportoit son nouveau malheur. La vie de Charles Ier étoit l'objet des lectures du Roi. La Reine consacroit une partie de sa journée à l'éducation de Monsieur le Dauphin, de Madame Royale, et d'une jeune orpheline *, élevée auprès de la jeune Princesse. Cette tendre mère, se livrant aux détails de l'instruction, et ne se bornant point aux avis, se donnoit, elle-même, pour exemple de l'instabilité de la fortune et des grandeurs humaines. Elle instruisoit ses élèves à se priver, chaque mois, d'une partie des fonds destinés à leurs plaisirs, pour l'employer à secourir les indigens, et à faire de cette privation la plus chère de leurs jouissances.

Cet amour de bienfaisance n'étoit pas, dans la Reine, le fruit tardif du malheur. Elle avoit fondé un hôpital à St. Cloud. Elle avoit voulu entrer

* Cette orpheline, appelé Ernestine Lambriquet, étoit fille de l'une des femmes de service de Madame Royale.

dans l'association connue sous le nom de Société Maternelle. Chaque mois, Sa Majesté faisoit passer d'abondantes aumônes à MM. les Curés de Paris.

En 1789, la Reine, sur la demande que j'osai lui faire en faveur des pauvres de Fontainebleau, lieu de ma naissance, leur fit distribuer huit mille livres. Sa Majesté daignant m'annoncer, elle-même, ce bienfait, me dit: " Le Roi et moi avons " *boursillé*, pour faire cette aumône: puisse cette " ville ne pas rivaliser d'ingratitude avec quelques " autres!" Je rassurai la Reine. En effet, la ville de Fontainebleau est restée une des plus fidèles. Je me souviens que le Roi ayant ordonné qu'on y envoyât des chiens, pour les entretenir dans l'habitude de la chasse, réforma, quelque temps après, une partie de sa vénerie: les habitans se disputèrent le plaisir de prendre ces chiens, de les nourrir, et de les garder pour les rendre à Sa Majesté à une époque plus heureuse. Des pauvres même en demandèrent. Ce trait fut connu du Roi. " Cela " fait du bien," dit-il, avec émotion.

Je pourrois ajouter, en rappelant la bienfaisance de la Reine, que, quelques mois après, un officier de la Chambre du Roi (M. de Chaumont) et sa femme moururent, à très-peu de jours d'intervalle.

Ils laissoient trois orphelines en bas âge et peu riches. " Je les adopte," me dit la Reine. Sa Majesté fut pour ces enfans une seconde mère, plaça les deux aînées au couvent, y paya leur pension, et fit élever sous ses yeux la plus jeune. Je ne tarirois pas, si j'entreprenois de citer les actes multipliés de sa bienfaisance. Mais, ravirois-je aux personnes qui eurent l'honneur d'être attachées au service de cette infortunée Princesse, le plaisir consolant de publier un jour ses vertus!

On étoit au plus fort de l'été. Si, vers le soir, le Roi et la Famille Royale vouloient respirer un air frais, ils ne pouvoient paroître aux fenêtres de leur Palais, sans être exposés aux invectives et aux menaces de la plus basse classe du peuple. Le Roi, vouloit-il voir des seigneurs de sa Cour, on avoit exigé qu'ils fussent d'abord inscrits sur une liste que le Duc de Brissac, Capitaine des Cent-Suisses, remettoit au Major Général de la Garde Nationale. Celui-ci, d'après cette liste, faisoit distribuer, ainsi qu'il lui plaisoit, les cartes d'entrée au Château.

Après quelques semaines d'une captivité tyrannique, il fut enfin permis à la Reine de se promener avec Monsieur le Dauphin au jardin des Thuileries. Un jour qu'elle étoit moins surveillée, elle me fit l'honneur de me dire: " Le Roi et moi venons de

" refuser un secours de soixante mille hommes que " l'Empereur, mon frère *, nous proposoit d'envoyer " en France. Patienter encore, retarder, autant " que possible, l'emploi de pareils moyens, nous " paroît préférable. L'irruption subite de troupes " étrangères causeroit d'inévitables désordres. Les " sujets du Roi, bons et mauvais, en souffriroient " infailliblement. L'assistance des étrangers, quel- " qu'amis qu'ils paroissent, est une de ces mesures " qu'un Roi sage ne doit employer qu'à la dernière " extrémité."

Le lendemain de l'arrivée du Roi à Paris, trois Commissaires † nommés par l'Assemblée Nationale, vinrent, à huit heures du soir, demander à Leurs Majestés une Déclaration, par écrit, des motifs et des circonstances de leur départ. Les réponses du Roi et de la Reine furent sages. Personne ne fut compromis.

Presqu'aussitôt, un décret ôta provisoirement à Louis XVI l'exercice du pouvoir royal. Quelques jours après, l'Assemblée Nationale entendit le rapport de sa commission sur les événemens du 21 Juin et jours suivans. Le rapporteur discuta la question

* Leopold II.

† MM. Duport, Tronchet et d'André.

de savoir si le Roi pouvoit être mis en cause sur le fait de son évasion, et si cette évasion étoit un délit. Il établit que le départ du Roi, quoiqu'il pût être un crime aux yeux de la raison et de la justice naturelle, n'étoit pas un délit aux termes de la loi, et que, d'après ce principe, le Roi ne pouvoit être jugé.

La discussion qui s'ouvrit sur ce rapport, dura plusieurs jours. Pétion, Robespierre, et leurs partisans, combattirent avec acharnement les conclusions du rapporteur. Ils vouloient obstinément écarter l'inviolabilité de la personne du Roi, et le faire déclarer coupable. L'opinion contraire prévalut. L'Assemblée Nationale, ne se permettant contre le Roi aucune inculpation, décréta seulement que le Général Bouillé, les officiers et autres agens complices de l'évasion de la Famille Royale, seroient traduits par devant la Haute Cour Nationale provisoire siégeant à Orléans. Ce décret irrita les Jacobins.

La faction ou Société des *Jacobins* avoit pris ce nom du lieu où elle tenoit ses séances*. Composée

* Les *Jacobins* tenoient leurs séances dans l'église des religieux Dominicains, de la Rue St. Honoré, à Paris. Ces religieux furent appelés Jacobins, du nom de la rue St. Jacques, où étoit situé le premier et le plus ancien couvent de leur Ordre.

de la réunion du Club Breton et de celui de la Propagande, cette faction, à sa naissance, ne se prononça ouvertement en faveur d'aucun des partis qui divisoient la France. Fouler aux pieds les institutions divines et humaines, abuser de la religion du serment, envahir les propriétés, provoquer les massacres ; voilà ce qu'elle prêchoit et exécutoit. La prétendue souveraineté du peuple, source intarissable de maux, devenoit le prétexte de ses attentats publics et privés. Les ramifications de cette secte impie s'étendirent dans les provinces, dans les villes, les bourgs, et jusque dans les plus petits hameaux. La France entière fut soumise à l'action toute-puissante de cette horde exécrable. Un grand nombre d'hommes honnêtes, séduits ou entraînés, s'affilièrent à ces clubs. Quelques autres, dans l'espoir d'échapper à la persécution, prirent les livrées de la secte. Par elle fut perverti ce qui restoit encore de morale publique. La délation, le brigandage, l'assassinat, érigés en vertus, firent disparoître jusqu'aux plus douces affections de la nature. Se faisant une occupation constante d'avilir et de détruire l'autorité royale, cette société semoit d'un bout du royaume à l'autre la calomnie et la haine contre le Monarque.

A cette époque, la societé des Jacobins étoit

divisée en deux factions principales, celle d'Orléans, qui vouloit mettre ce Prince sur le trône, et celle qui vouloit convertir la Monarchie en gouvernement démocratique. L'une et l'autre regardèrent comme un moyen d'accélérer l'exécution de leurs complots, la tentative faite par le Roi pour sortir de captivité. Les coryphées de la société présentèrent à l'Assemblée une pétition, dans laquelle ils s'engageoient à ne plus reconnoître Louis XVI pour leur Roi. Brissot de Varville en étoit le rédacteur. Audacieux et sanguinaire, avide d'argent et de popularité, voulant, à quelque prix que ce fût, la perte du Monarque, ce fanatique, la torche d'une main et le poignard de l'autre, marcha constamment à travers les ruines et les cadavres, vers le but où le poussoit son délire révolutionnaire. Brissot est mort sur l'échafaud.

La nouvelle pétition, appuyée d'une abondante distribution d'argent, souleva les esprits. La lie du peuple s'indigna contre le décret qui avoit maintenu l'inviolabilité du Monarque. Elle courut en foule aux différens spectacles et les fit cesser. Au même instant, les rues, les places, et le Palais Royal, se remplirent d'une multitude furieuse qui s'exhaloit en imprécations. On rencontroit, à chaque pas, des motionnaires qui haranguoient les

groupes populaires. Robespierre, au sortir de la séance, avoit donné le signal de cette émeute, en s'écriant: " Mes amis, tout est perdu, le Roi est " sauvé." L'Assemblée Nationale, instruite de ce désordre, enjoignit aux corps administratifs de prendre contre les séditieux des mesures répressives.

Le 17 Juillet, presqu'à la pointe du jour, le Champ de Mars se couvrit de citoyens et de brigands. Des émissaires, l'argent à la main, couroient çà et là, haranguant et excitant à la révolte des hommes que la misère et la férocité tiennent toujours disposés au crime. Chasser les Bourbons, anéantir l'Assemblée, et couper des têtes, étoient les cris de ralliement. A ces cris succéda bientôt l'effusion du sang.

Deux hommes du peuple s'étoient introduits sous l'autel de la patrie. Là, après avoir déjeûné, ils s'occupoient d'entrouvrir les planches des marches de l'autel, afin de voir les personnes que la curiosité y faisoit monter. Découverts et conduits à la section voisine, ils furent envoyés en prison. Tandis qu'on les y traînoit, le bruit se répandit que c'étoient deux conspirateurs qui, avec des barils de poudre, étoient là pour faire sauter l'autel de la patrie. Aussitôt, on se jette sur eux, on les saisit, on les suspend au premier réverbère. La corde

cassa ; ces malheureux furent décapités à demi-morts. Leurs têtes, plantées sur des piques, furent portées autour du Champ de Mars, dans Paris, et au Palais Royal.

Instruits de ces assassinats et des nouveaux crimes que les séditieux se préparoient à commettre, le Corps Municipal députa trois de ses membres pour rétablir l'ordre, et proclamer, si cela étoit nécessaire, la loi martiale, Ces Députés partirent, escortés par de nombreux détachemens. M. de la Fayette, à la tête de la cavalerie, menaça de charger les mutins. Tous prirent la fuite.

Croyant le calme rétabli, M. de la Fayette s'éloigna du Champ de Mars. Aussitôt, les séditieux y rentrant de toutes parts, se réunirent de nouveau, et insultèrent la Garde Nationale. Les Députés de la Commune firent avertir le Corps Municipal que le tumulte recommençoit, et devenoit plus violent. La loi martiale fut enfin proclamée. On déploya le drapeau rouge à l'une des principales fenêtres de la Maison Commune.

L'inutilité de ces premières mesures força de recourir à des moyens plus efficaces. On battit la générale dans toutes les sections de Paris. On tira le canon d'alarme. La Municipalité, en corps, suivie d'un grand nombre de Gardes Nationales, et

précédée d'un détachement de cavalerie, de plusieurs pièces de canon, et du drapeau rouge, s'achemina vers le Champ de Mars. A son apparition, une partie des séditieux se dispersa; les plus mutins crièrent: " A bas le drapeau rouge, à bas les baïonnettes," et gardèrent leur position. Le Corps Municipal se dirigea vers l'Autel de la Patrie. Dans sa marche, il fut assailli d'une grêle de pierres. Un homme du peuple fit feu sur les officiers municipaux, qui s'arrêtèrent, et se mirent en devoir de faire les sommations prescrites. La multitude les menaça; elle jeta des pierres à la Garde Nationale. Alors fut ordonnée une première décharge; mais, faite en l'air, elle ne blessa personne. Les séditieux n'en prirent que plus d'audace: aux insultes et aux pierres se joignirent des coups de fusil et de pistolet. Réduite à se défendre, la Garde Nationale fit une seconde décharge, blessa et tua quelques-uns de ses aggresseurs. En peu de temps, le Champ de Mars fut évacué; le Corps Municipal revint à la Maison Commune.

Le Maire et le Commandant Général creusèrent l'abîme de nos malheurs, en ne profitant pas mieux des avantages qu'ils remportèrent dans cette journée. Les preuves du complot étoient suffisamment acquises; Brissot, la Clos, Danton, Marat et d'autres

Jacobins, qui en étoient les auteurs, devoient être jugés prévôtalement et exécutés sur l'heure.

Comment, après ces faits notoires, osa-t-on imputer à Louis XVI les événemens de cette journée! Les actes mêmes de l'Assemblée Nationale, ne prouvoient-ils pas qu'elle avoit mandé à sa barre la Municipalité de Paris pour lui donner l'ordre d'employer tous les moyens que la loi avoit mis à sa disposition, et, s'il le falloit, celui de la force pour dissiper les attroupemens formés au Champ de Mars? D'ailleurs, l'exercice du pouvoir royal n'avoit-il pas été suspendu par un décret?

Pendant cette suspension du Roi, l'Assemblée Nationale, pour mettre la dernière main à la nouvelle constitution, avoit fait l'examen et la révision de ses décrets. Ecartant ceux qui n'étoient que des réglemens de détail, elle avoit rédigé et clos l'acte constitutionnel qui devoit être soumis à l'acceptation de Sa Majesté. La veille du jour où la constitution devoit être portée au Roi, M. de la Fayette vint au Château. Introduit dans le cabinet du Conseil: " Sire," dit-il au Roi, " la présentation très-pro- " chaine de l'acte constitutionnel m'autorise à lever " les gardes placés auprès de votre personne."— " L'Assemblée," répondit le Roi, " les a fait placer; " c'est à l'Assemblée de les lever." Cette réponse

inattendue déconcerta M. de la Fayette; il se retira sans répliquer. A peine fut-il sorti que, par l'ordre du Roi, je fis entrer l'un des Officiers Commandans de cette garde (M. Guinguerlot). Le Roi lui témoigna combien il étoit satisfait des égards soutenus que lui et plusieurs de ses camarades avoient eus pour sa personne et pour sa famille. Les gardes furent levés, le même jour.

Le lendemain, 4 Septembre, une Députation vint, avec une grande solennité, apporter au Roi l'acte constitutionnel. Elle se mit en marche, à sept heures du soir, précédée de flambeaux, défila entre deux haies de Gardes Nationales, et entra au Palais par les portes du Carrousel. Le Roi, entouré de ses Ministres et de plusieurs personnes de sa Cour, l'attendoit dans le Cabinet du Conseil. Thouret, Rapporteur du Comité de Constitution, présenta au Roi l'acte constitutionnel, et s'exprima en ces termes:

" SIRE,

" Les Représentans de la Nation viennent offrir à " l'acceptation de Votre Majesté l'acte constitution- " nel. Il consacre les droits imprescriptibles du " peuple François; il rend au trône sa vraie dignité, " et organise le gouvernement de l'Empire."

" Je vais examiner," répondit le Roi, " la cons- " titution que l'Assemblée Nationale vous a chargés

" de me présenter. Je lui ferai part de ma déter-
" mination dans le délai le plus court que puisse
" exiger l'examen d'un objet aussi important. Je
" me suis décidé à rester à Paris, et je vais donner
" au Commandant Général de la Garde Nationale
" Parisienne, les ordres que je croirai convenables
" pour le service de ma garde."

L'acte constitutionnel étant remis entre les mains du Roi, la Députation retourna au lieu de ses séances. Thouret y rendit compte de son discours au Roi, et de la réponse faite par Sa Majesté. Peu de jours après, le Roi écrivit à l'Assemblée qu'il acceptoit l'acte constitutionnel. Sa lettre rappeloit que, dès son avénement au trône, dirigé par l'opinion publique, et jaloux de détruire les abus, il avoit conçu le projet d'établir sur des bases solides le bonheur constant du peuple; que, pour réaliser ce projet, il s'étoit environné des Représentans de la Nation, et que même, avant l'achèvement de la constitution, il en avoit favorisé l'établissement partiel et provisoire. Que, si voyant les nouvelles autorités dans le mépris, il avoit voulu s'isoler un moment de toutes les factions, son désir avoit été, par là, de pouvoir connoître le véritable vœu de la nation. Que, maintenant, ce vœu n'étoit plus douteux pour lui; et que l'Assemblée Nationale se mon-

trant disposée à prendre les mesures qu'exigeoient les circonstances, il acceptoit la constitution, s'engageoit de la faire exécuter, et promettoit d'aller, dès le lendemain, prononcer, lui-même, son acceptation, dans le lieu où cette constitution avoit été formée. En attendant que l'expérience en découvrît les vices et les fît corriger, il demandoit que, pour affermir le nouveau code, une réconciliation générale éteignît toutes les haines ; que toutes accusations et poursuites enfantées par la révolution fussent abolies ; que la sûreté et la tranquillité fussent rendues à tous ceux que la crainte et les persécutions avoient contraints de quitter leur patrie, et qui voudroient y rentrer ; ajoutant que, pour ce qui le concernoit, il éprouvoit, à l'égard de ceux dont il avoit reçu des injures personnelles, qu'il étoit le Roi de tous les François.

Après la lecture de la lettre du Roi, une Députation alla lui porter les témoignages de reconnoissance et l'expression des sentimens de l'Assemblée Nationale.

Le lendemain, à midi, le Roi, sans autre décoration que le grand cordon de l'ordre de St. Louis *, se rendit à l'Assemblée. Le bruit du canon et la

* L'Assemblée Nationale avoit, par un décret, supprimé les ordres de chevalerie et les décorations personnelles.

joie bruyante du peuple annoncèrent son arrivée. Parvenu à la salle où, malgré le monde prodigieux qui la remplissoit, régnoit un profond silence, il monta au fauteuil qui lui étoit destiné. A sa gauche, et sur la même ligne que le sien, étoit le siége du Président de l'Assemblée. A peine le Roi avoit-il pris la parole, que le Président s'assit avec précipitation, et d'une manière affectée ; un grand nombre de Députés suivirent son exemple. Le Roi, qui s'en aperçut, se hâta lui-même de s'asseoir.

" Messieurs," dit-il, " je viens consacrer ici " solennellement l'acceptation que j'ai donnée à " l'acte constitutionnel. En conséquence, je jure " d'être fidèle à la nation et à la loi ; d'employer " tout le pouvoir qui m'est délégué, à maintenir la " constitution décrétée par l'Assemblée Nationale " Constituante, et à faire exécuter les lois.

" Puisse cette grande et mémorable époque être " celle du rétablissement de la paix, de l'union, et " devenir le gage du bonheur du peuple et de la " prospérité de l'Empire !"

Le Président répondit au Roi que, dépositaire du vœu, des droits, et de la puissance du peuple, l'Assemblée Constituante, en réformant les abus, avoit rétabli les bases de la prospérité publique ; que l'adhésion nationale ratifioit ce que les Représentans de

la Nation avoient décrété: qu'eux-mêmes, dans ce jour mémorable, n'avoient plus rien à désirer, puisque le Roi acceptoit la royauté constitutionnelle; qu'il devoit ce titre respectable à l'attachement et à l'amour des François; que l'autorité invincible d'une constitution librement décrétée, et le besoin qu'un Etat, tel que la France, avoit d'une Monarchie héréditaire, le lui garantissoient pour toujours.

Thouret présidoit alors l'Assemblée Nationale. Avocat de Rouen, il avoit apporté de sa province la réputation d'homme sage et éclairé. Il parut, pendant les deux premiers mois, mériter encore l'estime publique; mais bientôt, soit par crainte, soit par séduction, il s'abandonna au torrent des factions, servit tour à tour celle qui dominoit, et se prêta bassement à tous les rôles. Thouret est mort sur l'échafaud.

Pendant le discours du Président, on aperçut dans une loge la Reine, Monsieur le Dauphin, et Madame Royale. Les applaudissemens donnés au Roi, furent, à plusieurs reprises, dirigés vers la Reine et l'héritier du trône. Toutes les voix répétoient les noms de cette famille auguste; la salle retentissoit des cris d'amour et de joie que sa présence inspiroit.

L'Assemblée Nationale, précédée de son Président,

accompagna le Roi jusque dans son Palais. Aux acclamations d'une multitude innombrable se mêloient les sons d'une musique guerrière et le bruit des salves d'artillerie qui se succédoient sans interruption. La Commune termina cette journée par une fête publique que le Roi, la Reine, et la Famille Royale, honorèrent de leur présence. Leur voiture, escortée par M. de la Fayette, et par des Gardes Nationales, suivit la grande allée du cours jusqu'à Chaillot *.

Le Roi étoit loin d'approuver cet acte constitutionnel, que son état de captivité, et des considérations sans nombre, l'avoient forcé d'accepter. Il savoit qu'une nouvelle constitution exigeoit, avant d'être substituée à d'anciennes lois, une étude lente, approfondie; et qu'une constitution n'étoit point l'ouvrage de quelques semaines †. Il trouvoit que

* M. de la Fayette, pendant toute cette marche, resta constamment à la portière de la voiture du Roi. Son visage portoit l'empreinte de la joie secrète qu'il ressentoit à trainer, comme en triomphe, son Maître captif. Ces élans d'amour, si naturels aux François, à la vue de leur Roi, étoient remplacés dans ce moment par une tristesse sombre que l'espoir, si peu fondé, d'un avenir plus heureux n'avoit même pu diminuer. Cependant, on entendit, par intervalles, les cris de, " Vive le Roi! Vive la Reine! Vive la " Famille Royale!".

† " On ne fait pas une bonne constitution; une bonne cons- " titution se fait d'elle-même. Elle est l'ouvrage du temps et des " circonstances. Dieu en est le premier auteur."—*(Burke.)*

celle qu'on lui avoit présentée, renfermoit des élémens vicieux, que les bases en étoient insuffisantes, les moyens sans proportion avec les résultats, et la marche à peu près impossible. Mais voulant, par dessus tout, éviter à l'Etat de nouvelles crises, et aux factieux de nouveaux forfaits, il laissoit au temps et aux conjonctures le soin de corriger des vices dont le remède n'étoit pas alors en son pouvoir.

Combien de constitutions ont rapidement succédé à la nouvelle charte nationale. Chaque faction qui, sur les débris d'une faction rivale, s'élevoit à la suprême autorité, cherchoit une égide dans une nouvelle constitution ; et désormais, celles des factions qui, tour à tour, s'arracheront le sceptre, voudront donner aussi pour base à leur puissance un nouveau code politique.

La constitution ayant été adoptée par le Roi, l'Assemblée Nationale ne songea plus qu'à mettre un terme à ses travaux. Au nom fastueux de *constituante*, elle substitua celui de *législative*, et se borna désormais aux fonctions que ce nouveau titre lui assignoit. S'apercevant alors que sa domination fatiguoit le public; que, de jour en jour, sa popularité diminuoit, et qu'elle perdoit la confiance qui en avoit été la suite, elle se hâta de convoquer les Assemblées Primaires.

Que de fautes, que de crimes, cette première Assemblée n'a-t-elle pas commis? Dans quel abîme de malheurs n'a-t-elle pas précipité la Nation Française? Jouet elle-même de quelques conspirateurs, elle n'a su que détruire; elle s'est environnée de ruines et de mécontens ; elle a souflé sur la nation l'esprit de révolte ; elle a familiarisé le peuple avec l'effusion du sang ; confondu les rangs et les conditions ; bouleversé les fortunes ; assuré la chute du trône ; en un mot, elle a sacrifié à l'idée fausse du bonheur spéculatif des générations futures, l'existence douce et paisible de la génération présente.

Suivre, pas à pas, le cours de la révolution, n'est point entré dans mon plan. Mettre à découvert les ressorts secrets que les factieux ont employés, n'étoit pas en mon pouvoir. Mais il m'a paru indispensable de retracer l'origine de ce grand bouleversement, et d'en fixer les principaux caractères. Me renfermant désormais dans le récit des malheurs du Roi, et de la Famille Royale, je laisse à l'historien la tâche * de s'enfoncer dans ce dédale de lois constitutionnelles et réglémentaires, de complots ténébreux, de crimes et de calamités qui forment l'ensemble de

* M. Bertrand de Moleville a déjà rempli cette tâche. Ses annales sont l'histoire la plus complète, et la plus exacte de la révolution.

la révolution. Si j'entremêle des faits purement révolutionnaires aux événemens qui concernent le Roi et la Famille Royale, j'imite, en cela, le voyageur qui, suivant de l'œil le cours d'un torrent, s'arrête quelquefois pour en contempler les ravages.

Au mois d'Octobre, 1791, une nouvelle Assemblée, dite Législative, remplaça l'Assemblée Constituante. Sa première séance fut consacrée à faire prêter à chaque Député le serment de maintenir, de tout son pouvoir, la nouvelle charte constitutionnelle.

Le Roi, par un message au Corps Législatif, lui avoit annoncé que, du moment où les pouvoirs de ses membres seroient vérifiés, il viendroit se réunir aux nouveaux Représentans du peuple. L'Assemblée osa mettre en question, s'il ne conviendroit pas à sa dignité d'adopter un nouveau cérémonial pour la réception du Roi. Après la plus indécente discussion, elle décréta qu'au moment où le Roi entreroit dans la salle des séances, tous les Membres se tiendroient debout et découverts; que le Roi, arrivé au bureau, chacun des Membres pourroit s'asseoir et se couvrir; qu'il y auroit au bureau, et sur la même ligne, deux fauteuils semblables, et que le Roi occuperoit celui qui seroit à la gauche du Président; qu'à l'Assemblée, et dans les Députations

qui pourroient être envoyées au Roi, le Président, ou tout autre Membre de l'Assemblée, chargé par elle d'adresser la parole à Sa Majesté, ne lui donneroit d'autre titre que celui de *Roi des François*. Ce décret, injure gratuite faite au chef suprême du pouvoir exécutif, porta l'effroi dans l'âme des partisans de la constitution. L'indignation fut générale dans Paris. On y approuva unanimement la résolution que prit le Roi de ne point faire l'ouverture de la session. L'Assemblée, instruite de la détermination de Sa Majesté, se hâta de rapporter son décret.

D'après ce début, il ne falloit plus attendre ni de véritable obéissance aux lois, ni de subordination durable à ceux qui commandoient. Quel empire les conseils de la sagesse et de la modération pouvoient-ils avoir sur des hommes pour qui la liberté n'étoit que l'excès de la licence? " Alors, il n'est " plus dans l'Etat que deux sortes de gens: ceux qui " souffrent l'oppression et ceux qui la font souffrir. " Les hommes bien intentionnés se retirent des " emplois publics. Ils fuient leur patrie comme " une terre frappée de malédictions *."

Le Corps Législatif ayant levé, par le rapport de son décret, l'obstacle qui, dès la première séance,

* Montesquieu, Grand. et Déc. des Romains, chap. i.

eût troublé l'harmonie des deux pouvoirs, le Roi, selon sa promesse, se rendit, le 7 Octobre, à l'Assemblée. Il y dit: Qu'en vertu des fonctions déléguées par l'acte constitutionnel aux Représentans du peuple, la tâche des nouveaux mandataires de la nation étoit d'affermir le crédit public, d'assurer la liberté, la paix, et de faire aimer à la France, par le sentiment de son propre bonheur, la constitution décrétée; que, dans le cours de cette session, en sa qualité de Représentant Héréditaire du Peuple, il provoqueroit les délibérations du Corps Législatif, sur différens objets, tels que l'établissement d'un parfait équilibre entre les recettes et les dépenses, l'accélération du recouvrement des contributions publiques, l'extinction graduelle de la dette de l'Etat; en un mot, qu'il s'occuperoit de tous les moyens capables de préparer le soulagement du peuple. Le Roi observa, que l'Assemblée devoit une attention particulière au code civil et criminel, à l'éducation nationale, à l'agriculture, au commerce, et, surtout, aux besoins de la classe indigente. Il ajouta que, de son côté, il employeroit la puissance dont il étoit dépositaire, pour rétablir dans les armées de terre et de mer, l'ordre et la discipline, y faire renaître, entre

tous ceux qui les composoient, l'accord et la confiance, et ramener dans les colonies la tranquillité si troublée depuis quelque temps. Le Roi termina son discours en exprimant le désir que, pour le bien commun, il régnât entre le Corps Législatif et lui une concorde inaltérable.

La réponse du Président fut plutôt la leçon d'un maître, qu'elle n'exprima la reconnoissance due aux sentimens de Sa Majesté. En voyant la nouvelle session s'ouvrir sous de pareils auspices, quels malheurs ne devoit-on pas redouter! Déjà, le mot de république voloit de bouche en bouche. Chacune des sociétés populaires dont la France étoit infestée, professoit hautement le système novateur qu'on vouloit introduire et en propageoit audacieusement les principes.

Composée toute entière d'élémens homogènes, c'est-à-dire, de Députés du même ordre, et presque tous de la même opinion, la nouvelle législature n'auroit pas dû renfermer en son sein autant de germes de discorde que l'Assemblée précédente. Mais, dès les premières séances, une division, qui n'eut plus de fin, éclata parmi ses membres. Deux partis se prononcèrent entre les amis de la constitution. L'un se rassembla dans l'ancienne maison des Feuillans ; il en prit le nom. L'autre continua

ses séances dans le local des Jacobins. Les *Feuillans* étoient divisés d'opinion. Les uns vouloient l'ancienne constitution du royaume, les autres vouloient la nouvelle. Tous conservoient la couronne à Louis XVI. Parmi les Jacobins, une faction n'aspiroit qu'à changer, en faveur du Duc d'Orléans, la dynastie régnante: une autre s'étoit promis de convertir, à quelque prix que ce fût, la France en république. Ces deux partis avoient juré la perte de Louis XVI.

En vain, l'Assemble Constituante avoit décrété que la révolution étoit finie. Elle ne pouvoit l'être, pour les Jacobins, que par l'accomplissement de leurs projets. La faveur populaire, toujours acquise aux apôtres de l'anarchie, fortifioit de plus en plus le parti républicain. La classe nombreuse du peuple, qui croit devoir ne pas s'intéresser au maintien de l'ordre, parce qu'à l'entendre, elle n'a rien à craindre du renversement des lois, savoit gré aux membres de ce parti de leurs continuelles dénonciations contre les ministres, les généraux, les magistrats, et même de ses déclamations contre ceux des Députés qui étoient d'une opinion différente*.

* Nous croyons indispensable d'observer que ceux même qui semblent n'avoir rien à perdre, sont intéressés au maintien du bon ordre. En vain ils voudroient se borner à vivre du produit

Sous le masque du patriotisme, les zélateurs du système républicain ne se montrèrent d'abord aux yeux de la multitude, que comme les plus solides appuis de la constitution. A les entendre, eux seuls l'aimoient sincèrement. Louis XVI n'avoit pu, disoient-ils sans cesse, l'accepter de bonne foi; Louis XVI détestoit la constitution. Jamais, sa volonté pour la maintenir, ne seroit sincère; *il ne l'embrassoit que pour l'étouffer plus sûrement.* Ces propos faisoient sur le peuple une impression d'autant plus forte, que le voyage de Varennes lui avoit laissé la plus grande défiance sur les véritables intentions du Roi. Les factieux secondoient de tous leurs efforts ces imputations. Triste destinée de Louis! Toujours en butte aux trahisons, et toujours accusé de trahir!

L'essai de la nouvelle constitution n'offroit aucun résultat heureux. Les attentats se multiplièrent

de leur travail, ou des secours donnés à l'indigence; la ruine des propriétaires et du commerce les privoit de ces ressources. Animés du désir de faire fortune, ils doivent vouloir jouir paisiblement de celle qu'ils ont acquise au prix de mille dangers. Et comment l'espérer, s'ils se prêtent à des projets désorganisateurs, puisqu'alors, faisant partie de la classe des propriétaires, ils seront eux-mêmes dépouillés à leur tour, et seront victimes du désordre dont ils avoient voulu profiter.

contre les personnes et les propriétés : le crédit public périssoit. La valeur des Assignats créés sur l'hypothèque des biens nationaux décroissoit chaque jour, dans une progression effrayante. L'habitant des campagnes, quelle que fût l'abondance de ses denrées, aimoit mieux les tenir cachées que de les échanger contre ce papier-monnoie. En vain, pour l'y contraindre, on eut recours à la violence ; la violence paralysoit le commerce. Les factieux profitèrent de cet état de crise, pour exciter de fréquentes séditions dans les marchés.

Pendant que ces convulsions agitoient l'intérieur de la France, Coblentz et Worms voyoient se déployer l'étendard royal. Des divers points du royaume, accouroient en foule des gentilshommes de toutes les provinces, des militaires, des Magistrats, des négocians, des bourgeois, des cultivateurs. Tous brûloient du désir de briser les fers de leur Roi, et de sauver la patrie. En vain les usurpateurs de l'autorité avoient hérissé de gardes nationales et de baïonettes les frontières du royaume. L'honneur François les bravoit et se frayoit des passages.

C'étoit de Coblentz que devoit être donné le signal des combats. Là se trouvoient réunis, MONSIEUR, et Monseigneur Comte d'Artois, rejetons il-

lustres que de grands revers n'ont jamais abattus. S. A. R. l'Electeur de Trêves *, oncle de ces Princes, leur prodiguoit les soins et l'appui que l'on doit à l'infortune, mais que les Souverains doivent plus particulièrement encore aux Princes malheureux.

A Worms, trois générations de Condé étoient à la tête de la Noblesse Françoise †. Des assassins furent envoyés pour trancher, par le crime, des jours chers à la victoire. La Providence déconcerta le complot. Arrivés à Worms, les assassins se décelèrent; ils furent arrêtés, interrogés, convaincus, et punis.

Les rassemblemens d'émigrés qui, sous les ordres des Princes, menaçoient les frontières, servirent de prétexte aux mesures vigoureuses qui furent prises. Le corps législatif convaincu que, ni les proclamations qu'il avoit forcé Louis XVI de publier, ni la lettre qu'il lui avoit fait écrire aux Princes ses frères pour les inviter à rentrer dans le royaume, ne produiroient aucun effet sur ces Princes ni sur les émigrés, eut re-

* Clement Winceslas, Duc de Saxe.

† Un jour entr'autres (2 Decembre 1793), on vit, à la journée de Bercheim, sous les mêmes drapeaux, et au fort de la mêlée, le Prince de Condé, le Duc de Bourbon, son fils, qui fut blessé, et le Duc d'Enghien son petit fils!!!

cours aux menaces. L'Assemblée Nationale requit, par un décret, Louis-Stanislas-Xavier, Prince François, de rentrer, sous deux mois, dans le royaume, faute de quoi, il seroit déchu de son droit éventuel à la régence. Par un second décret, plus rigoureux encore, elle déclara tout François, faisant partie des attroupemens formés hors du royaume, suspect de conjuration contre la patrie, et prononça la peine de mort contre ceux qui, le 1er Janvier, 1792, seroient encore en état de rassemblement. Les Princes frères du Roi, furent également sourds aux invitations et aux menaces de l'Assemblée. Le Roi arrêta par son *Veto* l'exécution du décret concernant les émigrés. L'émigration continua ; chaque jour voyoit grossir les légions royalistes.

La paix avoit été conclue à Szistowe * entre l'Autriche et la Porte Ottomane. Réunis au château de Pilnitz, où Monseigneur, Comte d'Artois, se rendit, l'Empereur, le Roi de Prusse et l'Electeur de Saxe †, signèrent cette convention célèbre dans laquelle ils signaloient à toutes les Cours de l'Europe la cause de Louis XVI, comme la cause commune des têtes couronnées. Les trois Puissances engageoient les autres Souverains à réclamer la liberté du Roi, de la

* Traité de Szistowe, ville de Bulgarie, du 4 Août.

† Leopold II, Frédéric-Guillaume II, Frédéric-Auguste.

Reine, de la Famille Royale, et à venger, par les armes, les attentats qui seroient commis contre leurs personnes royales.

C'étoit dans ces circonstances, que le Roi avoit fait notifier aux Puissances son acceptation de l'acte constitutionnel. La plupart ne regardant une pareille notification que comme l'effet de la contrainte, ne firent que des réponses insignifiantes. Des négociations commencèrent pour former la ligue qui devoit agir contre la France. Les Rois de l'Europe ne pouvoient s'armer pour une plus juste et plus honorable cause. Mais la Convention de Pilnitz, quoique motivée, en apparence, par l'intérêt commun, n'avoit point assoupi entre les Souverains les défiances, les rivalités, les haines, peut-être même, des ambitions que les désordres de la France réveilloient, et pouvoient favoriser *.

* Je ne peux m'empêcher de copier, en cet endroit, l'historien célèbre des guerres civiles d'Angleterre, l'immortel Clarendon.

" C'est, sans doute," dit-il, " une des plus tristes réflexions " que l'on puisse faire sur la passion et sur l'injustice des Princes " Chrétiens, et Dieu veuille éloigner les justes effets de sa co- " lère contr'eux, puisqu'autant ils sont peu soigneux de faire " fleurir l'ordre et la justice dans leurs Etats, autant ils sont " vigilans à les troubler dans les autres. Car, ils ne remarquent " pas plutôt une petite étincelle de jalousie et de mésintelligence " dans un pays voisin, qu'encore qu'ils soient dans une étroite " alliance avec ce pays, ils font tous les efforts imaginables pour

Cependant, les factieux ne s'étoient point endormis sur leur propre danger. Déjà, près de cent bataillons de Gardes Nationaux avoient été mis en réquisition. Les troupes de ligne, distribuées sur les frontières, devoient, sous les ordres des Généraux

« souffler le feu et pour augmenter la flamme, et ne sont jamais « contens qu'ils n'aient changé les premières craintes en mécon- « tentemens, les mécontentemens en séditions, les séditions en « rébellion ouverte. Et ils ressentent moins de satisfaction de « leur propre grandeur et de la bénédiction de Dieu sur eux, « qu'ils n'en éprouvent quand ils ont été les instrumens des mal- « heurs qui tombent sur leurs voisins. Comme si la religion des « Princes n'étoit qu'une politique ; et comme s'ils n'avoient pour « but que de rendre misérables tous les autres royaumes. Et, « parce que Dieu les réserve pour être jugés dans son tribunal, « ils se flattent aussi qu'il les jugera par d'autres lois que celles « qu'il a publiées par ses serviteurs, pour être observées par tout « le monde. Au lieu qu'ils doivent considérer que Dieu les a « élevés sur son peuple pour servir d'exemple, et pour donner « plus de vigueur à ses lois, en s'y soumettant les premiers : et « que comme les sujets doivent être protégés par leurs Princes, « aussi chaque Prince doit être protégé par les autres. Qu'enfin « le mépris et l'infraction de la loi étant une offense contre la « personne du Roi, parce qu'on blesse, en quelque manière, le « respect dû à sa personne, en violant les lois sans lesquelles il « lui est impossible de bien gouverner. La rébellion des sujets « contre leur Prince doit être regardée par tous les autres Rois « comme une entreprise sur leur propre souveraineté, et, en quel- « que sorte, sur la monarchie même, et, par conséquent, il n'y a « point de Prince qui ne doive la supprimer et extirper, comme « si elle étoit dans ses propres Etats."—(*Clarendon*, tom. iii, page 174, *edit. de la Haye*, in-8°.)

Lukner, Rochambeau, et la Fayette, y former des camps de sûreté. Le Comte Louis de Narbonne, Ministre de la Guerre, étoit allé lui-même visiter les forteresses et reconnoître l'état des frontières. De nouvelles fabrications d'armes et de munitions de guerre, des magasins et approvisionnemens de toute espèce, étoient ordonnés. D'un autre côté, les conjurés mettant à profit toutes les ressources de l'art diplomatique, et employant, tour à tour, l'adresse et la terreur, se flattoient de pouvoir, à force d'argent et d'intrigues, déjouer le plan de la coalition.

L'attitude menaçante de l'Europe n'arrêta point les factieux. Les Jacobins avoient fait nommer Pétion, Maire de Paris, et Manuel, Procureur-Syndic de la Commune. Dans la capitale, et dans les provinces, les Jacobins emportoient par violence ce qu'ils n'eussent jamais obtenu par des élections libres. Leur ascendant fut tel, que leurs persécutions finissoient toujours par forcer ceux des Ministres du Roi, dont l'influence leur portoit ombrage, à donner leur démission*.

Dans la situation critique où se trouvoit le Roi,

* Il seroit trop long de nommer les Ministres que le Roi, pendant la session de l'Assemblée Législative, fut contraint d'appeler dans son Conseil, pour remplacer ceux qui étoient forcés de se retirer du Ministère.

chaque pas le conduisoit vers un précipice. Cédoit-il aux volontés de l'Assemblée Nationale, il resserroit lui-même les chaînes dont elle l'avoit chargé. Vouloit-il, en se retranchant derrière le *Veto*, ce *palladium* de la royauté constitutionnelle, opposer aux factieux quelque résistance, il ranimoit contre lui toutes les fureurs. L'usage qu'il fit de ce droit, en refusant de sanctionner les décrets de rigueur portés contre les Prêtres insermentés, servit de prétexte à de nouveaux attentats.

L'hiver se passa en luttes continuelles entre les deux pouvoirs. Chaque jour, l'Assemblée Législative harceloit le gouvernement. Celui-ci, forcé de se tenir continuellement en garde, n'étoit occupé que de conjurer d'avance les orages qui se formoient contre lui.

L'esprit de rébellion avoit acquis aux factieux, dans les contrées où ils le propageoient, de nombreux sectateurs qui, la plupart, n'attendoient qu'un signal pour commettre les forfaits qu'on leur ordonneroit. Gustave III, Roi de Suède, si digne par ses vertus guerrières de commander les armées de la Coalition, mourut assassiné à Stockholm *. A peine

* Le 16 Mars. 1792, Gustave III, en entrant au bal, à Stockholm, reçut dans les reins un coup de pistolet qui lui fut tiré par le régicide Anckaastrom, et mourut, le 29 du même mois.

couronné, l'Empereur Leopold II avoit rejoint au tombeau Joseph II son frère. Sa mort prématurée parut être l'effet du poison *. Les trônes, les constitutions de tous les pays furent menacés. La Pologne fut en proie à de nouvelles dissensions. La fureur des partis se ranima en Hollande †. Le sang coula dans Avignon; et la fermentation qui régnoit dans le pays de Liège, faisoit craindre une explosion nouvelle.

François II, héritier des couronnes de Leopold, son père, étoit à peine monté sur le trône, que l'Assemblée Législative, au mépris de l'un des articles de l'acte constitutionnel, qui accordoit au Roi l'initiative de la paix ou de la guerre, mit en discussion si la guerre seroit ou ne seroit pas déclarée au Roi de Hongrie ‡. Louis XVI ne vouloit pas la

Gustave III étoit l'un des Souverains sur qui la Reine se plaisoit à compter plus spécialement. Un jour, on disoit devant elle: " Quel dommage que le Roi de Suède ait si peu de troupes et " d'argent!"—" Il a son épée," reprit la Reine; " elle suffit."

Quel Prince pouvoit perpétuer davantage la noble ardeur de Gustave III, que le jeune héros, son fils et son successeur!

* Leopold II mourut à Vienne, le 1er Mars, 1791, deux ans après Joseph II, son frère, mort également à Vienne, le 20 Février, 1790.

† Les principaux étoient le parti d'Orange, ou Stadthouderien, et le parti patriote, ou républicain.

‡ François II porta, jusqu'à son élection à la dignité Impériale, le titre de Roi de Hongrie.

guerre. Les factieux la vouloient, parce que, sans elle, il n'eût existé ni révolution du 10 Août, ni république. Pour arracher au Roi son consentement, des attroupemens séditieux vinrent jusque sous les fenêtres de son palais l'insulter et le menacer.

Ces mouvemens populaires n'intimidèrent pas le Roi. Dans une affaire aussi importante, il ne voulut prononcer qu'après une mûre dilibération. Sa Majesté consulta son Conseil, et entendit le rapport que fit M. Dumourier, Ministre des Affaires Etrangères. Les conclusions du rapporteur étoient que la guerre devoit être déclarée; le Conseil les adopta unanimement. Le Roi n'y souscrivit qu'après avoir exigé que les Ministres lui donnâssent chacun leur opinion par écrit. Le 20 Avril, 1792, Louis XVI vint à l'Assemblée Nationale annoncer, mais d'une voix sensiblement altérée, et qui déceloit sa peine, qu'en vertu du pouvoir que lui donnoit la constitution, il déclaroit la guerre à François II, Roi de Hongrie. Lors donc que, peu de mois après, ses ennemis lui reprochoient, tantôt d'avoir, à dessein, différé dè prendre les armes pour laisser aux Puissances étrangères le temps de se mettre en défense, tantôt d'avoir provoqué et précipité la déclaration de guerre, n'étoit-il pas évident que les

conjurés ne cherchoient que des prétextes pour couvrir les attentats qu'ils méditoient.

Monsieur le Dauphin venoit d'atteindre sa septième année. C'étoit, selon l'usage de la Cour, l'âge où cet enfant royal devoit être confié aux soins d'un Gouverneur. L'Assemblée Constituante avoit tenté d'enlever au Roi le droit de choisir celui à qui l'éducation de l'héritier du trône seroit confiée. Plusieurs individus, la plupart ignorés, quelques-uns méprisables, avoient eu l'audace de se mettre sur les rangs. La publicité donnée à cette liste ridicule, avoit fait abandonner à l'Assemblée la prétention non moins ridicule qu'elle avoit annoncée. Un message du Roi apprit au Corps Législatif, que Sa Majesté avoit nommé Gouverneur de Monsieur le Dauphin, le Chevalier de Fleurieu. Déconcertée par cette notification inattendue, l'Assemblée décréta que, sous huit jours, rapport lui seroit fait sur la communication du Roi ; mais ce décret ne fut point mis à exécution.

De tout temps la méthode des agitateurs a été de tenir, sans cesse, le peuple dans les alarmes. Depuis quelques mois, on publioit dans Paris qu'il existoit au Palais des Thuileries un comité Autrichien, occupé des moyens de bouleverser la constitution, de paralyser les armées, et d'entraver en tout

les opérations de l'Assemblée Nationale. Des journaux patriotiques avoient désigné quelques personnes comme étant membres de ce comité: ils avoient nommé spécialement MM. de Montmorin et Bertrand de Moleville, anciens Ministres. La fidélité de M. de Montmorin, et la fermeté avec laquelle M. Bertrand de Moleville s'étoit prononcé dans le Conseil du Roi pour le maintien des droits de la Couronne, les avoient mis en butte aux persécutions des factieux. Ces Ministres citèrent le journaliste Carra devant un Juge de Paix. Carra se défendit en disant, qu'il tenoit de trois membres de l'Assemblée* le fait qu'il avoit annoncé. Sur son aveu, ces Députés furent d'abord assignés comme témoins; ensuite, on lança contre eux des mandats d'amener, qui furent l'objet de violens débats dans l'Assemblée, sur l'inviolabilité de ses membres. Le Comité de Législation, auquel l'affaire avoit été renvoyée, fit son rapport sur cet objet. La discussion ayant été ouverte, déjà quelques membres avoient opiné, lorsque le Ministre de la Justice (Duranthon) parut dans la salle, annonçant un message du Roi.

"Le Roi vient de m'appeler," dit-il, "pour

* MM. Bazire, Merlin, et Chabot.

" m'annoncer la résolution qu'il a prise de dénoncer " aux tribunaux les calomnies qui se répandent, de- " puis quelques jours, avec une licence qui n'a " plus de frein, sur l'existence d'un prétendu Co- " mité Autrichien. Peut-être Sa Majesté auroit- " elle dédaigné ces mesures mensongères, si elles " n'avoient existé que dans ces libelles que vous " avez justement voués à la vengeance des lois; " mais comme elles sont parvenues au Corps Légis- " latif, elle craint que, prenant quelque consistance " dans le sanctuaire des lois, elles n'obtiennent " l'effet qu'on en désire, celui de désorganiser l'ar- " mée et l'Etat; Elle m'a chargé en conséquence " d'informer le Corps Législatif du parti qu'Elle a " pris de dénoncer aux tribunaux les auteurs de " cette calomnie. Elle veut que le fantôme avec " lequel des imposteurs cherchent à effrayer le peu- " ple, soit enfin dissipé, et qu'au moyen d'une " procédure juridique et légale, la nation soit " pleinement convaincue de la loyauté de ses dé- " marches, de son attachement à la constitution, et " de sa persévérance dans le serment qu'Elle a fait " de la défendre."

En finissant ce discours, le Ministre remit au Président une lettre du Roi, conçue en ces termes:

" Monsieur le Président, j'ai chargé le Ministre

" de la Justice de vous faire part de l'ordre qu'il
" vient de donner, de ma part, à l'Accusateur Pu-
" blic, au sujet du prétendu Comité Autrichien.
" Je souhaite que cette affaire soit parfaitement
" éclaircie, et j'espère que l'Assemblée Nationale
" prendra le parti de communiquer au tribunal les
" renseignemens que plusieurs de ses membres ont
" dit avoir sur cette affaire. Elle sentira aisément
" l'inconvenance qu'il y a de recevoir de pareilles
" dénonciations, de n'en laisser percer que ce qui
" peut entretenir les soupçons dans le public, et de
" m'en laisser ignorer les auteurs.

" LOUIS."

Le Roi étoit parvenu à détruire l'effet de cette calomnie: une autre succéda bientôt. On répandit le bruit d'une nouvelle évasion de Sa Majesté. Pour l'appuyer et augmenter les alarmes, le Maire fit doubler les patrouilles. Le Roi, vivement affecté de ces manœuvres, écrivit, pour s'en plaindre, au Directoire du département, et lui envoya la lettre qu'il avoit adressée au Corps Municipal. Le Directoire crut nécessaire de donner à la lettre du Roi la plus grande publicité; il la fit afficher dans tout Paris. Elle étoit conçue en ces termes:

" Je vous envoie, Messieurs, la copie d'une lettre
" que j'écris à la Municipalité, sur une lettre que

" M. le Maire a écrite au Commandant Général de
" la Garde Nationale. Vous sentirez aisément la
" méchanceté de ce bruit, répandu dans les cir-
" constances où nous nous trouvons. Je ne doute
" pas que le Directoire ne redouble de vigilance et
" de soins pour le maintien de la tranquillité pu-
" blique

" LOUIS."

Aussitôt, le Maire rédigea une réponse pleine d'audace, et la fit afficher partout au-dessous de la lettre du Roi.

A ces causes de fermentation, il s'en joignit d'autres encore. On publia avec l'exagération ordinaire, que, dans le bourg de Neuilly, quelques grenadiers des Gardes-Suisses avoient arboré la cocarde blanche, et tiré le sabre contre des citoyens, même contre les officiers municipaux ; cet événement, qui n'étoit autre chose qu'une rixe de cabaret, fournit aux membres du parti Jacobin l'occasion de crier au complot de contre-révolution.

Vers la même époque, une circonstance plus grave prit un caractère d'abord très-alarmant. La Municipalité de St. Cloud fit savoir au Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale, que, dans la journée du 26 Mai, deux voitures chargées de gros ballots de papiers, avoient été conduites à la manu-

facture de porcelaines de Sèves ; que, le lendemain, l'Intendant de la Liste Civile (M. de Laporte) s'y étant rendu, avoit ordonné de jeter ces papiers dans les fours de la manufacture et les y avoit fait brûler ; que deux ouvriers, alors présens, l'avoient dénoncé, mais que, dans la crainte de perdre leur état, ils n'avoient pas osé signer leur déposition. Sur-le-champ, un Député demanda qu'il fût informé sur ce fait, ajoutant que, si l'explication qu'on lui donneroit n'étoit pas satisfaisante, il se croiroit autorisé à dire que les papiers brûlés à Sèves étoient les archives du Comité Autrichien. L'Intendant de la Liste Civile, mandé à la barre de l'Assemblée, y rendit compte de sa conduite. Elle parut irréprochable*.

Depuis les attentats des 5 et 6 Octobre, 1789, le Roi n'avoit plus été gardé que par la milice Parisienne. Cependant, la nouvelle constitution portoit qu'il seroit formé, pour veiller à la sûreté du Monarque, une troupe de douze cents hommes. Soit par ménagement pour ses anciens Gardes du Corps qu'il craignoit d'affliger, soit pour ne pas

* Ces ballots de papiers étoient l'édition des Mémoires de la trop fameuse Madame de la Mothe. L'Intendant de la Liste Civile avoit, par de sages motifs, acquis d'un libraire ce qui lui restoit de cette édition.

donner à ses ennemis de nouveaux sujets d'ombrage, le Roi différa, quelque temps, l'organisation de cette force armée que la constitution lui donnoit. Pour décider Sa Majeté, il ne fallut pas moins que la considération des murmures que ce retard excitoit. On le faisoit envisager comme la preuve d'un espoir secret de rappeler ses anciens Gardes du Corps. Mais, à peine mise sur pied, cette nouvelle troupe devint pour les factieux un objet de défiance, et pour la milice Parisienne, celui d'une incurable jalousie *. Il fut publié dans Paris que la Cour méditoit une contre-révolution ; qu'elle avoit commandé quantité de cocardes blanches ; que la garde du Roi, composée en grande partie d'émigrés ou de prêtres réfractaires, étoit dans le complot ; que déjà elle-même ne dissimuloit plus ses sentimens ; en un mot, qu'à l'occasion de la mort de Leopold II, elle s'étoit empressée de porter au bras un crêpe noir, indice de son aristocratie. La multitude s'irrita : des menaces, elle passa aux voies de fait, et demanda le licenciement de la garde du Roi. Ce li-

* Le 16 Mars précédent, la nouvelle garde du Roi avoit prêté, devant les Officiers Municipaux, le serment prescrit. Aussitôt, son service commença. Les Cent-Suisses de la garde du Roi furent licenciés, le même jour.

cenciement fut décrété dans la séance nocturne du 29 Mai.

Le Roi ne se dissimula pas que le but de l'Assemblée étoit de l'isoler de toute force armée. Mais il considéra que s'obstiner, contre la volonté du Corps Législatif, à retenir ses nouveaux gardes, seroit provoquer les mêmes forfaits que ceux des 5 et 6 Octobre. Néanmoins, il voulut d'abord refuser sa sanction ; mais aucun des Ministres n'ayant osé contresigner sa lettre à l'Assemblée, Sa Majesté sanctionna le décret.

Le licenciement devoit s'effectuer, le 30 Mai. La veille, la Reine en parloit à un des Gentilshommes ordinaires de la Chambre du Roi (M. d'Aubier) : " Je tremble," dit Sa Majesté, " que la garde du " Roi ne croie l'honneur du corps compromis par " son désarmement."—" Sans doute, Madame, ce " corps eut préféré mourir aux pieds du Roi, et de " Votre Majesté." — " Oui," reprit la Reine: " mais le peu de partisans que le Roi conserve dans " l'Assemblée, conseillent de sanctionner le décret " de licenciement : ne pas suivre leur avis, c'est " risquer de les éloigner de nous." La Reine parloit encore, qu'un homme se présenta, en feignant de demander l'aumône. " Vous le voyez," dit-elle

à M. d'Aubier, " il n'est ni lieu, ni moment, où " je puisse être à l'abri des espions." La Reine changea de conversation, et l'espion se retira *.

Le même jour, conformément aux ordres du Roi, les gardes firent à leurs Commandans respectifs †, la remise de leurs armes. Bientôt après, le Maire parut: il venoit au Château pour cet objet; mais tout étoit fini.

Cependant, le Ministère étoit plus que jamais soumis à de continuelles variations. Les suivre et les indiquer toutes, seroit une tâche aussi fatigante pour moi, qu'inutile pour le lecteur. Il suffit de dire, qu'à peine nommé par le Roi, chaque Ministre étoit inquiété, dénoncé, et perdoit à se justifier le temps que réclamoit l'expédition des affaires. Ces dénonciations perpétuelles avoient pour but de forcer le

* L'espionnage étendoit ses recherches dans les appartemens de la Reine, jusqu'aux pièces les plus reculées. Un jour, Sa Majesté avoit accordé au Marquis de Talaru, l'un de ses grands officiers, une audience particulière. Entré dans le Cabinet de la Reine, Elle lui dit à voix basse, " M. de Talaru, examinez si " personne ne peut entendre." M. de Talaru entr'ouvre doucement la porte d'un cabinet attenant à la chambre dans laquelle étoit la Reine. Une personne, qu'il ne peut reconnoître, s'enfuit à la hâte par une porte qui communiquoit à d'autres appartemens.

† Le Comte d'Hervilly et le Baron de Pont-l'Abbé.

Ministre à une retraite volontaire, ou de faire déclarer qu'il avoit perdu la confiance de la nation.

Pour mettre fin à cette lutte odieuse, le Roi voulut essayer de choisir ses Ministres parmi les Jacobins eux-mêmes. Ce moyen lui parut le plus propre à dissiper tous les doutes sur sa ferme volonté de maintenir la nouvelle constitution. Mais, comme nous l'avons observé, le maintien de cette constitution n'entroit pas dans les vues du petit nombre de ceux à qui le secret de la faction étoit confié. Le Roi éprouva bientôt que, loin d'avoir rien gagné dans l'esprit des conjurés, il n'avoit fait que rapprocher de sa personne ses plus cruels ennemis.

Le décret du 27 Novembre, 1790, relatif au serment exigé du Clergé de France, laissoit aux prêtres la faculté d'opter entre la prestation de ce serment, et l'interdiction de l'exercice public des fonctions attachées à leur ministère. Ceux des ecclésiastiques qui, se conformant à la nouvelle loi, avoient préféré le dernier parti, ne pouvoient, sous aucun rapport, être considérés comme *réfractaires*. Ce fut néanmoins, sous cette qualification injurieuse, que, par son décret du 24 Mai, l'Assemblée condamna indistinctement tous les prêtres insermentés à la peine de déportation hors du royaume.

Le Directoire du Département de Paris, qui n'aperçut dans ce nouveau décret qu'une intolérance odieuse et une atteinte formelle, tant à la Déclaration des Droits de l'Homme, qu'à la Constitution elle-même, présenta au Roi une pétition, par laquelle Sa Majesté étoit vivement suppliée de ne point sanctionner le décret.

A la même époque, le Ministre de la Guerre* mit sous les yeux de l'Assemblée un plan, d'après lequel elle décréta la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Alarmé de ce projet, l'Etat-Major de la Garde Nationale opposa à son exécution de vives et sages remontrances adressées au Roi.

La Constitution autorisoit le Roi à ne consulter pour l'application du *Veto*, que sa conscience et sa volonté. Mais ici, une puissante considération sollicitoit l'exercice de ce droit ; le *Veto* étoit requis par les deux corps les plus imposans de la capitale, le Département, et l'Etat-Major de la Garde Nationale. Dans ces circonstances difficiles, le Roi refusa sa sanction à l'un et l'autre décret. Le Ministre de la Justice vint annoncer à l'Assemblée, que le Roi, usant de son droit de *Veto*, ne sanctionne-

* M. Servan. Il avoit été Sous-Gouverneur des Pages du Roi.

roit ni le décret concernant la déportation des prêtres insermentés, ni celui relatif au campement de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Cette mission remplie, le Ministre de la Justice donna sa démission ; il fut remplacé par M. Joli.

Le Roi, trop assuré que trois de ses nouveaux Ministres, Servan, Roland, et Clavières *, le trahissoient ; que même ils étoient les provocateurs et les patrons des deux décrets qu'il avoit frappés du *Veto*, les renvoya et nomma à leurs places. Les Jacobins, furieux de ce renvoi, firent décréter que ces trois Ministres emportoient les regrets et la confiance de la nation. Dumourier passa du département des Affaires Etrangères à celui de la Guerre. Très-peu de jours après, il donna sa démission. Elle n'avoit d'autre motif que le refus du Roi de sanctionner les deux décrets auxquels Sa Majesté avoit déjà mis son *Veto*, de l'avis de Dumourier lui-même, qui avoit aidé le Roi à se débarasser des trois Ministres qui vouloient le contraindre à cette sanction.

Il étoit facile de prévoir les suites de la résolution prise par le Roi à l'égard des décrets rendus sur la déportation des prêtres insermentés, et sur la for-

* Roland étoit Ministre de l'Intérieur, et Clavières des Contributions Publiques.

mation d'un camp de vingt mille hommes près de Paris*. Les factieux saisirent l'occasion du refus de Sa Majesté, pour échauffer le peuple. Le nom de *Veto* fut donné par dérision au Roi et à la Reine. De misérables chansonniers tournèrent cette qualification de cent manières plus ridicules les unes que les autres. Un jour que, rassemblés sur la terrasse du Château, des gens du peuple vociféroient ces chants insultans et ironiques, le Roi, qui les entendit, leva les yeux au ciel: " Que leur ai-je fait," s'écria-t-il, avec l'accent de la douleur! " J'ai voulu " les rendre heureux; ils s'y refusent, mais ils ne " lasseront pas ma constance." Ces insultes ne se bornèrent pas là. On afficha sur des portes de l'intérieur du Palais: " *Point de Roi, point de Liste* " *Civile.* Un Roi est un obstacle au bonheur du " peuple. Vive la Nation! Vive la Liberté! A bas " les Traîtres!" Un drapeau aux trois couleurs, et surmonté d'un bonnet rouge, fut planté sur la principale porte du Château.

Telles étoient les dispositions du peuple, quand une lettre, écrite au Roi par l'ex-Ministre Roland, acheva d'enflammer les esprits. Cette lettre n'étoit,

* Le *Veto* accordé au Roi le plaçoit sans cesse dans l'alternative, ou d'irriter les esprits en refusant sa sanction, ou de les mettre en défiance lors même qu'il l'accordoit.

dans toute sa teneur, qu'un tissu d'atrocités, de reproches et d'outrages: on y lisoit que la révolution, déjà faite dans les cœurs, s'achèveroit par le sang. L'ex-Ministre attaquoit, sans aucun ménagement, la conduite politique du Roi et ses intentions secrètes, l'accusoit de trahir la constitution et le peuple, de favoriser l'émigration, de protéger et d'animer les prêtres réfractraires. Une copie de cette lettre, apportée et lue dans l'Assemblée, excita les plus vifs applaudissemens. Un décret en ordonna l'insertion au procès-verbal des séances, l'impression et l'envoi de plusieurs exemplaires à chacun des corps administratifs.

A cette époque, le Général la Fayette campoit sous Maubeuge avec son armée. Voyant le discrédit du parti constitutionnel, et l'ascendant manifeste du parti Jacobin, il entreprit, mais trop tard, d'arrêter le progrès du mal. Le 16 Juin, il écrivit au Président de l'Assemblée que la patrie en péril attendoit son salut de l'énergie des Représentans du Peuple; que les clubs perdoient tout, qu'il falloit les abolir; que l'Assemblée devoit se tenir étroitement *serrée contre la constitution*, faire respecter le Roi et l'autorité royale. Il ajoutoit que son armée, brûlant de patriotisme, détestoit la licence; qu'elle vouloit la sûreté des personnes et des propriétés.

On s'étonna à l'Assemblée du ton que prenoit le Général. Le parti Jacobin s'agita vivement. " Crom-" wel, eût-il écrit d'un autre stile au Parlement " d'Angleterre!" dit à cette occasion un Député.

Loin de se laisser intimider par la lettre du Géné-ral, les meneurs des Jacobins n'en affectèrent que plus d'audace. Pétion, qui, comme nous l'avons dit, avoit succédé à Bailly dans la place de Maire de Paris, fut un de leurs principaux chefs.

Pétion, Avocat médiocre de la ville de Chartres, jouissoit alors d'une popularité sans bornes. Député aux Etats-Généraux, il se déclara bientôt un des plus zélés partisans de la révolution. Sans principes, sans mœurs*, ennemi de la Cour et des grands, infatué de lui-même, dévoré de la soif de l'or et de la célébrité, Pétion, successivement Orléaniste, Fédéraliste, Républicain, finit par devenir l'ami de Robespierre, jusqu'au moment où l'ambition les divisa. Il partagea, mais sous des formes moins sauvages, la férocité de ce tyran. Tel étoit

* Pétion, en parlant de la Divinité dans l'Assemblée Constituante, affecta plusieurs fois de dire *les Dieux*. Saisie d'indignation, l'Assemblée le fit rappeler à l'ordre. Pétion ne s'y soumit pas. " Eh bien!" dit-il, avec arrogance, " *les Dieux*, ou *Dieu*, " puisque vous le voulez."

l'homme qui, pendant quelques mois, va figurer en première ligne sur la scène de la révolution, et présider aux plus horribles attentats.

La journée du 20 Juin fut l'ouvrage de Pétion et des factions Orléaniste et républicaine. Cette dernière n'y joua qu'un rôle secondaire, mais, par la suite, elle sut en recueillir tout le fruit. Ce jour étoit l'anniversaire du serment prêté par le *Tiers-Etat* au Jeu de Paume de Versailles. Dès le 16, les habitans des faubourgs St. Antoine et St. Marceau avoient demandé au Conseil Général de la Commune de se réunir en armes, le Mercredi, 20, pour aller présenter au Roi et à l'Assemblée des pétitions relatives aux circonstances. Le Conseil Général, sûr de n'être pas obéi, et ne voulant pas l'être, feignit de s'opposer à cette demande, en alléguant le respect dû aux lois; et pour donner à sa résolution une publicité qui masquât ses intentions secrètes, il se hâta de communiquer son arrêté au Directoire du Département, aux Administrateurs de la Police et au Corps Municipal. Alors, le Directoire du Département invita le Maire, la Municipalité et le Commandant Général, à prendre des mesures pour empêcher tous rassemblemens. Mais, au lieu de rien tenter pour les dissiper, Pétion leur laissa le temps d'augmenter en nombre.

Le Corps Municipal prit un arrêté qui sembla plutôt autoriser les attroupemens séditieux qu'il n'étoit propre à les réprimer.

Le 20 Juin, le Roi fut instruit, de bonne heure, que des attroupemens armés se formoient sans opposition dans les faubourgs et menaçoient son Palais. Il ne voulut pas alors exposer à de nouveaux périls le reste de ses fidèles serviteurs, et désira que la Garde Nationale eût seule l'honneur de le défendre.

Déjà, les habitans des faubourgs St. Mareeau et St. Antoine, au nombre de quinze mille hommes, armés de fusils et de piques, avoient défilé dans la salle des séances du Corps Législatif. De l'Assemblée, ils se dirigèrent vers le Château. A les entendre, ils alloient demander au Roi la sanction des décrets auxquels il avoit mis son *Veto*, et le rappel des Ministres patriotes. Bientôt, le Château fut assailli de toutes parts. Deux Officiers Municipaux* haranguèrent les Gardes Nationales postées devant la porte de la cour royale et les decidèrent à l'ouvrir aux révoltés. La Gendarmerie, placée dans la cour du Château, jeta l'amorce de ses fusils et se joignit

* Panis et Sergent. Panis qui fut ensuite Membre de la Commune du 10 Août, présida, le 2 Septembre suivant, au massacre des Evêques et des prêtres renfermés dans le couvent des Carmes de la Rue Vaugirard. Il s'appropria une partie des dépouilles de ces intéressantes victimes.

aux séditieux. Hommes et femmes, soldats et brigands, la rage dans les yeux, le fer dans les mains, se précipitèrent vers le grand escalier du Château. En un instant, les dégrés furent franchis. Un canon hissé à force de bras, menaça l'appartement. La première porte fut enfoncée à coups de hache. Le Roi parut. M. de Marchais * et moi, tous deux de service, avions fermé au verrouil la porte de la chambre à coucher. " Ouvrez," dit le Roi avec assurance. " Que puis-je craindre des François!" A ces mots, il se présenta aux forcenés. " Que vou- " lez-vous?" leur demanda-t-il. Sa contenance, la sérénité de ses regards, un reste de respect pour la Majesté Royale déconcertèrent ces furieux. Ils parurent, un moment, prêts à déposer les armes, et à tomber aux pieds de leur Roi.

Madame Elisabeth, montrant dans cette journée périlleuse, un courage égal à sa vertu, voulut partager les dangers et le sort de son auguste frère. " Res- " pectez votre Roi," crioit-elle à ce peuple en délire; " respectez votre Roi." Le tenant par son habit, elle le suivoit avec la ferme résolution de ne point s'en séparer. Mais la foule les arracha l'un à

* M. de Marchais, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, étoit, ainsi que moi, huissier ordinaire de la Chambre du Roi.

l'autre et les poussa séparément vers deux embrasures de fenêtres dans la pièce dite des Nobles, où s'acheva cette horrible scène. Des gens armés de piques, prenant Madame Elisabeth pour la Reine, levèrent sur la Princesse leurs armes homicides. " Arrêtez," leur cria-t-on ; " c'est Madame Elisa-" beth !"—" Pourquoi les détromper," dit-elle, " cette erreur peut sauver la Reine."

Pendant ce tumulte, le Roi suivoit d'un œil tranquille les mouvemens des séditieux. " Sire, ne " craignez rien," lui dit un grenadier*. Le Roi lui prit la main, et l'appuyant sur son cœur ; " Gre-" nadier," dit-il, " mets ta main là, ce battement-" est-il celui de la crainte ?" Quelques sujets fidèles qui vouloient faire à Sa Majesté un rempart de leurs corps, étoient devant lui l'épée à la main. " Remettez l'épée dans le fourreau," leur dit le Roi avec douceur. " Cette multitude est plus égarée " que coupable."

Tandis que les séditieux enveloppoient le Roi, la Reine, dans une chambre contigue au lieu de la scène, tenoit ses enfans, tendrement embrassés, et les baignoit de ses larmes. M. d'Aubier étoit ac-

* Ce grenadier, nommé Robert, étoit de la province de Bourgogne. Le Roi le fit passer, de la Garde Nationale, dans un régiment de troupes de ligne.

couru près de la Reine, par ordre de Madame Elisabeth. Il lui étoit expressément recommandé de la retenir dans cette pièce. D'abord, Sa Majesté refusa d'y rester. " Mon devoir," s'écria-t-elle, " est de mourir auprès du Roi. M'empêcher de " le rejoindre, c'est vouloir que je flétrisse mon " nom.—" Mais," reprit M. d'Aubier, " si le Roi " voit paroître la Reine au milieu des gens à piques, " il voudra voler à son secours et le Roi périra!" A ces mots, la Reine frémit.

Les personnes qui entouroient la Reine*, profitèrent de ce moment pour lui dire que si elle étoit épouse, elle étoit mère; que dans une pareille circonstance, aller auprès du Roi, c'étoit se compromettre inutilement, sans espoir raisonable d'être d'aucun secours, et même avec la certitude d'exposer le Roi davantage; que redevable de ses soins à ses enfans, elle ne pouvoit, dans l'état de frayeur où ils se trouvoient, les abandonner un instant. La Reine alloit céder à ces représentations quand, tout à coup, entendant le tumulte redoubler, elle s'élança

* C'étoient la Princesse de Lamballe, la Princesse de Tarente, la Marquise de Tourzel, les Duchesses de Duras, de Luynes, et de Maillé; la Marquise de la Roche-Aymon, la Baronne de Mackau, la Marquise de Soucy, la Comtesse de Ginestoux, le Duc de Choiseuil, les Comtes d'Haussonville, de Montmorin, le Vicomte de St. Priest, le Marquis de Champcenets, &c.

vers la porte, en me criant : " Sauvez mon fils ! " A ces mots, je pris l'auguste enfant et l'emportai dans l'appartement de Madame Royale, pièce assez éloignée pour qu'il n'entendît plus le bruit. Ce jeune Prince demandoit, en sanglottant, ce que faisoient le Roi et la Reine. Il étoit difficile de paroître rassuré sur leur position. Heureusement, arriva la Princesse de Tarente. Elle annonça que la Reine s'étoit enfin retirée dans l'appartement de son fils. Aussitôt, j'y portai Monsieur le Dauphin. A peine, eut-il passé des bras de la Marquise de Tourzel dans ceux de la Reine, à peine recevoit-il ses caresses, que des coups redoublés se firent entendre à la porte d'une chambre voisine. A ce bruit, je me précipitai vers un passage qui, de la pièce où la Reine se trouvoit, communiquoit à la chambre à coucher du Roi. Je l'ouvris. La Reine et sa suite s'y réfugièrent. Coupée artistement dans la boiserie, la porte de ce passage n'avoit rien qui la décelât. Les hordes séditieuses pénétrèrent jusqu'à cet endroit. En un moment, tomba sous la hache le lambris contigu à cette porte. Le mur resta à nu, et la porte ne fut pas découverte. Sans cette méprise, le dernier asile de la Reine étoit violé.

Toute correspondance entre le Roi et la Reine étant interceptée, ils furent quelque temps sans

pouvoir rien apprendre de leur situation respective. En butte aux insultes de la populace, le Roi s'étoit vu réduit à la dure extrémité de laisser mettre sur sa tête l'infâme bonnet de laine rouge, coiffure et signal de ralliement des Jacobins.

Quelques heures se passèrent dans ces angoisses, sans que Pétion, qui alloit et venoit dans les cours du Château, montât aux appartemens. Enfin, il parut. Mais c'étoit pour faire au peuple, en présence même du Roi, un mérite de la dignité avec laquelle il venoit présenter sa pétition. L'Assemblée Nationale fut bientôt instruite de ce qui se passoit au Château. Feignant d'être alarmée de la position du Roi, elle nomma une députation pour aller près de lui, veiller à sa sûreté. La conduite de l'Assemblée fut exactement la même que celle de M. de la Fayette dans la matinée du 6 Octobre.

Enfin, l'un des valets de chambre du Roi (Bligny) détermina un détachement de la Garde Nationale à monter du jardin dans l'appartement. Cette troupe s'empara du Cabinet du Conseil; elle contint les séditieux. Le peuple demandoit à voir la Reine. Sa Majesté parut, tenant ses enfans par la main, et environnée des personnes qui, pendant cette crise, ne l'avoient pas quittée. La table du Cabinet du Conseil lui servoit de barrière contre la multitude.

La Reine, placée derrière cette table, voyoit défiler devant elle les séditieux. Santerre, commandant de bataillon du faubourg St. Antoine, présidoit à cet ordre de marche.

Santerre, brasseur de bierre, avoit, dès le commencement des troubles, acquis sur la populace de son quartier un dangereux ascendant. Cet homme, sans aucune éducation, brutal, sanguinaire, servit successivement les Orléanistes, et le parti de Robespierre.

Quand la Garde Nationale eut rétabli l'ordre dans le Château, on entendit Santerre s'écrier de dépit: " Le coup est manqué." Puis, étant monté à l'appartement, " Princesse," dit-il à la Reine, en frappant avec violence sur la table qui le séparoit de Sa Majesté. " Princesse, on vous trompe. Le " peuple ne veut pas attenter à vos jours; Je " vous le dis en son nom."—" Ce n'est pas d'après " vous, que je veux juger le peuple François; " c'est d'après les braves gens que voilà," répliqua la Reine, montrant de la main les grenadiers de la Garde Nationale, rangés auprès de la table*. La noble assurance de Sa Majesté, le témoignage de

* Ces grenadiers étoient, en grande partie, d'un bataillon du quartier des Filles St. Thomas.

confiance qu'elle donna à ces grenadiers, firent une vive impression sur eux. Plusieurs s'approchèrent avec respect, et obtinrent de la Reine la permission de lui baiser la main.

Pour mettre le comble aux outrages, les séditieux jetèrent sur la table un bonnet rouge. Ils exigèrent qu'il fût placé sur la tête de la Reine, puis sur celle de Monsieur le Dauphin. M. de Wittinghoff* le prit, d'une main tremblante, et le posa un moment sur la tête de la Reine. Pour satisfaire la multitude, il fallut encore que cette dégoûtante coiffure souillât la tête de Monsieur le Dauphin. La Reine me fit signe de céder à la volonté de la multitude. J'obéis. Mais, M. de Montjourdain†, et plusieurs officiers et Gardes Nationaux ayant observé que l'excessive chaleur ne permettoit pas de laisser plus long-temps un pareil poids sur la tête du jeune Prince, je lui ôtai le bonnet rouge.

La Députation de l'Assemblée, arrivée au Château, s'étoit partagée en deux sections. L'une resta auprès du Roi, l'autre vint se ranger autour de la

* M. de Wittinghoff, Maréchal de Camp au service de France.

† M. de Montjourdain étoit l'un des quarante-huit Commandans de Bataillon de la Garde Parisienne. Mis à mort sous la tyrannie de Robespierre, il fit, avant de marcher au supplice, une romance plein de noblesse, de courage, et de sensibilité.

Reine. Pour juger quel degré de confiance méritoit cette Députation, il suffit de savoir qu'elle étoit en grande partie composée des plus mortels ennemis du Roi et de la Monarchie *.

Le peuple défiloit avec assez de tranquillité. Diverses bandes se distinguoient par de petites bannières chargées d'emblèmes ou d'inscriptions. Sur l'une, on lisoit: " *Sanction ou la Mort ;*" sur une autre: " *Tremble, Tyran, ton heure est venue ;*" sur une troisième: " *Rappel des Ministres patriotes.*" Un homme portoit, au bout d'une pique, un cœur ensanglanté, avec ces mots: " *Cœur des Tyrans et* " *des Aristocrates.*" L'un tenoit un instrument de bois, fait en forme de potence, à laquelle pendoit l'effigie d'une femme, avec ces mots: " *Gare la* " *Lanterne.*" L'autre promenoit une guillotine †, au bas de laquelle étoit écrit: " *Justice Nationale* " *pour les Tyrans ; A bas* Veto *et sa Femme.*" Un

* De cette Députation étoient l'Abbé Fauchet, Merlin (de Thionville), Isnard, Bazire, Albitte, Chabot, &c.

† M. Guillotin, médecin de la faculté de Paris, Député aux Etats-Généraux, proposa à l'Assemblée Constituante de substituer aux instrumens de mort employés pour les criminels une machine qui prit le nom de ce Député. L'Assemblée adopta la proposition de M. Guillotin. Il étoit loin de prévoir que cette machine, dont l'humanité seule lui avoit fait désirer l'établissement, deviendroit dans les mains des factieux une arme aussi meurtrière.

tableau, sur lequel étoit gravée la Déclaration des Droits de l'Homme, resta pendant quelques instans placé devant la table du Conseil. En un mot, les instigateurs de ce mouvement populaire réunirent tout ce qu'ils imaginèrent de plus propre à frapper de terreur le Roi et la Famille Royale. De distance en distance, on pouvoit remarquer les guides de ces hordes séditieuses. C'étoient des hommes couverts de haillons, mais portant du beau linge. De gros numéros écrits en craie blanche sur le derrière de leurs chapeaux, les faisoient reconnoître.

Par un contraste si commun dans les temps de révolution, tandis que parmi les séditieux, les uns sembloient ne respirer que le carnage, d'autres s'attendrissoient à la vue de la Reine, et laissoient échapper des larmes. Quelques-uns osoient adresser à cette auguste mère et à ses enfans des hommages mêlés de bénédictions. Tout le temps de cette pénible scène, la Reine, restée debout derrière la table du Conseil, traita le peuple avec affabilité. Tel étoit l'empire que cette Princesse avoit sur elle-même, que ni le spectacle hideux qui lui étoit offert, ni l'inquiétude que lui causoit la position du Roi, n'altérèrent sa sérénité. Enfin, accourut Madame Elisabeth. " Tout va bien," dit-elle à la Reine,

" tout va bien: le Roi est en sûreté: la Garde " Nationale l'entoure, et répond de sa personne."

La nuit approchoit. Il étoit plus que temps de mettre fin à cette longue agonie *. Le Roi, excédé de chaleur et de fatigue, fut ramené par la Députation de l'Assemblée, et par la Garde Nationale dans le Cabinet du Conseil. De cette pièce, il passa dans sa chambre à coucher, où la Famille Royale le rejoignit. Là, pouvant s'abandonner, sans crainte, aux mouvemens de son cœur, il tint étroitement embrassés, la Reine, ses enfans, et Madame Elisabeth. Que ce tableau fut touchant! Quelques Députés, vivement attendris, voulurent consoler le Roi sur les événemens de cette journée. " J'ai fait " mon devoir," répondit-il. Changeant ensuite de conversation, Sa Majesté s'entretint de tout autre chose que de la scène du jour.

En ce moment, un Député aborda la Reine, et lui dit d'un ton familier: " Vous avez eu bien peur, " Madame, convenez-en."—" Non, Monsieur, je " n'ai point eu peur, mais j'ai beaucoup souffert " d'être séparée du Roi, dans un moment où ses " jours étoient en danger. Du moins, j'avois la " consolation d'être avec mes enfans, et de remplir-

* Cette scène duroit depuis cinq heures.

" un de mes devoirs."—" Sans prétendre excuser " tout," reprit ce Député, " convenez, Madame, " que le peuple s'est montré bien bon."—" Le Roi " et moi, Monsieur, sommes persuadés de la bonté " naturelle du peuple. Il n'est méchant, que lors- " qu'on l'égare."—" Quelle âge a Mademoiselle ?" continua le Député, en montrant à la Reine Madame Royale.—" Elle a, Monsieur, l'âge de ne " sentir que trop l'horreur de pareilles scènes."

D'autres Députés avoient environné Monsieur le Dauphin. Curieux de connoître la portée de son esprit et de son instruction, ils le questionnoient sur divers objets, entre autres, sur la géographie et la nouvelle division territoriale de la France en départemens et districts. La justesse des réponses de Monsieur le Dauphin étonna ceux qui l'interrogeoient.

La nature de cet ouvrage me prescrit de rapporter les anecdotes qui se lient au sujet que je traite.

Un Garde National venoit d'entrer dans l'appartement. C'étoit un de ceux qui avoient montré le plus de zèle à garantir les jours du Roi. En le voyant, ce fut à qui lui adresseroit la parole. Monsieur le Dauphin s'en aperçut. " Comment se " nomme," me dit-il, " ce Garde qui a si bien dé- " défendu mon père? C'est un nom que je veux

" savoir, pour ne plus l'oublier."—" Monseigneur," lui répondis-je, " je ne le sais pas : il seroit flatté, " si vous le lui demandiez vous-même." Aussitôt, Monsieur le Dauphin, me quittant, courut faire sa question au Garde National. Celui-ci refusa de le satisfaire. Le Prince insista, mais ne put rien obtenir. Alors, abordant ce particulier, je lui demandai son nom. " Je dois le taire," me répondit-il, les larmes aux yeux. " Il est, malheureusement " pour moi, le même que celui d'un homme exé- " crable." Ce généreux François s'appeloit Drouet*.

Je rappelerai aussi la question ingénue que Monsieur le Dauphin fit à la Reine, le 21 Juin. De nouveaux attroupemens s'étoient formés dans les cours des Thuileries. " Maman," lui dit-il, " est- " ce encore hier ?"

Quoique le Roi eût donné, le 20 Juin, à tous ses fidèles serviteurs, l'ordre formel de se retirer, le Maréchal Duc de Noailles-Mouchy, espérant que ses nombreuses années† lui feroient pardonner sa

* Nom du fanatique qui fit arrêter Louis XVI à Varennes.

† Le Maréchal Duc de Noailles-Mouchy, étoit alors âgé de soixante-dix-sept ans. Il avoit pour fils le Prince de Poix et le Vicomte de Noailles. Le Duc d'Ayen, son neveu, étoit beau-père de M. de la Fayette. Le Maréchal et la Maréchale de Mouchy, sont morts sur l'échafaud, victimes de leur fidélité au Roi.

présence au Château, ne quitta pas un instant la personne du Roi. Attachant à la boutonnière de son habit, une canne que son âge lui rendoit nécessaire, plusieurs fois, d'un bras que le zèle sembloit rajeunir, il repoussa les téméraires dont la violence pouvoit faire craindre pour les jours du Roi. Le lendemain, ce respectable vieillard se présenta chez la Reine. " M. le Maréchal," lui dit Sa Majesté, " le Roi m'a dit avec quel courage vous l'avez dé- " fendu, hier. Je partage sa reconnoissance."— " Madame, j'ai fait bien peu en comparaison des " torts que je voudrois réparer. Ils ne sont pas les " miens, mais ils me touchent de si près!" La Reine voulant changer de conversation, " Mon fils," dit-elle, à Monsieur le Dauphin, " répétez devant " M. le Maréchal, la prière que vous adressiez, ce " matin, à Dieu, pour votre père."

Le jeune Prince se mit à genoux, joignit les mains, et levant les yeux au Ciel, chanta, avec l'accent de la plus vive sensibilité:

Ciel, entends la prière
Qu'ici je fais!
Conserve un si bon père
A ses sujets*!

* Opéra de Pierre le Grand.

Ce même jour, M. de Malesherbes vint au Château, l'épée au côté. Ce costume ne lui étant pas familier; " Il y a long-temps," lui dit-on, " que " vous n'aviez porté d'épée."—" Il est vrai; mais, " qui ne s'armeroit pas, quand la vie du Roi est en " péril!" En effet, jamais le Roi n'avoit couru de plus grands dangers.

Les Orléanistes et les républicains réunis dans cette journée, vouloient également, quoiqu'avec des vues différentes, la mort du Roi, ou sa déchéance. Dans ces conjonctures, quelqu'action d'éclat eût servi leurs projets. Depuis cette époque, les partisans du Duc d'Orléans ne conservant que peu d'espoir de le porter au trône, se refroidirent, et se divisèrent. Ils se jetèrent, les uns dans le parti constitutionnel, les autres dans la phalange républicaine.

Les nouveaux outrages faits au Roi et à la Famille Royale excitèrent l'indignation générale. Une proclamation du Roi les dénonça à la France. Plusieurs départemens envoyèrent à Sa Majesté des adresses pour lui témoigner la douleur dont l'événement du 20 Juin pénétroit ses fidèles sujets, et pour le féliciter de l'énergie qu'il avoit montrée. Le département de Paris ordonna d'informer contre les auteurs, instigateurs et adhérens des derniers attentats.

Le traitement que le Roi avoit subi dans son propre palais, lui fit pressentir des scènes plus horribles encore. Dans cette juste appréhension, " Venez me voir aujourd'hui, écrivit-il au supérieur " de la congrégation des Eudistes *, j'ai fini avec " les hommes, je n'ai plus besoin que du Ciel."

Pétion ne tarda pas à paroître au Château. La Reine qui le vit entrer dans la cour royale, voulut d'abord éviter sa présence et se retirer. Mais son attachement pour le Roi la retint. Le maire fut introduit dans le Cabinet du Conseil. " On a," dit-il, avec arrogance, " calomnié la municipalité de " Paris. Elle est sans reproches; vous en aurez la " preuve. Sans les mesures prudentes qui avoient " été prises, il auroit pu arriver des choses beaucoup plus fâcheuses, non pour votre personne, on " la respecte, mais...." Ces derniers mots furent accompagnés d'un coup d'œil sur la Reine, que ceux qui, comme moi, étoient présens, à cette scène, pouvoient seuls bien interpréter. " Taisez-vous," reprit vivement le Roi. Le maire continua: " De quoi vous " plaignez-vous," répliqua-t-il; " vos appartemens

* M. Hebert, alors confesseur du Roi, et depuis, l'une des victimes du 2 Septembre, 1792. Les Eudistes étoient une congrégation de prêtres séculiers voués à l'œuvre des missions et à la direction des séminaires.

" n'ont-ils pas été respectés !"—" Est-ce les respec-
" ter, que d'en briser les portes et d'y pénétrer à
" main armée ! Ce qui s'est passé est pour toute
" la France le comble du scandale."—" Je connois,"
répliqua Pétion, " l'étendue de mes devoirs et de ma
" responsabilité."—" Votre devoir," dit le Roi,
" est de veiller à la tranquillité de Paris. Retournez
" à vos fonctions."

Ces calomnies dont le Maire prétendoit que l'on vouloit noircir la municipalité, étoient le juste reproche d'avoir favorisé les attroupemens, d'avoir fait livrer au peuple, par les factionnaires des Gardes Nationaux, la porte de la cour royale, et d'avoir confié à des gens payés pour ne les pas défendre, des postes qui, franchis par la multitude, lui laissoient un libre accès.

Le Roi, trop convaincu que, désormais, il étoit inutile d'opposer la prévoyance aux manœuvres de ses ennemis, et la résistance à leurs attaques, crut, dès lors, que, dans une dernière extrémité, se réfugier au sein de l'Assemblée Nationale, étoit le seul parti qu'il eût à prendre. Sa Majesté fit connoître à quelques membres d'une Députation de l'Assemblée, sa résolution à cet égard. " S'il arrivoit," leur dit le Roi, " que le lieu de vos séances fût violé, ainsi
" que ma demeure vient de l'être, vous me verriez

" accourir au milieu de vous. Dans ces sortes de " crises, des pouvoirs faits pour se prêter un appui " mutuel, doivent se réunir."

A la suite de cette journée, la Reine me fit venir. Instruite qu'on informeroit sur les faits du 20 Juin, elle avoit prévu que je serois appelé en témoignage. " Mettez dans votre déposition," me dit Sa Majesté, " toute la réserve que permet la vérité. Oubliez, " je vous le recommande de la part du Roi et de la " mienne, que nous étions les objets de ce mouve- " ment populaire. Il faut écarter tout soupçon " que le Roi, ni moi, gardions le moindre ressenti- " ment de ce qui s'est passé. Ce n'est pas le peu- " ple qui est coupable. Et quand il le seroit, il " trouveroit toujours auprès de nous le pardon et " l'oubli de ses erreurs!"

Le département de Paris, qui avoit ordonné une information sur les excès commis, le 20 Juin, suspendit provisoirement de leurs fonctions le Maire et le Procureur de la Commune. Ce dernier étoit accusé de ne s'être pas transporté, comme il le devoit, au lieu des attroupemens, et surtout au Château ; de n'avoir paru que vers le soir dans le jardin des Thuileries, sans son écharpe municipale, et de n'avoir rien tenté pour se faire reconnoître, et mettre fin au tumulte. L'Arrêté pris en cette occasion par

le département, coûta la vie à son chef, le Duc de la Rochefaucauld. Quelques mois après, allant de Paris à Gisors, il fut massacré dans sa voiture, sous les yeux de sa mère et de sa femme.

Le Duc de la Rochefoucauld ne sembloit pas fait pour jouer dans le monde un rôle qui demandât de l'énergie, encore moins pour figurer dans une révolution. Issu d'une race honorée depuis long-temps de la bienveillance de nos Rois, auroit-il jamais dû se séparer du trône? Livré, de bonne heure, par la Duchesse d'Anville, sa mère, aux trompeuses théories des littérateurs philosophes dont elle étoit entourée, le Duc de la Rochefoucauld se passionna pour leurs systèmes, et vit dans la révolution le moyen de les réaliser. Sa fin tragique a fait payer chèrement à sa mère les faux principes qu'elle lui donna.

A la nouvelle des attentats du 20 Juin, M. de la Fayette avoit quitté son armée pour venir, au nom de ses soldats, demander le maintien de la constitution, et la punition de ceux qui l'avoient violée. Arrivé dans la nuit du 28, il parut à la séance du matin, devant l'Assemblée Nationale. Le parti Jacobin fut consterné. Son apparition à la barre l'alarma encore davantage. Enfin, le motif qui l'amenoit, c'est-à-dire, la pétition de son armée,

acheva de faire envisager aux factieux toute la témérité de leur dernière entreprise.

" On a prétendu," dit le Général, " que ma lettre, du 16, à l'Assemblée, n'étoit pas de moi. " D'autres m'ont reproché de l'avoir écrite, au milieu d'un camp, fort du rempart que l'affection " des troupes formoit autour de moi. Je viens déposer ici l'engagement que j'ai pris avec les différens corps de l'armée ; elle a partagé l'indignation " et les alarmes que tous les bons citoyens ont " éprouvées à la nouvelle des violences commises, " le 20, aux Thuileries. J'ai promis à mes braves " compagnons d'armes d'exprimer, seul, nos sentimens communs. Je supplie l'Assemblée Nationale d'ordonner :

" Que les instigateurs et les chefs des violences " commises, le 20 Juin, aux Thuileries, soient " poursuivis et punis comme criminels de lèze-" nation.

" De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, tyrannise les citoyens, et dont " les débats publics ne laissent aucun doute sur " l'atrocité des projets de ceux qui la dirigent.

" Je vous conjure, enfin, en mon nom, et au " nom de tous les honnêtes gens du royaume, de " prendre des mesures efficaces pour faire respecter

" les autorités constituées, particulièrement la vôtre
" et celle du Roi, et de donner à l'armée l'assurance
" que la constitution ne recevra aucune atteinte
" dans l'intérieur, tandis que de braves François
" prodiguent leur sang pour la défendre aux fron-
" tières *."

Ce discours excita de vifs applaudissemens. Un Député de la Gironde † se leva alors, et demanda que le Ministre de la Guerre fût interrogé pour savoir s'il avoit donné un congé au Général. Il proposa que, dès le jour suivant, la commission des douze fît un rapport sur le danger d'accorder aux Généraux le droit de pétition. Après de violens débats, la motion fut rejetée. Le Général essaya vainement d'attacher la Garde Nationale Parisienne à la cause qu'il venoit défendre. Il la trouva sourde à ses insinuations ‡. Trompé dans son attente, compromis avec les Jacobins, et ayant tout à crain-

* Je ne rapporte que les fragmens les plus intéressans de ce discours, ainsi que de quelques autres.

† Guadet, Député du département de la Gironde. Il est mort sur l'échafaud.

‡ M. de la Colombe, son confident, et Major de cette milice, a dit, et nous le confirmons, que dans sa troupe il ne se rencontra pas trois cents hommes affidés sur lesquels il fût possible de compter. M. de la Fayette fit une faute grave, en n'exigeant pas que l'Assemblée prononçât, séance tenante, sur la pétition qu'il lui avoit présentée.

dre de leur vengeance, M. de la Fayette s'empressa de retourner à son armée. Le 30, au matin, une lettre fut remise, de sa part, au Président de l'Assemblée. Il mandoit: qu'en se rendant au poste où il alloit retrouver des soldats pleins d'amour pour la constitution, il emportoit le regret profond de ne pouvoir leur annoncer que l'Assemblée avoit prononcé sur la pétition qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter; qu'il devoit répéter au Corps Législatif que les bons citoyens pensoient unanimement, que, tant que les Représentans de la Nation et son Représentant Héréditaire, seroient environnés de cette secte qui entravoit toutes les autorités; que, tant que le crime de lèze-nation, commis le 20 Juin, resteroit sans vengeance, on n'auroit ni gouvernement, ni lois, ni liberté.

A la lecture de cette lettre, les Députés Jacobins et leurs affiliés dans les tribunes, poussèrent des hurlemens de rage. La perte de M. de la Fayette fut jurée. De nombreux émissaires partirent pour son camp.

Une grande époque approchoit: l'anniversaire de la fédération. Pétion l'envisagea comme le moment de faire échouer les mesures de rigueur prises contre lui, et peut-être d'augmenter sa popularité. La faction républicaine, et ce qui restoit encore d'Or-

léanistes, étoient prêts à le seconder. L'année précédente, la Garde Nationale de Paris, et la Municipalité, avoient paru seules à la cérémonie de la fédération. Cette année, un décret ordonna que des Députations de toutes les Gardes Nationales du royaume seroient convoquées à Paris, que le Roi, le Corps Législatif, et les autorités constituées de la capitale assisteroient à la cérémonie.

On vit, pour la seconde fois, arriver de tous les départemens des Députations de fédérés, composées, en grande partie, de gens dévoués à la faction des Jacobins. Dans ce nombre, se faisoient distinguer, par leur costume et leur audace, les fédérés de Marseille et ceux du Finisterre*. Ces deux Députations sembloient réunir ce que la France avoit de plus turbulent et de plus exalté.

Arrivés à Paris, les fédérés Bretons, ou du Finisterre, furent distribués dans les maisons de la section dite, jusque-là, des Gobelins, et, depuis, du Finisterre. L'intention, en leur assignant ce quartier, avoit été d'établir entre les habitans du faubourg St. Marceau et leurs nouveaux hôtes, un accord nécessaire pour l'exécution des complots projetés.

Les fédérés Marseillois, souillés de crimes, pré-

* L'un des départemens de la province de Bretagne.

cédés par la terreur, et traînant avec eux plusieurs canons, arrivèrent à Paris en grand nombre. Ils avoient à leur tête le féroce Barbaroux, et le Polonois, Lajousky. Les bandits réfugiés dans la capitale, se joignirent aussitôt à cette cohorte.

Ce fut à qui prodigueroit le plus de soins à ces fédérés. La Municipalité de Paris les logea gratuitement. L'Assemblée Nationale décréta que, pendant leur séjour, le trésor public les défrayeroit. Il leur fut délivré des cartouches, de la poudre, et des gargousses. Pétion, qui reçut leurs premiers hommages, y répondit par l'accueil le plus amical. Il s'applaudissoit en secret d'avoir trouvé dans ces assassins les exécuteurs des cruautés qu'il méditoit.

De l'audience du Maire, les fédérés Marseillois furent menés par Santerre à l'une des tavernes des Champs-Elysées. Plusieurs jeunes gens de la Garde Nationale Parisienne, du quartier des Filles St. Thomas, et de celui des Petits Pères, y dînoient dans ce moment. Les bataillons de ces quartiers passoient pour être particulièrement attachés à la cause et à la personne du Roi. Les Marseillois engagèrent une querelle, dans laquelle un agent de Change fut tué, et quelques Gardes Nationaux blessés. La première nouvelle de ce combat jeta l'alarme dans Paris et dans le Château.

L'union la plus intime lia aussitôt les Marseillois et la section des Cordeliers. En l'honneur de ces redoutables amis, cette section, la plus séditieuse de toutes, prit le nom de section de Marseille. Camille-Desmoulins, Hébert, Momoro, Fâbre-d'Eglantine, Danton, Marat, et d'autres hommes de cette trempe, habitans de cette section, en dirigeoient à leur gré les mouvemens.

Nommer Marat, c'est personnifier le crime. Cet homme, avant la révolution, ne vivoit que de charlatanisme. Depuis, il vécut de ses poisons périodiques *. Sa petite taille, sa figure livide et sinistre, déceloient, par le plus hideux extérieur, une âme plus hideuse encore.

Danton avoit, comme Marat, l'ambition de jouer un rôle principal. Il étoit secondé par une physionomie farouche, une voix de Stentor, une déclama-

* Marat, né dans le pays de Neufchâtel, en Suisse, avoit étudié la médecine; aussitôt que la révolution éclata, il se fit le rédacteur de l'abominable journal, intitulé: *L'Ami du Peuple.*

Charlotte-Anne-Marie Corday, jeune fille de dix-neuf ans, vint de Caën, sa patrie, dans le dessein de purger la terre de ce monstre. Elle y réussit. Introduite dans sa chambre, elle le trouva dans le bain et l'y poignarda. Arrêtée et condamnée, elle subit la mort avec un courage héroïque. L'Assemblée fit porter en pompe au Panthéon le corps de Marat. Son buste, placé sur des autels, reçut les honneurs divins; son corps a été, depuis, tiré du Panthéon, et jeté dans l'Egout de la Rue Montmartre.

tion hardie, moyens toujours puissans auprès de cette classe nombreuse à laquelle il ne faut que des sons, parce qu'elle n'a que des oreilles. "Veut-on "savoir," disoit-il, "ce qui fait une révolution? "De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'au- "dace." Mais, infidèle à ce principe, Danton, déclamateur hardi, impudent même à la tribune, se montra foible dans le danger. Robespierre l'écrasa sans résistance, et l'envoya à l'échafaud.

La populace, soutenue par les fédérés de Marseille et du Finisterre, se déclara pour Pétion. Elle demanda qu'il fût rendu aux fonctions de Maire. "Pétion," s'écria-t-elle, "Pétion. Nous voulons "Pétion; c'est notre père." Ce cri général, répété dans les rues, dans les places, et au jardin des Thuileries, retentit jusque dans les corridors de la salle de l'Assemblée. Ce n'étoit plus seulement de l'amour pour Pétion, c'étoit du délire. Des gens du peuple portoient sur l'un des côtés de leur chapeau, ces mots écrits avec de la craye: *Pétion, ou la Mort.* Aux barrières de Paris, on forçoit tout ce qui entroit de mettre cette inscription sur son chapeau. L'imminence du danger obligea de fermer les portes du Château.

Une des prérogatives que la constitution laissoit au Roi, étoit de pouvoir, à son gré, confirmer ou réformer les Arrêtés des départemens, sauf le recours

à la législature. Ici, le vœu personnel de Sa Majesté étoit de ne donner aucune suite à l'affaire de Pétion. Les Ministres furent d'avis contraire. Avant de prendre un dernier parti, le Roi écrivit à L'Assemblée, que l'Arrêté du département de Paris, qui suspendoit provisoirement de leurs fonctions le Maire et le Procureur de la Commune, venoit de lui être remis : que cet Arrêté, portant sur des faits qui l'intéressoient personnellement, le premier mouvement de son cœur étoit de requérir l'Assemblée Nationale de statuer elle-même sur cet objet.

L'Assemblée rejeta avec dédain cette proposition. Elle exigea que la gradation des pouvoirs fût observée. Alors, ne pouvant s'abstenir de prononcer, le Roi adopta l'avis de son Conseil, et confirma l'Arrêté du département. L'Assemblée n'attendoit que cette décision. Aussitôt, elle l'annulla et rendit au Maire l'exercice des fonctions de sa place. Cette victoire, qui achevoit d'avilir l'autorité royale, porta au dernier degré l'insolence de Pétion et de son parti.

Ce fut à la cérémonie de la nouvelle fédération que le Maire alla jouir de son triomphe. Le 14 Juillet étant arrivé, le Roi, accompagné de la Famille Royale, se rendit à l'Ecole Militaire, le Champ de Mars étant, comme les années précé-

dentes, le lieu indiqué pour le rassemblement. De ces travaux faits en 1790, avec tant de faste et de célérité, il ne restoit plus que l'autel de la patrie presque entièrement dégradé. Sur le grand balcon de la façade de l'Ecole Militaire, donnant sur le Champ de Mars, un simple tapis, indiquoit la place destinée à la Famille Royale. De ce balcon, le Roi vit défiler les autorités civiles, la Commune de Paris, les Etats-Majors de la Garde Nationale et de quatre régimens de nouvelle formation ; enfin, la Garde Nationale Parisienne, et les fédérés venus des divers départemens.

Dans les justes alarmes qu'inspiroit pour les jours du Roi cette cérémonie du 14 Juillet, des sujets fidèles étoient allés dans leurs sections respectives, se faire inscrire sur le régistre de la Garde Nationale. En ayant revêtu l'habit, ils se tenoient en armes dans la pièce qui précédoit celle où se trouvoit le Roi avec la Famille Royale *.

Aussitôt après l'arrivée de l'Assemblée Nationale au Champ de Mars, le Roi, entouré de quelques

* Parmi ces braves défenseurs, je remarquai, entr'autres, M. Weber, de Vienne en Autriche, frère de lait de la Reine. Incarcéré, le 2 Septembre, jour des massacres dans les prisons de Paris, peu s'en est fallu qu'il n'ait péri victime de son attachement pour la Famille Royale.

personnes, descendit et s'achemina vers l'autel de la patrie. Alors, par l'ordre de la Reine, quittant Monsieur le Dauphin que j'accompagnois, je marchai à la suite du Roi. La confusion étoit si grande, qu'à chaque pas le Roi fut contraint de s'arrêter. Ses serviteurs étoient dans l'effroi: lui seul paroissoit calme. Le Président de l'Assemblée (Aubert du Bayet) marchoit à sa droite, et sembloit du moins avoir quelques égards pour son Maître.

La plupart des personnes de la suite du Roi firent de vains efforts pour arriver avec lui aux pieds de l'autel. Au moment de la prestation du serment, des Députés élevèrent la voix, et demandèrent que le Roi jurât de "*Vivre libre ou mourir.*" Le Roi répondit qu'il n'étoit tenu qu'à prononcer le serment prescrit par l'acte constitutionnel. "Quelqu'un," dit alors le Roi, "a-t-il sur lui le livre de la consti-"tution?" Personne ne le présentant, le Roi en tira un exemplaire de sa poche, et y lut, à haute voix, le serment qu'il prêta. Les Membres de l'Assemblée, et le reste des assistans, prononcèrent à leur tour le serment prescrit. Revenu à l'Ecole Militaire, le Roi monta en carosse avec sa Famille, et retourna aux Thuileries.

Cette cérémonie de la fédération, à laquelle le Roi assista pour la dernière fois, annonçoit par des

présages trop certains la prochaine catastrophe qui se préparoit. A peine, s'éleva-t-il quelques acclamations en faveur du Monarque, tandis que de tous côtés, retentissoient les cris : " *A bas le Roi ! A bas* " *Veto ! Vive Pétion !*" Tous les regards étoient fixés sur Pétion. C'étoit à lui que s'adressoient tous les vœux et tous les hommages. Il étoit loin de prévoir que, sous peu de mois, ce même peuple qui le proclamoit son père, demanderoit sa tête avec les accens de la rage, et que, pour échapper à l'échafaud, lui-même trancheroit le fil de ses jours ; sort ordinaire de ces idoles que se plaît à encenser le caprice du peuple, et qu'un nouveau caprice brise aussitôt. Passant, tour à tour, de l'amour à la haine, de l'impiété à la superstition, de l'audace à la pusillanimité, le peuple assassine aujourd'hui l'homme qui naguère étoit l'objet de son culte ; il frappe les chefs mêmes, sous les ordres desquels il a marché. Combien d'hommes de tous les partis, la révolution n'a-t-elle pas dévorés ! Combien leurs mânes doivent s'indigner de ce qu'un même supplice les ait réunis dans le tombeau *.

* Bailly, Thouret, Chapelier, Fauchet, Barnave, Brissot, Camille-Desmoulins, Freteau, Heraut-Sechelles, Rabaud de St. Etienne, Custine, père et fils, Houchard, Beauharnois, Biron, Carrier, Couthon, Robespierre, &c.

Si dans l'enivrement de la faveur populaire, il étoit des leçons capables d'instruire sur son instabilité, Pétion, peu de jours après son triomphe, en reçut une dont il auroit dû profiter. M. Despremenil, que le peuple avoit idolâtré, et qui depuis lui avoit été désigné comme un ami de la Cour, comme un conspirateur, fut tout à coup assailli dans le jardin des Thuileries, déshabillé, couvert de blessures, et traîné sanglant jusqu'au Palais Royal. La Garde Nationale, qui ne l'arracha qu'avec peine aux derniers coups de ses meurtriers, le conduisit mourant à l'hôtel du Trésor Royal, où Pétion vint le visiter. " Et moi aussi, M. Pétion," lui dit M. Despremenil, en le fixant, " je fus l'idole du peuple."

M. Despremenil, Magistrat au Parlement de Paris, s'étoit, en 1787, signalé dans sa compagnie par une résistance outrée contre quelques mesures du gouvernement, par la véhémence et la liberté de ses discours. Exilé pour quelques mois, il fut proclamé le défenseur et l'ami du peuple par le parti d'opposition qui, déjà, se formoit contre le Roi. Mais, lorsque siégeant dans l'Assemblée constituante, il eut mis à la défense de la religion et de la monarchie, la même ardeur qu'il avoit montrée en s'élevant contre ce qu'il appeloit abus d'autorité, les factieux l'accusèrent d'avoir trahi la cause du peuple.

Plus j'avance dans le récit des événemens dont je fus le témoin, plus je sens la difficulté de saisir les fils de tant d'intrigues et de complots, de recueillir cette multitude de faits désastreux qui se succèdent avec tant de rapidité ; mais, quelle que soit mon insuffisance, le grand intérêt de mon sujet me rassure et m'encourage à poursuivre la tâche douloureuse que je me suis imposée.

Les factieux ne voyoient pas sans alarme l'orage qui se formoit au dehors. Un décret de l'Assemblée Nationale avoit signalé le danger de la patrie. " Des " troupes nombreuses," disoit l'Assemblée, " s'avan- " cent vers nos frontières. Tous ceux qui ont hor- " reur de notre liberté s'arment contre notre cons- " titution. *Citoyens, la patrie est en danger.* Que " ceux qui vont obtenir l'honneur de marcher les " premiers pour défendre ce qu'ils ont de plus cher, " se souviennent toujours qu'ils sont *François* et " *libres ;* que leurs concitoyens maintiennent dans " leurs foyers la sûreté des personnes et des pro- " priétés ; que les Magistrats du peuple veillent " attentivement ; que tous, dans un courage calme, " attribut de la véritable force, attendent pour " agir, le signal de la loi, et la patrie sera sauvée."

Aussitôt que la Municipalité eut fait proclamer ce décret, on vit s'élever dans tous les quartiers de la

ville, principalement dans les places publiques, des estrades, où des commissaires de section venoient provoquer et recevoir des enrôlemens volontaires pour défendre la patrie. Mais il ne se présenta que des hommes de la populace; encore, furent-ils payés pour jouer ce rôle. Les Parisiens se montrèrent à peu près insensibles au prétendu danger de la patrie; spectacles, promenades, divertissemens de tous genres, rien ne fut interrompu.

Pendant l'espace de dix mois, le despotisme des factieux avoit donné et enlevé au Roi un grand nombre de Ministres. Parmi eux se trouvèrent quelques serviteurs fidèles; la plupart des autres furent des gens obscurs, enfans, et soutiens de la révolution. Il n'existoit plus qu'un vain simulacre de royauté. Sur les débris de la faction d'Orléans, s'élevoit l'empire de la faction républicaine. Chaque jour, cette dernière se fortifioit dans l'Assemblée et parmi le peuple de Paris, que l'on accoutumoit à identifier les idées de république et de liberté. Les partisans de la nouvelle Constitution, alarmés de cette marche rapide, se concertèrent pour l'arrêter. Un Député * osa dans la séance du 7 Juillet, sou-

* Ce Député étoit M. l'Amourette, Prêtre de la congrégation des Missions, Evêque intrus de Lyon, écrivain connu avant la révolution, par plusieurs ouvrages estimés. Pendant l'Assemblée

lever le voile qui cachoit les manœuvres du parti républicain. " Une partie de l'Assemblée," dit-il, " accuse l'autre de vouloir détruire la Monarchie. " Celle-ci attribue à la première l'intention d'a- " néantir l'égalité constitutionnelle, et d'élever sur " ses ruines le gouvernement aristocratique Anglois, " connu sous le nom des *Deux Chambres*. Tel est " l'objet de la défiance qui, pour le malheur du " peuple, nous divise tous. Eh bien ! par une exé- " cration commune, et par un serment irrévocable, " foudroyons et la république et les deux cham- " bres."

La salle retentit d'applaudissemens unanimes, et de cris, plusieurs fois répétés, " Oui, oui, la Cons- " titution, la Constitution."

" Que M. le Président, " ajouta l'orateur, " mette " aux voix cette proposition simple : que ceux qui " abjurent également et exécrent la république et " les deux chambres se lèvent."

L'Assemblée, par un mouvement spontané, se

Constituante, il fut, dit-on, un des collaborateurs du Comte de Mirabeau, et composa quelques-uns des discours, ou des écrits, de ce chef de parti, en faveur de la constitution civile du clergé.

M. l'Amourette a exprimé, sur l'échafaud où il est mort, la douleur qu'il ressentoit, d'avoir, par ses opinions et par ses écrits, favorisé le schisme et la révolution.

leva toute entière, et jura fidélité à la constitution, exécration au système républicain et à celui des deux chambres. La séance duroit encore, lorsque le Roi entra, accompagné de ses Ministres. La salle retentit des cris: " Vive la Nation! Vive le Roi!"

" Le spectacle le plus attendrissant pour mon " cœur, est," dit le Roi, " celui de la réunion de " toutes les volontés pour le salut de la patrie. " Depuis long-temps, je désirois ce moment salu- " taire: mon vœu est accompli. La Nation et son " Roi ne font qu'un: l'un et l'autre ont le même but; " leur réunion sauvera la France: la constitution " doit être le point de ralliement de tous les Fran- " çois. Nous devons tous la défendre. Le Roi " leur en donnera toujours l'exemple."

Le Président, répondit au Roi: " cette époque " mémorable de l'union de toutes les autorités " constituées, est pour les amis de la liberté un " signal d'allégresse, et pour ses ennemis un signal " de terreur. De cette union, sortira la force " nécessaire pour combattre les tyrans coalisés con- " tre nous; elle est un sûr garant de la victoire."

L'Assemblée et les tribunes répétèrent unanimement: " Vive la Nation! Vive le Roi! Vive la " Constitution!" Le Roi sortit au milieu des ap-

plaudissemens et des acclamations. Dans peu de jours, on verra, cette même Assemblée décréter la suspension provisire du Roi; et les tribunes applaudir avec le même enthousiasme.

Cependant, les partisans du système républicain préparoient l'anéantissement total de la royauté, en affectant d'oublier le respect dû à la Majesté Royale. S'ils venoient, au nom de l'Assemblée, présenter au Roi des décrets à sanctionner, c'étoit presque toujours dans le costume le plus négligé. Introduits dans le Cabinet du Conseil, où le respect pour le Roi vouloit qu'on se tînt debout, ils s'asseyoient aussitôt. Les droits de l'homme et du citoyen, la liberté et l'égalité, étoient les titres qu'ils alléguoient; et ces prétendus ennemis de toute étiquette, exigeoient chez le Roi qu'on leur ouvrît les deux battans des portes, distinction réservée jusqu'alors à la Famille Royale. Le besoin de la paix engagea le Roi à céder; mais, chaque jour, ils élevoient des prétentions nouvelles, et de plus en plus ridicules.

Telle est dans tous les temps la marche des factieux. " Incertains et timides au commence-
" ment, ils font l'essai de leurs forces, et sollicitent,
" avec une espèce de circonspection, ce qu'ils dé-
" sirent obtenir. Acquiesce-t-on à une demande,

" ils exigent davantage. Une première condes-
" cendance n'est que le prélude de mille autres.
" Le Souverain n'a bientôt plus qu'une autorité
" combattue, incertaine, compromise. Les rênes
" du gouvernement échappent de ses mains. Les
" factieux s'en emparent *."

Depuis le séjour des fédérés Marseillois et Bretons, l'esprit de la capitale étoit plus perverti que jamais. Les clubs, ces atteliers du crime, retentissoient des motions les plus effrayantes. Le régime monarchique y étoit hautement décrié et proscrit. Mais les différentes factions n'étoient point d'accord sur le mode de gouvernement qu'il falloit, à les entendre, donner à la France. L'une vouloit porter au trône une dynastie nouvelle ; l'autre, faire passer le pouvoir suprême, sous un titre quelconque, à un usurpateur ; une troisième se flattoit de pouvoir convertir la France en république ; d'autres factieux vouloient morceler le royaume en républiques fédératives, à l'instar des ligues Suisses, ou des Etats-Unis d'Amérique. Divisées sur la forme du gouvernement, ces factions s'accordoient sur la désorganisation de l'Etat, sur l'anéantissement de l'autorité légitime, l'envahissement des emplois et des

* Montesquieu, Grand. et Décad. des Romains, chap. xiii.

propriétés. Mais, avant tout, elles vouloient la déchéance du Roi.

Pour parvenir à ce but, aucun moyen n'étoit négligé par les factieux. Correspondance active, émissaires, journaux, écrits incendiaires distribués dans la capitale, répandus dans les camps et dans les provinces, établissement de nouveaux clubs, orateurs de tribunes, orateurs de tréteaux, distributions d'argent; tout étoit mis en œuvre. Dans les différens quartiers de Paris, sur les places, dans les jardins et aux promenades publiques, on rencontroit des apôtres de rébellion. Aux discours séditieux, se mêloient des chansons remplies d'outrages et de calomnie contre le Roi et la Reine. Ces chansons colportées dans la capitale, chantées et applaudies dans les cafés et les tavernes, répétées par les femmes et les enfans du peuple, exaltoient et propageoient parmi le peuple le délire révolutionnaire; aucune mesure n'étoit prise pour arrêter cette licence.

Les attroupemens, les rixes, les émeutes se multiplioient de plus en plus, et présageoient l'orage affreux qui se préparoit; le bonnet rouge sur la tête, les fédérés Bretons et Marseillois, dans le costume qu'ils avoient apporté de leurs départemens, et qui peu après devint celui des Jacobins, parcouroient les rues la nuit et le jour, se livrant au désordre le plus

effréné. Loin de réprimer leurs excès, on les encouragea.

Sous divers prétextes, des groupes se formoient sous les fenêtres du Château des Thuileries. Tantôt, on répandoit parmi le peuple, que ce palais recéloit des prêtres insermentés, tantôt qu'il étoit rempli d'armes et de munitions de guerre. Ces bruits renouvelés sans cesse, amenèrent les voies de fait que l'on provoquoit. La populace voulut briser, à coups de pierres, les fenêtres des appartemens du Roi. Cette violence obligea de fermer les portes du jardin. Le Roi, pour étouffer les soupçons semés dans le peuple, requit la municipalité de faire dans le palais une recherche exacte. La municipalité, ne voulant pas détromper le peuple, éluda cette demande.

Au milieu de ces mouvemens populaires, le Roi, par ses proclamations, invitoit les habitans de Paris à la tranquillité, les rassuroit contre les inquiétudes que propageoient les ennemis du repos public, dans le dessein d'occasionner un soulèvement général. Quelques mois auparavant, le Roi entendoit faire au Conseil la lecture d'une de ces proclamations dans laquelle se trouvoit cette expression consacrée par un usage immémorial : " Mon peuple !" " Ecrivez le peuple François," dit Sa Majesté avec

émotion. " Si je ne peux plus dire *mon peuple*, " du moins, ce sera, toujours l'expression de mon " cœur."

A l'exemple du Roi, la Reine montroit une patience et une circonspection inaltérables. Souvent témoin des conversations de Leurs Majestés, j'admirois avec quelle retenue la Reine s'exprimoit sur les choses même qui l'intéressoient le plus directement. Elle sembloit s'être fait un devoir d'éviter alors toute influence sur l'esprit du Roi. Consultée par lui sur différens objets " Je n'ose vous conseil- " ler," répondoit-elle; " agissez d'après votre cœur; " il ne vous égarera jamais."

La conduite généreuse du Roi et de la Reine ne pouvoit plus rien désormais contre l'acharnement de leurs ennemis. Le peuple étoit amené au point de ne plus voir qu'avec une sorte d'horreur, l'enceinte, autrefois sacrée, de la demeure de ses Souverains. Au moyen d'un long ruban aux trois couleurs, la terrasse des Feuillans, adjacente à la salle des séances de l'Assemblée Nationale, fut séparée du reste du jardin. De distance en distance, on lisoit sur les arbres dont la terrasse étoit bordée, cette inscription en gros caractères: " *Citoyens, respectez-vous; don-* " *nez à cette foible barrière la force des baïonnettes.*" Par d'autres inscriptions, la terrasse des Feuillans

étoit nommée: " *Terre de la Liberté*," le reste du jardin : " *Terre de Coblentz.*" Quiconque osoit violer cette interdiction populaire, étoit traité d'aristocrate et couvert de huées. La Famille Royale ne pouvoit paroître dans le jardin sans être insultée. Elle ne s'y montra plus.

Tels étoient les avant-coureurs de l'entreprise que méditoient les factieux. Franchissant bientôt les bornes de toute retenue, ils accueillirent avec transport les Adresses tendantes à exciter la sédition, tandis qu'ils rejetèrent celles qui les invitoient au maintien de cette constitution qu'ils avoient juré d'observer. Des pétitions arrivèrent de toute part pour demander à l'Assemblée Nationale, les unes la suspension du Roi jusqu'à la fin de la guerre, les autres sa déchéance ; quelques-unes, un décret d'accusation contre lui. Ces pétitions, toujours fabriquées à Paris et extorquées à différentes communes, n'étoient, le plus souvent, souscrites que de noms inconnus ou controuvés. A ce signal, les sections de Paris s'ébranlèrent. Quarante-six sur quarante-huit, cédant aux menées des factieux, se laissèrent arracher une pétition au Corps Législatif, à l'effet de statuer sans délai sur la question de la déchéance encourue par le Roi. Il falloit trouver un homme assez étranger à tout sentiment d'honneur, et même à toute honte, pour oser

se charger d'une pareille pétition. On n'eut point à chercher ; Pétion étoit prêt. Le 3 Août, il parut à la barre de l'Assemblée, et lut, au nom de la Municipalité et du peuple de Paris, l'Adresse sur laquelle les Représentans de la Nation devoient délibérer.

Après avoir rappelé toutes ces accusations vagues intentées depuis trois ans contre le Roi et ses Ministres, Pétion terminoit ainsi : " Le chef du pou-
" voir exécutif est donc le premier anneau de la
" chaîne contre révolutionnaire ; son nom lutte
" chaque jour contre la nation ; il est le signal de
" discorde entre le peuple et ses magistrats, entre
" les soldats et les généraux. Le Roi a séparé
" ses intérêts de ceux de la nation ; nous les sépa-
" rons comme lui. Loin de s'être opposé, par
" aucun acte formel, aux ennemis du dehors et de
" l'intérieur, sa conduite est un acte formel et con-
" tinuel de désobéissance à la constitution. Tant
" que nous aurons un Roi semblable, la liberté ne
" peut point s'affermir ; et nous voulons demeurer
" libres. Par un acte d'indulgence, nous aurions
" désiré pouvoir vous demander la suspension de
" Louis XVI, tant qu'existera le danger de la pa-
" trie, mais la constitution s'y oppose. Nous l'in-
" voquons à notre tour, et nous demandons la dé-
" chéance. Cette grande mesure une fois portée,

" comme il est très-douteux que la nation puisse " avoir confiance dans la dynastie actuelle, nous " demandons que des Ministres, solidairement res- " ponsables, établis par l'Assemblée Nationale, " mais pris hors de son sein suivant la loi consti- " tutionnelle, nommés par le scrutin des hommes " libres, à haute voix, exercent provisoirement le " pouvoir exécutif, en attendant que la volonté du " peuple François, notre souverain et le vôtre, soit " légalement prononcée dans une Convention Na- " tionale, aussitôt que la sûreté de l'Etat pourra le " permettre." Les tribunes applaudirent. La discussion sur la déchéance fut ajournée au Jeudi, 9 Août.

Cette démarche affecta vivement la sensibilité du Roi. " Si ma personne leur déplaît," dit-il avec douceur, " je suis prêt d'abdiquer." Il est très-probable que le Roi, s'il n'eût consulté que sa propre inclination, auroit consommé, sans regret, ce sacrifice*; mais il craignoit de compromettre par son abdication, les droits de Monsieur le Dauphin, et

* Cette circonstance rappelle le propos que tint, au mois de Juin, 1789, un Député aux Etats-Généraux, dès lors ardent révolutionnaire, et, depuis, l'un des principaux agens du gouvernement François. " Nous lui en ferons tant," disoit cet homme, en parlant du Roi, " qu'il faudra qu'il abdique. S'il n'abdique pas, " nous le conduirons, d'ignominie en ignominie, jusqu'à l'échafaud."

d'attirer sur sa famille et sur son royaume des maux encore plus grands.

Ce fut dans ces circonstances, que le Duc régnant de Brunswick, au nom des Puissances dont il commandoit les armées, publia son premier Manifeste, et peu de jours après, une proclamation, qui en étoit la conséquence. Cette publication, loin d'intimider les rebelles, ne fit que les irriter. Les esprits s'exaltèrent. Toujours attentifs à saisir les occasions d'échauffer le peuple, et d'envéniner de plus en plus, sa haine contre la Famille Royale, les factieux profitèrent de l'ouverture de la campagne, pour hasarder enfin leurs derniers attentats.

La Garde Constitutionnelle étoit licenciée. Quatre régimens de nouvelle formation, soupçonnés d'attachement à la cause royale, venoient d'être éloignés de Paris. Le régiment des Gardes-Suisses, ci-devant de deux mille deux cents hommes, alors réduit à seize cents, étoit encore très-diminué par divers détachemens que le corps avoit fournis. La garde de la ville étoit confiée aux fédérés Bretons, aux Marseillois, et aux compagnies du centre, partie la plus turbulente de la milice Parisienne*. Depuis quinze jours, sous prétexte de se rendre, d'a-

* Cette partie de la milice Parisienne, composée d'anciens Gardes Françoises, et d'un ramas de déserteurs, étoit soldée.

près la convocation de Santerre, à une fête civique projetée à Paris, on y voyoit accourir de dix lieues à la ronde, des essaims de brigands. Déjà, les faubourgs St. Antoine et St. Marceau en étoient remplis. L'égorgeur d'Avignon, l'horrible Jourdan lui-même, étoit à Paris. Pétion l'avoit fait venir. Ce Maire en fut publiquement accusé *. Sur cette dénonciation, le tribunal du département commença des recherches, et Jourdan disparut.

Il ne restoit plus aux conjurés, qu'à fixer le jour et le mode de l'attaque; et plusieurs conspirateurs ont révélé, que tel fut l'objet de conciliabules secrets qui se tinrent, les uns au cabaret du *Cadran Bleu*, dans le bourg de Charenton, les autres dans une tabagie du faubourg St. Antoine. " Etoit-il à Cha-" renton," disoit Barbaroux, déclamant à la tribune contre Robespierre, " lorsque nous y signâmes notre " plan de conspiration contre la Cour; lorsque nous " en fixâmes l'exécution au 29 Juillet; lorsqu'enfin, " nous la décidâmes pour le 10 Août." Chabot et Carra se sont vantés hautement d'avoir voté dans ce comité en faveur de l'insurrection †. Ces aveux, qui

* L'accusation a été faite par M. Dupont de Nemours.

† Carra, dans l'une de ses feuilles périodiques, intitulées: *Annales Patriotiques*, se glorifie d'avoir imaginé, pour la journée du 10 Août, les drapeaux avec cette inscription: *Insurrection du Peuple Souverain contre le Pouvoir Exécutif.*

ont coûté la vie à ceux qui les ont faits, prouveront du moins que l'insurrection du 10 Août, loin d'avoir été, comme on s'est efforcé de le faire croire, l'effet de l'indignation du peuple, fut, au contraire, la suite des machinations les plus atroces. Le Maire de Paris, les principaux Membres du Corps Législatif et du Corps Municipal, étoient les moteurs de cette nouvelle sédition.

Ce n'est pas que, dans tous les temps de révolution, les agitateurs n'aient eu pour méthode, de donner constamment pour le véritable organe de la volonté générale du peuple, cette portion aveugle qu'ils ont rendue l'instrument de leurs complots. Mais, s'il arrive qu'indocile au joug, ce même peuple ose s'écarter de la route qu'on lui a tracée, alors en butte à la vengeance de ses despotiques conducteurs, il n'est plus à leurs yeux qu'une troupe de brigands*, rebelles à la volonté nationale, et dignes de tous les supplices.

Dans la situation critique où le Roi se trouvoit, deux projets d'évasion lui furent présentés. L'un devoit le conduire au château de Gaillon, en Normandie; l'autre étoit d'emmener le Roi à Com-

* Les factieux ont appliqué le nom de *brigands*, à tous ceux qui, dans les différentes contrées de la France, ont pris les armes et combattu pour la défense de l'autel et du trône.

piègne. Là, réunissant des forces imposantes, le Général la Fayettc devoit protéger la sûreté du Monarque, ou, s'il étoit nécessaire, couvrir sa retraite jusqu'à Cambrai. Mais, après de mûres considérations, le Roi aima mieux rester à Paris. La Reine me dit alors : " On a voulu nous persuader " d'aller en Normandie, parce qu'en général les " adresses envoyées de cette province, expriment " de bons sentimens. Mais, si comme on n'auroit " que trop à le craindre, les Marseillois et les gens " des faubourgs venoient nous y chercher, jamais " on ne tireroit de leur maison, ni de leur charrue, " un nombre d'hommes suffisant pour repousser " leurs attaques. Il faudroit s'évader dans un ba- " teau de pêcheur ; et, peut-être, aurions-nous le " sort du Roi Jacques *! Autant vaut périr ici. " Quelque soit donc le danger qui puisse menacer " nos jours, le Roi et moi resterons à Paris. C'est " l'avis du Duc de Brunswick. Son plan, qu'il " nous a fait communiquer, est de venir dans ces " murs même nous délivrer."

* Le 27 Octobre, 1688, Jacques II, Roi d'Angleterre, se rendit, dans le costume le plus simple à Feversham, où il se mit à bord d'un petit vaisseau qui faisoit voile pour la France. Au moment du départ, le vaisseau fut retenu par la populace. Le Roi étoit si bien déguisé, qu'elle fut un peu de temps sans le reconnoître.

Cependant, il importoit de prendre, sans délai, une résolution salutaire. Des avis multipliés annoncèrent que le plus funeste complot étoit sur le point d'éclater. Dans la nuit du 4 au 5 Août, un bruit extraordinaire qui, tout à coup, se fit entendre dans les casernes des fédérés, le cliquetis des armes, le déplacement des canons, sembloient préparer une explosion nouvelle. Je me levai à la hâte, et montai, tout effrayé, à l'appartement du Roi. Sans autre défense que sa garde ordinaire, il dormoit paisiblement. On l'éveilla. " Que me veulent-ils " encore?" dit Sa Majessé. " Veulent-ils renou- " veler la scène du 20 Juin? Qu'ils viennent " donc! Dès long-temps je suis prêt à tout! Allez, " avertissez les officiers de service; mais, qu'on se " garde d'éveiller la Reine." Des Officiers Municipaux, que l'on alla chercher, s'empressèrent de se rendre au Palais. Le Maire fut averti, fit une réponse insolente, et ne parut point. Vers deux heures du matin, on vint dire au Roi que l'alarme n'avoit d'autre cause qu'un mouvement des fédérés Marseillois qui, de leur caserne actuelle, passoient dans un autre quartier de la ville *.

* Ces fédérés alloient de la section de la Rue Poissonnière à celle du Théâtre François.

Le mouvement nocturne de ces fédérés avoit encore un autre motif, celui de les éprouver, et de les tenir prêts à tout événement. Dans l'Assemblée Législative, dans la ville, dans les faubourgs, la fermentation augmentoit d'heure en heure. Le Général la Fayette, en horreur aux factieux, fut dénoncé, le 8 Août, à l'Assemblée; on l'accusoit de haute trahison. Il avoit, disoit-on, invité le Maréchal Luckner à faire marcher son armée sur Paris; il vouloit, lui-même, y conduire la sienne. On demanda qu'il fût, sur-le-champ, décrété d'accusation et enlevé de son camp, Les débats les plus tumultueux suivirent cette dénonciation. Enfin, mise aux voix, elle fut rejetée, malgré tous les efforts des Jacobins pour la faire adopter.

Cet échec fut d'autant plus sensible aux conspirateurs, qu'il laissoit à la tête de l'une des armées un chef qu'ils regardoient comme leur ennemi personnel, et le défenseur de la constitution. La fureur qui les transportoit, se communiqua à leurs satellites. Des groupes séditieux se formèrent aux issues de la salle de l'Assemblée. Les membres qui avoient voté en faveur du Général, furent insultés et poursuivis. Le lendemain, ne pouvant arriver, sans péril, jusqu'au lieu des séances, plusieurs adressèrent leurs plaintes, par écrit, au Président, lui désignant les

fédérés comme auteurs des insultes qui leur avoient été faites. Un seul Député (M. de Vaublanc) osa percer à travers la multitude. S'élançant à la tribune, " Nous ne pouvons," dit-il, " dissimuler " plus long-temps que nous sommes sous l'empire " despotique d'une faction. Le moment est venu " de redresser cette infernale opinion qui nous con- " duit vers l'abîme, et qui, tous les jours, est démen- " tie par les départemens. Si le vœu des citoyens " étoit consulté, si, de toutes les lettres qui nous sont " adressées, lecture étoit faite ici, la vérité vous seroit " connue. Mais on écarte, avec soin, tout ce qui peut " vous la faire paroître, et on ne frappe vos oreilles " que de cette opinion mensongère qui n'a jamais été " celle de la nation." L'orateur termina, en proposant, " que, dans le jour, tous les fédérés qui " étoient à Paris, fussent obligés d'en partir."— " Contraindre les fédérés de quitter Paris," répondit un Député, " c'est contrevenir à la Déclaration des " Droits de l'homme et du citoyen." La motion ne fut pas décrétée.

Pendant que cette scène se passoit à l'Assemblée, une lettre du Ministre de la Justice vint lui rappeler que, plusieurs fois, le Roi avoit demandé au Corps Législatif une loi répressive contre ceux qui provoquoient la sédition; que rien encore n'étoit

statué sur cet objet, et qu'aujourd'hui, sans les mesures les plus promptes, il étoit impossible de répondre de la tranquillité publique. L'Assemblée fut encore sourde à cette nouvelle demande.

Le moment de discuter la question de la déchéance du Roi étoit arrivé. Pour parvenir à la faire définitivement prononcer, la faction républicaine redoubla d'efforts. Elle fit admettre à délibérer dans les sections les citoyens non actifs, c'est-à-dire, ceux que la loi avoit exclus comme ne possédant rien. Des étrangers même furent reçus et votèrent dans ces assemblées. Parmi les sections, il y en eut trois* plus forcenées que les autres, qui déclarèrent ne plus considérer Louis XVI comme Roi des François, et ne vouloir plus reconnoître ni Assemblée Nationale, ni Municipalité. Il est temps, dirent-elles, que le peuple se lève tout entier et se gouverne lui-même. La section du Théâtre François, dite précédemment des Cordeliers, enchérit sur ces Arrêtés. Jour et nuit en permanence, présidée par Danton, elle déclara que ses membres étoient inviolables, et qu'elle étoit en *état d'insurrection*. Elle arrêta aussi que, si, le 9 au soir, à minuit, le Corps Lé-

* Ces sections étoient celles Quinze-Vingt, de Mauconseil, et de la Fontaine de Grenelle.

gislatif n'avoit pas prononcé la déchéance, on battroit la générale, on sonneroit le tocsin, on se porteroit en armes à l'Assemblée et au Château ; que cet Arrêté seroit communiqué sur-le-champ aux quarante-sept autres sections de la capitale, ainsi qu'aux fédérés, avec invitation d'y adhérer et de s'y conformer.

Dans l'état d'anarchie auquel Paris étoit livré, le Corps Législatif manda à sa barre, Rœderer, Procureur Général du département de Paris, pour qu'il rendît compte de la situation actuelle de la capitale. Il vint et fit un rapport sur les insultes faites la veille à plusieurs membres du Corps Législatif ; sur les alarmes et la terreur universellement répandues ; enfin, sur le projet arrêté dans plusieurs sections, de prendre les armes à minuit, de rassembler, au son du tocsin, tous les habitans des faubourgs et de la cité, et de marcher droit au Château.

Le Procureur Général du département joignit à son rapport une lettre du Ministre de la Justice, qui annonçoit, que le même soir, ou dans la nuit, neuf cents hommes armés devoient entrer dans Paris ; que la Municipalité avoit donné l'ordre de les recevoir ; que, peu de jours auparavant, cinq mille cartouches à balle avoient été, sans nulle information ni précaution préalables, et sans réquisition d'aucun

des Commandans de la Garde Nationale de Paris, délivrées à des hommes qui s'étoient dits fédérés.

Le rapport faisoit mention d'une réponse du Maire à la lettre que le département lui avoit écrite, pour l'informer de ce qui se passoit, et l'avertir de prendre les plus promptes mesures. " Je ne suis " pas surpris," écrivoit Pétion, " des rapports que " peut avoir reçus le département, la question sou- " mise à la discussion de l'Assemblée * étant d'un " trop grand intérêt pour ne pas occasionner quel- " que agitation." Dans un endroit de sa lettre, le Maire feignoit d'ignorer l'arrivée de nouvelles troupes; plus bas, il avoit la maladresse de dire: que les Commissaires Ordonnateurs ne croyoient pas devoir laisser sans logement ces nouveaux fédérés. Il assuroit avoir ordonné au Commandant Général de la Garde Nationale, de renforcer les postes du Château, d'établir des corps de réserve, et, en cas de mouvement, de faire aussitôt battre le rappel. La lettre du Maire finissoit par ces mots: " La " tranquillité publique sera-t-elle maintenue? Je " l'ignore. Il n'est personne, je crois, dans les " circonstances actuelles, qui puisse raisonnable-

* Cette question étoit celle de la déchéance du Roi.

" ment en répondre ; il n'est point de mesures dont " on puisse garantir l'efficacité."

Quelques instans après, Pétion vint lui-même rendre compte à l'Assemblée de l'état de Paris. Il insista beaucoup sur la nécessité de n'employer, dans les circonstances présentes, que les moyens de persuasion et de douceur. " C'étoient," dit-il, " les seuls qui pussent agir sur le peuple. Toute " autre voie n'auroit que des dangers. Dans les " corps délibérans des sections, dans les corps armés " de la Garde Nationale, je vois les mêmes hommes. " Les faire combattre les uns contre les autres, " quand ils se trouvent divisés d'opinions, seroit " opposer la force publique à la force publique, et " servir les projets de contre-révolution."

Le Corps Législatif n'étoit que trop disposé à suivre ces conseils. Malgré les renseignemens qu'il avoit reçus, il ne donna aucun ordre, ne prit aucune mesure de précaution, et parut mettre beaucoup plus d'intérêt à favoriser les progrès de l'insurrection, qu'à en arrêter le cours.

M. Mandat commandoit en ce moment la Garde Nationale de Paris. Depuis la formation de ce corps en six légions, chacune avoit son chef particulier, qui faisoit, à tour de rôle, les fonctions de

Commandant Général*. M. Mandat se flattoit de pouvoir, en cas d'attaque, défendre, avec succès, la demeure du Roi. Il s'étoit fait autoriser, par le Maire, à doubler d'avance tous les postes intérieurs et extérieurs. De cette autorisation, dont le Maire est convenu dans sa lettre au Procureur Général du département, il résultoit que les préparatifs de défense avoient été ordonnés par les autorités constituées elles-mêmes, et qu'ils n'étoient point de la part du Roi un projet prémédité d'aggression. Si, dans le cours de l'instruction de son procès, le Roi ne voulut pas que ses défenseurs produisissent l'ordre original, signé de la main du Maire, ce fut, par un motif de prudence, et surtout de délicatesse. Le dépositaire de cet écrit avoit prié M. de Malesherbes de le proposer au Roi†. "Témoignez, de " ma part," dit Sa Majesté, " combien je suis sen- " sible au procédé de la personne chargée de ce " dépôt. Je ne peux faire usage de la pièce qu'elle " me fait offrir ; je compromettrois ses jours."

* A cette époque, les six chefs de légion étoient MM. Mandat, de Romainvilliers, de la Chenaye, le Fevre-d'Ormesson, de Bellair, et Acloque. Ce dernier, brasseur de bierre au faubourg St. Marceau, s'est montré, dans toutes les occasions, loyal et brave serviteur du Roi.

† L'état actuel de la France ne me permet pas de nommer la personne que je sais être dépositaire de cet écrit.

D'après l'ordre du Maire, M. Mandat fit ses dispositions de défense. Dès onze heures du soir, il rangea en bataille sur la Place du Louvre six escadrons de gendarmerie. Mais cette troupe ne partageoit pas le dévoûment de ses chefs à la cause royale*. Le 20 Juin précédent, plusieurs des Gendarmes placés devant le Palais des Thuileries, avoient, en présence du peuple, jeté les amorces de leurs mousquetons.

Dans les cours du Château, et dans le jardin, furent distribués plusieurs bataillons de Gardes Nationales. On y joignit des escadrons de Gendarmerie, ainsi qu'une partie du régiment des Gardes-Suisses, corps d'une bravoure et d'une fidélité à toute épreuve. Près le Pont Royal, et sur d'autres points en avant, M. Mandat avoit également fait des dispositions propres à rassurer.

Dans ces circonstances critiques, il revenoit, à tout moment, des émissaires que le Roi, ou les Ministres, avoient chargés d'aller, dans les faubourgs, prendre des informations auprès de quelques chefs affidés de la Garde Nationale, et d'observer les mouvemens des Marseillois. Un des rapports qui parvin-

* MM. de Verdières, Papillon, de Rulhières. Ce dernier a été massacré, le 2 Septembre, dans l'une des prisons de Paris.

rent au Château, fixa l'attention ; c'étoit celui d'un gentilhomme ordinaire du Roi (M. d'Aubier), qui annonça que les rassemblemens étoient, au plus, de trois ou quatre mille hommes ; que si, comme on s'en flattoit, le Département et la Municipalité avoient dix mille citoyens honnêtes à leurs ordres, ils pouvoient faire attaquer et disperser aisément les Marseillois avant qu'ils s'emparâssent de l'arsenal ; que les faubourgs, encore irrésolus, se décideroient, à coup sûr, pour le parti victorieux, mais que si l'arsenal étoit forcé, le peuple se joindroit aux Marseillois.

Le Roi ne vit, dans la mesure qu'on lui proposoit, d'autre avantage que celui d'ôter aux Députés factieux le prétexte de l'accuser d'avoir été l'aggresseur, et le moyen de fonder sur cette accusation un décret de déchéance. Sa Majesté ordonna à M. d'Aubier de répéter, en présence du Président du Département, du Maire, et d'un officier municipal, ce qu'il venoit de dire devant Elle. Ceux-ci s'éloignèrent, sous prétexte de délibérer sur l'avis qui leur étoit donné. Ils reparurent bientôt après, en disant, que les Gardes Nationaux se refusoient à toute attaque, objectant que la constitution ne permettoit que la défensive, et jamais l'attaque.

Le Maire s'étoit rendu, le soir, au Château ;

mais quoique sa voiture, arrêtée dans l'une des cours, indiquât sa présence, on ne parvint, qu'au bout de deux heures, à le découvrir. Dans cet intervalle, il avoit examiné l'intérieur et l'extérieur du Palais ; il avoit cherché à connoître les points d'attaque et les moyens de défense. Se mêlant ensuite aux groupes de la Garde Nationale, il en avoit sondé les dispositions, et avoit fomenté dans cette troupe l'esprit d'insurrection et de défiance ; en un mot, il avoit préparé les moyens de frapper plus sûrement ses victimes. Le retenir au Château, étoit un expédient certain pour déjouer ses complots, et le faire concourir, malgré lui, à la défense de la Famille Royale. Quelques officiers de l'Etat-Major de la Garde Parisienne, se déterminèrent à prendre ce parti. Enfermé, par leurs ordres, dans un des Corps de Garde, et partageant lui-même les périls d'une invasion à main armée, Pétion, après une longue résistance, céda aux représentations réitérées de M. Mandat, et remit à ce Commandant Général l'ordre de repousser la force par la force *.

* M. d'Aubier étoit présent quand le Maire remit à M. Mandat l'ordre de tirer sur le peuple, si l'on venoit attaquer le Château. M. d'Aubier, sorti de France après le 10 Août, apprit que le Maire, et d'autres personnes, attribuoient cet ordre au Roi. Il requit le Général Dumourier, et M. Thainville, Chargé des Affaires de France à la Haye, de le recevoir prisonnier, et de

Observé de manière à ne pouvoir s'échapper, Pétion descendit du Château dans le jardin, où, sur-le-champ, il fut entouré par des grenadiers nationaux. Assis sur les marches de l'escalier de la terrasse, il causa long-temps avec un officier municipal, dont il s'étoit fait accompagner, et feignit de ne pas voir qu'on le retenoit forcément, pour obtenir de lui les ordres que les circonstances rendroient nécessaires, et les faire exécuter sous sa responsabilité. Ses affidés se hâtèrent d'informer l'Assemblée Nationale de ce qui se passoit au Château, et l'invitèrent à tirer le Maire de son embarrassante position. Aussitôt, un Arrêté lui enjoignit de venir, à l'instant même, rendre compte à l'Assemblée de l'état de la capitale. Cet Arrêté n'ayant point eu son exécution, un nouvel ordre manda Pétion à la barre : il s'y rendit.

Le tableau qu'il fit de la situation de la capitale, ne présentoit, suivant lui, aucun danger réel. A l'entendre, l'insurrection n'étoit que l'effet naturel du mécontentement de la multitude. Un des officiers municipaux dénonça à l'Assemblée la tentative

le faire conduire à la barre de la Convention Nationale, pour y déclarer le fait dont il avoit été le témoin. M. d'Aubier dut à cette démarche la faveur du Roi de Prusse, qui, le 15 Mars, 1793, lui envoya la clef de Chambellan.

que l'on avoit faite au Château pour y retenir le Maire. Interpellé sur cet objet, Pétion évita de s'expliquer, et saluant l'Assemblée, qui le couvrit d'applaudissemens, il sortit par le passage des Feuillans, d'où le peuple le reconduisit à l'Hôtel de Ville. Là, par une manœuvre qu'il avoit lui-même suggérée, il fut consigné dans la salle du Conseil : une garde d'honneur répondit de ses jours. Cet artifice grossier avoit pour objet de soustraire ce Maire coupable à la responsabilité qui pesoit sur lui.

L'ordre écrit donné par Pétion à M. Mandat, inquiétoit les factieux. Le Procureur Général de la Commune fit, à cette occasion, une violente sortie contre le Maire. Pour ressaisir cet ordre, la mort du Commandant fut résolue. On enjoignit à M. Mandat de se rendre, sans délai, à l'Hôtel de Ville. Les Ministres, à qui il communiqua cet ordre, furent d'avis que, dans ce moment de crise, sa présence auprès du Roi étoit trop nécessaire pour qu'il s'éloignât. Ce Commandant n'obtempéra pas à la première injonction : une seconde suivit aussitôt. Rœderer, et deux officiers municipaux, lui représentèrent qu'il devoit déférer au pouvoir civil. M. Mandat se laissa persuader, et partit avec un seul Aide-de-camp. Arrivé à la salle de la Commune, il trouva le Conseil Municipal entièrement changé,

Interrogé d'un ton sévère, accusé d'avoir le projet de faire couper la colonne du peuple, le Commandant s'embarassa, et ne se défendit point. Le Conseil Municipal ordonna qu'il fût conduit à la prison de l'Abbaye St. Germain. Cet ordre fut le signal de son massacre. A peine hors de la salle, un coup de pistolet le renversa. Il expira percé de mille coups ; son corps fut, dit-on, précipité dans la Seine.

Ainsi périt M. Mandat. Officier au régiment des Gardes Françoises, il avoit joui dans ce corps de la réputation d'un homme d'honneur et de probité. Les avantages qu'il crut trouver dans la nouvelle constitution, l'en rendirent le partisan ; mais, toujours attaché à la personne du Roi, il fut constamment prêt à se dévouer pour lui. Peut-être, avec plus d'énergie dans le caractère, se fût-il soustrait à la mort, et auroit-il changé le sort de cette journée désastreuse. A la place de cet officier, Santerre fut nommé, par la Commune, Commandant Général de la milice Parisienne.

Quelques heures avant le massacre de M. Mandat, une révolution importante pour les ennemis du trône, s'étoit opérée à l'Hôtel de Ville. Au milieu des ténèbres de la nuit, des hommes détachés par les sections factieuses, et se disant les vrais délé-

gués du peuple, avoient destitué, par le fait, les anciens officiers municipaux, et usurpé leurs places. Un simple ruban aux trois couleurs, au bout duquel étoit suspendue une cocarde nationale, leur tenoit lieu d'écharpe municipale. Ce nouveau Conseil n'étoit, en grande partie, composé que de gens de la lie du peuple, de séditieux, de misérables aux ordres du parti dominant dans l'Assemblée, et qui, sous le prétexte de liberté, se livrèrent aux excès les plus horribles. A peine installée, cette Commune brisa et jeta hors de la salle les bustes de la Fayette et de Bailly, ces anciennes idoles du peuple : elle dirigea l'insurrection, précipita ou retarda ses mouvemens, s'empara de tous les pouvoirs, réorganisa l'Etat-Major de la Garde Nationale ; et interdisant à la Municipalité et au Conseil Général de la Commune, l'exercice de leurs fonctions, ne conserva en activité que le Maire et le Procureur-Syndic, sous le nom d'Administrateurs du Peuple.

Ce seroit souiller ma plume, destinée à tracer les derniers événemens du règne et de la vie de Louis XVI, que d'écrire ici les noms de ces hommes sortis de la fange révolutionnaire, comme ces insectes éphémères qui naissent du sein de la putréfaction. Ces brigands, appelés depuis les *Hommes du*

10 *Août*, seront les massacreurs du 2 Septembre, les régicides du 21 Janvier, et du 16 Octobre, 1793, les assassins de Quibéron, et ceux de la Vendée*.

Instruit de ce qui se passoit, le Corps Législatif ne s'étoit occupé d'aucunes mesures répressives. Au Château, tout sembloit préparé pour la défense. Après le souper du Roi, la Famille Royale se retira avec la Princesse de Lamballe, dans la pièce appelée le Cabinet du Conseil. Les Ministres† et quelques personnes de la Cour s'y rassemblèrent, pour y passer la nuit. La Reine, plus occupée du Roi et de ses enfans, que de ses dangers personnels, alloit et venoit continuellement. Tantôt, elle étoit auprès du Roi, tantôt auprès de Monsieur le Dauphin, ou de Madame Royale.

Chaque heure, chaque instant apportoit des nouvelles sinistres. Réunis dans le Cabinet du Conseil, les Ministres et les principaux officiers de la

* A la presqu'ile de Quibéron, en Bretagne, les troupes royalistes mises à terre par un escadre Angloise, furent enveloppées par les rebelles. Malgré la parole donnée de traiter les vaincus en prisonniers de guerre, on fit inhumainement fusiller huit cents gentilshommes ou officiers royalistes. On a traité de même les Vendéens.

† Les Ministres qui composoient le Conseil du Roi étoient MM. Joly, Bigot de St. Croix, d'Abancourt, Dubouchage, Champion, et le Roux de la Ville.

Cour, le Procureur Général du Département (Rœderer), et deux officiers municipaux de la véritable Commune de Paris (Borie et le Roux), se concertoient sur les moyens de mettre en sûreté les jours du Roi et de la Famille Royale.

L'heure fatale prescrite par les sections factieuses, étoit passée, et le décret de la déchéance du Roi n'avoit pas été rendu. A minuit, le tocsin se fit entendre aux Cordeliers. En peu d'instans, il sonna dans tout Paris. On battit la générale dans tous les quartiers; le bruit du canon se mêloit, par intervalles, à celui des tambours. Les séditieux se rassemblèrent dans les sections; les troupes de brigands accouroient de tous côtés. Des assassins, armés de poignards, n'attendoient que le moment de pénétrer dans la pièce qui renfermoit la Famille Royale, et de l'exterminer; les colonnes factieuses s'ébranlèrent, et se mirent en marche, sans rencontrer d'obstacles: un officier municipal avoit anéanti, de sa propre autorité, la plupart des dispositions de défense. Le Pont Neuf, dégarni de troupes et de canons, laissoit aux séditieux toute facilité de marcher sur le Château. Des pelotons de troupes distribués dans le jardin, dans les cours et dans l'intérieur du Palais, étoient alors la seule ressource. Encore, n'avoient-elles, pour diriger

leurs mouvemens, aucun chef expérimenté. Les officiers qui les commandoient, tirés de la bourgeoisie de Paris, et presque tous de professions étrangères au métier des armes, n'avoient point cette connoissance de la tactique, ni cette résolution que demandoient les conjonctures.

Rentré dans sa chambre à coucher, le Roi profita, pour se recueillir, des momens de calme qui lui restoient encore. En paix avec lui-même, il sembloit ne rien craindre de la rage des révoltés ; mais, il étoit des précautions que le Roi devoit à sa dignité. Il envoya un de ses Ministres inviter, de sa part, le Corps Législatif à députer près de lui quelques-uns de ses membres, afin de pouvoir aviser, de concert, aux mesures à prendre. A cette demande du Roi, une discussion s'établit pour savoir s'il seroit envoyé une députation chez le Roi, ou s'il seroit invité à se retirer, avec sa famille, au sein de l'Assemblée Nationale. " La constitution," dit un Député, " laisse " au Roi la faculté de venir, quand il le veut, au mi- " lieu des Représentans du peuple," Sur cette observation, l'Assemblée passa froidement à l'Ordre du jour. Cette délibération fut la seule réponse que rapporta le Ministre.

C'est ainsi que, dirigée par la lâcheté ou la perfidie, cette Assemblée, dont le devoir étoit de voler

au secours du Roi, de le couvrir de l'égide de la constitution, et de déployer, s'il en étoit besoin, tout l'appareil de la force, abandonna le Monarque au danger qui le menaçoit.

Entre quatre et cinq heures du matin, la Reine et Madame Elisabeth étoient dans le Cabinet du Conseil. L'un des chefs de légion entra*. "*Voilà*," dit-il, aux deux Princesses, "*voilà votre dernier* "*jour; le peuple est le plus fort: quel carnage il y* "*aura!*"—"Monsieur," répondit la Reine, "*sau-* "*vez le Roi, sauvez mes Enfans,*" En même temps, cette mère éplorée courut à la chambre de Monsieur le Dauphin. Je la suivis: le jeune Prince s'éveilla; ses regards et ses caresses mêlèrent quelque douceur à l'amertume de l'anxiété maternelle. "Maman," dit Monsieur le Dauphin, en baisant les mains de la Reine, "pourquoi feroient-ils "du mal à Papa? Il est si bon!....."

A six heures, le Roi parut sur le balcon de l'une des premières salles, et jeta un regard sur les cours. Une acclamation universelle l'invita à y descendre. Des serviteurs aussi intrépides que fidèles, accompagnèrent le Roi, et formèrent une chaîne autour de

* M. de la Chenaye. Il a été massacré, le 2 Septembre, 1792 dans une des prisons de Paris.

lui*. Aussitôt que Sa Majesté parut, on battit aux champs. Les cris de *Vive le Roi!* s'élevèrent et se prolongèrent sous les voûtes du Palais, dans les corridors, dans les cours, et dans le jardin. Quelque espérance restoit encore; mais, lorsqu'ayant traversé une partie de la cour principale, le Roi se trouva vis à vis de la grande porte du Carrousel, des forcenés l'aperçurent, et crièrent, avec l'accent de la fureur: *Vive Pétion! A bas le Roi! Vive la Nation!* Le Roi passa dans le jardin. Là, se firent entendre de semblables cris, et de pareilles menaces. Frappé de ces derniers mots: *Vive la Nation!* le Roi reprit, avec dignité: "Et moi aussi, je dis, *Vive la* "*Nation!* Son bonheur a toujours été le premier "de mes vœux."

Les troupes destinées à défendre le Château étoient sous les armes. Le Roi les passa en revue; il entra dans les rangs: son maintien déceloit le chagrin qui l'oppressoit; mais l'air de bonté, dont son visage portoit habituellement l'empreinte, n'en étoit point altéré. "Eh bien!" disoit-il, "on assure "qu'ils viennent.....! Que veulent-ils? Je ne

* Dans l'escorte du Roi, on distinguoit le Marquis de Bridges, le Baron de Viomenil, le Vicomte de St. Priest, MM. de Maillardor et de Bachmann, officiers Suisses, M. de Boissieu, &c.

" me séparerai pas des bons citoyens : ma cause " est la leur."

De toute part, sur le Carrousel, à la Place Louis XV, sur le quai des Thuileries, les cris menaçans redoubloient, et le tumulte augmentoit. Les assaillans débouchèrent en plusieurs colonnes, traînant avec eux des canons et des munitions de guerre. La Place du Carrousel se remplit de peuple. Le cri général étoit: *Déchéance! Déchéance!* Les canons furent pointés sur les portes extérieures du Château.

A cet instant, le Procureur Général du Département, qui avoit suivi le Roi, avec deux officiers municipaux, crut devoir haranguer les troupes placées dans l'intérieur des cours. Après avoir fait lecture de la loi, il poursuivit en ces termes : " A Dieu ne plaise que nous vous demandions de " tremper vos mains dans le sang de vos frères. " Ces canons sont là pour vous défendre, et non " pour attaquer ; mais, au nom de la loi, je re- " quiers cette défense. Je la requiers pour votre " conservation propre, je la requiers pour la sûreté " de cette maison, devant laquelle vous êtes postés. " Si l'on entreprend de vous forcer dans votre poste, " la loi vous autorise à vous y maintenir par la

" force; mais, je le répète, votre rôle n'est point " d'être assaillans, vous n'en avez point d'autre que " la défensive*."

Une partie peu nombreuse de la Garde Nationale, parut disposée à répondre aux réquisitions de Rœderer. Les cannoniers, invités à promettre, en cas d'aggression, une forte résistance, ôtèrent, pour toute réponse, la charge de leurs canons.

Il n'étoit donc que trop facile de prévoir quelle seroit l'issue de cette journée. Si tout le Corps Législatif ne trempoit pas dans la conspiration, du moins, ne vouloit-il rien faire pour l'arrêter. Quelle que fût la faction victorieuse, celle des Orléanistes, ou celle des républicains, il savoit que les dangers étoient à peu près égaux pour lui. D'un autre côté, il croyoit voir dans le triomphe du Roi, la constitution renversée, et tout le fruit de la révolution perdu sans retour†.

A peine remonté dans ses appartemens, le Roi fut informé de la mort de M. Mandat. Néanmoins,

* Voyez le rapport de M. Rœderer.

† Un Député de l'Assemblée Nationale, du nombre de ceux appelés *Constitutionnels*, a dit, en ma présence, en parlant de la conduite du Corps Législatif, dans la nuit du 9 au 10 Août: " Si, " par notre secours, le Roi eût triomphé, il auroit aussitôt ren- " versé le parti *Constitutionnel*."

il se montra un instant aux grenadiers, rangés en haie dans la galerie intérieure, appelée, *Galerie de Carrache*. Ses regards attristés sembloient leur dire: " Recevez les adieux de votre Roi." Les cœurs de ces braves gens furent émus, des larmes roulèrent dans leurs yeux. Par un mouvement spontané, plus éloquent que la parole, les grenadiers chargèrent leurs armes en présence de Sa Majesté; mais le Roi ne se dissimuloit pas que le sacrifice auquel ces dignes François étoient résignés, ne pouvoit sauver ses jours.

La mort de M. Mandat ayant enlevé à la Garde Nationale son chef, le Roi conféra le commandement à plusieurs officiers généraux qui entouroient Sa Majesté*. Aussitôt, ils firent les dispositions de défense. Eux-mêmes, se mêlant avec les grenadiers de cette garde, se placèrent les uns devant l'appartement du Roi, les autres devant celui de la Reine.

Ces dispositions achevées, le Roi se montra de nouveau à ces braves défenseurs. En ce moment,

* C'étoient le Maréchal de Mailly, vieillard plus qu'octogénaire, le Comte de Puy-Segur, et le Baron de Viomenil, Lieutenans Généraux; le Comte d'Hervilly, et le Baron de Pont-l'Abbé, Maréchaux de Camp. L'un de ces derniers avoit commandé la cavalerie, l'autre l'infanterie de la garde constitutionnelle du Roi.

la Reine, qui s'étoit avancée jusqu'à la porte de la Chambre du Conseil, apercevant les grenadiers et les gentilshommes réunis, leur dit, avec autant de sensibilité que de noblesse: " Messieurs, nous avons " tous le même intérêt. De notre existence dé- " pend aujourd'hui ce que vous avez de plus cher, " la conservation de vos femmes, de vos enfans, de " vos propriétés. Ces généreux serviteurs," montrant de l'œil les gentilshommes, " partageront vos " dangers, combattront avec vous, et pour vous, " jusqu'à la dernière extrémité."

Cette réunion des gentilshommes et des grenadiers de la Garde Nationale en imposa aux conspirateurs. Ils obligèrent un des chefs de légion de monter au Château, pour représenter à la Reine, que le rassemblement armé qui se trouvoit dans l'intérieur du Palais, inquiétoit la Garde Nationale, et qu'elle demandoit qu'on l'éloignât. Le Maréchal de Mailly, et le Baron de Viomenil, étoient alors auprès de Sa Majesté. " Ces Messieurs," répondirent-ils, " ne réclament point l'honneur de com- " mander. Obéir, et partager les périls de la " Garde Nationale, est leur seule ambition. Placés " aux postes où il y aura le plus de risque à courir, " partout, ils feront voir comme le François sait " combattre, et mourir pour son Roi."

Dès sept heures du matin, le peuple s'étoit attroupé sur la Place Vendôme, et dans la cour des Feuillans. Pour calmer l'effervescence, un officier municipal harangua la multitude, et l'engagea à se retirer. Cet acte de dévoûment exposa l'officier municipal au plus grand danger. La multitude l'insulta, et lui cria de descendre du tréteau sur lequel il étoit monté. Théroigne de Méricourt le remplaça *. Cette fille, vêtue en Amazone, portoit l'uniforme national : un sabre pendoit à sa ceinture. Ses yeux, ses gestes, ses paroles, tout en elle exprimoit la fureur.

Entre sept et huit heures, un officier municipal entra dans le Cabinet du Conseil, où la Famille Royale étoit réunie. " Que veulent les séditieux?" lui dit, avec vivacité, un des Ministres.—" La dé-" chéance," répondit le municipal.—" Que l'As-" semblée prononce donc," répliqua le Ministre.—

* Théroigne de Méricourt, née dans un village des Ardennes, âgée alors d'environ trente ans, étoit une des nombreuses prostituées que nourrissoit la capitale. Dans les premiers mois de la révolution, elle tint chez elle un club, où, chaque jour, se rendoient Barnave, Pétion, et plusieurs autres Députés. Mais bientôt, le désir de propager la nouvelle doctrine, la conduisit en Allemagne. Arrêtée dans le cours de sa mission, elle fut enfermée dans la forteresse de Kufstein, dans le Tyrol. L'Empereur, Leopold II, lui rendit la liberté. Elle revint à Paris prêcher, avec un nouvel acharnement, la révolte et le carnage.

" Mais," demanda la Reine, " que deviendra le " Roi?" L'officier municipal garda un morne silence et se retira.

Alors, parut à la tête du Directoire du Département, le Procureur Général, revêtu de son écharpe. " Tout est perdu," me dit, les larmes aux yeux, un des membres de cette Députation. Le Roi s'étoit retiré dans sa chambre à coucher: sa famille l'entouroit. Rœderer ayant demandé à parler au Roi, je l'introduisis. " Le danger, dit-il à Sa Majesté, est au-dessus de toute expression; la défense est impossible. Dans la Garde Nationale, il n'est qu'un petit nombre sur qui l'on puisse compter. Le reste, intimidé, ou corrompu, se réunira, dès le premier choc, aux assaillans. Réfugiez-vous, Sire, réfugiez-vous promptement au sein du Corps Législatif. Les jours de Votre Majesté, ceux de la Famille Royale, ne peuvent être en sûreté, qu'au milieu des Représentans du peuple. Sortez de ce Palais: il n'y a pas un instant à perdre." Le Roi différoit de prononcer: la Reine témoignoit la plus grande répugnance à se rendre auprès de l'Assemblée Nationale. Quelques instans auparavant, Sa Majesté avoit dit, à deux gentilshommes * qu'elle

* Le Marquis de Bridges, et le Vicomte de St. Priest, morts tous deux pour la cause royale; l'un à la guerre de la Vendée, l'autre sur l'échafaud.

honoroit de sa confiance: " Oui, j'aimerois mieux " me faire clouer aux murs du Château, que de " nous réfugier à l'Assemblée."—" Quoi, Mon- " sieur," dit la Reine à Rœderer, " sommes-nous " totalement abandonnés? Personne n'agira-t-il " en notre faveur?"—" Madame, je le répète, la ré- " sistance est impossible. Voulez-vous donc vous " rendre responsable du massacre du Roi, de vos " enfans, de vous-même, en un mot, des fidèles " serviteurs qui vous environnent."—" A Dieu ne " plaise!" répondit la Reine. " Que ne puis-je, " au contraire, être la seule victime!"

Pressé par ces considérations, le Roi, surmon- tant son extrême répugnance, consentit à se réfugier à l'Assemblée. " Donnons," dit-il, " cette der- " nière marque de notre amour pour le peuple." A l'instant, Sa Majesté ordonna que les portes du Chateau fussent ouvertes, et qu'on s'abstînt de toutes hostilités.

Louis XVI a donc quitté le palais des Rois; il l'a quitté pour jamais! Et, dans quel lieu alla-t-il chercher la sûreté! Quelques serviteurs fidèles en- tourèrent la Famille Royale *.

Le Roi fut accompagné de ses Ministres, au nombre de six, et de MM. le Prince de Poix, le Duc de Choiseuil, les Comtes d'Haussonville, de Vioménil, d'Hervilly, de Pont-l'Abbé, le Mar-

Sa Majesté se flattoit de voir les rassemblemens des sections se déclarer pour elle. A sa sortie du Château, on lui rapporta que, dans les sections, les gens qui pensoient le mieux, se retiroient pour aller garder leurs maisons et leurs familles; que, partout, les Jacobins avoient pris un tel ascendant, qu'ils forçoient les partisans mêmes de la cause du Roi de se joindre à eux pour le combattre. En traversant la Terrasse des Feuillans, la Famille Royale fut insultée par la populace. " *A bas le Tyran, la Mort,* " *la Mort,*" crioit-elle, avec fureur.

Le Roi arriva, enfin, à la salle de l'Assemblée. Il monta à l'estrade du Président, et, debout à côté de lui, il dit: " Je suis venu ici, pour éviter un " grand crime, et je pense que je ne saurois être plus " en sûreté qu'au milieu de vous, Messieurs."— " Vous pouvez, Sire," répondit le Président (Guadet), " compter sur la fermeté de l'Assemblée Na- " tionale. Ses membres ont juré de mourir, en " soutenant les droits du peuple et les autorités " constituées." La Reine, Monsieur le Dauphin,

quis de Bridges, le Chevalier de Fleurieu, le Vicomte de St. Priest, le Marquis de Nantouillet; MM. de Fresnes et de Saligiiac, Ecuyers de Main du Roi, et St. Pardoux, Ecuyer de Main de Madame Elisabeth. La Marquise de Tourzel accompagnoit Monsieur le Dauphin.

Madame Royale, et Madame Elisabeth, parvenus, avec peine, à la salle des séances, avoient pris place sur le banc des Ministres. Quelques momens après, le Roi et sa famille furent conduits dans une loge destinée au rédacteur d'un journal, intitulé, " Le " Logographe." La Princesse de Lamballe, et la Marquise de Tourzel, y entrèrent avec eux. Là, vinrent les rejoindre une partie de ceux qui n'avoient pu les suivre. Des gentilshommes, en habit de Gardes Nationaux, se mirent en faction à la porte du Logographe.

Le plus grand nombre des personnes de la Cour, et du service, étoit resté au Château. Après le départ de la Famille Royale, la Princesse de Tarente, la Marquise de la Roche-Aymond, Dames du Palais de la Reine, et Mlle. de Tourzel, se réfugièrent dans la chambre à coucher du Roi. On y remarquoit aussi les Dames Thibaud, Neuville, Brunier, Navarre, Bazire*, ainsi que plusieurs autres personnes, dont nous n'avons pu conserver les noms†. Toutes, en ce moment, faisoient preuve d'un courage proportionné à la grandeur du danger.

* Femmes de Chambre de la Reine, ou attachées à l'éducation des Enfans de France.

† Les personnes que, fréquemment peut-être, je cite dans le cours de cet ouvrage, doivent être considérées, s'il est publié de leur vivant, comme autant de témoins des faits que je rapporte.

A neuf heures, un coup de mousquet, tiré de la cour sur le Château, fit voler quelques éclats de pierre. Soit par une suite naturelle de la provocation du dehors, soit par le fait de gens que les factieux avoient apostés dans le Palais même, pour répondre à la première aggression, on riposta de l'intérieur du Château, par plusieurs coups de fusil. Aussitôt, partit de la Place du Carrousel une décharge de canon ; mais elle fut ajustée avec tant de maladresse, ou de précipitation, que, malgré le peu de distance, les boulets ne frappèrent que l'extrémité des toits. Ainsi, s'engagea ce combat, dont les suites furent si funestes.

Au bruit de cette décharge, l'indignation se peignit sur le visage du Roi. " J'ai défendu de " tirer," s'écria-t-il. Cette défense, écrite de la main du Roi, avoit été remise à un officier Suisse (le Baron de Durler). A l'instant, un second ordre fut expédié. Le Roi enjoignoit aux Suisses d'évacuer le Château, et à leurs chefs de se rendre auprès de lui. Un courier alla, en toute diligence, au-devant d'une division de Gardes-Suisses, qui venoit de Courbevoye, et leur porta l'ordre de rétrograder. En même temps, la Reine chargea un gentilhomme de rallier quelques Gardes Nationaux de bonne volonté, de courir avec eux au Château, et de délivrer

les Dames et autres personnes qui y étoient enfermées. Aucun Garde National ne voulut partager l'honneur de cette périlleuse commission.

Aux premiers coups tirés du Château, les assaillans, effrayés, se dispersèrent. Ils se précipitèrent par la Porte Royale, dans la Place du Carrousel ; les cannoniers abandonnèrent leurs pièces. En un moment, les cours furent évacuées, le pavé fut couvert de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers, d'armes de toute espèce ; mais les fuyards, voyant que la force armée étoit peu nombreuse, qu'il y avoit même de la division parmi la Garde Nationale, et qu'on ne les poursuivoit pas, reprirent bientôt courage, et revinrent à la charge. Le canon tonna à coups redoublés ; le feu éclata dans le Palais ; de toutes parts retentissoient l'explosion de la mousqueterie et le choc des armes. Enfin, la populace, furieuse, fondit, avec tout l'avantage de sa masse, sur les entrées du Château. Elle y pénétra ; elle y porta le carnage. Les corridors, les appartemens, les moindres réduits, furent arrosés de sang et encombrés de cadavres. La cruauté des assassins épuisa sur leurs victimes tous les genres de tortures.

La populace, toujours atroce quand elle triomphe, fit à peine grâce à quelques-uns des habitans ou employés du Château. La mort frappoit de toutes

parts. Des soldats Suisses, traînés à la Place de Grève, y furent massacrés. On égorgea dans leurs logès les Suisses des portes. La plume se refuse à décrire les outrages infâmes qu'exercèrent des hommes, et même des femmes, sur les cadavres des victimes. Ces barbaries ne suffirent pas à la rage du peuple. Plusieurs logemens dépendans du Château furent pillés ou brûlés. La maison de M. de la Borde, ancien Premier Valet de Chambre de Louis XV, maison dans laquelle je logeois, fut réduite en cendres *.

Enfin, quand le fer et le feu eurent cessé de détruire, l'Assemblée Législative, jusqu'alors tranquille spectatrice de l'événement, sortit de son apathie ; mais ce fut pour mettre le sceau à l'insurrection. Le Député Vergniaud, organe de la commission extraordinaire, composée, en grande partie, de Députés de la Gironde †, et de leurs partisans,

* M. de la Borde, sur la tombe duquel l'amitié m'invite à jeter quelques fleurs, avoit une collection superbe de manuscrits, de dessins originaux et de cartes géographiques. Il s'occupoit de recherches et de découvertes utiles. On l'a vu prendre plaisir à préparer un herbier, qu'il destinoit à Monsieur le Dauphin. Victime, comme tant d'autres, de son attachement au Roi, et à la Famille Royale, il a péri sur l'échafaud.

† Ces Députés étoient, Gensonné, Guadet, Grange-Neuve, Ducos, du Friche-Valazé, Boyer Fonfrède, &c. Ils avoient, entr'autres partisans, Brissot, Condorcet, Louvet, Barbaroux,

monta à la tribune. " La mesure," dit-il, " que " je viens vous proposer, est bien rigoureuse ; mais, " je m'en rapporte à la douleur qui vous pénètre, " pour juger combien il importe au salut de la pa- " trie que vous l'adoptiez sans délai." Aussitôt, il proposa et fit décréter, qu'une *Convention Nationale* seroit convoquée ; qu'en attendant que le peuple François eût expliqué par elle sa volonté, et que le règne de la liberté et de l'égalité fût établi, le Chef du pouvoir exécutif seroit provisoirement suspendu; qu'un nouveau Ministère seroit organisé ; que le payement de la Liste Civile seroit interrompu, et qu'il lui seroit substitué un traitement pécuniaire provisoire ; qu'enfin, il seroit préparé, au Luxembourg, un logement pour le Roi.

A peine ce décret étoit-il rendu, que l'Assemblée, à laquelle on fit le rapport que la fermentation continuoit, ordonna qu'une analyse de son décret seroit publiée et affichée dans tous les carrefours de la ca-

Gorsas, Pétion, Manuel, Kersaint, François de Neuf-Château, Isnard, Lanjuinais, l'Abbé Fauchet, Fermond, Rabaud St. Etienne, Buzot, &c.

Cé sont eux qui sont les vrais fondateurs du gouvernement appelé République. Ils ont eu le même sort que plusieurs Députés du côté gauche de l'Assemblée Constituante. Comme eux, plusieurs ont péri sur l'échafaud, n'ayant pu diriger à leur volonté les mouvemens dont ils avoient été les provocateurs.

pitale. Les affiches portoient: " Le Roi est sus-
" pendu: sa Famille et lui restent en ôtages: le
" Ministère actuel n'a plus la confiance de la nation,
" l'Assemblée va procéder à le remplacer; la
" Liste Civile est supprimée."

Voilà donc l'attentat de cette journée sanctionné par l'Assemblée elle-même! La France n'a plus de Roi! Une étroite prison va remplacer le trône de Louis! Il n'en sortira que pour marcher à l'échafaud! Sa mort ne sera point vengée! Ou, si le Ciel lui suscite des vengeurs, quel sera leur sort*!

Ne cherchons point à la catastrophe du 10 Août, d'autres causes que le cours irrésistible des événemens†. Cette journée fut le complément de celle du 20 Juin. Le Corps Législatif, dans son Adresse aux François, allégua, pour justifier sa conduite envers le Roi, que lui-même, par des infractions réitérées à la constitution, avoit provoqué la révolte du peuple. Quelle impudente atrocité! Etoit-il de

* La ville de Toulon, celle de Lyon, la Vendée, la Bretagne, devenues le théâtre d'une guerre sanglante, ont vu périr l'élite des François armés pour la défense de l'autel et du trône.

† Un écrivain a remarqué, que le 10 Août est l'époque de la prise de Jerusalem par Nabuchodonosor, et de la captivité de Babylone; que, le 10 Août, sous les Empereurs Tite et Vespasien, la ville de Jerusalem fut prise de nouveau, et le Temple réduit en cendres; que, le 10 Août, la Monarchie Françoise a été détruite, et qu'une nouvelle captivité de Babylone a commencé.

plus grands infracteurs de la constitution, que ceux des membres de ce même Corps Législatif, dont les manœuvres avoient sappé, sans relâche, les lois constitutionnelles, et la Monarchie ; que ceux qui, au mépris de leur propre serment et de l'anathême lancé contre tous provocateurs du régime républicain, avoient proposé l'établissement de la république ; que ceux, enfin, qui, pour mieux abuser de tous les pouvoirs, les avoient concentrés dans leurs mains, tandis qu'aux termes de la constitution, ils avoient été divisés et circonscrits pour en prévenir l'abus! Combien de maux irréparables aujourd'hui, l'autorité du Roi, toute limitée qu'elle étoit alors, n'eût-elle pas prévenus! D'insatiables Verrès n'eussent pas impunément asservi les provinces à leur avarice et à leurs brigandages ; ils n'eussent pas couvert la France de prisons et d'échafauds.

Mais quand Louis XVI auroit été coupable des nombreux griefs que ses ennemis lui imputoient, la déchéance personnelle étoit la seule peine que lui infligeât la constitution ; et, dans ce cas, la couronne passoit, de droit, à Monsieur le Dauphin, son fils. Quel seroit le sort des Etats, si, sous le prétexte de redresser des torts, toujours faciles à supposer, le peuple pouvoit arbitrairement changer de maître et de constitution? " Il n'est point," dit un publiciste

célèbre*, " d'erreur plus capable de troubler le " monde entier, que d'attribuer au peuple la sou- " veraine puissance, de manière, que si les Rois " usent mal de leur autorité, il lui soit permis de " les punir."

Les auteurs et les complices de la journée du 10 Août, ne tardèrent pas à recueillir les fruits de leurs forfaits. Les trois Ministres dernièrement congédiés par le Roi, rentrèrent triomphans au Ministère. Danton fut revêtu de la première Magistrature de l'Etat; Santerre fut nommé Commandant Général de la Garde Nationale. Ce brasseur de bierre, étranger à la profession des armes, fut promu au grade de Maréchal de Camp. La plupart des aventuriers, qui, d'eux-mêmes, s'étoient constitués officiers municipaux, furent maintenus dans leurs fonctions. D'autres s'approprièrent les dépouilles de leurs victimes. Un de ces hommes, depuis membre de la Convention, poussa l'effronterie jusqu'à porter publiquement, et jusque dans les assemblées de la commune, une bague, qu'il devoit à un assassinat. Elle lui fit donner le surnom d'*Agathe*. Des perversités d'un autre genre, valurent à Chaumette, à Clootz, les surnoms absurdes d'*Anaxagoras* et d'*Anacharsis*.

* Grotius. *De jure belli et pacis.*

D'autres prirent les noms de *Gracchus, Scevola, Brutus*, comme si par ces burlesques dénominations on eût voulu déshonorer, à la fois, et le temps présent et les temps passés.

Echappé au danger qui, le 10 Août, avoit menacé mes jours *, j'appris, le lendemain de bonne heure, que la Famille Royale avoit passé la nuit dans le couvent des Feuillans. Empressé d'y pénétrer, je traversai les cours et le jardin des Thuileries, en détournant les yeux des cadavres, encore épars. Enfin, après avoir franchi tous les obstacles, j'arrivai à la chambre du Roi. Je le trouvai encore couché, la tête couverte d'une toile grossière. Ses regards attendris se fixèrent sur moi ; il me fit approcher, et, me serrant la main, il me demanda, avec un vif intérêt, le détail de ce qui s'étoit passé au Château depuis son départ. Oppressé par ma dou-

* Au moment où les séditieux portèrent dans le Château la fureur et le carnage, plusieurs des portes se trouvèrent fermées. Le désordre fut alors à son comble. Chacun couroit, se poussoit, et s'efforçoit d'échapper à la mort. Ne sachant, moi-même, comment la fuir, je me précipitai, ainsi que plusieurs personnes, par une des fenêtres du Palais, donnant sur le jardin des Thuileries. Je le traversai sous un feu de mousqueterie, qui renversoit un grand nombre de Suisses. Poursuivi au-delà de ce jardin, je n'eus d'autre ressource que de me jeter dans la Seine. Les forces alloient m'abandonner, quand, heureusement, j'atteignis un bâteau. J'y entrai ; le batelier me sauva.

leur et mes sanglots, je pouvois à peine m'exprimer. J'appris au Roi la mort de plusieurs personnes qu'il affectionnoit ; entr'autres, du Chevalier d'Alonville, Sous-Gouverneur du Dauphin mort à Meudon, en 1789, et celle de quelques-uns des officiers de la Chambre de Sa Majesté *. " J'ai, du moins," me dit le Roi, avec émotion, " la consolation de " vous voir sauvé de ce massacre." Je trouvai auprès de Sa Majesté plusieurs Gentilshommes, et quelques personnes du service de la Famille Royale †.

La Famille Royale avoit été placée dans un corridor, autrefois le dortoir des religieux Feuillans. Le logement qui lui fut donné, étoit celui de l'architecte de la salle des séances. Il consistoit en quatre cellules, communiquant les unes aux autres.

* Du nombre des officiers de la Chambre du Roi, périrent dans ses appartemens, MM. le Tellier, Pallas, de Marchais, &c.

† Le Duc de Choiseuil, le Prince de Poix, le Duc de Rohan-Chabot, les Marquis de Tourzel, de Bridges, de Nantouillet, MM. d'Aubier et de Goguelat, de Fresnes et de St. Pardoux, Ecuyers de Main, l'un du Roi, l'autre de Madame Elisabeth, et Chanterène, Inspecteur du Garde-meuble. Successivement arrivèrent les Dames Thibaut, Campan, Oguier, Navarre, Schlick, Bazire et St. Brice : elles étoient au service des Princesses ; MM. Thierry et *Chemilly*, père et fils, Premiers Valets de Chambre du Roi, Bligny et Gourdain, Valets de Chambre, le Vasseur, l'un des employés au Garde-meuble, et plusieurs autres personnes.

La première formoit une antichambre ; le Roi couchoit dans la seconde ; la troisième étoit occupée par la Reine et par Madame Royale ; la quatrième l'étoit par Monsieur le Dauphin et par Mde. de Tourzel ; enfin, Madame Elizabeth et la Princesse de Lamballe, avoient, dans le même corridor, une seule chambre, séparée de ces quatre pièces.

Une garde nombreuse veilloit à toutes les issues du corridor. Personne ne pouvoit, même pour le service, passer sans être arrêté ou questionné. L'Inspecteur de la salle des séances distribuoit les cartes de *laissez passer*.

La première nuit que le Roi passa dans cette maison, le Marquis de Tourzel et M. d'Aubier veillèrent aux pieds de son lit. Avant de s'endormir, il parla, avec beaucoup de sang-froid, de tout ce qui étoit arrivé. " On regrette," dit le Roi, " que je " n'aye pas fait attaquer les rebelles, avant qu'ils " eussent forcé l'Arsenal ; mais, outre qu'aux " termes de la constitution, les Gardes Nationaux " eussent refusé d'être les aggresseurs, que fût-il " résulté de cette attaque ? Les mesures étoient " trop bien prises pour que, ne quittant même pas " le Château des Thuileries, mon parti eût été " victorieux. Oublie-t-on, qu'au moment où la " commune factieuse fit massacrer M. Mandat,

" elle rendit inutiles les dispositions de défense " qu'il avoit faites?" En ce moment, des hommes, placés sous les fenêtres, demandoient, à grands cris, la tête de la Reine. " Que leur a-t-elle fait?" s'écria le Roi, avec indignation. Quelques heures après, désirant savoir si les bourgeois ne se rallioient pas à leurs sections et à leurs bataillons, et s'il restoit encore quelqu'espoir qu'il se fît un mouvement en sa faveur, Sa Majesté ordonna à M. d'Aubier de parcourir Paris. A son retour, il dit au Roi, que, dans les différentes sections, des gens armés de piques, avoient chassé les bourgeois, les avoient, en partie, désarmés, et qu'ils rédigeoient un acte d'adhésion à la conduite que l'Assemblée Nationale avoit tenue.

Le Château ayant été mis au pillage, et les scellés apposés sur ce qui pouvoit y rester, linge, vêtemens, effets, tout manquoit à la Famille Royale. Dans ce dénûment absolu, un des officiers des Cent-Suisses, à peu près de la même taille que le Roi, envoya quelques objets pour le service de Sa Majesté. La Reine reçut, par la Duchesse de Grammont, du linge de corps, et plusieurs vêtemens. L'Ambassadrice d'Angleterre en France*, ayant un fils du

* Madame la Comtesse de Sutherland.

même âge que Monsieur le Dauphin, envoya, pour l'usage de ce jeune Prince, des vêtemens de première nécessité.

Les trois jours que le Roi habita la maison des Feuillans, chaque matin, entre dix et onze heures, les factieux le ramenoient avec la Famille Royale à leur Assemblée, et l'enfermoient dans la loge du Logographe, emplacement de dix pieds quarrés sur huit d'élévation, exposé à toute l'ardeur d'un soleil brûlant. Un grillage en fer, qui séparoit cette loge du reste de la salle, avoit été enlevé, afin, disoit-on, que le Roi, dans le cas de quelque attaque de la part du peuple, pût se réfugier dans l'Assemblée même. Tel étoit l'indécent réduit où la Famille Royale fut consignée chaque jour, et condamnée au supplice d'entendre les vociférations révoltantes dont elle étoit l'objet.

Placé, de cette manière, dans le local même des séances, le Roi eut la douleur d'entendre calomnier, soit à la tribune, soit à la barre de l'Assemblée, ses intentions les plus pures, et substituer à son titre, comme à celui de toutes les têtes couronnées, la qualification de tyran *.

* Quand Athènes et Rome ne voulurent plus de Roi, elles prirent des précautions, pour que ce nom continuât d'imprimer un respect religieux. Athènes décora de ce titre le second de ses

Le soir, le Roi et la Famille Royale étoient reconduits à leur logement, sous l'escorte d'une garde nombreuse. Chaque fois c'étoient de nouvelles insultes. Un soir, en traversant le jardin du couvent, un jeune homme, bien vêtu, s'approcha de la Reine, et lui mettant le poing sous le nez, lui dit: " Infâme Antoinette, tu voulois faire baigner les " Autrichîens dans notre sang, tu le payeras de ta " tête." La Reine ne répondit à ce propos atroce, que par le silence du mépris.

Le décret qui suspendit le Roi de ses fonctions, et déclara ses Ministres déchus de la confiance publique, fut à peine rendu, qu'un nouveau ministère, créé par l'Assemblée, plaça Danton au département de la Justice, Le Brun, Servan, Monge, Roland, et Clavières, à ceux des affaires Etrangères, de la Guerre, de la Marine, de l'Intérieur, et des Contributions Publiques.

Les personnes de la Cour qui, le 10 Août, s'étoient rendues aux Feuillans auprès de Leurs Ma-

Archontes. L'Archonte, révêtu des fonctions saintes, jugeoit souverainement les débats qui s'élevoient entre les Prêtres; punissoit l'impiété, le blasphème, et il tout ce qui outrageoit la religion. Le tribunal où il siégeoit, s'appeloit le Portique Royal. Rome environnoit ses deux Consuls de tout l'appareil et de tous les ornemens de la royauté. Elle appeloit *Roi* le suprême ordonnateur des cérémonies et des sacrifices.

jestés, reçurent, dès le lendemain, de la part de l'Assemblée Nationale, l'ordre de s'éloigner. " Il " étoit à craindre," alléguoit l'Assemblée, " que la " prolongation de leur séjour auprès du Roi, ne " servît de prétexte à de nouveaux malheurs." L'Inspecteure de la salle fut chargé de la signification et de l'exécution de cet ordre.

Le Roi, en apprenant cette nouvelle, dit, avec douleur : " Charles Ier ne fut pas aussi malheureux " que nous!" Prenant ensuite à l'écart un de ses gentilshommes (M. d'Aubier), " Faites en sorte," lui dit-il, " d'informer, vous-même, le Roi de " Prusse, et mes frères, de ce qui s'est passé : si " vous allez les trouver, donnez-vous pour émigré " volontaire. Le moindre soupçon que vous y " seriez venu de ma part, hâteroit notre perte."

Avant de prendre le dernier congé du Roi, le Duc de Choiseuil, et d'autres Gentilshommes, prévenus qu le Roi et la Famille Royale étoient sans argent, offrirent l'or et les Assignats qu'ils avoient sur eux. La Reine, forcée, la veille, d'emprunter quelqu'argent pour faire une aumône, voulut bien alors accepter une légère somme.

Le Prince de Poix avoit proposé au Roi d'établir sa résidence à l'hôtel de Noailles ; mais Sa Majesté n'étoit plus libre de la determiner à son gré. Une

commission avoit été nommée pour préparer à cet égard la décision du Corps Législatif. Elle balançoit entre le Palais du Luxembourg et l'Hôtel de la Chancellerie, lorsque la nouvelle Commune de Paris, sous la responsabilité de laquelle devoit être mise la Famille Royale, proposa le Temple. Sa proposition prévalut. Ce ne fut pas la seule occasion où, sous la simple apparence de donner un avis, cette Municipalité dicta des lois à l'Assemblée Nationale.

Instruit de cette décision, le Roi me fit écrire, sous sa dictée, la liste des personnes qu'il désiroit conserver pour son service, et celui de la Famille Royale. Rappeler ici ces personnes choisies par Sa Majesté, c'est honorer leurs noms.

L'état, tel que je le remis au Maire de Paris, pour qu'il en conférât avec le Conseil de la Commune, portoit:

Pour le service de la personne du Roi: M. de Fresnes, Ecuyer de Main, M. Lorimier *de Chamilly*, Premier Valet de Chambre; MM. Bligni, Valet de Chambre, et Testard, Garçon de la Chambre.

Pour le service de la Reine et de Madame Royale: La Dame Thibaud, Première Femme de Chambre,

les Dames Oguier et Bazire, Femmes de Chambre ordinaires.

Pour le service de Monsieur le Dauphin : La Dame St. Brice et M. Hue.

Pour le service de Madame Elisabeth : M. de St. Pardoux, Ecuyer de Main, et la Dame Navarre, Première Femme de Chambre.

A ces demandes, le Roi ajouta celle de la Princesse de Lamballe, de Mde. et de Mlle. de Tourzel.

Le 14 Août, jour fixé pour la translation du Roi au Temple, il reçut, quelques heures avant son départ, le Manifeste des Princes ses frères, et des lettres qu'ils lui adressoient. Après avoir lu ces pièces, il étoit urgent de les supprimer, mais de manière à en dérober la connoissance aux Argus qui environnoient la Famille Royale. Le Roi me confia cette commission : je l'exécutai.

Dans l'après-midi, le Maire, accompagné d'un officier municipal*, entra chez le Roi. Il venoit annoncer que le Conseil de la Commune avoit décidé qu'aucune des personnes du service ne suivroit au Temple la Famille Royale. Le Roi obtint, à force de représentations, que les Dames Thibaud,

* Léonard Bourdon, depuis Député à la Convention Nationale.

Bazire, St. Brice et Navarre, M. *de Chamilly* et moi, serions exceptés.

L'heure du départ arriva. La Famille Royale et les personnes de sa suite, se mirent en marche. Elles ne percèrent, qu'avec peine, à travers la foule, dont le corridor intérieur et la cour des Feuillans étoient remplis. Enfin, elles parvinrent jusqu'aux voitures destinées à les transporter au Temple. C'étoient deux grands carrosses attelés chacun de deux chevaux. Le Roi, la Reine, leurs enfans, Madame Elisabeth, la Princesse de Lamballe, Mde. et Mlle. de Tourzel, montèrent dans la première voiture. Le Maire, le Procureur de la Commune, et un officier municipal, y prirent place avec eux*. Pendant tout le trajet, ils affectèrent d'avoir la tête couverte. La seconde voiture portoit la suite du Roi, et deux officiers municipaux. Des Gardes Nationaux à pied, tenant leurs armes renversées, escortoient ces voitures. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés, s'étoit jointe à cette troupe. On n'entendoit que menaces et imprécations. Au milieu de la Place Vendôme, la voiture du Roi fut quelque temps arrêtée : on vou-

* On révoquera, peut-être, en doute, que deux chevaux aient suffi pour traîner une voiture qui portoit onze personnes. Nous garantissons la vérité du fait.

loit qu'il contemplât, à loisir, la statue équestre de Louis le Grand, précipitée de son piédestal, brisée par la populace, et foulée aux pieds. " Ainsi, sont " traités les tyrans," crioit, sans relâche, cette populace effrénée.

Ce délire destructeur ne respecta ni la grandeur de Louis XIV*, ni la bonté d'Henri IV. Ces deux Rois, la gloire du nom François, n'eurent plus d'images parmi nous ; ornement de nos places,

* Les philosophes ont pris à tâche de calomnier Louis XIV, et de noircir, s'il étoit possible, l'éclat de son règne. Un orateur célèbre a fait l'apologie de ce Monarque, dans le tableau suivant: " Louis eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, " Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Vendôme, et Vil- " lars; Duquesne, Tourville, Dugué-Trouin, commandoient ses " escadres; Colbert, Louvois, Torcy, étoient appelés à ses " Conseils; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, lui annonçoient ses " devoirs. Son premier Sénat avoit Molé et Lamoignon pour " chefs; Talon et d'Aguesseau pour organes; Vauban fortifioit " ses places; Riquet creusoit ses canaux; Perraut et Mansard " construisoient ses Palais; Puget, Girardon, le Poussin, Mi- " gnard, Le Sueur, Le Brun, les embellissoient; Le Nôtre dessi- " noit ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La " Fontaine, La Bruyère, Boileau éclairoient sa raison et amusoient " ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénélon, Huet, " Fléchier, l'Abbé Fleury, élevoient ses enfans. C'est au milieu " de cet illustre cortége que Louis XIV, premier protecteur de " l'Académie Françoise, appuyé sur tous ces grands hommes, " qu'il sut mettre et conserver en place, se montre aux regards de " la postérité."—(*Extrait du Discours de réception de M. l'Abbé Maury à l'Académie Françoise.*)

décoration de nos ponts, de nos temples, de nos portes triomphales, les statues de nos Rois, et les chefs-d'œuvres de nos artistes, tombèrent sous les coups des forcénés. Bientôt on attaqua, on viola, jusqu'aux tombeaux de nos Rois*. Ce fut un crime capital de conserver leurs bustes et leurs portraits, qui disparurent des bibliothèques, des galeries de tableaux, des cabinets de médailles, en un mot, de tous les dépôts publics. Aux mêmes lieux où l'on avoit soigneusement recueilli les médailles des Néron, des Caligula, et autres fléaux de l'humanité, celles de Charlemagne et de St. Louis ; celle de Louis XII, de François Ier, d'Henri IV, furent supprimées et proscrites. Que dis-je! Dieu même fut chassé de ses temples ; et quand l'Eternel n'avoit plus de culte, Marat et Le Pelletier St. Fargeau avoient des autels†!

Pendant cette lugubre marche, qui dura plus d'une heure, les officiers municipaux chargés d'es-

* La sépulture des Rois de France étoit à l'Abbaye de St. Denis, près de Paris. Des profanateurs s'y transportèrent, descendirent dans le caveau, brisèrent les tombes et éparpillèrent les cendres qu'elles renfermoient. Le plomb des cercueils fut enlevé et employé à faire des balles.

† Marat et Le Pelletier St. Fargeau, tous les deux assassinés à cause de leurs forfaits, ont été placés au Panthéon, par décret de l'Assemblée Nationale. Leurs bustes ont été mis sur les autels, et l'encens a fumé devant ces exécrables images.

corter la Famille Royale, faisoient éclater une joie féroce, battoient des mains, crioient, *Vive la Nation!* et provoquoient la multitude à répondre à leurs cris.

L'âme, navrée de douleur, la Famille Royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où l'on descendit. Il fit aux officiers municipaux un signe, que, dans le moment, je ne pus interpréter. Depuis que j'ai connu les localités du Temple, j'ai jugé que l'objet de ce signe étoit de conduire, dès l'instant de l'arrivée, le Roi dans la Tour. Un mouvement de tête, de la part des officiers municipaux, annonça qu'il n'étoit pas encore temps.

La Famille Royale fut introduite dans la partie des bâtimens dite *le Palais*, demeure ordinaire de Monseigneur, Comte d'Artois, quand il venoit à Paris. Les municipaux se tenoient auprès du Roi, le chapeau sur la tête, et ne lui donnoient d'autre titre que celui de *Monsieur*. Un homme à longue barbe, que j'avois pris d'abord pour un Juif, affectoit de répéter, à tout propos, cette qualification *. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette cir-

* Cet homme, Président de la Commune, du 10 Août, se nommoit Truchon. Il avoit été détenu quelque temps à la Bastille, pour fait de bigamie.

constance, se montrèrent si atroces, parurent depuis répentans de leur conduite, et sincèrement affligés de la captivité du Roi.

Le jour de l'emprisonnement de la Famille Royale, parut un jour de fête pour le peuple de Paris. Il se portoit en foule au tour du Temple, criant avec fureur, *Vive la Nation!* Des lampions, placés sur les parties saillantes des murs extérieurs du Temple, éclairoient la joie barbare de cette aveugle multitude.

Dans la persuasion où étoit le Roi, que, désormais, le Palais du Temple alloit être sa demeure, il voulut en visiter les appartemens. Tandis que les municipaux se faisoient un plaisir cruel de l'erreur du Roi, pour jouir ensuite de sa surprise, Sa Majesté se plaisoit à faire d'avance la distribution des divers logemens.

Aussitôt, l'intérieur du Temple fut garni de factionnaires multipliés. La consigne étoit si sévère, qu'on ne pouvoit faire un pas sans être arrêté. Au milieu de ces nombreux satellites, le Roi montroit un calme qui peignoit le repos de sa conscience.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du Roi. Le souper fini, la Famille Royale rentra dans le sallon. De ce moment, Louis XVI fut

abandonné à cette Commune factieuse, qui l'investit de gardiens, ou plutôt de geoliers, à qui elle donna le titre de Commissaires. En entrant au Temple, les municipaux avoient prévenu les personnes du service, que la Famille Royale ne coucheroit pas dans le Palais, qu'elle l'habiteroit le jour seulement ; ainsi, nous ne fumes pas surpris d'entendre, vers onze heures du soir, l'un des Commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtemens qu'il avoit été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal, portant une lanterne, me précédoit. A la sombre lueur qu'elle répandoit, je cherchois à découvrir le lieu qui étoit destiné à la Famille Royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiment, que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du Palais que nous quittions. Le toit me parut surmonté de flèches, que je pris pour des clochers, et couronné de créneaux, sur lesquels, de distance en distance, brûloient des lampions. Malgré la clarté qu'ils jetoient, par intervalle, je ne compris pas quel pouvoit être cet édifice, bâti sur un plan extraordinaire, ou, du moins, tout à fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux, rompant le morne silence qu'il avoit observé pendant toute la marche : " Ton Maître," me dit-il, " étoit accou- " tumé aux lambris dorés. Eh bien! il verra " comme on loge les assassins du peuple: suis-moi." Je montai à sa suite plusieurs marches. Une porte étroite et basse me conduisit sur un escalier construit en coquille de limaçon. Lorsque je débouchai de cet escalier principal, dans un plus petit qui me mena au second étage, je m'aperçus que j'étois dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée par une seule fenêtre, dépourvue, en partie, des meubles les plus nécessaires, n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges ; " C'est là, que ton Maître " couchera," me dit le municipal. *Chamilly* m'avoit rejoint ; nous nous regardâmes sans mot dire : on nous jeta, comme par grâce, une paire de draps. Enfin, on nous laissa quelques momens seuls.

Une alcove, sans tenture, ni rideaux*, renfermoit une couchette, qu'une vieille claie d'osier annonçoit être infectée d'insectes. Nous travaillâmes à rendre le plus propre possible et la chambre et le lit. Le Roi entra ; il ne témoigna ni surprise, ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes,

* Au bout de quelques jours de captivité au Temple, il fut placé des rideaux au lit du Roi.

tapissoient les murs de la chambre: il les ôta lui-même. "Je ne veux pas," dit-il, "laisser de pareils "objets sous les yeux de ma fille." Sa Majesté se coucha et dormit paisiblement. *Chamilly* et moi restâmes toute la nuit assis auprès de son lit. Nous contemplions, avec respect, ce calme de l'homme irréprochable luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. "Comment," disions-nous, "celui qui sait exercer sur lui-même un semblable "empire, ne seroit-il pas fait pour commander aux "autres!" Les factionnaires posés à la porte de la chambre, étoient relevés d'heure en heure; et, chaque jour, les municipaux de garde étoient changés.

Le premier jour de son entrée au Temple, le Roi se fit un règlement de vie, dont il ne s'écarta plus. Lorsqu'il étoit habillé, il passoit dans une tourelle attenante à sa chambre. Il s'y renfermoit, récitoit ses prières, et lisoit jusqu'au moment du déjeûner. Alors, réuni avec sa famille, il ne la quittoit qu'après le souper. Remonté dans sa chambre, il rentroit dans la petite Tour, et reprenoit, jusqu'à onze heures du soir qu'il se couchoit, ses occupations de la matinée. Le cabinet de retraite de Sa Majesté, j'ai presque dit, le sanctuaire de la piété et de la vertu, n'avoit d'autres meubles que quelques chaises et un guéridon, sur lequel, entr'autres livres, Sa

Majesté trouvoit l'Imitation de Jésus-Christ, qu'Elle lisoit soir et matin. Ne pouvant, malgré mes demandes réitérées, obtenir la disposition d'une armoire qui se trouvoit dans la chambre, je n'avois d'autre dépôt pour les vêtemens et effets de Sa Majesté, qu'une table à jouer, toute disloquée, et presque entièrement dégarnie de son tapis.

Vis-à-vis de la chambre du Roi, une pièce, destinée à servir de cuisine, et qui en conservoit les ustensiles, fut, pendant plusieurs jours, le logement de Madame Elisabeth et de Mlle. de Tourzel. On y avoit dressé deux lits de sangle. Un très-petit espace, qui n'avoit de jour que par un chassis à vitrage adapté au toit, séparoit cette cuisine de la chambre du Roi; c'étoit là que je couchois. Dès les premiers jours, le chassis fut entièrement recouvert de maçonnerie, sous prétexte que, par cette ouverture, j'entretenois des intelligences avec la sentinelle en faction sur la terrasse. Cette sentinelle, dont je pouvois à peine apercevoir les jambes, étoit relevée d'heure en heure.

Arrivé de nuit dans la Tour, ce ne fut que le lendemain matin, lorsque je descendis du second étage où le Roi étoit logé, qu'il me fut possible de connoître la distribution de cet édifice : je vais en

en donner ici la description, dans l'ordre que j'ai suivi en le parcourant. Le premier étage étoit la répétition du second. Dans une espèce d'antichambre, située au-dessous de la pièce que j'occupois, couchoit la Princesse de Lamballe. La Reine occupoit à gauche, avec Madame Royale, une chambre dont la fenêtre donnoit sur le jardin. La Famille Royale passoit la journée dans cette pièce. Monsieur le Dauphin, Mde. de Tourzel, sa Gouvernante, et la Dame St. Brice, étoient logés à droite, dans une même chambre. La Tour se terminoit dans le bas par un palier attenant à l'escalier, et sur lequel, à une certaine distance, s'ouvroit la porte d'entrée. Cette porte, jugée trop foible, fut bientôt garnie d'une énorme serrure, apportée des prisons du Châtelet. A la droite du palier, étoit la loge de deux Cerbères à face humaine, auxquels la Municipalité avoit confié la garde et le service de la la porte. Ces deux hommes se nommoient, l'un Rocher, et l'autre Risbey. La figure horrible de Rocher annonçoit une âme qui ne l'étoit pas moins * ;

* Rocher, de sellier qu'il étoit, devint officier dans l'armée des rebelles. On lui a entendu dire en parlant des augustes Captifs : " Marie Antoinette faisoit la fière, mais je l'ai forcée de s'humaniser. Sa fille et Elisabeth me font, malgré elles, la révérence. " Le guichet est si bas que, pour passer, il faut bien qu'elles se

Risbey, sous des dehors moins repoussans, n'étoit pas moins acharné que son camarade à persécuter la Famille Royale. Auprès du guichet, et à côté de la chambre des deux geoliers, étoit la salle à manger *. Cette salle communiquoit avec une tourelle, garnie d'une bibliothèque.

La cuisine étant séparée et éloignée de la petite Tour, la nécessité du service me forçoit de traverser souvent plusieurs postes de la garde; c'étoit, à chaque pas, obstacles sur obstacles, questions sur questions, insultes sur insultes. Les municipaux qui m'accompagnoient partout, applaudissoient à ces outrages, et quelque fois les provoquoient par leur exemple. Si quelque fois l'indignation soulevoit mon âme, soudain, ma pensée se portant sur mon Maître, je me disois: le Roi souffre et se tait. Dans le Palais du Temple et à la proximité de de la Tour, les Commissaires Municipaux avoient une chambre d'assemblée qu'ils appeloient la Salle du Conseil. Le linge et les autres effets, qui en-

" baissent devant moi. Chaque fois, je flanque à cette Elisabeth " une bouffée de la fumée de ma pipe. Ne dit-elle pas, l'autre " jour, à nos Commissaires; Pourqui donc Rocher fume-t-il tou- " jours?"—"Apparemment, que cela lui plaît," répondirent-ils.

* Cette salle servit de chambre à coucher aux Dames Thibaud et Bazire, pendant le peu de jours qu'elles restèrent au Temple.

troient et sortoient pour l'usage de la Famille Royale, y étoient d'abord reçus et rigoureusement visités. Pour les y déposer ou les y reprendre, l'un des Commissaires me faisoit appeler, me conduisoit à la Chambre du Conseil, et me suivoit de nouveau jusqu'à la porte de la Tour. Tout ce qui étoit destiné aux repas de la Famille Royale, subissoit préalablement l'examen des Commissaires. Avant d'entrer dans la Tour, d'autres municipaux les visitoient encore, coupant en deux les pains et ceux des comestibles qui leur paroissoient suspects. En un mot, rien n'entroit dans la Tour, rien n'en sortoit, sans être assujetti à la visite la plus sévère. Ces détails affligeans à retracer, étoient la recréation barbare des Argus de la Famille Royale.

Le lendemain de l'arrivée du Roi dans le Temple, Sa Majesté parcourut tout l'intérieur de la grande et de la petite Tour. Le Conseil de la Commune fortifia ces prisons de nouveaux ouvrages*. Il fut ordonné d'isoler entièrement la grande Tour, et, à cet effet, d'abattre les édifices qui l'environnoient. D'abord, un large fossé fut creusé dans le pourtour. Bientôt après, je ne sais quelles considérations le

* Le maçon, Palloi, en eut la direction. Démolisseur de la Bastille, il devint le constructeur de la prison que la révolte élevoit pour le Roi.

firent combler. On éleva du double les murs de l'enceinte ; on boucha presqu'entièrement plusieurs fenêtres de la Tour donnant sur la partie intérieure du Temple appelée *la Rotonde*, et sur sa porte d'entrée.

La Famille Royale étant arrivée au Temple, dans un denûment absolu de toutes choses*, il falloit, tantôt pour un objet, tantôt pour un autre, avoir avec le dehors une correspondance soumise à mille entraves ; elle devint bientôt suspecte. Les personnes qui composoient au Temple la suite de la Famille Royale, furent dénoncées à la Commune ; elle ordonna leur enlèvement de la Tour.

Le même jour, deux officiers municipaux montèrent dans la chambre du Roi ; c'étoit le moment du dîner de la Famille Royale†. Ils annoncèrent, qu'en vertu d'un Arrêté de la Commune, toutes les personnes du service, entrées dans la Tour avec Sa Majesté, alloient sortir du Temple, sous bonne et sûre garde. " Messieurs," répondit le Roi, " c'est en vertu d'un ordre du Maire, que ces

* Le Roi fut réduit, dans les premiers momens, à faire usage des ustensiles de toilette qui servoient à *Chamilly* et à moi.

† Le Roi dînoit dans cette pièce ; celle qui devoit lui servir de salle à manger n'étant pas encore débarrassée des archives de l'Ordre de Malthe.

" personnes m'ont suivi."—" N'importe," répliqua-t-on, " l'ordre de la Commune prévaudra. Elle " choisira d'autres personnes pour vous servir." L'intention étoit d'entourer la Famille Royale de femmes et de parens d'officiers municipaux. " Si " l'on persiste dans le dessein d'éloigner de nous les " seuls serviteurs qui nous restent ici, je déclare, de " nouveau," ajouta le Roi, " que ma famille et moi " nous nous servirons nous-mêmes. Qu'on ne nous " présente donc qui que ce soit." Les municipaux se retirèrent, pour aller, dirent-ils, rendre compte de leur mission au Conseil de la Commune. Cet ordre inattendu fut pour nous un coup de foudre; et la seule idée d'une séparation aussi cruelle, nous plongea dans une profonde consternation.

Vers les cinq heures, Manuel vint au Temple. Sensible au chagrin que la Reine et Madame Elisabeth lui témoignèrent, il promit de faire suspendre l'exécution de l'Arrêté, et sortit pour aller conférer, de nouveau, sur cet objet avec le Conseil de la Commune.

Le soir même, deux officiers municipaux se présentèrent dans la Tour. Sans s'expliquer sur leur motif, ils prirent, par écrit, le nom de la Princesse de Lamballe, de Mde. de Tourzel, de sa fille, et, généralement, de toutes les personnes attachées au

service de la Famille Royale. L'ordre déjà donné par la Commune d'enlever ces personnes du Temple, s'exécuta dans la soirée du 29 Août.

Le Roi étoit couché. *Chamilly* et moi venions de nous jeter sur le matelas qui faisoit notre lit commun. Vers minuit, entrèrent deux Commissaires de la Municipalité. " Etes-vous les Valets de " Chambre ?" demandèrent-ils. Sur notre réponse affirmative, ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de *Chamilly* et les miennes s'étant rencontrées, nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avoit dit, le jour même, en notre présence : " La guillotine est permanente, et " frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis ;" aussi, nous croyions toucher au dernier moment de notre existence.

Descendus dans l'antichambre de la Reine, pièce très-étroite, où couchoit la Princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette Princesse et Mde. de Tourzel, déjà prêtes à partir. Leurs bras étoient enlacés avec ceux de la Reine, de ses enfans, et de Madame Elisabeth ; elles en recevoient de tendres et déchirans adieux.

Le même ordre de départ avoit été donné aux autres personnes du service. Rassemblés tous dans

le même lieu, nous attendions dans un morne silence notre sort ultérieur. La porte de la Tour s'ouvrit. A la lueur de quelques flambeaux, nous traversâmes le jardin, et gagnant la porte du Palais du Temple, on nous fit monter dans des voitures de place. Des officiers municipaux y entrèrent avec nous; des Gendarmes nous escortèrent. Livrés aux idées les plus sinistres, nous avançâmes, sans savoir où l'on nous conduisoit.

Les voitures s'arrêtèrent devant l'Hôtel de Ville; nous y montâmes. Jaloux de donner au peuple, toujours avide de spectacles, le plaisir de nous voir passer, et à nous l'humiliation d'être en butte à ses outrages, nos conducteurs nous firent traverser la salle des séances, pour arriver à la chambre du secrétariat. Dans cette pièce, rangés sur des bancs, où des municipaux, assis à nos côtés, nous séparoient les uns des autres, et nous interdisoient toute conversation, nous attendîmes plus d'une heure. Enfin, notre interrogatoire commença. Chacun de nous fut introduit séparément, dans le lieu où siégeoit la Commune. Appelé le dernier, j'espérois y retrouver mes compagnons d'infortune, et, du moins, par quelques signes, apprendre d'eux ce qui s'étoit passé à leur égard; mais, quelle fut ma

surprise, lorsqu'entré dans la salle (il étoit six heures du matin), je n'aperçus aucune des personnes qui m'y avoient précédé.

En attendant que le Président, à côté duquel je fus placé, m'interrogeât, j'observois, de l'estrade où j'étois, les gens que renfermoit cette enceinte : c'étoient des Membres de la Commune, revêtus du ruban tricolore, des hommes du peuple, des femmes, et même des enfans. Une partie de cette assemblée bizarre étoit couchée sur les bancs, et dormoit.

Lorsqu'enfin, mon interrogatoire commença, je fus requis de déclarer mes noms et profession. Persuadé que c'étoit à celui qui m'interpelloit, que je devois répondre, je me tournai de son côté. " Ci-" toyen," me dit d'un ton sénatorial, l'un des substituts du Procureur de la Commune (Billaud de Varennes), " réponds au *Peuple Souverain*." Je me retournai vers ce prétendu souverain, dont la majeure partie dormoit, et ne donnoit pas plus d'attention aux demandes qu'aux réponses. Ceux qui ne dormoient pas se mirent à m'interroger tous à la fois ; je ne savois à qui répondre.

Pour première question, on me demanda ce qui s'étoit passé au Château des Thuileries, dans la nuit du 9 au 10 Août. Au seul énoncé de la question,

je m'aperçus facilement que les interrogateurs étoient, à cet égard, beaucoup plus instruits que moi. Dans cette nuit désastreuse, chefs ou agens de la sédition, que pouvoient-ils apprendre d'un homme qui n'avoit été que spectateur ou victime. Je répondis de manière à ne compromettre personne. Je m'étendis sur la conduite des autorités constituées, dont plusieurs Membres s'étoient alors réunis avec les Ministres dans le Cabinet du Conseil du Roi. Je racontai la manière dont j'avois échappé à la mort.

La seconde question avoit pour objet une fourniture de meubles, que l'on disoit avoir été faite, peu de jours avant le 10 Août, pour la Reine et pour Madame Elisabeth. Ma réponse fut, que je n'en avois aucune connoissance. Je l'ignore même aujourd'hui.

Enfin, on m'interrogea sur le départ du Roi pour Montmédy. " Je n'ai connu ce départ," répondis-je, " que comme le public, quoique dans ma qua-" lité d'officier de la chambre, j'eusse, la veille, " *fait* le coucher du Roi *."

* *Faire le coucher, faire le lever du Roi,* expression consacrée parmi les officiers de la Chambre de Sa Majesté, signifioit remplir alors les fonctions de sa place. L'un des journaux patriotes, travestissant l'expression dont je m'étois servi, publia que j'avois *feint* le coucher du Roi. Cette erreur pouvoit m'être funeste mais, le moment de la rectifier n'étoit pas encore venu.

Interrogé, si, le jour du départ du Roi pour Montmédy, j'avois vu, au Château, M. de la Fayette?—Je répondis: Non.—Quelles personnes assistoient au coucher du Roi?—Celles de son service.

Mon interrogatoire fini, je me retirai à la salle du secrétariat. Aussitôt, l'Assemblée délibéra sur le point de savoir si je serois ou non reconduit au Temple ; l'affirmative prévalut. Le Président me fit appeler, m'annonça ce résultat, et signant en ma présence l'ordre de me réintégrer dans la Tour, il le remit à un municipal et le chargea de l'exécution*.

Quel fut mon bonheur de rentrer dans le Temple! Je courus à la chambre du Roi. Déjà levé et habillé, ce Prince faisoit, dans la petite Tour, ses lectures accoutumées. Dès qu'il me vit, l'empressement de savoir ce qui s'étoit passé, le fit avancer vers moi. Mais la présence des officiers municipaux de garde près de sa personne, s'opposa

* Ce Municipal s'appeloit Michel. Dans le trajet, je le questionnai sur le sort des personnes amenées avec moi à l'Hôtel de Ville. " Mes collègues," me dit il, " accablés de fatigues et " de sommeil, ayant déjà passé plusieurs nuits sans dormir, ont " été prendre du repos. Ce soir l'Assemblée sera complète et " statuera sur le sort de ces personnes. Leur interrogatoire est " clos. Je présume qu'elles seront renvoyées à leur service."

à tout entretien. J'indiquai des yeux que, pour l'instant, la prudence me défendoit de m'expliquer. Le Roi, qui sentit, comme moi, la nécessité du silence, reprit sa lecture, et attendit un moment plus opportun. Quelques heures après, je l'instruisis, à la hâte, des questions qui m'avoient été faites, et de mes réponses.

J'avois apporté dans la Tour du Temple l'espérance d'y voir bientôt revenir les autres personnes enlevées avec moi. Vain espoir! Dans l'après-midi, vers six heures, Manuel se présenta. Il annonça au Roi, de la part de la Commune, que la Princesse de Lamballe, Mde. et Mlle. de Tourzel, *Chamilly*, et les autres personnes du service, ne rentreroient pas au Temple. " Que sont-ils deve-" nus?" demanda le Roi.—" Ils sont prisonniers à " l'Hôtel de la Force*," répondit Manuel.—" Que fera-t-on," reprit le Roi, en me fixant, " du " dernier serviteur qui me reste ici?"—" La Com-" mune vous le laisse," dit Manuel. " Mais comme " il ne pourroit suffire à votre service, on enverra " des gens pour l'aider."—" Je n'en veux pas," dit

* Cet Hôtel qui avoit appartenu au Duc de Caumont de la Force, avoit été acheté par l'Hôtel de la Ville, et converti en une prison destinée à renfermer les malfaiteurs et les personnes arrêtées pour dettes.

le Roi ; " ce qu'il ne pourra pas faire" (en parlant de moi), " nous y suppléerons. A Dieu ne plaise " que nous donnions volontairement aux personnes " qu'on nous enlève, le chagrin de se voir rem- " placées par d'autres!"

En présence de Manuel, la Reine et Madame Elisabeth m'aidèrent à préparer pour ces nouveaux prisonniers de la Force *, les choses qui leur étoient le plus nécessaires. L'activité que ces deux Princesses mettoient à faire, avec moi, les paquets de linge et des autres effets, étonna Manuel ; il vit que, comme le Roi venoit de l'annoncer, la Famille Royale pouvoit se passer de tout service étranger. Depuis ce jour, jusqu'à celui où, de nouveau, je fus enlevé du Temple pour n'y plus reparoître, je restai à peu près seul chargé de tout le service intérieur de la Famille Royale. Il n'étoit pas même resté auprès des Princesses une femme pour les servir!

* Ces prisonniers comparurent, le 2 Septembre, jour des massacres, devant le tribunal qui dévoua tant de victimes à la mort. Néanmoins, tous, à l'exception de la Princesse de Lamballe, furent acquittés. *Chamilly*, honoré par le Testament de Louis XVI, de la même recommandation que moi, étoit de ce nombre. Depuis, il a péri sur l'échafaud. Croira-t-on qu'il fut accusé d'avoir composé le Testament de Louis XVI, comme si quelqu'autre que ce religieux Monarque avoit pu en être l'auteur?

Que ne puis-je épargner à la sensibilité de mes lecteurs, le récit des barbaries auxquelles fut en butte la Majesté Royale! Mais ce tableau doit être présenté dans tous ses détails. Une simple esquisse ne pourroit jamais en donner l'idée.

Le lendemain de ma réintégration dans la Tour du Temple, Madame Elisabeth quitta son premier logement *, pour s'établir dans celui de Monsieur le Dauphin. Depuis ce jour, le jeune Prince coucha dans la chambre de la Reine. Madame Royale, qui, jusque-là, avoit couché auprès du lit de Sa Majesté, passa les nuits dans la chambre de Madame Elisabeth.

Chargé du service de toute la Famille Royale, et désirant épargner aux Princesses des soins auxquels leur rang les rendoit si étrangères, je distribuois les heures de la journée de manière à remplir tout ce que la nécessité des circonstances exigeoit.

A sept heures, le Roi se levoit, s'habilloit, et passoit dans la petite Tour. C'étoit là qu'il se livroit, comme je l'ai déjà dit, à ses exercices ordinaires de prière et de lecture. Pendant ce temps là, je disposois la chambre pour le retour du Roi.

* Ce logement étoit, ainsi que je l'ai dit plus haut, une ancienne cuisine.

A huit heures, je descendois chez la Reine ; je la trouvois levée, ainsi que Monsieur le Dauphin ; elle ne pouvoit disposer avec liberté, que des instans qui s'écouloient depuis son lever jusqu'au moment où je me présentois. Avec moi, entroient, pour le reste du jour, les municipaux constitués de garde par la Commune. Ils passoient la journée dans la chambre même de la Reine, et la nuit dans cette pièce qui séparoit son logement de celui de Madame Elisabeth. L'occupation des Princesses, quand la nécessité ne les forçoit pas de réparer leurs vêtemens, ceux du Roi *, et de Monsieur le Dauphin, étoit un ouvrage de tapisserie.

Le Roi continuoit lui-même l'éducation de son fils ; sa méthode de lui enseigner la géographie, que Sa Majesté possédoit parfaitement, étoit de marquer sur un papier vélin, les points limitatifs des provinces, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières. A ce cadre, ainsi préparé, Monsieur le Dauphin adaptoit les noms des provinces, des villes, &c. &c.

De son côté, la Reine, livrée toute entière aux

* Pendant plusieurs jours, le Roi n'ayant eu qu'un seul vêtement, je fus, plus d'une fois, dans le cas de profiter du moment où Sa Majesté étoit couchée, pour le porter chez Madame Elisabeth, qui passoit une partie de la nuit à le raccommoder.

soins maternels que Madame Elisabeth partageoit avec elle, instruisoit Madame Royale dans les principes de la religion, et faisoit succéder à ces graves exercices, des leçons de musique et de dessin. A cette occasion, il me souvient, que l'ordre m'ayant été donné de demander au maître de dessin de la Princesse *, des modèles de têtes qu'elle pût copier, il m'en fit remettre un certain nombre. Cet envoi excita contre la Famille Royale, l'humeur d'un municipal qui vouloit absolument voir dans ces têtes, copiées d'après l'antique, les portraits des principaux Monarques coalisés contre la France. Peu s'en fallut qu'il ne les retint et ne me dénonçât.

Il n'étoit point de privations qu'on n'affectât de faire éprouver à la Famille Royale. Vêtemens, linge de corps, linge de lit et de table, couverts, assiettes, en un mot, tous les objets du service le plus ordinaire, étoient en si petite quantité, qu'ils ne pouvoient suffire au besoin journalier. Pendant quelques nuits, je fus réduit à garnir le lit de Monsieur le Dauphin, de draps troués en plusieurs endroits.

Le dîner fini†, le Roi passoit ordinairement dans

* M. Van Blarenberg, aussi recommandable par son talent, que par son attachement à la Famille Royale.

† Le Roi dinoit à deux heures, et soupoit à neuf.

le cabinet de livres du garde des archives de l'Ordre de Malthe, qui, précédemment, occupoit le logement de la Tour. La bibliothèque étoit restée en place, et Sa Majesté venoit y choisir des livres. Un jour, étant avec le Roi dans ce cabinet, il me montra, du doigt, les œuvres de Rousseau et de Voltaire. " Ces deux hommes," me dit-il, à voix basse, " ont perdu la France." Dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue Latine, et de pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières leçons à Monsieur le Dauphin, le Roi traduisoit des Odes d'Horace, et quelquefois Cicéron. Pour le distraire de ses lectures et de son travail, qu'il étoit toujours pressé de reprendre, la Reine, et Madame Elisabeth, faisoient avec lui, après le dîner, une partie, tantôt de piquet, tantôt de trictrac; le soir, l'une ou l'autre Princesse, lisoit, à haute voix, une pièce de théâtre.

A huit heures du soir, je dressois, dans la chambre de Madame Elisabeth, le souper de Monsieur le Dauphin. La Reine venoit y présider. Ensuite, lorsque les municipaux étoient assez loin pour ne rien entendre, Sa Majesté faisoit réciter à son fils la prière suivante:

" Dieu tout-puissant! qui m'avez créé et racheté, " je vous adore. Conservez les jours du Roi, mon

" père, et ceux de ma famille! Protégez-nous " contre nos ennemis! Donnez à Madame de " Tourzel les forces dont elle a besoin, pour sup- " porter les maux qu'elle endure à cause de nous!"

Après cette prière, je couchois Monsieur le Dauphin. La Reine et Madame Elisabeth restoient alternativement auprès de lui. Le souper servi, je portois à manger à celle des deux Princesses que ce soin retenoit. Le Roi, en sortant de table, alloit aussitôt auprès de son fils. Après quelques momens, il prenoit, à la dérobée, la main de la Reine, et celle de Madame Elisabeth, recevoit les caresses de Madame Royale, et remontoit dans sa chambre. Passant ensuite dans la petite Tour, Sa Majesté n'en sortoit plus qu'à onze heures, pour venir se coucher *.

Ce n'étoit qu'au moment où je levois et couchois le Roi, qu'il hasardoit de me dire quelques mots.

* Cet intervalle étoit le temps où j'avois à souffrir davantage. Seul alors avec le municipal de garde, j'étois contraint d'entendre tout que cet homme se plaisoit à proférer d'horreurs contre le Roi. L'imputation habituelle rouloit sur ce que Sa Majesté haïssoit le peuple et l'avoit trahi. " Cela, n'est-il pas vrai?" me disoit-on. " A coup sûr, tu penses comme nous? Si non, tu ne " peux être que le complice de cet ennemi de la nation." A ces propos, j'opposois un air glacial, et le plus morne silence. " Tu " ne réponds rien; donc, tu n'es pas patriote." Je restois muet, étant resigné à tout événement.

Assis, et couvert par ses rideaux, ce qu'il me disoit n'étoit point entendu par le Commissaire. Un jour que Sa Majesté avoit eu les oreilles frappées des injures dont le municipal de garde m'avoit accablé, " Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui," me dit le Roi. " Eh bien! pour l'amour " de moi, continuez de supporter tout: ne répli- " quez rien." J'exécutai facilement cet ordre. Plus le poids du malheur s'appesantissoit sur mon Maître, plus sa personne me devenoit sacrée.

Une autre fois, comme j'attachois au chevet de son lit une épingle noire, dont j'avois fait une espèce de porte-montre, le Roi me glissa dans la main un papier roulé. " Voilà de mes cheveux," me dit-il; " c'est le seul présent que je puisse vous faire dans " ce moment." Ombre à jamais chérie! Je le conserverai soigneusement ce don précieux! Héritage de mon fils, il passera à mes descendans: et tous verront dans ce témoignage particulier des bontés de Louis XVI, qu'ils eurent un père, qui, par sa fidélité, mérita l'affection de son Roi!

Le Roi, je n'en peux douter, prévoyoit que, bientôt, on viendroit m'arracher de la Tour. Cette idée le tourmentoit. Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchois, l'une donnoit dans la chambre de Sa Majesté, l'autre sur l'escalier. Par cette der-

nière, souvent au milieu de la nuit, entroient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étois pas occupé de correspondances secrètes. Une nuit, entr'autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avoit fait dans sa visite nocturne, le Roi conçut pour moi des inquiétudes. Dès la pointe du jour, Sa Majesté, pieds nus et en chemise, entro'uvrit doucement la porte qui communiquoit de sa chambre à la mienne. Aussitôt, je m'éveillai. La vue du Roi, l'état dans lequel il étoit, me saisirent. "Sire," dis-je avec émotion, "Votre Majesté veut-elle quelque chose?" —"Non; mais, cette nuit, il s'est fait du mouve-" ment dans votre chambre, j'ai craint qu'on ne " vous eût enlevé. Je voulois voir si vous étiez en-" core près de moi." Combien mon cœur fut ému! Le Roi se recoucha, et dormit paisiblement.

Cependant, les relations que j'étois forcé d'avoir avec les Commissaires de la Commune, pour le service de la Famille Royale, étoient de plus en plus épineuses. La demande des choses les plus indispensables m'obligeoit de revenir plusieurs fois à la charge. Dans ces circonstances, un particulier s'introduisit au Temple, je ne sais à quel titre. Il y prenoit un ton de maître, y commandoit, se mêloit de tout, affectoit l'air le plus important. Trompé par cette apparence de pouvoir, je me flattai

d'obtenir, par la médiation de ce nouveau maître, ce que souvent la dureté des autres différoit tant à m'accorder : je m'adressai à lui. Cette tentative produisit le plus mauvais effet. Jaloux de leur pouvoir, les municipaux m'interdirent toute communication avec cet *intrigant ;* ce fut le nom qu'ils lui donnèrent. Cet homme a joué longtemps un rôle actif dans la révolution. Quelques mois plus tard, Adjudant de Ronsin, quand ce féroce Lieutenant de Robespierre commandoit en chef l'armée révolutionnaire de Paris, il m'arrêta, de sa propre autorité, et fut la cause de ma détention pendant onze mois.

Durant les premiers jours de la captivité au Temple, la Famille Royale descendit quelques fois dans le jardin, pour s'y promener. Alors, elle marchoit, conduite par Santerre, et environnée de la bande municipale. Santerre absent, la promenade n'avoit pas lieu. Monsieur le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, si nécessaires à son âge, souffroit sensiblement de cette privation. Au reste, la Famille Royale ne descendoit au jardin que pour s'y voir exposée chaque fois à de nouvelles insultes. Au moment de son passage, les gardes du service extérieur, placés au bas de la Tour, affectoient de se couvrir et de s'asseoir; à peine la Famille Royale

étoit-elle passée, qu'ils se levoient aussitôt et se découvroient.

Tant que je restai au Temple, le Roi, malgré ses demandes réitérées, ne put obtenir la lecture d'aucuns journaux. Il n'en connoissoit d'autres que ceux oubliés quelquefois, ou laissés, à dessein, par un des municipaux, sur la table de l'antichambre. Un jour, sur l'un de ces papiers, je lus, écrit au crayon: "*Tremble, Tyran, la Guillotine* "*est permanente.*" Je déchirai et brûlai la feuille. Ces menaces couvroient habituellement les murs. Des soldats factionnaires les crayonnoient jusque sur la porte de la chambre du Roi. Toute mon attention à les faire disparoître, n'empêchoit pas que les yeux de Sa Majesté n'en fussent quelquefois frappés. Et, quels hommes taxoient le Roi de tyrannie! Des scélérats, les oppresseurs de la nation, des monstres souillés de meurtres et de rapines!

Pour donner au Roi une connoissance sommaire des journaux que, tous les soirs, on venoit crier sous les murs du Temple, je montois dans la petite Tour, à l'heure du passage des crieurs. Là, me hissant à la hauteur d'une fenêtre aux deux-tiers bouchée, je m'y tenois jusqu'à ce que j'eusse pu saisir les annonces les plus intéressantes. Alors, je revenois dans la pièce qui précédoit la chambre de

la Reine. Madame Elisabeth passoit au même instant dans sa chambre : je l'y suivois, sous quelque prétexte, et lui rendois compte de ce que j'avois pu recueillir. Rentrée dans la chambre de la Reine, Madame Elisabeth alloit se placer au balcon de la seule fenêtre qui n'eût pas subi le sort des autres, qu'on avoit condamnées dans la majeure partie de leur ouverture. Le Roi, sans que les municipaux eussent lieu d'en prendre ombrage, venoit à cette fenêtre, comme pour respirer l'air. Son auguste sœur lui répétoit alors ce que j'avois pu lui rapporter. Ce fut par ce moyen que Sa Majesté fut instruite de l'entrée des troupes coalisées, sur le territoire de France ; de la reddition de Longwi et de Verdun ; de la désertion de M. de la Fayette, avec son Etat-Major * ; de la mort de M. de la Porte,

* M. de la Fayette, instruit du triomphe des Jacobins, dans la nuit du 10 Août, ainsi que du projet qu'ils avoient de le faire arrêter, abandonna son camp, le 19 Août. Suivi des principaux officiers de l'Etat-Major de son armée, il passa sur le territoire Liégeois, fut arrêté à Rochefort, et conduit à Wesel, forteresse appartenant au Roi de Prusse. A l'approche des François, M. de la Fayette, et une partie de sa suite (l'autre ayant été mise en liberté à Anvers), fut transféré à Magdebourg, forteresse dans les Etats Prussiens. En 1795, l'Empereur, François II, le fit transférer dans la citadelle d'Olmutz, où il est resté enfermé jusqu'à la signature du traité de *Campo-Formio*, au mois d'Octobre, 1797 : alors, rendu à la liberté, il fut conduit à Hambourg.

Intendant de la Liste Civile *, de celle de Durosoi †; enfin, de la plupart des principaux événemens.

Soit que l'attention journalière que je donnois aux crieurs publics eût été soupçonnée, soit que l'on prît à tâche de renouveler dans l'âme des augustes Captifs l'anxiété et les alarmes, des colporteurs publioient journellement de sinistres annonces, quelquefois aussi des choses controuvées. Un jour, l'un d'eux annonça qu'un décret ordonnoit de séparer le Roi de sa famille. Dans ce moment, la Reine, à portée d'entendre distinctement la voix du crieur, éprouva un saisissement dont elle eut peine à se remettre. Il lui resta depuis une impression de terreur qui ne s'effaça plus.

Chaque jour mettoit à de nouvelles épreuves la patience du Roi. Un matin, au moment où il s'habilloit, le municipal de service s'approcha, et prétendit fouiller Sa Majesté. Sans laisser voir la moindre impatience, le Roi tira de ses poches ce

* Le 24 Août, M. de la Porte fut décapité sur la Grande Place du Carrousel, vis-à-vis du Palais des Thuileries. Son jugement prononcé, il protesta de son innocence, et mourut avec autant de dignité que de courage.

† Durosoi rédigeoit le journal, intitulé: *La Gazette de Paris.* Marchant à la mort, le 25 Août, fête de St. Louis, il dit: *qu'il étoit beau pour un royaliste, comme lui, de mourir le jour de St. Louis.*

qu'elles contenoient, et le déposa sur la cheminée. Ce municipal examina chaque chose avec attention, puis me remettant le tout: " Ce que j'ai fait," dit-il, " j'ai reçu l'ordre de le faire " Après cette scène, le Roi m'ordonna de ne lui présenter désormais ses habits, que les poches retournées. En conséquence, tous les soirs, j'avois soin de vider, lorsque le Roi étoit couché, les poches de ses vêtemens. A quelques jours de là, ce municipal expira d'une manière tragique *.

Dans le même temps, un autre municipal, maître de pension à Paris, alors Commissaire de la Commune au Temple, me remit un mémoire, par lequel il demandoit à être nommé Instituteur de Monsieur le Dauphin. Il avoit, me dit-il, présenté le double de ce mémoire au Comte Alexandre de Beauharnois, à l'époque où ce Député présidoit l'Assemblée Constituante. Thomas, c'étoit le nom du municipal, me

* Ce Commissaire du Temple s'appeloit Meunier. Il étoit marchand d'images. Emporté dans Paris par un cheval des écuries du Louvre, qu'il avoit eu l'imprudence de monter, il passoit près du Pont au Change. Plusieurs fois, une sentinelle lui cria: *Qui vive?* Il fut impossible au municipal de s'arrêter. La sentinelle, qui crut sa consigne violée, tira sur lui, et le tua. La Commune du 10 Août, dont il étoit membre, lui décerna, sur les ruines de la Bastille, les honneurs d'un enterrement civique.

pria de parler au Roi de sa supplique, et d'y joindre mes sollicitations. " Il m'est presque impossible " de vous servir," lui répondis-je ; " je ne parle au " Roi qu'autant que Sa Majesté daigne m'adresser " la parole. D'ailleurs," ajoutai-je, " dans les cir- " constances présentes, votre demande ne pourroit " être accueillie." A cet instant, le Roi parut. Thomas protesta de sa fidélité, et témoigna son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accabloient Sa Majesté. " Je m'a- " baisserois," dit le Roi, " si je paroissois sensible " à la manière dont on me traite. Si Dieu per- " mettoit que je reprîsse, un jour, les rênes du " gouvernement, on verroit que je sais pardonner." Le municipal saisit cette occasion de mettre en avant sa demande. " Pour l'instant," reprit Sa Majesté, " je suffis à l'éducation de mon fils."

Avant la translation du Roi au Temple, la Liste Civile avoit été supprimée. Un décret avoit réglé que le Roi recevroit annuellement, pour ses dépenses, une somme de cinq cents mille livres. En vain, j'écrivis plusieurs fois au Maire, de la part de Sa Majesté, pour demander des payemens à compte sur cette somme. Le Maire ne répondit pas. C'étoit un chagrin sensible pour le Roi. Prévoyant le sort qui lui étoit réservé, il auroit voulu acquitter,

Digitized by Google

chaque mois, les avances que lui faisoient les fournisseurs.

J'avois également demandé, par écrit, au Maire qu'il fût permis aux médecins ordinaires de la Famille Royale de lui donner des soins, et que les médicamens à son usage fussent pris chez l'apothicaire de Sa Majesté. Ces demandes demeurèrent presque toujours sans réponse.

En venant au Temple, le Roi n'avoit qu'une très-légère somme en numéraire. Manuel ayant fait diverses emplettes, dont je lui avois donné la note, me les envoya, avec le mémoire des frais, montant à *cinq cents vingt-six livres*. A la vue de ce mémoire, que Manuel avoit signé, " Je suis " hors d'état," me dit Sa Majesté, " d'acquitter, de " ma bourse, une pareille dette." Une somme de six cents livres, qui me restoit, épargna au Roi l'humiliation de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire. Sur mes instances, Sa Majesté me permit de solder le mémoire.

C'est à tort qu'il a été publié par certains journaux que, dans sa détresse, le Roi avoit accepté un emprunt de Pétion. Ce Maire, il est vrai, remit une somme à Sa Majesté ; mais, c'étoit un à-compte de celle que lui attribuoit le décret de l'Assemblée Nationole. Le reçu donné par le Roi, por-

toit: " Le Roi reconnoît avoir reçu de M. Pétion, la " somme de deux mille cinq cents vingt-six livres, " y compris les cinq cents vingt-six livres que MM. " les Commissaires de la Municipalité se sont char- " gés de remettre à M. Hue, qui les avoit avancées " pour le service du Roi. A Paris, le 3 Septem- " bre, 1792.

" LOUIS."

On eût dit, qu'en entrant au Temple, chaque municipal avoit pour mission d'aggraver la captivité de la Famille Royale. " Quel quartier habitez- " vous?" demandoit, un jour, la Reine, à l'un de ces hommes qui assistoient au dîner.—" La patrie," répondit-il, avec arrogance.—" La patrie, c'est la " France," répliqua la Reine. J'en ai vu s'opiniâtrer à rester jusqu'à l'heure du coucher, dans la chambre de la Reine, et n'en sortir qu'à force d'instances. Les mouvemens, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence même de Leurs Majestés, étoit interprété méchamment.

Le service de la Tour roulant tout entier sur moi, le Roi craignit que la continuité d'une semblable fatigue ne fût au-dessus de mes forces. Pour me soulager, Sa Majesté fit demander au Conseil Municipal d'envoyer dans la Tour un homme propre aux ouvrages de peine. Le Maire nomma, pour ce

service, un ancien employé aux barrières de Paris, appelé *Tison*. Il vint au Temple avec sa femme. Jusqu'à l'époque où je fus enlevé de la Tour, je n'eus à me plaindre ni de l'un, ni de l'autre. La femme étoit d'un caractère doux et compatissant. Son mari, à l'exemple du plus grand nombre des gens de sa classe, étoit imbu de préventions contre le Roi. Les gagner, et faire ensorte qu'ils allégeâssent, de tout leur pouvoir, la captivité de la Famille Royale, fut l'objet de mes soins.

J'étois instruit que, dans Paris, il se faisoit des visites domiciliaires fréquentes et nocturnes ; qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, de gentilshommes, de militaires, en un mot, de personnes soupçonnées de ne pas aimer la révolution, étoient emprisonnées ; j'en informai la Reine.—" Je n'ai pas à me repro-" cher," me dit-elle, " d'avoir causé la détention de " ceux qui nous servoient. Longtemps avant la " journée du 10 Août, je ne me suis jamais cou-" chée sans avoir brûlé tous les papiers capables de " compromettre nos amis."

Le 24 Août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du Roi. Eveillé par le bruit, je me levai à la hâte ; je les vis s'approcher du lit de Sa Majesté. " En exécution d'un Arrêté de la Commune," dit

l'un d'eux, " nous venons faire la visite de votre " chambre, et enlever les armes qui peuvent s'y " trouver.—" Je n'en ai point," répondit le Roi." Ils cherchèrent néanmoins, et n'ayant rien trouvé ; " Cela ne suffit pas," reprirent-ils. " En entrant " au Temple, vous aviez une épée, remettez-la." Contraint à tout souffrir, Sa Majesté m'ordonna d'apporter son épée. Concourir, quoiqu'involontairement, à désarmer mon Roi, étoit pour moi une idée révoltante. Je remis au Roi son épée. " Mes- " sieurs," leur dit-il, " je la dépose entre vos mains. " Plus ce sacrifice me coûte, plus il vous garantit " mon amour pour la tranquillité publique."

Le lendemain, à son lever, le Roi me témoigna combien cette insulte lui étoit pénible. Aucune jusqu'alors ne m'avoit paru l'avoir affecté aussi vivement. Sa Majesté m'ordonna d'écrire sur-le-champ au Maire de Paris, ce qui s'étoit passé, la nuit précédente, et de lui demander, de sa part, qu'il fût enfin statué sur le mode dont on devoit lui annoncer les Arrêtés de la Commune. Pétion ne fit point de réponse.

Ce désarmement du Roi augmenta mes inquiétudes pour ses jours. Le soir même, l'apparition d'un nouveau municipal (c'étoit un bonnetier), sembla justifier mes craintes. Cet homme, de

haute taille, de complexion robuste, d'une figure bazannée et sombre, tenant en main un bâton noueux, entra dans la chambre du Roi : Sa Majesté venoit de se mettre au lit. " Je viens faire ici," dit-il, en entrant, " une perquisition exacte. On ne " sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que " Monsieur" (il parloit du Roi) " n'a aucun moyen " de s'évader." Ce début étoit fait pour redoubler mes alarmes : cet homme, disois-je, a, sans doute, des intentions coupables. Puis, lui adressant la parole : " Vos collègues ont fait ici cette recherche, " la nuit précédente ; le Roi a bien voulu la souf- " frir."—" Il l'a bien fallu," répliqua le municipal ; " s'il avoit résisté, qui eût été le plus fort?" A ces mots, je crus plus que jamais à la réalité de mes soupçons. Résolu de défendre jusqu'à mon dernier soupir, la vie de mon Maître : " Je ne me couche- " rai pas," dis-je à ce Commissaire, " je resterai " près de vous."—" Fatigué, comme vous l'êtes," me dit le Roi, " couchez-vous ; je vous l'ordonne." Sans répliquer à cet ordre, je me retirai ; mais, la disposition de la porte empêchant que, de son lit, le Roi pût apercevoir le mien, je m'y jetai tout habillé, les yeux fixés sur cet homme, et prêt, au moindre mouvement suspect, à m'emparer de lui. Ma frayeur n'étoit pas fondée ; ce municipal qui

avoit pris à tâche de paroître si redoutable, dormit jusqu'au matin d'un sommeil profond. Le lendemain de cette nouvelle scène, le Roi me dit à son lever: " Cet homme vous a causé une vive alarme: " j'ai souffert de votre inquiétude, et, moi-même, " je ne me suis pas cru sans danger; mais, dans " l'état où ils m'ont réduit, je m'attends à tout!"

Le surlendemain, le Maire écrivit au Roi, que M. Clery se proposoit pour le service de Monsieur le Dauphin. " Lisez cette lettre," me dit Sa Majesté, " et répondez au Maire que j'y consens. " Ajoutez-lui que je ne peux voir, sans indigna- " tion, que la Municipalité affecte de ne pas ré- " pondre aux demandes que j'ai faites, et surtout, " à celle de laisser entrer le médecin ordinaire de " mes enfans *."

Le même jour, un Commissaire municipal introduisit M. Clery dans la Tour †.

Obsédées dans tous les instans par les geoliers municipaux, la Reine et Madame Elisabeth ne pouvoient qu'à la dérobée me donner leurs ordres, et

* Ce médecin étoit M. Brunier. Le lendemain de la mort du Roi, il fut permis à ce fidèle serviteur d'entrer au Temple, pour y donner des soins à la Famille Royale.

† Depuis plusieurs années, M. Clery étoit attaché au service de Monsieur le Dauphin, en qualité de Valet de Chambre.

quelquefois me parler de leurs peines. Un jour, que l'ordre de mon service m'avoit fait entrer chez Madame Elisabeth, je trouvai cette Princesse en prières ; mon premier mouvement fut de me retirer. " Restez," me dit-elle, " vaquez à vos occupations; " je n'en serai point dérangée." Voici quelle étoit la prière de Madame Elisabeth : elle me permit de la copier.

" Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, O mon Dieu ! " je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne " m'arrivera rien que vous n'ayez prévu de toute " éternité. Cela me suffit, O mon Dieu ! pour " être tranquille. J'adore vos desseins éternels : " je m'y soumets de tout mon cœur : je veux tout, " j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout ; " j'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon " Sauveur, vous demandant, par son cœur sacré, " et par ses mérites infinis, la patience dans nos " maux, et la parfaite soumission qui vous est due " pour tout ce que vous voudrez et permettrez."

Sa prière étant achevée, " C'est moins pour le " Roi malheureux," dit-elle, " que pour son peuple " égaré, que j'adresse au Ciel des prières. Daigne " le Seigneur se laisser fléchir et jeter sur la France " un regard de miséricorde !" Cet acte de générosité héroïque fit sur moi une impression que Ma-

dame aperçut. " Du courage," reprit-elle ; " Dieu " ne nous envoie jamais plus de peines que nous " n'en pouvons supporter."

L'état habituel de contrainte dans lequel les municipaux tenoient leurs prisonniers, étoit tel que les Princesses n'avoient plus dans la Tour qu'un seul endroit où, par un reste d'égard pour la décence, il leur fût permis d'être seules. Averti par un signe que me faisoit la Reine ou Madame Elisabeth, en passant dans l'anti-chambre, je les suivois, sous le prétexte de quelque objet de service. La chambre où couchoit Madame Elisabeth, précédoit le lieu dont je parle. De cette chambre, je pouvois, sans témoins, recevoir les ordres de l'une ou de l'autre de ces Princesses. Dans ces circonstances, je fus honoré de plusieurs entretiens ; je dois en rapporter deux.

Les troupes combinées de l'Empereur et du Roi de Prusse, commandées par le Duc régnant de Brunswick venoient d'entrer en France. Les factieux, frappés de terreur, étoient plus irrités que jamais contre la Famille Royale. La Reine, qui le savoit, me dit à cette occasion. " Tout m'annonce " que je dois être séparée du Roi. J'espère que " vous resterez avec lui. Comme François, comme " l'un de ses fidèles serviteurs, pénétrez-vous bien

" des sentimens que vous devez toujours lui expri-
" mer, et que je lui ai souvent manifestés. Rap-
" pelez au Roi, quand vous pourrez lui parler seul,
" que jamais l'impatience de briser nos fers ne doit
" arracher de lui aucun sacrifice indigne de sa gloire.
" Surtout, point de démembrement de la France.
" Que sur ce point, aucune considération ne l'égare.
" Qu'il ne s'effraie ni pour ma sœur, ni pour moi.
" Représentez-lui que toutes deux nous préférons
" voir plutôt notre captivité indéfiniment prolongée,
" que d'en devoir la fin à l'abandon de la moindre
" place forte. Si la Divine Providence nous fait
" recouvrer notre liberté, le Roi a résolu d'aller
" établir momentanément sa résidence à Strasbourg.
" C'est également mon désir. Il se pourroit que
" cette ville importante fût tentée de reprendre sa
" place dans le Corps Germanique. Il faut l'en
" empêcher et la conserver à la France."

" Je suis pénétré," répondis-je, " de la marque
" de confiance, dont la Reine daigne m'honorer:
" Mais, dois-je perdre de vue ma double qualité de
" sujet et de serviteur?"—" L'intérêt de la France
" avant tout," reprit la Reine.

Le ton avec lequel Sa Majesté s'exprimoit, me fit sentir que, dans ces conjonctures, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph, de Léopold, et la

tante de François II, n'étoit plus que l'épouse du Roi de France et la mère de l'héritier du trône.

Deux jours après, j'eus encore dans le même lieu un entretien avec la Reine. C'étoit au retour de la promenade du jardin; Santerre y avoit accompagné la Famille Royale. " Cet homme," me dit la Reine, " que vous voyez aujourd'hui notre geo-" lier, a plusieurs fois sollicité et obtenu du Roi " des sommes considérables sur les fonds de la Liste " Civile. Combien d'autres dans la Garde Nationale, " dans l'Assemblée même, ont, sous divers prétextes, " obtenu du Roi des secours pécuniaires, et se mon-" trent en ce moment nos plus mortels ennemis! " Avant le 10 Août, les égaremens de Dumou-" rier*, la pusillanimité de M. de la Fayette et " les erreurs du Duc de Liancourt ayant trompé " toutes nos espérances, de quoi nous ont servi les " fortes sommes † que nos amis ont distribuées à

* L'anecdote qui suit prouvera que M. Dumourier a reconnu lui-même ses égaremens.

Paul Ier, Empereur de Russie, avoit permis qu'il lui présentât des plans de campagne pour la guerre que ce Prince méditoit. Arrivé à Pétersbourg, au mois de Février, 1800, admis à l'audience de l'Empereur, " Général," lui dit Sa Majesté, " vous " n'avez pas toujours été des nôtres."—" Sire," répondit M. Dumourier, " c'étoit plus le tort de mon esprit, que celui de " mon cœur."

† Ces fortes sommes étoient dues en grande partie au Procureur Général de l'Ordre de Malthe (Bailli d'Estourmel), au Duc du

" Pétion, à Lacroix, et à d'autres conjurés? Ils " ont reçu l'argent et nous ont trahis."

Depuis que Tison et sa femme étoient dans le Temple et que Clery y partageoit mon service, les soins auxquels j'avois été seul assujetti quelque temps, étoient diminués. Mais, si la peine du corps étoit moindre pour moi, il s'en préparoit, pour mon cœur, une au-dessus de tout. Les marques de bienveillance signalée que me donnoient le Roi et la Famille Royale, portoient ombrage à certains municipaux. Je m'en étois aperçu; j'avois même des raisons pour craindre de me voir, d'un moment à l'autre, enlevé de la Tour. Cette appréhension n'étoit que trop fondée. Cependant, rien n'avoit annoncé le coup qui étoit prêt à me frapper.

Le 2 Septembre, j'avois rempli mes fonctions ordinaires. Le Roi et la Famille Royale étoient descendus dans le jardin pour s'y promener. Resté seul dans la chambre de la Reine, je m'étois mis à la fenêtre pour y respirer un moment. Vers les cinq heures, j'entendis tout à coup battre la générale. Un bruit confus me fit soupçonner quelque mouvement extraordinaire dans Paris. Ce que, peu

Châtelet, à M. Bertrand de Moleville, et à quelques autres sujets fidèles. Le Duc du Châtelet, condamné pour ce fait et pour son attachement à la cause royale, a péri sur l'échafaud.

de jours avant, un municipal m'avoit dit en confidence, sur des visites domiciliaires, des enlèvemens d'armes et de nombreux emprisonnemens, revint à ma pensée. Mille conjectures sinistres occupoient mon esprit, lorsque, soudain, je vis deux Commissaires, sortant du Palais du Temple, s'avancer à grands pas vers la Famille Royale et la faire remonter aussitôt. J'étois avec Clery dans la chambre du Roi, qui dans ce moment étoit entouré de sa famille. Sa Majesté reçut debout les deux municipaux. Mathieu, l'un de ces Commissaires, étoit un ex-capucin. De ma vie, je n'oublierai le discours atroce de ce moine apostat.

" Monsieur," dit-il au Roi, " vous ignorez ce " qui se passe dans Paris. On bat la générale dans " tous les quartiers, on a tiré le canon d'alarme, le " peuple est en fureur et veut se venger. Ce n'é- " toit pas assez d'avoir fait assassiner nos frères, le 10 " Août, d'avoir employé, contre eux, des balles " machées dont on a ramassé des milliers dans les " Thuileries ; c'est vous qui faites encore marcher " contre nous un ennemi féroce qui menace de nous " massacrer, d'égorger nos femmes et nos enfans. " Notre mort est jurée, nous le savons ; mais avant " qu'elle nous atteigne, vous et votre famille périrez " de la main même des officiers municipaux qui

" vous gardent. Il est temps encore ; et si vous le " voulez, vous pouvez. . . ."—" J'ai tout fait pour " le bonheur du peuple," répondit le Roi avec fermeté : " il ne me reste plus rien à faire."

Souvent je me suis rappelé cette réponse, lorsque j'entendois parler d'une prétendue lettre de Louis XVI au Roi de Prusse, pour déterminer la retraite de ce Monarque*. M. de Malesherbes et M. de Sèze, défenseurs officieux du Roi, m'ont confirmé l'inexistence de cette lettre que je trouvois si contraire aux vœux que j'avois entendu former à Louis XVI et à la Famille Royale pour leur délivrance.

A peine le Roi, auprès de qui j'étois en cet instant, eut-il cessé de parler que Mathieu reprit. " Je " vous arrête."—" Qui ? moi . . . . . !" dit Sa Ma- " jesté."—" Non. Votre valet de Chambre."— " Qu'a-t-il fait . . . . . ? Il m'est attaché ; voilà son " crime. Du moins, n'attentez pas à ses jours" !— " De quel droit m'arrêtez-vous ?" dis-je alors au " municipal. Où prétendez-vous me conduire ?"— " Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Ma- " thieu ; j'ai mes ordres."—Je voulus monter dans

* On a débité que cette lettre avoit été écrite, lorsque le Roi de Prusse, déjà maître de Longwy et de Verdun, marchoit à la tête d'une armée victorieuse, sur Châlons en Champagne, et n'étoit plus qu'à quarante-cinq lieues de Paris.

ma chambre. Mathieu me saisit par le bras. " Reste-" là," me dit-il, " tu es sous ma garde." Il ne me permit d'y aller qu'avec lui.

Je voulois emporter avec moi quelque peu de linge et des rasoirs. " Point de rasoirs," me dit le municipal, " où je vais te mener, on te rasera. Je " peux même t'assurer que les barbiers ne te man-" queront pas." Je compris le vrai sens des paroles de Mathieu . . . . . Je gardai le silence, persuadé que j'allois droit à l'échafaud. J'eus à peine quitté ma chambre, que les scellés furent mis sur les deux portes et ne furent levés qu'après la mort de Louis XVI. Descendu dans la chambre de la Reine, je rendis au Roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernoient *, " Homme " malheureux!" me dit-il, le cœur navré, " le peu " d'argent qui vous restoit, vous l'avez avancé " pour moi †. Aujourd'hui, vous partez; et vous " êtes sans ressource."—" Sire, je n'ai besoin de " rien . . . . . ." Les larmes et les sanglots me suffo-quoient. Chaque personne de la Famille Royale m'honora de quelque témoignage de sensibilité. Cette

* Ces papiers étoient l'état des vêtemens et de quelques dépenses particulières du Roi.

† Cette somme de cinq-cents vingt-six livres que j'avois avancée pour le service du Roi, me fut remise par la Municipalité, plusieurs mois après ma sortie de prison.

scène attendrissante pouvant avoir de funestes effets, je fis sur moi un nouvel effort. " Je suis prêt " à vous suivre," dis-je à mes conducteurs.

Au bas de la Tour, deux Gendarmes se joignirent à Mathieu. Nous montâmes dans une voiture de place : nous partîmes. Sur le chemin que je parcourus, quel épouvantable spectacle frappa mes regards! Les passans fuyoient avec effroi. On fermoit avec précipitation les portes, les fenêtres, et les boutiques. Chacun se réfugioit dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. J'entendois les rugissemens affreux des assassins et les cris lamentables des victimes; des monstres, couverts de sang, armés de poignards, de coutelas, et de bâtons, parcouroient les rues, et montroient au peuple les trophées sanglans de leurs cruautés *.

Enfin, arrivé à la Place de Grève, une horreur inexprimable me saisit. La place étoit couverte d'un peuple immense. La plupart agitoient, dans leurs mains, des piques, des sabres, des fusils. Dans l'impossibilité d'avancer en voiture jusqu'à l'escalier de l'Hôtel de Ville, on me fit descendre et passer au milieu de cette multitude. " Bon,"

* Ils promenoient en triomphe au bout de leurs piques des lambeaux de corps humain.

disoient-ils, " voilà du gibier de guillotine, c'est le " Valet de Chambre du Tyran." A l'aspect de ce danger pressant, jaloux de ne pas déshonorer le sacrifice de ma vie, je demandai à Dieu de fortifier mon âme. Tout entier à cette pensée, j'entrai dans la salle de la Commune ; on me plaça auprès du Président.

A peu de distance, étoit Santerre. Ce Commandant de la milice Parisienne, écoutoit, d'un air capable, les plans que des gens à moitié ivres lui développoient pour arrêter les armées étrangères. D'autres proposoient de se lever en masse, et de marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du Procureur de la Commune, Billaud de Varennes, l'un des substituts, et Robespierre, s'agitoient, crioient, donnoient des ordres, et paroissoient très-animés. Dans cette salle et dans les pièces voisines, le tumulte étoit extrême.

Au milieu de ce désordre, le Président demanda du silence, et me fit une première question. Avant qu'il m'eût été possible de répondre, on s'écria, de toutes parts, *A l'Abbaye ! A la Force !* Dans ce moment, on y massacroit les prisonniers. Le calme rétabli, mon interrogatoire commença. Des faits, la plupart imaginaires, me furent reprochés.

" Tu as," dit l'un des municipaux, " fait entrer

" dans la Tour du Temple une malle, renfermant " des rubans tricolores et divers déguisemens: " c'étoit pour faire évader la Famille Royale."— " J'ai entendu," s'écrioit un autre, " le Roi lui dire: " quarante-cinq, et la Reine: cinquante-deux. " Ces deux mots lui désignoient le Prince de Poix et " le traître Bouillé." On me reprochoit aussi d'avoir commandé une veste et une culotte couleur Savoyard*, preuve certaine d'une intelligence avec le Roi de Sardaigne. A la vérité, j'avois signé et fait viser par les Commissaires de garde, la demande d'un vêtement de cette espèce pour Tison. Enfin, on m'accusoit d'avoir remis clandestinement certaines lettres au Roi et à la Reine, et de faire usage de caractères hiéroglyphiques, pour faciliter leur correspondance. Ces caractères hiéroglyphiques n'étoient autre chose qu'un livre d'arithmétique. Tous les soirs, avant que Monsieur le Dauphin se couchât, je posois ce livre sur son lit, afin que le jeune Prince se préparât le matin à la leçon d'arithmétique que le Roi lui donneit.

Un grief irrémissible, étoit d'avoir chanté dans la Tour l'air et les paroles, *O Richard! O mon Roi*, &c.! Je n'avois chanté ni l'air, ni les paroles. Et

* Certains habitans de la Savoie portent des vêtemens de couleur brun foncé. De là, cette expression: *Couleur Savoyard.*

quand je les aurois chantés, il étoit trop vrai que, comme *Richard,* le Roi étoit abandonné ; que ses sujets les plus dévoués à sa personne et à sa cause, s'étoient éloignés pour le servir ; que, parmi ceux qui étoient restés auprès de lui, les uns avoient été massacrés, le 10 Août, les autres étoient actuellement en arrestation ou en fuite. Devois-je avoir pour les malheurs de mon Maître, l'insensibilité qu'affectoient ses persécuteurs?

Un dernier grief étoit l'intérêt que la Famille Royale affectoit de me témoigner, tandis qu'à peine elle parloit aux Commissaires municipaux.

A ce dernier reproche, je restai muet. Les clameurs se renouvelèrent: *À l'Abbaye! A la Force!* Enfin, la fureur contre moi fut au comble, quand Billaud de Varennes s'écria: " Ce Valet renvoyé au " Temple une première fois, a trahi la confiance " du peuple, il mérite une punition exemplaire." Au même instant, un municipal se leva: " Cet " homme," dit-il, " tient les fils de la trame ourdie " dans la Tour. S'assurer de lui, le mettre au se- " cret, en tirer tous les renseignemens qu'il peut " donner, sera plus utile et plus sage que de l'en- " voyer à l'Abbaye ou à la Force." Quel que fût, en ce moment, le motif du municipal, son observation me sauva la vie. Il fut decidé de m'enfer-

mer dans un des cachots de l'Hôtel de Ville. Remis aussitôt à la garde d'un guichetier, il me fit descendre de la salle de la Commune, me fouilla, me conduisit au lieu de réclusion qui m'étoit destiné, ouvrit une porte de fer, et la referma sur moi *.

Quelle position que la mienne! Seul, au milieu des ténèbres, poursuivi par l'idée des assassinats qui se commettoient dans les prisons de Paris, entendant moi-même les égorgeurs errer autour de mon cachot et demander ma tête, laissant le Roi et la Famille Royale en captivité! Je frisonne encore, au souvenir seul de ces affreuses pensées.

En entrant dans mon cachot, la lanterne du guichetier m'avoit fait apercevoir un mauvais grabat. Je m'y traînai à tâtons. Accablé de fatigues, je cédois enfin à un sommeil qui apportoit à ma dangereuse position un oubli passager, lorsque, tout à coup, un bruit confus me réveilla. Je prêtai l'oreille; j'entendis clairement articuler ces paroles †: " Ma femme, les assassins ont fini dans les autres

* Depuis le 2 Septembre, jour de mon premier emprisonnement, le récit des détails de la Tour du Temple, appartient à M. Clery, qui me remplaça.

† C'étoit le concierge, nommé Viel, qui parloit ainsi à sa femme.

" prisons ; ils accourent à celles de la Commune. " Jette-moi vite ce que nous avons de meilleurs ef- " fets. Descends toi-même ; sauvons-nous." A ces mots, je me précipitai de mon lit. Je tombai à genoux ; et les mains levées vers le Ciel, j'attendis dans cette situation le coup fatal qui devoit me frapper. Une heure après, une voix m'appela : je ne répondis pas. On appela encore ; je prêtai l'oreille. " Approchez de votre fenêtre," dit-on à voix basse. J'approchai. " Ne vous effrayez pas," fut-il ajouté, " plusieurs personnes veillent ici sur vos " jours." Après ma sortie de prison, j'ai fait inutilement des recherches pour connoître ce généreux protecteur. Qui que vous soyez, homme sensible, quelque lieu que vous habitiez, recevez l'hommage d'une reconnoissance qui ne finira qu'avec ma vie!

Trente-six heures s'écoulèrent sans que personne entrât dans mon cachot, sans que j'eusse ni nourriture, ni l'espérance d'en recevoir. Je savois que le concierge et sa femme étoient en fuite. " Le guichetier," disois-je, " aura fui comme eux." Cette réflexion abattit le reste de mon courage. Une sueur froide, un tremblement universel et les angoisses de la mort me saisirent ; je tombai en défaillance. Revenu à moi, j'étois prêt d'appeler les assassins qu'à la clarté des réverbères je voyois

aller et venir dans la cour. J'allois leur demander de mettre fin à ma longue agonie, quand mes yeux découvrirent une foible lueur partant du plancher. A l'aide d'une mauvaise table et de deux bancs, que je plaçai l'un sur l'autre, je m'élevai jusqu'à la hauteur du plancher, et frappai plusieurs coups à cet endroit où j'entrevoyois de la lumière. Une trappe s'ouvrit. "Que voulez-vous?" me dit une voix douce. "Du pain, ou la mort," répondis-je, avec l'accent du désespoir. La personne qui me parloit étoit la femme du concierge*. "Rassurez-vous," me dit-elle, "j'aurai soin de vous." Elle me donna à l'instant du pain, de la viande, et de l'eau. Tant que dura ma captivité dans ce lieu, cette femme compatissante daigna me nourrir. Elle me passa une bouteille garnie d'ozier. Avois-je besoin d'eau, je présentois ma bouteille à l'ouverture du plancher, et la concierge y versoit l'eau avec un entonnoir. Par ce moyen, la porte de ma prison ne s'ouvroit que rarement, et je restois mieux caché.

Néanmoins, des hommes dont les bras et les habits étoient couverts de sang, s'approchoient quelquefois de la fenêtre du cachot, et cherchoient à voir quelle

* La dame Viel, dont je ne saurois trop reconnoître la sensibilité.

victime on y avoit jetée. Mais, l'obscurité de mon réduit, augmentée par leur approche, trompoit leur attente. " Y a-t-il là quelqu'un à travailler*," se demandoient-ils dans leur horrible langage. Dès qu'ils étoient éloignés, je me hissois aussitôt pour observer ce qui se passoit dans la cour. Les premières fois, j'y vis les assassins profaner de leurs ordures la statue renversée de Louis XIV, et jouer avec les restes ensanglantés de leurs victimes. Ils se racontoient mutuellement les détails de leurs meurtres, se montroient leur salaire†, et se plaignoient de n'avoir pas reçu celui qui leur avoit été promis.

Quelques jours s'étant écoulés, j'eus la visite de Manuel. Je sus par lui que, de toutes les personnes sorties avec moi de la Tour du Temple, lors de mon premier enlèvement, une seule avoit péri ; c'étoit la Princesse de Lamballe. Il me raconta la fin tragique de cette Princesse, et m'ajouta: " Les massa-" cres sont finis, vous n'avez plus rien à craindre ;

* *Travailler*, dans la langue révolutionnaire de ce temps-là, étoit le synonime de *massacrer*.

† Ceux des municipaux de la Commune de Paris qui exerçoient plus particulièrement le pouvoir, étoient convenus avec les hommes qui massacrèrent aux prisons, de leur payer une somme quelconque en numéraire.

" je vous sauverai, mais il me faut du temps." Clery m'a dit, lorsque nous nous sommes retrouvés, que le Roi et la Famille Royale avoient instamment prié Manuel de protéger mes jours, et qu'il l'avoit promis.

Un soir, le concierge entra dans mon cachot. " Savez-vous," me dit-il, " que vous êtes encore " l'objet de la fureur du peuple. Je crains bien.. " ...."—" Quoi," lui dis-je, " qu'il ne me mette " à mort." Un profond soupir fut sa réponse. Je crus que les massacres alloient recommencer. Quel fut mon effroi, quand, vers minuit, des cris qui perçoient l'âme, se firent entendre d'un cachot peu éloigné du mien ; c'étoit une malheureuse mère de famille qui se débattoit avec les assassins. Du ton le plus lamentable, cette mère infortunée demandoit la vie, non pour elle, mais pour des enfans en bas âge, qui n'avoient d'autre ressource que son travail. Des gardes accoururent et parvinrent à la sauver.

Ce fut pendant ma détention que le concierge me raconta le massacre qui avoit eu lieu à Versailles. Cinquante-quatre prisonniers, presque tous aussi recommandables par leur naissance et leur rang, que par la pureté de leurs principes et les preuves signalées de leur attachement au Roi, avoient été traduits dans les prisons d'Orléans, pour y être

jugés par la haute Cour Nationale*. Mandés à Paris, lors de l'assassinat des prisons dans cette capitale, ils étoient arrivés à Versailles, le 9 Septembre, escortés par deux mille hommes et six pièces de canon. A la grille de l'Orangerie, les gardes se laissèrent forcer par une poignée de brigands. Ces prisonniers, à l'exception d'un très-petit nombre, furent impitoyablement massacrés†.

Dans ces circonstances, Manuel, prêt à partir pour assister à l'Assemblée Primaire de Montargis, lieu de son ancien domicile, et s'y faire députer à la Convention Nationale, vint m'annoncer que je serois quelque temps sans le voir. Il faut avoir été prisonnier et au secret, pour sentir tout le prix des visites d'un seul homme, et surtout quand il paroît compâtir à vos peines. Chacun des premiers

* La haute Cour Nationale avoit été crée par un décret rendu, le 2 Janvier, 1792. Ce tribunal prononçoit, en dernier ressort, sur les décrets d'accusation que rendoit le Corps Législatif.

† Du nombre de ces victimes, fut le Duc de Cossé-Brissac, Capitaine des Cent-Suisses, et, depuis leur réforme, Commandant, par ordre exprès du Roi, de la Garde Constitutionnelle. Ame noble et loyale, trempée, comme celle de ses illustres aieux, dans l'amour de la Monarchie et du Monarque. Depuis le 6 Octobre, 1789, jour de l'arrivée du Roi à Paris, le Duc de Brissac ne quitta Sa Majesté, que pour être conduit prisonnier à Orléans.

jours de l'absence de Manuel fut un siècle pour moi *.

La situation désespérante où je me trouvai, altéra totalement ma santé. Encore quelques jours, et j'allois y succomber, quand, informé par le concierge que Tallien, alors Secrétaire de la Municipalité, suppléoit, par *interim*, le Procureur de la Commune, je le fis prier de descendre dans mon cachot. Je n'étois pas, je l'avoue, sans quelque appréhension, que Tallien, au lieu de s'intéresser à mon sort, ne resserrât plus étroitement mes chaînes. Le placard incendiaire qu'il rédigeoit, sous le titre de *l'Ami du Citoyen*, ne pouvoit me l'annoncer comme un protecteur indulgent. Quelle fut ma surprise, quand au lieu de l'aspect farouche que mon imagination lui supposoit, je vis un homme d'une physionomie douce, et qui, dans ses manières, n'avoit rien que de rassurant. Ses premiers mots déterminèrent ma confiance. Je lui parlai des motifs imaginaires donnés à ma détention, de sa longueur, du dépérissement de ma santé ; enfin, des dangers auxquels, chaque jour, ma captivité m'exposoit. Tal-

* Quoique j'anticipe sur les événemens, c'est ici le lieu de dire que ne voulant prendre aucune part aux suites du procès intenté contre Louis XVI, Manuel se retira de la Convention Nationale ; que même il écrivit à cette Assemblée une lettre qui exprimoit sa profonde indignation de l'attentat qu'elle méditoit.

lien, je dois le dire, parut vivement touché de ma position. Il me recommanda aux soins du concierge, et se retira.

Dès le lendemain, je comparus devant une Commission particulière, composée d'officiers municipaux, et je subis un second interrogatoire. Après quoi, je fus reconduit en prison, mais j'emportois quelqu'espoir de n'y pasrester long-temps. De ce moment, j'eus la jouissance d'une pièce contigue à mon cachot. Le guichet, par lequel communiquoient les deux pièces, étoit si bas, que je n'y passois qu'à demi courbé. Dans la nouvelle chambre, étoit une espèce d'armoire; je l'ouvris : elle renfermoit un autel. C'étoit là, que, précédemment, on célébroit la messe pour les prisonniers au secret.

Dans l'heureux transport que me causa cette découverte imprévue, je tombai à genoux. Les mains levées vers le Ciel, et les yeux humides de larmes, je le remerciai de m'avoir sauvé de la fureur des cannibales ; je priai pour mon Roi captif; je priai pour la Famille Royale, prisonnière avec lui. Ce dernier élan de mon âme acheva d'épuiser mes forces. Mon cœur, déjà tant agité par de violentes secousses, ne put soutenir cette vive épreuve. Je tombai sans connoissance: le concierge, qui survint, me trouva dans cet état.

Le 14 Septembre, des Commissaires choisis parmi les officiers municipaux me firent subir un nouvel interrogatoire. Lorsqu'il fut terminé, le concierge se mit en devoir de me reconduire à mon cachot; je le suivis. Une des personnes qui composoient la Commission (M. de Boyenval), et que je voyois pour la première fois, s'avança vers moi; je crus que c'étoit dans la seule intention de fermer la porte quand je serois sorti. Combien je me trompois! En effet, lorsqu'il fut assez près pour n'être entendu que de moi, il me dit à la hâte: " Votre " sort intéresse; cela ne sera pas long." J'exprimerois imparfaitement le sentiment que j'éprouvai!

Manuel étoit de retour; il donna, comme Procureur-Syndic de la Commune, ses conclusions sur cet interrogatoire; elles tendoient à mon élargissement. Mais, d'après une nouvelle délibération de la Commune, tout prisonnier devoit passer par l'examen d'un Jury. Cet incident, qui différa d'un jour mon jugement, servit à le rendre plus solennel. Je comparus devant ce Jury; il me déchargea de toute accusation, et me fit mettre en liberté *.

* L'un des municipaux, nommé Dangé, qui a péri sur l'échafaud, offrit de me conduire jusqu'à mon logement; j'acceptai sa proposition. Chemin faisant, il osa me montrer plusieurs portraits en miniature, qu'il s'étoit appropriés, le jour des massacres.

Malgré tous les périls réunis sur ma tête, la liberté n'eut pas pour moi le même charme que pour les autres victimes échappées à la mort. Toujours présente à ma pensée, la captivité du Roi et de la Famille Royale ne me laissoit ni repos, ni jouissance. Porter mes pas vers la Tour du Temple, étoit le seul adoucissement à mes peines. Je contemplois ce misérable réduit où le premier Roi du monde, ce Roi si digne d'être aimé, étoit emprisonné par des sujets rebelles. Mon imagination en parcouroit l'enceinte avec un douloureux intérêt. Mais, disois-je, avec l'accent du désespoir, si mes yeux ne doivent plus revoir les objets sacrés de mon dévouement, mon cœur ne cessera de leur être fidèle. J'attesterai partout, je dirai à l'univers, j'écrirai, je publierai les conjurations et les trames de leurs ennemis, la probité, l'innocence, et les vertus de ces victimes: je présenterai aux générations futures le tableau des malheurs de l'âge présent; je dénoncerai ce que je sais; je peindrai ce que j'ai vu; je rehausserai, s'il est possible, les actions de mon Maître, en mettant au jour ses motifs. Je dirai,

" Les figures vous sont-elles connues?" me demanda-t-il. Une d'elles me l'étoit particulièrement. " Eh bien?" me dit le municipal, " aucune de ces personnes n'existe présentement." Je frémis d'horreur, et quittai brusquement ce conducteur féroce.

je répèterai aux François, j'apprendrai à nos neveux, que, de son propre mouvement, Louis XVI a tout fait pour le bonheur de son peuple.

Tourmenté, jour et nuit, du désir de rentrer au Temple, je fis des démarches auprès de Pétion. Après le passage de ce Maire à la Convention Nationale, en qualité de Représentant, je me déterminai à voir Chaumette., alors Procureur-Syndic de la Commune. Cet homme m'accueillit beaucoup mieux que je ne l'espérois. Il voulut causer confidentiellement avec moi, et fit interdire sa porte. D'abord, il m'entretint de sa naissance, des occupations de sa jeunesse, et des rigueurs que le gouvernement lui avoit fait éprouver *. Ensuite, il me fit d'importans aveux sur les infidélités de plusieurs personnes du service du Roi †. Passant ensuite à

* Chaumette avoit été l'un des rédacteurs de la Gazette des Deux-Ponts. La Cour ayant eu lieu d'être offensée de certains articles de cette gazette, le fit enfermer quelque temps à la Bastille. Chaumette a péri sur l'échafaud.

† Je pourrois mettre à découvert la perfidie de ces traîtres. Chaumette m'en nomma plusieurs, qui, pour prix de leur espionage et de leurs délations, recevoient, par jour, un ou plusieurs louis, stipulés payables en or ; mais, dois je rappeler leurs noms, quand mon vertueux Maître les a voulu taire?

" Je sais," dit le Roi dans son Testament, " qu'il y a plusieurs " personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas " conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont mon- " tré de l'ingratitude, &c. Je prie mon fils de ne songer qu'à " leurs malheurs."

la Famille Royale, il me laissa entrevoir de l'intérêt pour Monsieur le Dauphin. " Je veux," dit-il, " lui faire donner quelqu'éducation. Je l'éloignerai " de sa famille, pour lui faire perdre l'idée de son " rang. Quant au Roi," ajouta-t-il, " il périra. " Le Roi vous aime." Ces derniers mots firent couler mes larmes. Je m'efforçois de les retenir; Chaumette s'en aperçut. " Donnez," dit-il, " un " libre cours à votre douleur. Si vous cessiez un " instant de regretter votre Maître, moi-même, " je vous mépriserois." Malgré cet accueil confiant, ma demande auprès de Chaumette demeura sans succès. Réduit à savoir, le plus souvent possible, des nouvelles de la Famille Royale, je profitai de tous les moyens de m'en procurer. Je réussis, enfin, à me faire donner régulièrement des détails certains sur ce qui se passoit dans la Tour du Temple*.

A cette époque, une nouvelle Assemblée, dite Convention Nationale, composée d'hommes qui se

* J'appris, par une voie indirecte, que, le 25 Octobre, on avoit transféré le Roi et la Famille Royale dans leur nouvelle demeure, au troisième étage de la grande Tour du Temple; que sur une pendule placée dans la chambre du Roi, et sur laquelle étoit écrit: *Le Pautre*, horloger du Roi, on avoit rayé les derniers mots, *du Roi*, pour y substituer ceux-ci: *de la République*. Le Pautre étoit mort depuis long-temps.

disoient, *Patriotes exclusifs*, remplaça l'Assemblée Législative *. Dès sa première séance (21 Septembre), sur la motion de Collot d'Herbois †, et presque sans aucune discussion préalable, la royauté fut abolie, et la république proclamée, par le décret suivant ‡ :

" La Royauté est abolie en France. Tous les " Actes publics seront datés de la première année " de la République. Le sceau de l'Etat portera " pour légende ces mots : *République de France.* " Le sceau national représentera une femme assise " sur un faisceau d'armes, tenant à la main une " pique, surmontée du bonnet de la liberté."

Des divers partis qui divisoient la Convention, plusieurs avoient besoin de cette mesure monstrueuse, pour parvenir à leurs fins ; quelques-uns des meneurs du club des Jacobins pour s'emparer des premières places du gouvernement ; ceux du

* La plupart des membres de l'Assemblée Législative furent élus Députés à la Convention Nationale.

† Avant la révolution, Collot d'Herbois étoit un mauvais Comédien de campagne. Reçu par grâce au théâtre de Lyon, et souvent sifflé, il se vengea sur cette grande ville, par des cruautés et des barbaries sans exemple.

‡ Les nouveaux républicains jurèrent alors guerre aux trônes, et liberté aux peuples : et, depuis, ils ont détruit, ou renversé, les principales républiques, la Hollande, Gênes, Venise, et la Suisse.

club des Cordeliers pour établir sur l'anarchie générale leur fortune particulière. Les Modérés formoient deux autres partis ; celui des *Girondins* *, ou *hommes d'Etat*, et celui des *Indépendans*. Les premiers vouloient soumettre la France au régime démocratique, et la diviser en républiques fédératives ; les autres, plus adroits, attendoient pour se déclarer en faveur d'une forme de gouvernement, celle des crises qui satisferoit complètement leur ambition. Le peuple abusé ne voyoit pas qu'il ne s'agitoit que pour le compte de vils intrigans, dont l'ambition étoit le seul mobile ! Ces démagogues établissoient l'impunité des crimes, pour les commettre tous. Ils corrompoient, à prix d'argent, ou intimidoient par des menaces, le peuple et ses magistrats ; ils troubloient par toutes sortes de violences, et influençoient par la terreur, les assemblées électorales ; ils ne gardoient plus de mesures, ni dans leurs discours, ni dans leurs délibérations. Les chefs de parti concertoient ce qu'ils croyoient nécessaire à l'exécution de leurs complots ; les autres applaudissoient à tout ce qui pouvoit en assurer le succès.

La Convention Nationale eut bientôt, comme les Assemblées précédentes, son côté droit et son côté

* Ce parti avoit pour chefs les Députés du Département de la Gironde.

gauche. Ce dernier se subdivisa en plusieurs factions. Marat, dans son journal, suggéra l'idée de Dictature. Danton en proclama la nécessité, dans la tribune de l'Assemblée Nationale. Ces deux députés, ainsi que Pétion, Brissot, et Robespierre, avoient abandonné les intérêts du Duc d'Orléans, pour ne travailler qu'à leur propre élévation. Néanmoins, ce Prince, malgré une défection aussi sensible, conservoit dans l'Assemblée quelques partisans auxquels plusieurs Généraux se rallioient. Quant à la majeure partie du côté gauche de la Convention, formée de Jacobins et des membres du Club des Cordeliers, elle servoit, sans d'abord le soupçonner, les projets ambitieux et tyranniques de Robespierre.

Robespierre! nom qui ne doit s'écrire qu'avec du sang! Tyran plus impitoyable qu'il n'en fut jamais; plus despote que Sylla, plus soupçonneux que Tibère, plus avide de meurtres que Néron. L'horreur des attentats qu'il alloit commettre, ne fit jamais reculer, dans sa marche révolutionnaire, ce monstre, nommé par les Jacobins, l'*incorruptible*.

Il ne connut d'autre mode de domination que la mort: il l'étendit à tout, l'ordonna de sang-froid. Frapper isolément des individus, ne fut pas assez pour lui; il se repaissoit d'avance du plaisir d'im-

moler à la fois des familles, des classes entières. Pour assurer ou multiplier ses massacres, il mit des obstacles à la fuite des personnes que la terreur avoit forcées de s'expatrier, ou les ramena par des promesses trompeuses. Dans le cours de deux années, Robespierre promena sur la France la faulx de la mort. Une loi confisquoit les biens des victimes immolées à ses fureurs*. Des milliers d'agens étoient à ses ordres. Et, le dirons-nous, la Convention Nationale, les autorités constituées, les corps administratifs, les tribunaux de justice, les Gardes Nationales, les armées elles-mêmes, servirent les cruautés de ce tigre.... Ignominie éternelle, opprobre ineffaçable de notre nation!

Maximilien Robespierre, né en 1759, à Arras, capitale de l'Artois, et placé dans un collége par la charité de l'Evêque d'Arras, n'avoit rien de ce qui, communément, détermine l'amour ou la soumission de la multitude. Aucune qualité morale ne compensoit en lui les disgrâces de la nature. Sans autre génie que celui du crime, sans imagination et

* Les tyrans qui dominoient alors n'eurent pas honte de dire, en parlant de ces sanglantes exécutions et de la confiscation dont elles étoient suivies, que c'étoit battre monnoie sur la Place de la Révolution, nom qu'ils donnèrent à la Place Louis XV.

sans éloquence, ignorant l'histoire du siècle présent, comme celle des temps passés, n'ayant aucune connoissance des hommes, et les haïssant tous. Lâche dans le danger *, Robespierre n'eut pour talent que son invariable ténacité à ses systêmes. Flatteur servile de la populace, apologiste impudent de tous les forfaits, provoquant avec effronterie la haine et les huées des différens partis, ce nouvel Erostrate sut, dans la journée du 10 Août, se rallier, par la crainte, toutes les factions. Il se saisit du pouvoir, l'exerça en maître absolu, et, chaque jour, le cimenta par le sang.

A cette époque désastreuse, Dieu lui-même fut banni de ses autels, et la religion sans Ministres, se refugia dans le cœur des hommes vertueux. Martyrs, ou confesseurs de la foi de Jésus-Christ, quelques-uns des prêtres fidèles parvinrent, en trompant la vigilance des persécuteurs, à rester sur leur terre natale que plusieurs arrosèrent de leur sang. Poursuivis, errans, sans asile, ils administroient clandestinement les secours de la religion. Un bois, un antre, un rocher, leur servirent souvent de Temple. Avec quelle ferveur on adressoit des prières

* Tant que dura l'incertitude sur l'issue du combat du 10 Août, Robespierre se tint caché dans une cave. Il ne parut qu'après le triomphe de sa faction.

à Dieu pour le fléchir, et lui demander le retour de ses bénédictions sur la France! Mais la plupart des Ministres de ce Dieu de paix, victimes d'un héroisme dont on ne trouve d'exemple que dans les, siècles de la primitive Eglise *, furent expulsés avec ignominie. L'Angleterre, que les vertus de George III, l'énergie de ses Ministres, et l'amour de ses peuples, préservoient de la contagion révolutionnaire, fut leur principal asile. C'est là que furent accueillis, honorés, et traités avec munificence, des milliers de François restés fidèles à leur Dieu et à leur Souverain légitime †. Ils trouvèrent une nouvelle patrie dans cet Empire florissant, qui a conservé son indépendance et sa dignité, au milieu de convulsions si funestes à tant d'Etats.

L'Angleterre offroit, dans ces temps de calamité, un tableau bien différent de celui que présentoit la France, et dont le peintre sublime des révolu-

* Pie VI, le Chef de l'Eglise, fut, peu d'années après, arraché lui-même de la capitale du Monde Chrétien, et traîné captif à Valence, en Dauphiné. Ce Pontife octogénaire y expira, victime d'une fermeté et d'une constance qui immortalisent son nom. —(Voyez le précis historique sur la Vie et le Pontificat de Pie VI, par M. l'Abbé Blanchard, auteur de plusieurs ouvrages estimés.)

† L'Alexandre du Nord, Sa Majesté Impériale de Russie, n'immortalise pas moins son règne, par l'appui généreux qu'il donne au malheur, dans la personne de Louis XVIII, de son auguste famille, et de ses fidèles serviteurs.

tions* nous offre un modèle si parfait, lorsqu'il dit : " Les cérémonies saintes sont profanées ; on ne voit " que d'éclatans adultères. Les mers sont couvertes " d'exilés, et leurs bords un théâtre de carnage. " Dans les villes surtout, l'atrocité est poussée au " comble ; le crime y donne ou enlève les places et " les richesses ; la mort y devient le prix des vertus. " Des récompenses plus odieuses que la scélératesse " même, sont décernées aux délateurs. Les uns " s'emparent des sacerdoces et des magistratures, et " en usent comme d'un butin pris sur l'ennemi ; " d'autres usurpent l'administration des provinces, " s'arrogent toute la puissance, renversent et dé- " truisent tout. Corrompus à prix d'or, ou par " la terreur, les esclaves se soulèvent contre leurs " maîtres, les affranchis contre leurs patrons, et ceux " à qui il manquoit un ennemi, sont persécutés par " leurs amis†.

* Tacite.

† " Pollutæ ceremoniæ, magna adulteria, plenum exiliis " mare, infecti cædibus scopuli, atrocius in urbe sævitium. " Nobilitas, opes, omissi gestique honores pro crimine, et ob " virtutes certissimum exitium : nec minus præmia delatorum " invisa quam scelera. Quum alii sacerdotia et consulatus ut spo- " lia adepti, procurationes alii, et interiorem potentiam, age- " reut, verterent cuncta. Auro et terrore corrupti in dominos " servi, in patrones liberti, et quibus deerat inimicus, per ami- " cos oppressi."—*Tacit. Hist. I.*

L'animosité du peuple contre le Roi venoit de recevoir un nouvel aliment par la trahison d'un ouvrier *. Cet homme, employé pour la ferrure d'une armoire pratiquée dans le château des Thuileries, la dénonça au Ministre Roland, qui, sur-le-champ, instruisit de la découverte la Convention Nationale. Cette armoire, connue sous le nom d'Armoire de Fer, devint pour les factieux une source inépuisable d'accusations.

Roland étoit alors un des chefs les plus accrédités des Jacobins. Affectant un rigorisme stoïque, il en imposoit par un maintien apprêté et une démarche toujours grave. Sec, frondeur, d'un abord repoussant, ennemi déclaré de la religion et des Rois, implacable dans sa haine, impitoyable dans sa vengeance, tourmenté du besoin d'agir et d'innover, toujours inquiet et soupçonneux, Roland n'eut de repos que dans les bras de la mort †.

Des motifs de prudence avoient engagé le Roi à pratiquer dans son Palais un dépôt secret. Sa demeure, déjà violée plus d'une fois, pouvoit l'être

* C'étoit un serrurier, nommé Gamin: le Roi l'avoit honoré de quelques bienfaits. Pour récompenser la trahison de Gamin, la Convention Nationale ordonna, par un décret, qu'il seroit payé à cet ouvrier une pension par le Trésor Public.

† Les journaux ont rapporté que son corps, portant les indices du poison, fut trouvé sur le grand chemin de Normandie.

encore ; il vouloit, du moins, mettre en sûreté ses papiers les plus importans.

L'emplacement du dépôt avoit été choisi dans l'embrasure d'une porte qui communiquoit de la chambre à coucher du Roi dans celle de Monsieur le Dauphin. A l'aide d'une vrille, seul instrument que l'on pût employer sans bruit, le Roi étoit parvenu à faire dans le lambris de cette porte une ouverture de vingt-deux pouces de haut sur seize de large : il avoit creusé dans le mur et fait sur les mêmes dimensions, un trou de huit à neuf pouces de profondeur. Chaque jour, le Roi levoit le morceau qu'il avoit détaché du lambris, et le travail du jour achevé, il rattachoit ce morceau avec quatre vis. Lui-même scella en plâtre quatre tasseaux, sur lesquels il posa un double rang de tablettes en bois. Là, il rangea ses papiers. Le serrurier fut appelé pour doubler d'une feuille de tôle le morceau de lambris qui recouvroit cette ouverture.

Chambon avoit remplacé Pétion dans la place de Maire de Paris. Cet homme insignifiant et sans caractère étoit l'agent des factieux. Les Jacobins dominoient sur la Convention Nationale, sur le Département, sur la Municipalité, et sur les Sections : ils demandoient, à grands cris, que le Roi fût mis

en jugement. Cette œuvre d'iniquité commença quelques jours après.

Le projet formé de mettre le Roi en jugement ne sortoit plus de ma pensée. J'interrogeois, sans cesse, les personnes qui pouvoient m'éclairer sur les suites d'une si étrange procédure. Je consultois l'histoire. Si, d'abord, l'assassinat de Charles Ier me glaçoit d'effroi, aussitôt une considération me rassuroit. Depuis plus d'un siècle, me disois-je, l'Angleterre expie, chaque année, par un deuil solennel, l'attentat commis sur la personne de son Roi. La France voudra-t-elle perpétuer l'opprobre d'un semblable crime *, par la solennité d'un semblable repentir?

Je savois, d'un autre côté, qu'il n'étoit que trop ordinaire d'entendre dire aux Jacobins: " Au point " où sont les choses, il ne nous est plus possible de " reculer ; nous l'avons trop outragé pour qu'il ne " se venge pas. Les Rois ne pardonnent point ; " nous sommes proscrits dans son cœur ; si nous " ne le perdons pas, il nous perdra." Ces sentimens ne pouvoient appartenir qu'à des forcenés, et

* Le 30 Janvier, 1649, Charles Ier. Roi d'Angleterre, détrôné, mis en jugement par ses sujets rebelles, et condamné à mort par les juges que Cromwel avoit fait nommer, fut décapité à Londres.

j'aimois à croire que la majorité de la Convention ne les partageoit pas.

J'étois dans cet état de perplexité, quand, le 6 Décembre, un décret de la Convention cita le Roi à sa barre. Il y étoit dit, article V: " *Louis Capet* * " sera conduit à la barre de la Convention pour y ré- " pondre aux questions qui lui seront faites seulement " par l'organe de son Président." En exécution de ce décret, la générale battit le 11 Décembre dans tous les quartiers, la force armée se rassembla: on la distribua à différens postes et surtout le long des rues que le Roi devoit parcourir. A une heure après midi, entrèrent dans la chambre du Roi, le Maire de Paris (Chambon), le procureur de la Commune (Chaumette), et un secrétaire greffier. " La Con- " vention Nationale," dit le Maire, " vous attend " à sa barre. J'ai l'ordre de vous y traduire." Le

* Ce nom de *Capet*, surnom personnel de *Hugues*, chef de la race régnante, ne dut jamais être transmis à ses descendans. Le père de *Hugues Capet* s'appeloit *Hugues le Blanc*, et son aïeul *Robert le Fort*; ses successeurs reçurent les surnoms de *Pieux*, de *Hardi*, d'*Auguste*, de *Sage*, de *Père du Peuple*, de *Grand*, de *Bien-Aimé*. Par quel motif choisir, pour l'appliquer à Louis XVI, le surnom du premier Roi de sa race? C'étoit dans l'intention d'avilir, par cette dénomination ridicule, la majesté du trône, et celle d'une famille qui, avant de donner tant de Rois à la France, avoit déjà produit plusieurs générations de grands hommes.

secrétaire fit lecture du décret. " Je ne me nomme " pas Louis Capet," reprit le Roi; "je n'incidenterai, " cependant, pas sur ce nom : je suis prêt à vous " suivre."

Sa Majesté descendit de la Tour et monta en voiture. Le Maire se plaça à ses côtés. Dans son trajet, le Roi parla peu et n'articula pas un mot relatif à son procès. Il regardoit d'un œil tranquille les personnes qui se trouvoient sur son passage. Plusieurs pièces de canon, douze-cents hommes tant à pied qu'à cheval, trente municipaux décorés de leur écharpe, entouroient la voiture. La Garde Nationale, rangée le long des rues, portoit les armes basses. Sur le passage, toutes les fenêtres étoient fermées. Le peuple paroissoit morne et dans la stupeur.

Dès le matin, m'enveloppant d'un manteau qui me couvroit le visage, je m'étois posté près de la porte du Temple. Là, je voulois, s'il étoit possible, voir, le premier, mon malheureux maître, le suivre, et ne pas perdre de vue la voiture qui le portoit. Mêlé avec le cortège, je marchois du même pas, tantôt m'avançant pour jeter dans le carosse quelques regards, tantôt contraint de me tenir en arrière, afin de cacher mes larmes.

Arrivé dans la cour des Feuillans, le Roi mit

pied à terre, et fut introduit à la barre de la Convention Nationale, ainsi que le Maire et les municipaux qui l'avoient accompagné. Je me glissai dans les corridors de la salle, ne voulant point entrer dans son enceinte de peur d'être trahi par mon émotion, et je me plaçai de manière à ne rien perdre de ce qui seroit dit. Barrère présidoit l'Assemblée!!

Le Roi étant arrivé à la barre, le Président lui adressa la parole en ces termes: " Louis, la Nation " Françoise vous accuse. La Convention Nationale " a décrété, le 3 Décembre, que vous seriez traduit " à sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif des " délits qui vous sont imputés. Vous pouvez vous " asseoir.

" La Nation Françoise vous accuse... !" La Nation Françoise.....! Et du milieu de l'Assemblée, aucune voix ne s'éleva pour repousser cette imputation! A Londres, lors du procès de Charles Ier, une voix, du moins, démentit hautement le tribunal régicide, et vengea l'honneur national. A ces mots, *accusation au nom de tout le bon peuple d'Angleterre*..... " Pas de la cen- " tième partie," s'écria Lady Fairfax, femme de l'ami et du compagnon d'armes de Cromwell..... Mais la terreur étoit déjà si grande en France, qu'elle étouffoit tout sentiment généreux.

L'acte d'accusation ayant été lu, le Président interpella le Roi sur chaque article. Après y avoir répondu, Sa Majesté demanda copie de l'acte d'accusation, la communication des pièces, et qu'il lui fût accordé un conseil. La demande du Roi fut mise en délibération. Sa Majesté sortit avec les personnes qui l'escortoient, et attendit dans la salle des conférences la décision de l'Assemblée. La délibération traîna en longueur : enfin, la demande du Roi lui fut accordée. Il retourna au Temple, vers six heures du soir ; je le suivis jusqu'à la porte.

Là, de nouveaux outrages lui étoient encore réservés. Les municipaux formant le Conseil du Temple, avoient décidé que, Louis XVI se trouvant sous les liens d'un décret d'accusation, il falloit prendre garde qu'il n'attentât à ses jours, et user avec lui des mêmes précautions qu'observoient en pareil cas les guichetiers de la conciergerie du Palais. En conséquence, toute communication avec la Famille Royale fut interdite au Roi. On lui enleva encre, plumes, papier, canif, couteaux, et jusqu'à ses rasoirs. On ne laissa pas même des ciseaux à la Reine, à Madame Royale, ni à Madame Elisabeth.

Louis XVI, en cédant au conseil déplorable qui lui fut donné de répondre comme accusé aux interpellations des factieux qui s'arrogèrent le droit de le

juger, avoit fait avec la plus grande répugnance le sacrifice de son opinion qui étoit aussi celle de M. de Malesherbes. Le Roi consentit encore à demander et à désigner des défenseurs.

Un François, l'avocat Target, osa refuser au Roi son ministère* ! A sa place, une foule de sujets fidèles se présentèrent†. Mais l'honneur d'être le chef de son conseil étoit réservé au courageux Malesherbes‡. MM. Tronchet et de Sèze lui furent adjoints §.

Ce fut alors que le Roi me fit donner par M. de Malesherbes l'ordre de lui apprendre ce qu'étoient devenues plusieurs personnes dont Sa Majesté ignoroit le sort depuis son emprisonnement au Tem-

* Target avoit été l'un des principaux membres du comité de la nouvelle constitution Françoise. Le Roi, faussement accusé d'avoir violé cette constitution, étoit conséquent dans sa conduite, en désignant pour son défenseur un des pères de cette même constitution.

† Parmi ces généreux François étoient MM. de Nicolai, premiers Présidents, l'un du Grand Conseil, l'autre de la Chambre des Comptes de Paris, MM. de Lally-Tolendal, Malouet, Mounier, &c.

‡ M. de la Moignon de Malesherbes avoit été long-temps Premier Président de la Cour des Aides, ensuite, Ministre d'Etat.

§ M. Tronchet, avocat célèbre de Paris, avoit été Député aux Etats-Généraux. M. de Sèze, avocat de Bordeaux, s'étoit déjà fait connoître avantageusement par ses plaidoyers et ses écrits.

ple *. Aussitôt, j'allai voir celles qui se trouvoient à Paris; je pris des renseignemens sur celles qui étoient absentes, et fis passer au Temple, par M. de Malesherbes, le résultat de mes informations.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'inique procédure intentée contre le Roi; assez d'autres que moi les recueilleront. Je me bornerai à dire comment, à force de sophismes et de mensonges, on a su forger des délits; comment la Convention, par une accumulation monstrueuse de fonctions et de pouvoirs essentiellement distincts, a constitué tous ses membres dénonciateurs, accusateurs, témoins, et juges de Louis XVI, dont la personne inviolable avoit été déclarée telle, même par la nouvelle constitution †.

Depuis la première comparution du Roi à la

* Les objets de la sollicitude du Roi et de la Famille Royale étoient la Princesse de Tarente, les Duchesses de Duras et de Maillé, les Marquises de Tourzel et de la Roche-Aymon, la Vicomtesse de Castellane, le Duc de Choiseuil, le Marquis de Bridges, le Vicomte de St. Priest et le Comte d'Haussonville.

† Au mois de Juin, 1795, un membre de la Convention, parlant, en ma présence, du procès du Roi, disoit: " Si, au mo-" ment où nous sommes, la question étoit à décider, il n'y au-" roit pas dans l'Assemblée dix votans pour la mort. A peine " en auroit-on réuni cinquante, à l'époque du jugement, si " la terreur n'eût pas domiué la Convention Nationale, et si Bar-" rère, Lepelletier St. Fargeau, et plusieurs autres, n'eussent " employé tous les moyens de séduction."

barre de la Convention, la fermeté de son âme, son calme inaltérable, faisoient l'admiration de ses défenseurs. Préparer sa justification, travailler avec ses Conseils à l'analyse des pièces et à la réfutation des griefs, occupoit une partie de sa journée. Plus d'une fois, Tronchet et de Sèze, frappés de la justesse de ses observations et du sang-froid qui les accompagnoit, lui témoignèrent leur surprise. " Pourquoi vous étonner," répondit le Roi, " le " malheur n'est-il donc pas le meilleur maître de " l'homme?" D'autres fois, il leur disoit: " Nous " faisons ici, croyez-moi, l'ouvrage de Pénélope ; " mes ennemis l'auront bientôt défait ; poursuivons " néanmoins, quoique je ne doive compte de mes " actions qu'à Dieu."

Le 26 Décembre, le Roi fut, pour la seconde fois, conduit à la barre de la Convention Nationale. Ce jour fut le dernier où j'aperçus mon malheureux Maître. Du Temple aux Thuileries, et des Thuiléries au Temple, je suivis la voiture. Placé à l'une des issues de la salle, de manière à ne pouvoir être remarqué, j'entendis le discours que M. de Sèze prononça en faveur du Roi *. Il le termina par ces paroles mémorables.

* M. de Sèze, renfermé depuis dans la même prison que moi, m'a confié que le Roi, après avoir entendu la lecture de son

" Entendez," dit l'orateur, " l'histoire redire à " la renommée: Louis monta sur le trône à vingt " ans: à vingt ans, il donna sur le trône l'exemple " des mœurs; il n'y porta aucune foiblesse coupa- " ble, ni aucune passion corruptrice: il y fut éco- " nome, juste, sévère; il s'y montra l'ami constant " du peuple. Le peuple désiroit la destruction " d'un impôt désastreux qui pesoit sur lui; il le " détruisit. Il a aboli la servitude dans ses do- " maines; il fit des réformes dans la législation cri- " minelle, pour l'adoucissement du sort des accusés. " Des François étoient privés des droits qui appar- " tiennent aux citoyens; il les en fit jouir par ses " lois; le peuple demanda la liberté; il la lui " donna. Il vint au devant des désirs du peuple, " par des sacrifices personnels sans nombre. Et, " cependant, c'est au nom de ce même peuple, " qu'on demande aujourd'hui....! Citoyens, je " n'achève pas....! Je m'arrête devant l'histoire. " Songez quel sera votre jugement, et que le sien " sera celui des siècles."

plaidoyer, lui avoit dit: " Retranchez votre péroraison, toute " éloquente qu'elle est; il n'est pas de ma dignité d'apitoyer " ainsi sur mon sort: je ne veux d'autre intérêt que celui qui " doit naître du simple énoncé de mes moyens justificatifs. Ce " que vous retrancherez, mon cher de Sèze, me feroit moins de " bien, qu'il ne vous feroit de mal."

Le discours de M. de Sèze achevé, " Messieurs," dit le Roi, " mes moyens de défense viennent de " vous être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on " vous a dit. En vous parlant, peut-être pour la " dernière fois, je vous déclare que ma conscience " ne me reproche rien, et que mes Défenseurs ne " vous ont dit que la vérité.

" Je n'ai jamais craint que ma conduite fût exa- " minée publiquement; mais mon cœur est dé- " chiré de trouver dans l'acte d'accusation, l'imputa- " tion d'avoir voulu faire répandre le sang du peu- " ple, et surtout que les malheurs du 10 Août me " soient attribués. J'avoue que les preuves multi- " pliées que j'avois données dans tous les temps de " mon amour pour le peuple, et la manière dont " je m'étois toujours conduit, me paroissoient de- " voir prouver que je craignois peu de m'exposer " pour épargner son sang, et devoir éloigner à ja- " mais de moi une pareille imputation *."

Je ne saurois exprimer le trouble que portèrent dans mon âme ces paroles du Roi: " *En vous par-*

* Après ce discours, le Roi et ses trois Défenseurs passèrent dans une pièce adjacente à la salle de l'Assemolée. Là, prenant entre ses bras M. de Sèze, le Roi le tint étroitement embrassé, prit ensuite une chemise, la chauffa lui-même pour M. de Sèze, et lui rendit tous les soins d'un ami.

" *lant, peut-être pour la dernière fois.*" M'élançant de la fatale enceinte où j'étois, je fondis en larmes, et, de ce jour, le pressentiment de la perte de mon Maître ne m'abandonna plus. Lui-même, lorsqu'il sortit de la séance, regardant sa condamnation comme inévitable, avoit dit à ses Défenseurs: " Etes-vous bien convaincus à présent, qu'avant " même que je fusse entendu, ma mort avoit été " jurée?"

La fin de Décembre et le commencement de Janvier, furent employés à de prétendues discussions sur le procès du Roi. La tribune de la Convention Nationale ne retentit alors que de féroces déclamations. " On ne peut règner innocemment," disoit l'un. " Il fut Roi, donc il est coupable," disoit un autre. Ceux-ci s'écrioient: " Il a versé le sang du " peuple, il a mérité la mort." On statua que le décret à intervenir ne seroit pas soumis à l'acceptation de la nation. Ainsi se préparoit l'Arrêt barbare qui devoit condamner le plus juste des Rois!

Dans ces circonstances, une personne que des événemens ultérieurs ne me permettent pas de nommer, me procura chez elle une entrevue avec Pétion: mon but étoit de lui parler du procès du Roi. Après m'avoir attentivement écouté, Pétion me dit: " Mais, le Roi nous pardonneroit-il?"—" Oui," ré-

pondis-je. Pétion se laissa presqu'émouvoir, me témoigna combien il étoit surpris qu'une certaine Puissance réclamât aussi foiblement la personne du Roi. Pétion me confia aussi que la faction des Girondins, dont il faisoit partie, ne vouloit pas la mort du Roi, et qu'ayant sur eux quelqu'ascendant, il les entretiendroit dans cette disposition. Elles changèrent presqu'aussitôt. Des fédérés devoient, disoit-on, appuyer de leurs armes les Girondins, et les faire triompher des autres factions. Ces fédérés furent à peine arrivés à Paris, que ceux des Députés qui vouloient la mort du Roi, les gagnèrent et les conduisirent à la société des Jacobins : elle acheva de les corrompre. Les Girondins étant alors trop foibles, n'osèrent pas exécuter le projet qu'ils avoient conçu de sauver les jours du Roi. La plupart votèrent pour la mort.

Le 16 Janvier (1793), à huit heures du soir, l'appel nominal commença : il ne finit que le lendemain, à peu près à la même heure. Avant d'en proclamer le résultat, le Président * déclara que deux lettres venoient de lui être remises, l'une des Défenseurs de Louis, qui demandoient à être en-

* Vergniaud. Il a péri sur l'échafaud.

tendus de nouveau, l'autre de l'Ambassadeur d'Espagne. Relativement à la demande de l'Ambassadeur d'Espagne, on passa à l'ordre du jour. Quant à celle des Défenseurs de Louis, on décréta qu'ils seroient entendus, lorsque le résultat de l'appel nominal seroit proclamé. L'Assemblée attendit ce résultat dans le plus profond silence. Le recensement des suffrages étant achevé, le Président prononça : " La Convention est composée de sept cents qua- " rante-neuf membres. Quinze sont absens par " commission, sept par maladie, et un sans cause ; " cinq membres n'ont pas voté. Le nombre des " votans est de sept cents vingt-un ; la majorité " absolue est de trois cents soixante-un.

" Deux ont voté pour les fers, deux cents quatre- " vingt-six pour la détention durant la guerre, et le " bannissement à la paix, ou pour la réclusion ; " quelques-uns ont ajouté la peine de mort condi- " tionnelle, si le territoire étoit envahi, quarante-six " pour la mort avec sursis. Trois cents quatre-vingt- " sept ont voté pour la mort, avec demande d'une " discussion pour savoir s'il conviendroit à l'intérêt " de l'Etat qu'elle fût, ou non, différée, déclarant " néanmoins leur vœu indépendant de cette de- " mande : ainsi, pour la mort sans condition, trois " cents quatre-vingt-sept voix ; pour la détention,

" ou pour la mort conditionnelle trois cents trente-
" quatre.

" Je déclare, au nom de la Convention Na-
" tionale, que la peine qu'elle prononce contre
" Louis Capet, est celle de mort."

M. de Malesherbes remplit la douloureuse mission d'apprendre au Roi le décret de mort porté contre lui. Cependant, les trois Défenseurs avoient quelque espoir; ils le fondoient sur l'appel au peuple. Le Roi, d'après leur conseil, mais sans espérer aucun succès, fit passer à l'Assemblée l'acte suivant, écrit de sa main.

" Je dois à mon honneur, je dois à ma famille,
" de ne point souscrire au jugement qui m'inculpe
" d'un crime que je ne puis me reprocher. En
" conséquence, je déclare que j'interjette appel à la
" Nation du jugement de ses Représentans. Je
" donne, par ces présentes, pouvoir à mes Défen-
" seurs officieux, et charge expressement leur fidé-
" lité, de faire connoître à la Convention Nationale
" cet appel, par tous les moyens qui seront en leur
" pouvoir, et de demander qu'il en soit fait men-
" tion dans le procès-verbal de la séance de la Con-
" vention.

" LOUIS."

Le Roi connoissoit trop bien les dispositions de

ses juges, pour ne pas avoir prévu le résultat de sa démarche. Le jour même, il chargea M. de Malesherbes d'avertir l'ecclésiastique que M. de Malesherbes avoit déjà vu, de la part de Sa Majesté. Le courage du Roi dans ces circonstances frappa d'une telle admiration les Commissaires municipaux, alors de garde dans la Tour du Temple, que l'un d'eux, oubliant la rigueur de sa consigne, conduisit lui-même jusqu'à la main de Sa Majesté, la main tremblante de M. de Malesherbes, qui venoit rendre au Roi l'adresse du Confesseur. Ce municipal fit plus: il s'abstint de lire l'écrit, et même osa laisser pendant quelques minutes le Roi et son Ministre. " Causez avec lui," dit-il à M. de Malesherbes, d'un ton attendri, " nous n'écouterons pas." A la nouvelle que le prêtre qu'il avoit désiré alloit se rendre au Temple, le Roi embrassa M. de Malesherbes. " La mort," lui dit-il, " ne m'effraie pas ; j'ai mis " toute ma confiance en Dieu ; je compte sur sa " miséricorde."

Ces sentimens religieux, source inépuisable de consolation et de force, firent supporter au Roi avec résignation de nouveaux outrages, avant-coureurs de sa fin, entr'autres l'exécution d'un ordre humiliant émané du Conseil de la Commune. Cet ordre enjoignoit de le fouiller, et de lui ôter toute espèce

d'instrument acéré ou tranchant. "Me croit-on "assez lâche pour me détruire?" fut la seule réflexion que le Roi se permit.

Conformément aux intentions du Roi, les trois Défenseurs vinrent à la barre de la Convention Nationale, notifier, au nom de Sa Majesté, l'acte de son appel à la Nation. L'Assemblée le déclara nul, et défendit, à qui que ce fût, d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi, et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté publique. Sur-le-champ, un Député demanda que le décret porté contre le Roi, lui fût signifié, sans délai, par le Conseil Exécutif, et que l'exécution suivît dans les vingt-quatre heures. La proposition fut adoptée.

En vertu de ce décret, le Conseil Exécutif décida, que le Ministre de la Justice *, celui des Affaires Etrangères †, et le Secrétaire du Conseil Exé-

* Garat, rédacteur du Journal de Paris, avant la révolution, flattoit alors bassement la Cour et les Grands. Pendant la révolution, il fut journaliste incendiaire, bientôt, l'un des principaux factieux, enfin régicide.

† Le Brun. Connu d'abord sous le nom de l'Abbé Tondu, le Brun avoit obtenu une des places payées par le Roi, à l'Observatoire, pour les jeunes gens qui paroissoient propres aux mathématiques. Peu de temps après, il s'étoit engagé comme soldat, et Louis XVI lui avoit fait rendre la liberté. Zélé partisan de la révolution, il fut, après la journée du 10 Août, nommé Ministre des Affaires Etrangères. Le Brun est mort sur l'échafaud.

cutif provisoire*, iroient faire cette signification. Le Dimanche, 20 Janvier, à deux heures après-midi, ils se rendirent à la Tour du Temple.

Garat, Président de la Commission, porta la parole. " Le Conseil Exécutif," dit-il, " a été chargé " de vous notifier l'extrait du procès-verbal des " séances de la Convention Nationale des 16, 17, " 19, et 20 Janvier. Le Secrétaire va les lire.

1. " La Convention Nationale déclare Louis Ca- " pet, dernier Roi des François, coupable de cons- " piration contre la liberté de la Nation, et d'atten- " tat contre la sûreté générale de l'Etat.

2. " L'Assemblée Nationale décrète que Louis " Capet subira la peine de mort.

3. " La Convention Nationale déclare nul l'acte " de Louis Capet apporté à la barre par ses Con- " seils, qualifié d'appel à la Nation du jugement " rendu contre lui à la Convention. Défend à qui " que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être " poursuivi, et puni comme coupable d'attentat " contre la sureté générale de la république."

Le Roi écouta cette lecture avec sang-froid et

* Grouvelle, ancien Secrétaire de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé.

dignité*. Quand elle fut achevée, il remit à Garat un papier écrit, demandant une réponse prompte et décisive. Au sortir du Temple, la Commission étant venue rendre compte au Conseil Exécutif de la demande du Roi, il fut arrêté de la renvoyer à la Convention. Garat se rendit sur-le-champ à l'Assemblée. Il exposa le motif de sa mission, et lut l'écrit suivant, que le Roi venoit de lui remettre.

" Je demande un délai de trois jours, afin de " pouvoir me préparer à paroître en présence de " Dieu. Je demande pour cela, de voir librement " la personne que j'indiquerai aux Commissaires

* Le substitut du Procureur de la Commune, Hebert, auteur du journal révolutionnaire, intitulé: *Le Père Duchêne*, fournit, à cet égard, un témoignage irréfragable.

" Je voulus," dit-il, dans l'une des feuilles de son journal, " être présent à la signification de l'Arrêt de mort de Louis. La " noblesse et la dignité qui règnoient dans son maintien et dans " ses paroles m'arrachèrent des pleurs de rage. Je me retirai, " résolu de finir là mon ministère. Un de mes collègues n'an- " nonçoit pas plus de fermeté que moi. ' Mon ami,' lui dis-je, " avec ma franchise ordinaire, ' les prêtres constitutionnels, mem- " bres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la " sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majo- " rité. Eh bien, que les prêtres constitutionnels, membres du " Conseil général de la Commune, le conduisent à l'échafaud.' " Nous fîmes décider, que deux prêtres municipaux, *Jacques* " *Roux* et *Jacques Claude Bernard*, accompagneroient Louis à la " mort. L'un et l'autre s'acquittèrent avec insensibilité de cette " fonction."

" de la Commune, que cette personne soit à l'abri
" de toute crainte et de toute inquiétude pour cet
" acte de charité qu'elle remplira près de moi. Je
" demande d'être délivré de la surveillance perpé-
" tuelle que le Conseil Général a établie depuis quel-
" ques jours. Je demande, dans cet intervalle, à
" voir ma famille quand je le demanderai, et sans
" témoins. Je désirerois que la Convention Na-
" tionale s'occupât tout de suite du sort de ma fa-
" mille ; qu'elle lui permît de se retirer librement
" et convenablement où elle jugeroit à propos. Je
" recommande à la bienveillance de la Nation,
" toutes les personnes qui m'étoient attachées. Il
" y en a beaucoup qui, ayant mis toute leur fortune
" dans leurs charges, et n'ayant plus d'appointe-
" mens, doivent être dans le besoin, ainsi que
" d'autres, qui ne vivoient que de leurs appointe-
" mens. Dans les pensionnaires, il est beaucoup
" de vieillards, de femmes, et d'enfans, qui n'a-
" voient pour vivre que le produit de leurs pen-
" sions. Fait à la Tour du Temple, le 20 Jan-
" vier, 1793."

La Convention décréta que Louis pouvoit appeler près de lui le Ministre du Culte dont il avoit donné à l'un des Commissaires municipaux le nom et la demeure, et qu'il lui seroit libre de voir sa fa-

mille, sans témoins. Sur la réclamation concernant les créanciers et les pensionnaires, il fut passé à l'ordre du jour, sous le prétexte que c'étoit à eux à se pourvoir à l'effet d'obtenir leur payement. L'ordre du jour fut également la réponse à la demande du sursis de l'exécution. Enfin, sur l'objet des recommandations du Roi en faveur de sa famille, le Ministre de la Justice fut autorisé à répondre, que la Nation Françoise, toujours grande et toujours juste, s'occuperoit du sort de la Famille Royale. Quelle barbare ironie!

L'Ecclésiastique demandé par le Roi, entra dans la Tour du Temple, à la suite du Ministre de la Justice. C'étoit M. Edgeworth de Firmont, que ses éminentes vertus appeloient à remplir cette honorable, mais périlleuse fonction.

La vue de M. de Firmont porta dans l'âme du Roi une douce satisfaction. Dès ce moment, il sembla n'avoir plus rien à désirer. Il n'interrompit point le cours de sa vie accoutumée, se mit à table, mangea, et parla sans humeur aux municipaux présens à son repas. " Je mourrai innocent," leur dit-il, " mais quelle tache, ceux qui me font mourir, " vont imprimer au nom François!"

Depuis le 11 Décembre, le Roi n'avoit plus aucune communication avec sa famille, qui occupoit,

dans la grande Tour, l'étage au-dessus du sien. Le 20 Janvier, vers sept heures du soir, la Famille Royale eut la liberté de se réunir. Ce n'est pas à moi, c'est à celui qui fut le témoin de cette scène déchirante, qu'il est réservé de la décrire*. Quelques heures après, le régicide fut consommé †! " Je meurs innocent, et je pardonne," furent les dernières paroles du Roi.

Louis XVI, né à Versailles, le 23 Août, 1754, étoit âgé de trente-huit ans, quatre mois, et vingt-huit jours, avoit été marié le 16 Mai, 1770, étoit monté sur le trône le 10 Mai, 1774. Il avoit règné dix-sept ans, sept mois et onze jours. Descendant de Hugues Capet, que les grands feudataires du royaume proclamèrent Roi, à la fin du dixième siècle, il comptoit dans sa Maison huit cents ans de

* M. Clery a publié ces détails dans un journal, qui a excité le plus grand intérêt.

† Le 21 Janvier, Louis XVI fut décapité sur un échafaud dressé sur la Place de Louis XV. Son corps fut porté au cimetière de l'église paroissiale de Ste. Magdelaine. Il fut déposé, sans cercueil, entre la sépulture des personnes qui périrent en 1773, après le feu d'artifice tiré en réjouissance de son mariage, et celle des Suisses tués le 10 Août, 1792, en défendant son Palais. La fosse fut, dit-on, recouverte de chaux vive.

Aussitôt après la mort de Louis XVI, la Famille Royale prit le deuil, et témoigna, par ses démonstrations de respect pour Louis XVII, qu'elle voyoit en lui le successeur au trône.

royauté. S'il n'eut pas la gloire d'égaler en exploits guerriers les nombreux héros de sa race, il en est bien peu dont il n'ait surpassé les vertus *.

Louis XVI n'est plus.....! Je poserois la plume; je laisserois reposer mon cœur, s'il n'étoit encore quelques détails liés au récit des malheurs de la Famille Royale, et qui ont droit d'intéresser les lecteurs.

Quelques mois après la mort du Roi, ayant été traîné de prison en prison, je me trouvai dans celle de

* Notre vénération pour la Maison de France, nous impose l'obligation de dire, que plusieurs historiens font remonter son origine jusqu'à Pharamond, chef de la première race de nos Rois. M. de Guilhermy nous a communiqué, à l'appui de ce système, un travail qu'il fit en 1800, à Mitau, en Courlande. Le résultat de ses recherches, fondées principalement sur les preuves rapportées dans l'ouvrage intitulé, " l'Art de vérifier les Dates," démontre l'identité d'origine entre la seconde et la troisième race. Elles remontent, en effet, à Pepin-d'Heristal, père de Charles Martel, qui est l'auteur de la seconde race, et de qui descend la troisième. Il est également démontré que Pepin-d'Héristal remonte jusqu'à St. Arnould, qui fut nommé tuteur de Dagobert, premier Roi d'Austrasie, en 623, et qui fut depuis Evêque de Metz. Le Duc Arnoalde, son père, étoit fils du Duc Ausbert. Les écrivains contemporains nous disent que St. Arnould étoit issu de la plus noble, et de la plus vaillante race d'entre les Francs; " ex nobilissimo fortissimoque Francorum stemmate." Et qu'elle autre race, que la race royale, sous le règne de Clotaire II, auquel l'histoire a décerné le titre de Grand, auroit osé se qualifier de *la plus noble et de la plus vaillante race d'entre les Francs?*

Port-Royal*, lorsque M. de Malesherbes y fut conduit. Si quelque chose a pu suspendre mes douleurs, ce fut le plaisir de converser avec ce respectable vieillard, et de m'entretenir avec lui de l'objet commun de nos regrets. Je ne pouvois aller que la nuit, et sans lumière, dans le réduit où il couchoit. Quel tendre accueil je recevois de ce tendre ami de Louis XVI! Avec quelle avidité j'écoutois ce nouveau Socrate! avec quel respect je recueillois ses paroles!

" Mon ami," me dit-il un jour, " vous survi-
" vrez, je l'espère, au supplice qui m'attend. Re-
" tenez donc ce que vous méritez d'entendre.
" Ajoutez aux traits sous lesquels vous avez connu
" le plus vertueux et le plus courageux des hommes,
" les traits que je veux vous retracer." Quelques jours après, M. de Malesherbes, cédant à mes instances, voulut bien me donner un écrit qui contenoit en substance les différentes conversations que je vais rapporter†.

* On avoit changé, par dérision, sans doute, l'ancien nom de cette maison, en celui de *Port-Libre*.

† Le concierge de la prison où j'étois, accordant quelquefois à mon fils, alors âgé de huit ans, la permission de me voir, je cachai soigneusement sous ses habits l'écrit de M. de Malesherbes, ainsi que plusieurs notes et renseignemens précieux que j'avois recueillis. Mon fils, sorti de la prison, m'informa, par un signal dont nous étions convenus, que ces papiers étoient en sûreté.

" J'ai vu Louis XVI arriver au trône," me disoit M. de Malesherbes; " quoique dans l'âge où les passions soit les plus vives et les illusions les plus fortes, il y apportoit des mœurs pures, le mépris du faste, une sage disposition au tolérantisme, et le désir inépuisable de faire le bien. Son respect pour la religion étoit égal à la fermeté de sa croyance*. Plus d'une fois, m'exprimant combien il souhaitoit que je partageasse ses opinions religieuses, il me disoit: " Sans religion, mon cher " Malesherbes, point de vrai bonheur pour les so- " ciétés, ni pour les individus. La religion est le " plus ferme lien des hommes entr'eux: elle em- " pêche l'abus de la puissance et de la force, pro- " tège le foible, console le malheureux; garantit " dans l'ordre social l'observation des devoirs réci- " proques. Croyez-moi, il est impossible de gou- " verner le peuple par les principes de la philoso-

* Ce désir naturel à Louis XVI avoit été fortifié par une grande leçon. Lorsque Monsieur le Dauphin fit suppléer à Louis XVI, âgé de sept ans, les cérémonies du baptême, il lui fit remarquer son nom inscrit sur les régistres de la paroisse, à côté de ceux des plus pauvres habitans de Versailles. " Mon fils," lui dit-il, " l'instant de la naissance et celui de la mort, nous con- " fondent avec le reste des hommes. Elevé au-dessus d'eux, " durant le cours de la vie, travailler à leur bonheur, est votre " devoir. Vous repondrez devant Dieu de son accomplissement."

" phie."—" Cette conviction étoit dans Louis XVI la base solide de ses vertus. Elle en fit un Roi juste, clément, humain, bienfaisant. Elle le rendit époux fidèle, père tendre, bon frère, bon maître, en un mot, un modèle de vertus morales et domestiques.

" A mon entrée dans le Ministère, désirant vérifier les motifs des lettres de cachet précédemment données, j'avois conçu le projet d'une visite générale des prisons d'Etat*. J'aurois voulu que le Roi fit lui-même la visite de quelques prisons, qu'il en connût le local et le régime intérieur ; je désirois, surtout, que des prisonniers trop légèrement, où depuis trop long-temps, enfermés, reçussent de la bouche même du Monarque l'annonce de leur liberté. Le fond de mon projet plut beaucoup au Roi. Il m'ordonna d'en suivre l'exécution et d'y employer les Intendans des provinces."—" Pour " moi," ajouta-t-il, " je ne visiterai aucune prison.

* Du nombre des prisons d'Etat étoit la Bastille, que les factieux signalèrent avec affectation, qu'ils firent attaquer et prendre, le 14 Juillet, 1789, par cette classe du peuple dont ils faisoient déjà l'instrument de leur rébellion. La Bastille ne renfermoit alors que six ou huit prisonniers, que tout gouvernement auroit tenus renfermés.

" Faisons le bien, M. de Malesherbes, mais faisons-
" le sans ostentation."

" C'est ainsi que le Roi mettoit sur ses vertus un voile qu'il étendoit jusques sur ses connoissances. C'est un mal. Un Roi doit laisser voir les unes et les autres. Un jour, travaillant avec Sa Majesté, je fus surpris du dévelopement et de l'étendue de ses lumières. Le Roi s'en aperçut."—" J'ai senti," me dit-il, " au sortir de mon éducation, que j'étois
" loin encore de l'avoir complétée. Je formai le
" plan d'acquérir l'instruction qui me manquoit.
" Je voulus savoir les langues Angloise, Italienne,
" et Espagnole. Je les appris seul. Je me rendis
" assez fort dans la littérature Latine pour traduire
" aisément les auteurs les plus difficiles. Ensuite,
" m'enfonçant dans l'histoire, je remontai jus-
" qu'aux premiers âges du monde, puis descendant
" de siècle en siècle jusqu'à nos jours, je m'arrêtai
" plus spécialement à l'histoire de France. Je
" m'imposai la tâche d'éclaircir ses obscurités. Je
" méditai la législation et les coutumes du royaume ;
" je comparai la marche des différens règnes, j'ana-
" lysai les causes de leur prospérité et de leurs re-
" vers. A ce travail habituel je joignois la lec-
" ture de tous les bons ouvrages qui paroissoient.
" Ceux qui traitoient de matières d'administration

" ou de politique, m'attachoient spécialement. J'y " faisois mes observations *."

" Cet aveu du Roi," continua M. de Malesherbes, " me donna une haute idée de la constance de son caractère et de sa capacité. Chaque jour, pendant mon ministère, j'eus occasion de reconnoître que la timidité assez habituelle dans ce Prince, n'étoit que l'effet d'une trop grande modestie, qui le tenoit continuellement en garde contre la présomption, et le portoit à penser que ses Ministres avoient, en affaires, un discernement supérieur au sien. Voilà ce qui lui faisoit sacrifier si facilement son opinion à celle de son Conseil. Ce bon Prince craignoit aussi de ne pas rendre clairement sa pensée."—" J'aime mieux," me disoit-il un jour, " laisser interpréter mon silence que mes paroles."

" Du même fond de modestie naissoit l'indécision apparente que nous lui avez, peut-être, entendu reprocher. J'en étois journellement le témoin au Conseil d'Etat ; j'ai vu qu'elle n'étoit en lui que le balancement du meilleur parti à prendre, et des nombreuses difficultés qui se présentoient."—

* On a trouvé parmi les livres de la bibliothèque particulière du Roi, un assez grand nombre d'ouvrages ayant des notes écrites de la main de Sa Majesté.

" Quelle responsabilité!" disoit-il souvent. " Cha-
" cune de mes actions influe sur le sort de vingt-
" cinq millions d'hommes."—" Si dans le cours de cette révolution, il lui est arrivé quelquefois de prendre le mauvais parti, c'étoit, m'a-t-il répété, par des raisons qui eussent rendu celui qu'il a pris le meilleur, sans les trahisons contre lesquelles la prudence la plus éclairée n'a point de précautions à prendre.

" Le Roi me savoit un gré particulier du dédain que j'avois pour ces formes extérieures que le monde appelle grâces, mais qui, trop souvent, sont le masque de la fausseté."—" M. de Malesherbes," me disoit-il, " vous et moi avons ici le ridicule de
" tenir aux mœurs du vieux temps; mais ce ridi-
" cule ne vaut-il pas mieux que les beaux airs
" d'aujourd'hui? Leur vernis cache souvent de
" vilaines choses."—" Le Roi n'ignoroit pas les plaisanteries que la jeunesse de la Cour se permettoit sur ses manières. Il méprisoit sa critique.

" Dans mon Ministère, je ne le vis ordonner, ou approuver aucune dépense superflue.—" Soyons," disoit-il à ses Ministres, " avares dispensateurs du
" trésor public. Il est le prix des sueurs, et quel-
" quefois des larmes du peuple."—" Malheureuse-

ment, tous ses Ministres ne partagèrent pas ce sentiment.

" J'ai souvent admiré l'opinion flatteuse que le Roi avoit de sa nation. Il mettoit de l'orgueil à rappeler et à compter les grands hommes qu'elle a produits. Il ordonna de rassembler leurs statues dans la galerie du Louvre*. Le ciseau des meilleurs artistes fut employé à les exécuter. C'étoit offrir aux talens et aux vertus un objet d'émulation, et aux arts, un moyen d'encouragement."—" Je veux " avoir sous les yeux," me disoit Sa Majesté, " les " images de ceux à qui la France doit sa gloire. " Les voir chaque jour, sera pour moi une leçon et " une jouissance."—" Le Roi fit modeler, à la manufacture de porcelaine de Sèves, ces statues en proportions réduites, et les distribua dans ses appartemens intérieurs.

" A peine arrivé au Ministère, je m'occupai de rendre au Roi le cœur d'une partie de ses sujets, et aux Protestans, la jouissance de l'Etat civil †. J'eus à

* Le Roi avoit donné cet ordre au Comte d'Angivillers, Intendant de ses bâtimens, et qu'il honoroit d'une affection particulière.

† Par l'Edit portant révocation de celui de Nantes, les Protestans, reconnus comme tels, ne pouvoient contracter de mariages légitimes que devant un prêtre Catholique. Ils ne pouvoient posséder, ni tester légalement: ils étoient exclus de tous les emplois publics.

cet égard plusieurs entretiens avec lui. Frappé des considérations que je lui présentois ;—" Oui," me disoit-il, " je conviens avec vous, que l'humanité " réclame la tolérance. La persécution ne convertit point ; elle ne fait que des hypocrites et des " traîtres. La douceur qui persuade, vaut mieux " que la sévérité qui aigrit. Aussi, ne veux-je " pas que, pour l'unique fait d'opinions religieuses, " aucun François soit recherché, ni puni. Mais " la loi qui statue sur le sort des Protestans, est " une loi de l'Etat ; Louis XIV en est l'auteur ; les " Cours Souveraines sont d'avis de la maintenir. Ne " déplaçons pas les bornes anciennes ; la sagesse les " a posées. Défions-nous, surtout, des conseils d'une " aveugle philantropie."

" J'ai, plus d'une fois, remarqué que, dans les changemens proposés au Roi, rien ne l'arrêtoit davantage que son respect pour les anciennes institutions, et surtout pour la mémoire de Louis XIV. Sire, reprenois-je, les temps et les circonstances demandent d'autres mesures. Ce qui fut jugé utile par Louis XIV, peut aujourd'hui devenir nuisible. D'ailleurs, l'utilité, ni la politique, ne prescrivent jamais contre la justice.—" Où est donc," repliqua le Roi, " l'atteinte portée à la justice ? Le " salut de l'Etat n'est-il pas la suprême loi ? Depuis

" près de deux cents ans, des guerres de religion " agitoient la France. Louis XIV, en éloignant " de la grande famille quelques membres turbu- " lens, a voulu ramener la paix dans son sein. " Comme Roi, c'étoit son devoir. Que les Pro- " testans, s'ils trouvent ma domination trop dure, " vendent ce qu'ils possèdent dans mes Etats, et " qu'ils aillent s'établir ailleurs. Je ne l'empêche " pas. Mais la justice est-elle de sacrifier au bien- " être d'un petit nombre de mes sujets, la tran- " quillité de tous?"

" Malgré mes tentatives fréquemment réitérées, je n'obtins du Roi en faveur des Protestans, que la suppression des dispositions pénales portées contre eux. Le Cardinal de Loménie, sans doute par l'ascendant de l'état qu'il professoit, fut plus heureux que moi. Sous son Ministère, les Protestans ont recouvré la jouissance de l'état civil. Cette faveur méritoit de leur part quelque reconnoissance. Vous savez, comme moi, que le Roi n'a point eu de plus mortels ennemis?"

Le nom du Cardinal de Loménie amena M. de Malesherbes à me parler du Ministère en général et des continuelles mutations qui s'y opéroient. " On les a attribuées," me dit-il, " tantôt à l'inconstance, tantôt à la foiblesse du Roi: elles ne doivent l'être

ni à l'une, ni à l'autre. Tant que vécut le Comte de Maurepas, ce principal Ministre, arbitre de tous les choix, fit et défit les Ministres. Après sa mort, le Roi crut ne pouvoir mieux faire, que de se déterminer par l'opinion du public. Cette opinion l'a souvent égaré. Il est si rare que le public, toujours prompt à s'enthousiasmer, ou à se prévenir, juge d'une manière saine des talens et des vertus. D'ailleurs, pour faire un bon Ministre, l'instruction et la probité ne suffisent pas. Turgot et moi en avons été la preuve ; notre science étoit toute dans les livres. Nous n'avions nulle connoissance des hommes.

" Heureusement, je ne fus pas long-temps à le reconnoître. Ne convenant pas plus au Ministère, que le Ministère et la Cour ne convenoient à mes goûts, je demandai au Roi la permission de me retirer.— " Pourquoi?" me répondit-il avec bonté.—" Sire, " pour la retraite et pour l'étude."—" Que ne puis- " je en faire autant!" reprit le Roi ; " car, dans " les temps où nous vivons ....."

" Débarassé des affaires, j'avois partagé mon temps entre mes goûts champêtres, mes livres, ma famille, et mes amis. La révolution m'a rappelé à la ville. Tant que je l'ai pu, je me suis tenu à portée du Roi, et quand la Convention l'a mis en

jugement, j'ai sollicité, et j'ai obtenu l'honneur de le défendre.

" La première fois qu'à ce titre il me fut permis d'entrer dans la Tour du Temple, le Roi m'eut à peine aperçu, que, sans me laisser le temps d'achever ma révérence, il vint à moi, et me serrant dans ses bras,"—" Ah! c'est vous, mon ami," me dit-il, les yeux baignés de larmes, " vous voyez où m'ont con-
" duit l'excès de mon amour pour le peuple, et cette
" abnégation de moi-même qui me fit consentir à
" l'éloignement des troupes destinées à défendre
" mon pouvoir et ma personne contre les entreprises
" d'une Assemblée factieuse. Vous venez m'aider
" de vos conseils, vous ne craignez pas d'exposer
" votre vie pour sauver la mienne; mais tout sera
" inutile."—" Non, Sire, je n'expose pas ma vie, et même j'ose croire que celle de Votre Majesté ne court aucun danger. Sa cause est si juste et les moyens de défense si victorieux."—" Non; ils
" me feront périr. N'importe, ce sera gagner ma
" cause, que de laisser une mémoire sans tache.
" Occupons-nous de mes moyens de défense!"—Ensuite, le Roi me questionna sur MM. Tronchet et de Sèze, mes adjoints. Le premier, ayant été membre et Président de l'Assemblée Constituante, lui étoit connu. Il me demanda quelques

détails sur M. de Sèze, qu'il ne connoissoit que comme un Avocat renommé.

" Lorsque le Roi fut conduit à l'Assemblée, dite Convention Nationale, pour y être interrogé, on le fit attendre vingt-trois minutes dans une salle qui précédoit la barre de l'Assemblée. Sa Majesté se promenoit ; MM. Tronchet et de Sèze se tenoient, ainsi que moi, à quelque distance du Roi. Il m'adressoit de temps à autre la parole ; j'employois, en lui répondant, les mots, *Sire*, *Votre Majesté*. Treilhard, l'un des Députés, entra tout à coup, et furieux d'entendre les expressions dont je me servois en parlant au Roi, il se plaça entre lui et moi." —" Qui vous rend donc si hardi," me dit-il, " de " prononcer ici des mots que la Convention a pros- " crits?"—" Mépris pour vous," lui répondis-je, " et mépris de la vie."

" J'eus dans la Tour avec le Roi plusieurs entretiens, dans lesquels il me fit d'importantes ouvertures ; il me parla de la guerre des Puissances alors coalisées contre la France.—" La guerre," me disoit-il, " dût-elle opérer le rétablissement de mon " trône, est un moyen violent qui, loin de me " ramener les cœurs, ne fera que les aigrir davan- " tage. Le trône, reconquis par la force, éprou-

" vera chaque jour de nouvelles secousses. L'é-
" puisement des finances et une sage politique ne
" permettront pas de garder long-temps au sein du
" royaume des troupes étrangères en assez grand
" nombre pour m'aider à y rétablir l'ordre. Ces
" troupes seront à peine éloignées, que les factieux
" intrigueront de nouveau. Il seroit plus heureux
" pour moi, et beaucoup plus sûr pour le repos de
" l'Etat, que je dusse à l'amour des François le re-
" tour à mon autorité."

" Ma première idée avoit été que, n'osant prononcer contre le Roi un décret de mort, la Convention Nationale le condamneroit à la déportation. Dans cette hypothèse, je lui demandai quel pays il préféreroit d'habiter.—" La Suisse," répondit-il: " ce que l'histoire rapporte du sort des Rois fugi-
" tifs. . . . "—" Mais, Sire," repris-je, " si, rendu à lui-même, le peuple François vous rappeloit, Votre Majesté voudroit-elle revenir?"—" Par goût,
" non; par devoir, oui: mais, dans ce cas, je met-
" trois à mon retour deux conditions; l'une,
" que la religion Catholique, Apostolique, et Ro-
" maine, continueroit, sans néanmoins exclure les
" autres cultes, d'être la religion de l'Etat; l'autre,
" que la banqueroute, si elle est inévitable, se-

" roit déclarée par le pouvoir usurpateur. C'est " lui qui l'a rendue nécessaire, c'est à lui d'en por- " ter la honte."

" Un jour, la conversation ayant pour objet les divers partis qui partageoient la Convention : " La " plupart des Députés," me dit le Roi, " auroient " été faciles à acheter."—" Eh bien! Sire, quel motif a pu retenir Votre Majesté? Les moyens lui manquoient-ils?"—" Non. J'avois les moyens. " L'argent m'étoit prêté ; mais, un jour, il eût " fallu le rembourser des deniers de l'Etat. Je n'ai " pu me résoudre à les faire servir pour la corrup- " tion. Les fonds de la Liste Civile n'étant que la " juste représentation des fonds de mes domaines, " me laissoient peut-être plus de liberté ; mais " l'irrégularité des payemens et la nécessité de mes " dépenses opposoient de grands obstacles."

" Un autre jour, le Roi me laissa connoître la détresse absolue dans laquelle on le tenoit depuis sa captivité.—" Vos deux collègues," me dit-il, " se " sont dévoués pour ma défense. Ils me consa- " crent leur travail, et dans la position où je suis, " je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers " eux. J'ai songé à leur faire un legs ; mais le " payeroit-on?"—" Il est payé, Sire.....! Le Roi,

en les choisissant pour ses Défenseurs, a immortalisé leur nom.

" Dans le même entretien, ayant vu le Roi sensiblement peiné de ne pouvoir faire à qui que ce fut la moindre largesse, j'arrivai le lendemain au Temple, avec une bourse remplie d'or. Sire, dis-je, en la lui présentant, permettez qu'une famille riche, en partie de vos bienfaits et de ceux de vos aïeux, dépose cette offrande à vos pieds. Le Roi hésita; j'insistai; il se rendit à mes instances. J'ai su depuis, qu'après sa mort, cette bourse avoit été trouvée intacte parmi ses effets. Le Roi avoit eu la précaution d'y attacher cet avis, écrit de sa main: " Argent à rendre à M. de Malesherbes." Cette recommandation n'a point été suivie.

" Un jour que j'étois revenu au Temple, après avoir passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la Convention, le Roi m'en fit des reproches.—" Mon ami," me dit-il, " pourquoi vous exténuer de la sorte? Ces fatigues " fussent-elles utiles à ma cause, je vous les inter- " dirois; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, " abstenez-vous-en, quand je vous assure qu'elles " seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est " fait; conservez la vôtre pour une famille qui vous " chérit."

" Le Roi étoit si frappé du pressentiment de sa mort, que, dès le premier jour où je fus admis à le voir, il me prit à l'écart, et me dit: " Ma sœur m'a " donné le nom et la demeure d'un prêtre inser- " menté, qui pourroit m'assister dans mes derniers " momens. Allez-le voir, de ma part; disposez-le " à m'accorder ses secours. C'est une étrange com- " mission pour un philosophe. Mais si vous étiez " à ma place, combien je vous souhaiterois de " penser comme moi. Je vous le répète, mon " ami, la religion console tout autrement que la " philosophie."—" Sire," repris-je, " cette com- mission n'a rien de si pressant."—" Rien ne l'est " davantage pour moi," répondit-il. Quelques jours après, le Roi me montra, écrits de sa main, son Testament et un codicille. Sa Majesté me permit d'en prendre une copie, sur laquelle même sont quelques corrections de sa main. J'emportai ces pièces avec moi; je suis parvenu à les envoyer hors de France. J'ai même acquis la certitude qu'elles sont arrivées à leur destination.

" Dès mon entrée au Temple, le Roi m'avoit exprimé l'envie de lire quelques journaux. Je m'empressai de satisfaire ce désir. J'étois souvent témoin du sang-froid avec lequel il lisoit les motions qui se faisoient contre lui à la tribune. Néanmoins,

parmi les qualifications qu'on lui prodiguoit, celle de *tyran* l'offensoit toujours. " Moi, tyran!!!" disoit-il. " Un tyran rapporte tout à lui. N'ai-je " pas constamment rapporté tout à mon peuple? " Qui d'eux, ou de moi, hait plus la tyrannie? Ils " m'appellent tyran, et savent comme vous ce que je " suis."—Je lui apportai aussi un exemplaire de la romance faite alors, et chantée dans tout Paris. Elle étoit intitulée: *Louis XVI aux François*, et parodiée sur ce passage de Jérémie: *Populo meus, quid feci tibi . . . . ?* " O mon peuple, que vous ai-je fait . . . . ?" Sa lecture procura au Roi quelques instans de consolation.

" Un matin, j'attendois dans la salle du Conseil le moment d'être introduit dans la Tour; je parcourois quelques feuilles périodiques. Un municipal m'interpella.—" Comment," me dit-il, vous, l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est habituellement si maltraité?"—" Louis XVI," répondis-je, " n'est pas un homme comme tant d'autres."—Ce municipal étoit un gentilhomme.

" Le Roi voyoit, avec une surprise mêlée de peine, des gentilshommes servir bassement les ennemis du trône et de la Noblesse. " Que des " hommes," me disoit-il, " nés dans une condition

" obscure, que des gentilshommes même, qui " n'ont jamais été dans le cas de me connoître, " aient cru et suivi aveuglément les ennemis de " mon autorité, je ne m'en étonne pas. Mais, que " des gens attachés au service de ma personne, et la " plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le " nombre de mes persécuteurs, voilà ce que je ne " saurois concevoir. Dieu m'est témoin que je ne " conserve contre eux aucun sentiment de haine, " et même s'il étoit en mon pouvoir de leur faire du " bien, je leur en ferois encore."

Tandis que M. de Malesherbes m'honoroit de ces entretiens, un événement affreux vint les suspendre pour quelque temps. La même prison renfermoit, avec ce respectable vieillard, ses enfans et petits enfans *. C'étoit à qui allégeroit le plus le poids de sa captivité. Chaque jour, quelques amis se réunissoient à cette intéressante famille, et en partageoient à l'envi les égards et les soins. Soudain, un ordre du tribunal révolutionnaire, cita devant ce tribunal de sang M. le Pelletier de Rosambeau †, gendre de

* Mde. de Rosambeau et son fils; M. et Mde. de Châteaubriant; M. et Mde. de Tocqueville, et M. le Pelletier-d'Aunai.

† M. le Pelletier de Rosambeau, Président à Mortier au Parlement de Paris, étoit gendre de M. de Malesherbes, et beau-père de M. de Châteaubriant.

M. de Malesherbes. Le digne fils de M. de Rosambeau conduisit son vertueux père jusqu'au guichet de la prison. Le guichet s'ouvrit pour envoyer à la mort ce Magistrat, aussi courageux que fidèle ; mais il se referma sur son fils, jusqu'au moment où la plus grande partie de cette famille malheureuse fut traînée à l'échafaud *.

Lorsque M. de Malesherbes eût payé à la nature le tribut de douleur qu'il lui devoit, je le priai de reprendre avec moi ses conversations nocturnes ; il

* Quelques semaines après, périrent, le même jour, en vertu d'un jugement du tribunal révolutionnaire, M. de Malesherbes, Mde. le Pelletier de Rosambeau, sa fille, M. et Mde. de Châteaubriant. J'étois aussi présent à ce dernier départ. Quel spectacle ! M. de Malesherbes, courbé sous le poids des ans, s'appuyoit sur Mde. de Rosambeau. Leur fille, leur gendre les suivoient. Mde. de Rosambeau aperçut Mlle. de Sombreuil. " Adieu ! mon amie," lui dit-elle, " adieu ! vous eutes la gloire " d'arracher votre père des mains de ses bourreaux † ; j'ai la " consolation d'aller mourir avec le mien !!!" Mde. de Sénozan, sœur de M. de Malesherbes, eut bientôt après le même sort.

† Le 2 Septembre, 1792, M. de Sombreuil, Gouverneur des Invalides, fut traîné devant la Commission sanguinaire qui dévoua tant de victimes au massacre. Mlle. de Sombreuil, depuis Comtesse de Villelume, s'attachant fortement à son père, se mit entre lui et les assassins, et parvint à le sauver, mais après avoir été forcée de boire dans une coupe ensanglantée qu'ils lui présentèrent. Depuis, M. de Sombreuil a péri sur l'échafaud, avec un de ses fils ; l'autre a été fusillé à Quiberon, par les rebelles.

se plaisoit tant à me parler du Roi, que malgré ses chagrins, il se rendit à mes instances.

" Je ne vous ai pas encore entretenu," me dit-il, " d'un cruel sujet de peine pour le Roi; c'est de l'injustice des François envers la Reine*. " S'ils " savoient, ce qu'elle vaut," m'a-t-il répété souvent avec amertume, " s'ils savoient à quel dégré de " perfection elle s'est élevée depuis nos infortunes, " ils la révèreroient, ils la chériroient; mais, dès " avant nos malheurs, ses ennemis et les miens ont " eu l'art, en semant des calomnies parmi le peu- " ple, de changer en haine cet amour dont elle fut " si long-temps l'objet†. Puis, entrant dans le

* MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, témoignoit, un jour, à la Reine combien il étoit affligé de l'injustice et de la barbarie avec lesquelles on la calomnioit. Sa Majesté lui prit la main, la serra, et lui cita ces vers d'Alzire:

" Que je sois de ton peuple applaudie, ou blamée,
" Ta seule opinion fera ma renommée:
" Estimée en mourant d'un cœur tel que le tien,
" Je dédaigne le reste, et ne demande rien."

† Je ne peux me rappeler, sans émotion, l'anecdote suivante: Pendant l'un des deux séjours que l'Empereur Joseph II fit à Paris, on lui donna une représentation de l'opéra d'Iphigénie. Sa Majesté Impériale étoit dans la même loge que la Reine,

détail des griefs qu'on lui imputoit, il faisoit l'apologie de la Reine.

" Vous l'avez vue," me disoit-il, " arriver à la " Cour. Elle sortoit à peine de l'enfance. Ma " grand mère et ma mère n'étoient plus; mes " tantes lui restoient; mais leurs droits sur elle " n'étoient pas les mêmes. Placée au milieu d'une " Cour brillante, vis-à-vis d'une femme que l'in- " trigue y soutenoit *, chaque jour, la Reine, alors " Dauphine, avoit sous les yeux l'exemple de son " faste et de ses prodigalités. Quelle opinion ne " dut-elle pas concevoir de sa puissance et de ses " droits, elle qui réunissoit sur sa tête tant d'avan- " tages!

" Vivre dans la société de la favorite, étoit in- " digne de la Dauphine. Forcée d'embrasser une " sorte de retraite, elle adopta ce genre de vie " exempt d'étiquette et de contrainte; elle en por-

Monseigneur, Comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, s'y trouvoit aussi. L'acteur ayant chanté ce vers: " Chantez, célébrez votre Reine:" tous les spectateurs, se tournant du côté de Sa Majesté, s'écrièrent unanimement et avec enthousiasme: " Chantons, célébrons notre Reine:" l'Empereur parut attendri; MONSIEUR s'en aperçut. " Voilà," dit-il, à Sa Majesté Impériale, " comment nous aimons nos maîtres,"

* La Comtesse du Barri. Sous la tyrannie de Robespierre, elle a péri sur l'échafaud.

" ta l'habitude sur le trône. Ces manières nou-
" velles à la Cour, se rapprochoient trop de mon
" goût naturel, pour que je voulusse les contrarier.
" J'ignorois alors de quel danger il est pour les
" Souverains de se laisser voir de trop près. La
" familiarité éloigne le respect, dont il est néces-
" saire que ceux qui gouvernent soient environnés.
" D'abord, le public applaudissoit à l'abandon des
" anciens usages; ensuite, il en a fait un crime."

" La Reine voulut avoir des amies. La Princesse
" de Lamballe fut celle qu'elle distingua davantage.
" Sa conduite dans le cours de nos malheurs, a
" pleinement justifié ce choix*. La Comtesse

* Marie-Therèse-Louise de Savoie-Carignan, du sang des Rois de Sardaigne, veuve de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon, Prince de Lamballe, fils du Duc de Penthièvre, avoit été, peu après l'avénement de Louis XVI au trône, nommée Chef du Conseil, et Surintendante de la Maison de la Reine. Demeurée constamment auprès d'elle pendant les malheurs de Sa Majesté, Madame de Lamballe ne s'en sépara qu'au moment du départ pour Montmédy Les embarras d'un pareil voyage ne permettant pas à la Reine d'emmener avec elle son amie, un billet de sa main la pressa de passer en Angleterre. La route se fit à travers mille dangers. Aussitôt que l'acceptation de l'Acte Constitutionnel eut rendu au Roi et à la Reine un simulacre de liberté, Madame de Lamballe n'écoutant ni les instances de ses amis, ni le pressentiment du sort cruel qui l'attendoit, vola au Château des Thuileries; elle y prit un logement, et, le 20 Juin et le 10 Août, cette Princesse, modèle d'attachement à sa Souveraine, eut la consolation de lui faire un rempart de son corps.

" Jules de Polignac lui plut; elle en fit son amie.
" A la demande de la Reine, j'accordai à la Com-
" tesse, depuis Duchesse de Polignac, et à sa
" famille, des bienfaits qui éveillèrent l'envie. La
" Reine et son amie sont devenues l'objet de la plus
" injuste censure.

" Il n'est pas," ajoutoit le Roi, " jusqu'à son
" sentiment pour l'Empereur Joseph II, son frère,
" que la calomnie n'ait attaqué. D'abord, on a
" débité sourdement, puis imprimé dans plusieurs
" journaux, enfin, on a affirmé à la tribune de l'As-
" semblée Nationale, que la Reine avoit fait passer
" à Vienne, et donné à l'Empereur des millions sans
" nombre. Calomnie atroce que l'Abbé Maury a
" victorieusement détruite*.

" Les factieux," continuoit le Roi, " ne mettent

Madame de Lamballe a été massacrée, le 2 Septembre, à l'hôtel de la Force, l'une des prisons de Paris. Sa tête, mise au bout d'une pique, fut promenée dans la ville, et portée jusque sous les fenêtres du Temple. Les assassins traînèrent son corps dans les rues de la capitale.

* L'Abbé Maury réfutant cette calomnie à la tribune de l'Assemblée constituante désigna, comme ses auteurs, certains factieux. Il prouva par le relevé des registres des messageries de Paris à Bruxelles, que l'exportation du numéraire, imputée à la Reine, n'étoit autre chose qu'un revirement de fonds qui se faisoit avec un très-grand profit, entre des banquiers de ces deux villes.

" cet acharnement à décrier et à noircir la Reine, " que pour préparer le peuple à la voir périr. Sa " mort est résolue. En lui laissant la vie, on crain- " droit qu'elle ne me vengeat. Infortunée Prin- " cesse! Mon mariage lui promit un trône ; au- " jourd'hui, quelle perspective lui offre-t-il!"— " En prononçant ces derniers mots, le Roi me serra la main, et laissa échapper quelques larmes."

" La veille, le Roi m'avoit demandé si j'avois rencontré, dans les environs du Temple, *la femme blanche*. Non, Sire, lui répondis-je."—" Eh " quoi," repliqua-t-il, en souriant, " vous ne sa- " vez donc pas que, suivant le préjugé populaire, " lorsqu'un Prince de ma Maison va mourir, une " femme, vêtue de blanc, erre autour du Palais."

" Quand, malgré les soins de mes collègues et les miens, le fatal jugement eut été prononcé, ils me prièrent de prendre sur moi la douloureuse commission de l'annoncer au Roi. Je le vois encore; il avoit le dos tourné vers la porte, les coudes appuyés sur une table, et le visage couvert de sa main. Au bruit que je fis en entrant, le Roi se leva. " De- " puis deux heures," dit-il, en me fixant, " je re- " cherche en ma mémoire, si, durant le cours de " mon règne, j'ai donné volontairement à mes su- " jets quelque juste motif de plainte contre moi.

" Eh bien! je vous le jure, en toute sincérité, je " ne mérite de la part des François aucun reproche. " Jamais je n'ai voulu que leur bonheur."

" Alors, prenant la parole, j'annonçai au Roi le jugement rendu par la Convention: et comprimant la douleur dont j'étois navré; " Un espoir," lui dis-je, " nous reste encore; l'Appel à la Nation." Un signe de tête m'indiqua qu'il n'en attendoit rien. Sa résignation, son courage, firent sur moi l'impression la plus vive. Le Roi s'en aperçut. " La Reine et " ma sœur," me dit-il, " ne montreront pas moins " de force et de résignation que moi. Mourir, est " préférable à leur sort."

" Malgré l'opinion du Roi, continua M. de Malesherbes, l'Appel à la Nation me laissoit encore quelqu'espérance; mais Sa Majesté connoissoit mieux que moi ses implacables ennemis. Je comptois aussi sur quelque mouvement favorable. Revenant avec mes collègues, de l'Assemblée où nous étions allés, de la part du Roi, notifier sa déclaration d'Appel, quelques personnes, qui m'étoient inconnues, m'avoient entouré, dans les corridors de la salle, et m'avoient assuré que de fidèles sujets arracheroient le Roi des mains de ses bourreaux, ou périroient avec lui. Je le dis au Roi.—" Les connois- " sez-vous?" me répondit-il—" Non, Sire, mais je

pourrois les retrouver."—" Eh bien! tâchez de les " rejoindre, et déclarez-leur que je les remercie du " zèle qu'ils me témoignent. Toute tentative ex- " poseroit leurs jours, et ne sauveroit pas les miens. " *Quand l'usage de la force pouvoit me conserver le* " *trône et la vie, j'ai refusé de m'en servir. Vou-* " *drois-je, aujourd'hui, faire couler pour moi le* " *sang François.*"

" Après cette pénible conférence, j'eus encore une fois l'honneur d'entretenir le Roi. Au moment de me séparer de lui, je ne pus retenir mes larmes. " Sensible vieillard," dit le Roi, en me serrant la main, " ne pleurez pas. Une meilleure vie nous " réunira. Je regrette de quitter un ami tel que " vous. Adieu! Au sortir de ma chambre, con- " traignez-vous; il le faut. Songez que l'on vous " observera .... Adieu!.... Adieu!"

" Je sortis du Temple, le cœur brisé. Un Anglois de ma connoissance m'ayant rencontré, la veille du jugement rendu par la Convention, m'avoit dit: " Ce qui rassure les bons citoyens, c'est " que le plus malheureux des Rois a pour défen- " seur le plus vertueux des hommes."—" Si Louis XVI succombe," lui répondis-je, " le défenseur du plus vertueux des Rois, sera le plus malheureux

des hommes." Dès ce moment, ma réponse se réalisa."

Le désir de rapprocher, des derniers momens du Roi, ces entretiens où je trouvois sa plus noble apologie, m'a fait anticiper sur les événemens. Je vais en reprendre la suite; et lorsque j'aurai acquitté tous les tributs de douleur que je dois à la mémoire de mes Maîtres, je n'aurai plus qu'à gémir en silence sur le sort de mon pays.

Depuis ma sortie de prison *, je n'éprouvai, jusqu'au 7 Avril, 1793, aucune persécution. Ce jour-là, des Commissaires de la section dans laquelle j'étois domicilié, entrèrent chez moi inopinément, et me traduisirent au comité révolutionnaire. Là, j'eus à subir, sur diverses accusations puériles, un long interrogatoire. La dénégation des faits qu'on alléguoit contre moi, et l'aveu de mes sentimens pour la Famille Royale, furent ma seule justification.

Un des griefs sur lequel on insistoit le plus, étoit une correspondance secrète entre les Captifs du Temple et moi. Elle existoit, en effet. La manière dont cette correspondance étoit établie entre la Reine, Madame Élisabeth, M. Turgis † et moi,

* La geole de l'Hôtel de Ville.

† M. Turgis, l'une des personnes employées pour le service intérieur de la Tour du Temple. L'entrée lui en fut interdite

ne sera, peut-être, pas sans intérêt pour mes lecteurs.

Dans une des pièces du troisième étage de la Tour du Temple, se trouvoit un poêle, où l'on avoit pratiqué des *bouches de chaleur*. C'étoit dans l'une de ces ouvertures, ou dans un panier destiné à recevoir les balayures de la chambre, que Turgis déposoit à la dérobée, soit un billet d'avis, soit des annonces de journaux. De leur côté, les Princesses plaçoient, aux mêmes endroits, leurs billets, tantôt écrits avec du jus de citron, tantôt avec un extrait de noix de Galles. Un signe convenu indiquoit respectivement le lieu du dépôt. Hors de la Tour, le fidèle serviteur faisoit revivre l'écriture et me transmettoit les choses qui me concernoient.

dans le courant du mois de Septembre, 1793. Madame, Duchesse d'Angoulême, lui a donné, depuis, la place de Valet de Chambre auprès de sa personne.

Je crois rendre hommage, à la fois, à la mémoire de Madame Elisabeth, et à la fidélité de M. Turgis, en publiant un des derniers billets que cette Princesse lui écrivit:

" Je suis bien affligée. Ménagez-vous pour le temps où nous " serons plus heureux, et où nous pourrons vous récompenser. " Emportez la consolation d'avoir servi de bons et malheureux " Maîtres.

" Adieu, honnête homme et fidèle sujet. Que le Dieu, au- " quel vous êtes fidèle, vous soutienne et vous console dans ce " que vous avez à souffrir !"

Quoique je ne pusse, sans un danger certain, me faire voir dans aucun lieu public, je n'en étois pas moins instruit de ce qui se passoit. J'avois fréquemment, avec quelques Seigneurs de la Cour, et même avec quelques Députés, des entretiens nocturnes. Mes rendez-vous avec Turgis avoient lieu hors des murs de la ville. Là, je lui remettois, par écrit, soit à l'encre, soit au crayon, ce que je croyois devoir apprendre à la Reine.

Dans cette correspondance journalière, je rendois compte à la Famille Royale de l'esprit qui régnoit dans Paris, des dispositions du reste de la France, des événemens militaires dans la Vendée, du progrès des armées étrangères, et, surtout, des intrigues secrètes, des luttes et des projets ultérieurs des divers partis de la Convention.

Malgré mon extrême circonspection, je n'échappai pas aux dénonciateurs : on fit chez moi une seconde visite domiciliaire. Dans la matinée du 19 Juillet, je vis entrer tout à coup dans mon appartement six hommes, tous membres de comités révolutionnaires. On me fit lecture d'un ordre de l'administration de police, à laquelle j'avois été dénoncé, *comme entretenant une correspondance avec la Veuve Capet*. L'ordre portoit de visiter mes papiers, mes effets, et pour peu qu'il se trouvât le

moindre indice contre moi, de me conduire au tribunal révolutionnaire. Cette recherche m'exposoit d'autant plus, qu'au moment même de l'apparition des Commissaires, j'écrivois à la Reine, pour lui rendre compte d'une mission dont elle m'avoit honoré. A peine eus-je le temps de faire disparoître, sans qu'on s'en aperçût, la lettre que j'avois commencée *. Deux de ces inquisiteurs me fouillèrent, et n'ayant rien trouvé sur moi, ni dans mon appartement, ils rédigèrent leur procès-verbal, et se retirèrent,

Echappé aux périls de cette dénonciation, je continuai de rendre à la Famille Royale les soins que je lui devois. Je redoublai de prudence, et pris des mesures pour éloigner tout soupçon.

Déjà, Louis XVII, arraché des bras de la Reine, avoit été séquestré dans la partie de la Tour que le Roi avoit occupée. Là, ce jeune Prince, que quelques-uns des régicides appeloient *le Louveteau du Temple* †, étoit abandonné aux brutalités d'un mons-

* Cette lettre étoit écrite sur une très-petite feuille de papier. Je n'eus d'autre moyen que de la mettre dans ma bouche et de l'avaler.

† Dans ces jours horribles, la Reine étoit publiquement désignée sous le nom de *Louve Autrichienne;* et lorsque quelques Députés de la Convention parloient du feu Roi, ils le qualifioient du nom de *Louis le raccourci.*

Les décrets de Dieu sont impénétrables; mais que d'insultes

tre nommé Simon, autrefois cordonnier, ivrogne, joueur, débauché*. L'âge, l'innocence, l'infortune, la figure céleste, la langueur et les larmes de l'Enfant Royal, rien ne pouvoit attendrir ce gardien féroce. Un jour, étant ivre, peu s'en fallut qu'il n'arrachât, d'un coup de serviette, l'œil de ce jeune Prince, que par rafinement d'outrages, il avoit contraint de le servir à table. Il le battoit sans pitié. Un jour, dans un accès de rage, il prit un chenet, et l'ayant levé sur lui, il le menaça de l'assommer. L'Héritier de tant de Rois, n'entendoit, à chaque instant, que des mots grossiers et des chansons obscènes. " Capet," lui dit un jour Simon, " si

faites alors à chacun de ses représentans sur la terre, et à tout ce qui servoit au culte de ses autels! Qui pourroit se rappeler, sans indignation, cette procession de mannequins désignant les principaux Souverains, et chargés d'inscriptions outrageantes pour la Majesté Royale! Ne vit-on pas aussi promener dans Paris, et comme en triomphe, des ânes affublés d'ornemens sacerdotaux; que dis-je; ignoreroit-on l'usage, impossible à décrire, auquel servirent des vases sacrés! Citerai-je aussi ce défi fait à Dieu même, lorsque les furibonds, qui composoient la Municipalité de Paris, faisant brûler dans la Place de Grève les reliques de Ste. Genevieve, patrone de cette capitale, l'un d'eux prit tout à coup la parole, et s'écria comme un energumène: " Si tu es Dieu, " tonne . . . . !" Dieu leur réservoit un châtiment éclatant. Plusieurs mois après, la plupart des membres de cette Municipalité périrent sur l'échafaud.

* Simon est mort sur l'échafaud.

" ces Vendéens te délivroient, que me ferois-tu?" —" Je vous pardonnerois," lui répondit le jeune Roi.

Quelques mois après, Simon ayant été retiré de la Tour du Temple, Louis XVII resta seul, dénué de linge et de vêtemens, privé de tous les soins nécessaires à son âge, entièrement livré aux caprices des guichetiers. Personne ne faisoit son lit, personne ne balayoit sa chambre. Ses draps n'étoient jamais changés. Soir et matin on lui jetoit, plutôt qu'on ne lui présentoit, une nourriture grossière. Chaque jour, de nouveaux Commissaires remplaçoient, pour la garde de la Tour, ceux de la veille. Sous prétexte qu'ils devoient s'assurer de l'existence du jeune Captif, à toutes les heures du jour, et quelquefois pendant la nuit, ils venoient crier à la porte de sa chambre: *Capet, Capet*, es-tu là? L'enfant éveillé en sursaut, se levoit tout effrayé. " Me voilà," disoit-il, d'une voix tremblante, " que " voulez-vous."—" Recouche-toi," lui répondoient les Cerbères. Telle fut la révoltante situation de Louis XVII, jusqu'à ce que le nommé Laurent, et après lui, les Sieurs Gomin et L'Anes, qui m'ont confirmé ces détails déchirans, furent envoyés dans la Tour pour le soigner.

Ce n'étoit pas assez pour les régicides d'avoir en-

levé Louis XVII à la Reine. Elle-même, en vertu d'un décret de la Convention, fut transférée, le 1er Août, 1793, dans la prison de la Conciergerie du Palais. Vivement inquiète sur les suites de cet enlèvement, Madame Elisabeth m'envoya l'ordre de faire toutes les tentatives possibles pour l'instruire de la véritable position de la Reine. Les renseignemens que je parvins d'abord à me procurer, me paroissant trop vagues, je conçus, et j'exécutai le projet d'aller moi-même à la Conciergerie les vérifier. A peine eus-je franchi le premier guichet, qu'une personne *sensible* *, jugeant à mon air, que

* La dame Richard, femme du concierge de cette prison. C'étoit sous cette qualification de *Sensible*, que Madame Elisabeth, dans la correspondance qu'elle me permit d'entretenir avec elle au Temple, me désignoit cette concierge.

Je confirmerois, s'il en étoit besoin, une anecdote que l'on m'a dit avoir été rapportée dans quelque écrit ; je la tiens de la dame Richard elle-même.

La Reine lui avoit témoigné quelque envie de manger du melon. Cette femme, qui prenoit le plus grand soin de Sa Majesté, et qui veilloit à tous ses besoins, autant que cela étoit en son pouvoir, courut au marché le plus proche de la prison. " Il me " faut un excellent melon," dit-elle à une marchande qui la connoissoit. " Je te devine," lui répondit celle-ci. " Le melon que " tu demandes avec tant d'empressement, est, j'en suis sûre, " pour notre malheureuse Reine : choisis, prends ce qu'il y a de " plus beau." Elle-même lui donne celui qu'elle croit le meilleur. La dame Richard veut payer. " Garde ton argent," lui repliqua la marchande, " et dis à la Reine qu'il y en a beaucoup parmi

j'étois embarrassé de la marche à tenir dans cette triste demeure, vint à moi, me tendit la main, et me conduisit dans un endroit écarté. " Fiez-vous à moi," me dit-elle. " Qui êtes-vous? Quel intérêt " vous amène? Ne me dissimulez rien." Cette invitation amicale détermina ma confiance. Je m'ouvris à cette femme. Elle répondit avec complaisance à toutes mes questions. " Vous voyez," lui dis-je, " le motif qui m'amène. Faire passer à " la Reine des nouvelles de ses enfans, informer ses " enfans et Madame Elisabeth de l'état où la Reine " se trouve, est mon unique objet. Il est digne de " vous de me seconder." Ceste femme le promit, et me tint parole.

L'habitation de la Reine à la Conciergerie, étoit une chambre au rez-de-chaussée, basse, étroite, et humide. Elle y respiroit l'odeur infecte qui s'exhaloit du voisinage. L'humidité avoit séparé de la toile le papier dont le mur avoit été couvert. Il n'en restoit plus que des lambeaux. Des sangles renouées en plusieurs endroits avec des cordes, une

" nous qui gémissons . . . ." Elle alloit en dire davantage, lorsque la concierge se relira, porta le melon à la Reine, et lui rendit compte de ce qui s'étoit passé. Sa Majesté fut attendrie.

Quelques mois après, un prisonnier assassina, dit-on, la dame Richard.

paillasse à demi pourrie, un matelas déchiré, une couverture aussi usée que malpropre, composoient le lit de la Reine de France. Un mauvais paravent lui tenoit lieu de rideaux. C'étoit là que Sa Majesté passoit la nuit à essayer de reposer sa tête des douloureuses méditations de la journée*.

La personne à qui je m'étois confié, apprit à la Reine que j'avois pénétré jusque dans sa prison. " Quoi, jusqu'ici!" s'écria Sa Majesté..... Le succès justifia ma hardiesse ; et pendant quelques semaines, j'eus la consolation de procurer aux Princesses captives dans le Temple, des nouvelles de la Reine.

Alors se préparoit dans le silence cette procédure monstrueuse où, jusqu'à la nature, tout fut outragé. Cependant, je conservois encore quelqu'espérance. Ma confidente à la Conciergerie l'entretenoit par ses rapports, et vouloit le faire partager à la Reine. " Madame," lui disoit-elle, " ce matin, je parlois " de vous avec l'Accusateur Public. Voici comment " il s'exprimoit:"—" Je ne sais pourquoi la Reine a " été transférée de la Tour du Temple à la Concier- " gerie. Dans les pièces qui m'ont été remises,

* On a dit, qu'un prisonnier avoit procuré quelques livres à la Reine. En les rendant, Sa Majesté écrivoit, avec une épingle, sur l'un des feuillets blancs: *Marie Antoinette.*

" aucune n'est à sa charge."—" Madame, je ne dé-
" sespère pas," continuoit cette femme, " qu'inces-
" samment vous ne soyez reconduite au Temple."—
" Vous le croyez," répondit la Reine ; " pour moi,
" je suis loin de l'espérer. Ils ont immolé le Roi!
" Ils me feront périr comme lui. Non! Je ne re-
" verrai plus mes malheureux enfans, ma tendre et
" vertueuse sœur!" A ces mots, la Reine fondit en larmes.

Dans ces circonstances, un fidèle sujet conçut le projet d'offrir à la Reine des moyens d'évasion. C'étoit un Chevalier de St. Louis, nommé M. de Rougeville. Une femme aimée d'un Municipal*, fut mise dans la confidence, et s'engagea à seconder le projet. Elle redoubla de soins pour le municipal, et l'invita à dîner. M. de Rougeville fut du nombre des convives, et passa pour un étranger. Pendant le repas, la conversation étant devenue plus intime, on la fit adroitement tomber sur les événemens du jour. " Ce doit être," dit M. de Rougeville, " un étrange spectacle, qu'une Reine, et sur-
" tout une Reine de France, enfermée dans un des
" cachots de la Conciergerie."—" Ne la connoissez-

* Ce municipal, appelé Michonis, étoit l'un des Administrateurs des prisons de Paris. En cette qualité, il y entroit à toute heure du jour et de la nuit. Michonis a péri sur l'échafaud.

" vous pas?" demanda le municipal.—" Non," répondit, avec indifférence, cet officier.—" Voulez-" vous la voir," reprit le municipal, " je peux vous " faire entrer dans sa prison?" M. de Rougeville ne montra aucun empressement. Les convives, qui étoient dans le secret, l'invitèrent à accepter la proposition; il y consentit. L'heure fut prise pour le jour même. Dans l'intervalle, sous le prétexte que ce jour étoit la fête de la dame du logis, M. de Rougeville fit acheter un bouquet, et le lui offrit. La dame en détacha un œillet, et le donna à cet officier, qui s'absenta pendant quelques instans, et plaça, avec adresse, dans le calice de la fleur, un papier roulé, sur lequel étoit écrit: " J'ai à votre " disposition des hommes et de l'argent." Sur le soir, le municipal mena M. de Rougeville à la Conciergerie. Introduit dans la chambre de la Reine, cet officier s'aperçut que Sa Majesté le reconnoissoit. Après quelques mots indifférens, il feignit de croire que son œillet devoit faire plaisir à la Reine, et s'empressa de le lui offrir; elle l'accepta. Avertie, par un coup-d'œil, d'y chercher ce qu'il renfermoit, Sa Majesté se retira dans un coin de la chambre, ouvrit l'œillet, y trouva le papier, et lut ce qui étoit écrit. Déjà, la Reine traçoit avec une épingle sa réponse négative, lorsque l'un des Gendarmes en

faction à la porte du cachot, entra brusquement, et saisit le papier. Grande rumeur dans la prison: dénonciation à la Commune et au Comité de Sûreté Générale. Aussitôt, la femme du concierge de la prison et son fils furent arrêtés comme complices. On les enferma au couvent des Magdelonettes; ils y furent mis au secret. Quelques jours après, ils recouvrèrent leur liberté*. M. de Rougeville s'étoit sauvé; sa tête fut mise à prix.

Voici une anecdote antérieure de quelques mois, et qui m'a paru mériter d'être recueillie. Au commencement de l'hyver de 1793, des municipaux †, attendris sur le sort de la Reine et de la Famille Royale, projetèrent de les faire évader de la prison du Temple. L'exécution de ce dessein paroissoit facile. Il ne s'agissoit que de faire entrer furtivement au Temple des habits à peu-près semblables à ceux des Commissaires municipaux, et surtout des écharpes tricolores, afin de faire sortir, sous ce travestissement, la Reine et Madame Elisabeth. Quant au jeune

* Le détail de ce fait m'a été donné par M. Pommier, l'un des convives. J'ai été prisonnier avec lui à l'Hôtel de la Force: il a péri sur l'échafaud.

† L'état actuel de la France me défend de nommer ces municipaux. Dans le nombre étoit le Sieur Toulan, qui a péri sur l'échafaud.

Roi et à Madame Royale, rien n'étoit plus aisé que leur évasion. Chaque jour, un homme du dehors venoit, avec deux petits garçons, allumer les réverbères intérieurs et extérieurs de la Tour. Gagné à prix d'argent, il auroit substitué le jeune Roi et Madame Royale à ses deux enfans, et les auroit emmenés. Mais, soit défaut de hardiesse dans les officiers municipaux, soit l'effet de la perfidie de Tison, qui soupçonna le projet et le dénonça, soit, enfin, le défaut d'argent; rien ne s'effectua *.

Dès le mois de Septembre, M. de Malesherbes ayant reçu du Comité de Sûreté Générale l'avis secret de quitter Paris, afin de ne pas courir le risque d'être enveloppé dans le procès de la Reine, et d'être arrêté, voulut bien m'en prévenir, m'annonçant qu'il alloit s'éloigner, et m'exhortant à suivre son exemple. Je remerciai M. de Malesherbes de cette marque d'intérêt, et lui exposai les motifs qui me retenoient : il les approuva. " Si je m'absente,"

* Un million de livres prélevé sur les millions sans nombre dépensés depuis le commencement de la guerre, des intelligences ménagées avec certains municipaux, auroient sauvé trois têtes augustes, soustrait la France à la honte de trois autres forfaits, et l'Europe à des malheurs désormais incalculables. Mais, le dirons-nous, les Souverains ont, la plupart, regardé ces sanglans spectacles, avec une tranquillité inexplicable, faite pour enhardir à de pareils attentats.

reprit-il, " c'est pour conserver, avec ma liberté, le " moyen d'offrir à la Reine les mêmes services que " j'ai pu rendre au Roi. Vous, qui ne quittez pas " la capitale, dépêchez-moi un courier à l'instant " où vous croirez que mon ministère, et même le " sacrifice de ma vie, peuvent être utiles à Sa Ma- " jesté. A tout événement, suppliez la Reine et " Madame Elisabeth de ne point faire appeler au- " près d'elles M. de Firmont; ce seroit l'exposer " infailliblement à perdre la vie *.

* M. de Firmont, instruit à temps du projet formé de le perdre, n'échappa que par miracle aux recherches de ses ennemis. Jusqu'à la mort de Robespierre, il resta constamment caché. En 1796, il passa en Angleterre, où Louis XVIII, alors à Blankenbourg, s'empressa de lui écrire la lettre qui suit: (19 Sept.)

" J'ai appris, Monsieur, avec une extrême satisfaction, que " vous êtes enfin échappé à tous les dangers auxquels votre sub- " lime dévouement vous a exposé. Je remercie sincèrement la " Divine Providence d'avoir daigné conserver en vous un de ses " plus fidèles Ministres, et le confident des dernières pensées " d'un frère dont je pleurerai sans cesse la perte, dont tous les " bons François béniront à jamais la mémoire; d'un martyr dont " vous avez le premier proclamé le triomphe, et dont j'espère " que l'Eglise consacrera un jour les vertus. Le miracle de votre " conservation me fait espérer que Dieu n'a pas encore aban- " donné la France. Il veut, sans doute, qu'un témoin irré- " prochable atteste à tous les François l'amour dont leur Roi fut " sans cesse animé pour eux, afin que connoissant toute l'étendue " de leur perte, ils ne se bornent pas à de stériles regrets, mais " qu'ils cherchent, en se jetant dans les bras d'un père, qui les " leur tend, le seul adoucissement que leur juste douleur puisse re-

Quelques mois auparavant, j'avois reçu une lettre de M. de Malesherbes. Ses amis, dirai-je les miens, en ont exigé la publication.

" Malesherbes, ce 4 Avril.

" J'ai reçu, Monsieur, avec la plus vive reconnoissance, le plus précieux de tous les présens." (Des cheveux de Louis XVI).

" Il acquiert encore un nouveau prix pour moi, " me venant de la main du plus fidèle serviteur de " notre malheureux Maître.

" Mon premier mouvement a été d'aller à Fontainebleau, vous en marquer toute ma reconnoissance, et de vous prier d'en venir recevoir les " tendres assurances dans ma retraite.

" On m'a fait faire attention que, dans le moment de crise où nous sommes, les meurtriers du " Roi avoient partout des émissaires qui veillant à " toutes mes actions, et vraisemblablement aussi

" ecvoir. Je vous exhorte donc, Monsieur, ou plutôt, je vous " demande avec instance, de recueillir et de publier tout ce que " votre saint ministère ne vous ordonne pas de taire. C'est le plus " beau monument que je puisse ériger au meilleur des Rois et au " plus chéri des frères.

" Je voudrois, Monsieur, vous donner des preuves efficaces de " ma profonde estime ; mais, je ne puis que vous offrir mon admiration et ma reconnoissance. Ce sont les sentimens les plus " dignes de vous.

" LOUIS."

" aux vôtres, ne manqueroient pas de dire que les " partisans de la Maison Royale se réunissoient " pour tramer des complots contre leurs assassins. " Il y a des gens de bien qui ont été persécutés sur " des indices qui n'étoient pas plus forts que celui-là.

" Cette considération m'a empêché depuis long- " temps d'aller à Paris, où j'ai des affaires ; mais " je ferai ce voyage dès que l'orage du moment sera " un peu calmé. Je m'empresserai, en passant à " Fontainebleau, de vous y voir: et si vous n'y " étiez pas, ce sera à Paris que j'irai vous embras- " ser, et mêler mes larmes aux vôtres. Je vous " prie, Monsieur, d'être très-persuadé de mon sin- " cère attachement.

" MALESHERBES."

Avant que M. de Malesherbes eût pris la résolution de quitter Paris, le système de la terreur, ou pour mieux dire, de la tyrannie, étoit déjà en France à son plus haut dégré. Des espions furent envoyés de toutes parts pour surprendre les discours et les conversations de quiconque resteroit attaché à la cause royale. Cette mesure n'étoit que le prélude d'une autre encore plus oppressive. La Convention ordonna, par décret, que les prêtres insermentés, les nobles, les magistrats, et toutes personnes réputées riches, seroient déclarées suspectes et

seroient incarcérées. Les chefs du parti dominant, et leurs agens, reçurent des dénonciations sur toutes sortes de sujets, et traitèrent, sans distinction, comme ennemi de la patrie, quiconque leur déplaisoit. Ce n'étoient pas seulement pour les actions interdites par la loi, qu'on étoit poursuivi ; mais des paroles, des signes, étoient punis ; on faisoit même un crime des pensées ; car, peut-on nommer autrement les épanchemens de l'amitié? " Plus de li-
" berté dans les festins, plus de confiance dans les
" familles, de fidélité dans les serviteurs. La dis-
" simulation, la tristesse, l'effroi se communiquoient
" partout. L'amitié fut regardée comme un écueil,
" l'ingénuité comme une imprudence. La vertu
" fut taxée d'affectation, qui pouvoit rappeler dans
" l'esprit du peuple le bonheur des temps précé-
" dents *."

Dans ces jours de calamité, l'échafaud suivoit de près la prison. Je regardois la perte de ma vie comme un sacrifice inévitable : j'y étois préparé. Mes sermens, moins encore que les affections de mon cœur, m'enchaînoient à Paris. Jamais je ne me serois consolé d'avoir, par mon éloignement volontaire, perdu quelque occasion de servir la Fa-

* Montesquieu, Grand. et Déc. des Romains, chap. xiv.

mille Royale. Mère tendre! pouvois-je oublier la promesse chère et sacrée que vous aviez exigée de moi, lors qu'avant la journée du 10 Août, 1792, prévoyant déjà que ce fils si cher seroit arraché de vos bras *, vous me fîtes promettre de lui rendre les soins qu'en d'autres temps ma place m'eût commandés †. Pouvois-je perdre le souvenir du témoignage dont son infortuné père honora " mon vé- " ritable attachement pour lui ‡."

* Entre les journées du 20 Juin et du 10 Août, 1792, la Reine fut instruite que les meneurs de l'Assemblée projetoient de la séparer du Roi et de ses enfans, et de l'enfermer à l'Abbaye du Val-de-Grâce, à Paris.

† Au mois d'Avril, 1792, le Roi m'avoit nommé Premier Valet de Chambre de Monsieur le Dauphin.

Si je ne craignois de m'exposer à la censure, je spécifierois la classe à laquelle appartenoient plusieurs des personnes qui composoient, à la Cour de France, une partie du service du Roi, des Princes et Princesses de la Famille Royale; mais, ce que je ne craindrai pas de dire, et ce que la révolution m'a démontré plus particulièrement encore, c'est combien il est important de choisir avec soin les personnes qui doivent composer le service familier des Princes. La Marquise de Tourzel, Gouvernante des Enfans de France, en étoit si persuadée, qu'elle renonça au droit que sa charge lui donnoit, de placer auprès des augustes élèves confiés à ses soins, des gens de sa maison. " Quelqu'honnêtes qu'ils soient," m'a-t-elle dit plusieurs fois, " la " condition dans laquelle Dieu les a fait naître, ne les appelle pas " à l'honneur de faire partie du service familier des Princes."

‡ On me pardonnera, sans doute, de rappeler ici les expressions mêmes du Roi dans son Testament.

Les risques auxquels m'exposoit la prolongation de mon séjour à Paris, ne tardèrent pas à se réaliser. Dans la matinée du 13 Octobre, 1793, revenant de la Place de Louis le Grand, je traversois le jardin des Thuileries, où je n'entrois plus que rarement, pour ne pas augmenter mes peines, par l'amertume des souvenirs qu'il me retraçoit. Un homme m'arrêta ; c'étoit un Aide de camp de Ronsin, chef de l'armée révolutionnaire. Il marchoit, dans cet instant, à la suite d'Henriot, Commandant Général de la Garde Nationale Parisienne*. M'ayant reconnu pour avoir été dans la Tour au service de la Famille Royale, il me conduisit à Henriot, et lui dénonça mes précédentes fonctions. Sans autre information, ce Commandant ordonna à deux fusiliers de me conduire au comité révolutionnaire de la section des Thuileries. Envain je réclamai mon renvoi devant ma propre section. On n'écouta point mes remontrances : je fus entraîné.

Déposé dans un corps de garde voisin, j'attendis

* Henriot, d'abord domestique, puis soldat dans les troupes des colonies, commis aux barrières de Paris, Garde National, Commandant de bataillon, enfin, Général de la milice Parisienne, étoit un homme ignorant, inepte, présomptueux, et féroce. Il dirigea les assassins des 2 et 3 Septembre, 1792. Je ferai bientôt connoître son genre de mort.

jusqu'au soir que les membres du comité eussent le loisir de m'entendre. Objet de la curiosité du public, je voyois aller et venir dans la pièce où j'étois gardé, des gens de toute espèce. Les uns avec l'air de la simple curiosité, d'autres avec l'expression d'une joie cruelle, venoient me considérer. " Tu " es donc," me disoient-ils avec ironie, " l'homme " du Ci-devant! Eh bien! ton tour est venu....!"

Enfin, à dix heures du soir, on me conduisit au comité révolutionnaire. L'homme qui m'avoit arrêté, ayant couru à ce comité, pour prévenir mes juges, je ne doutai pas qu'il n'y fût allé pour fournir des moyens de m'embarasser. Ils cherchèrent, en effet, à me surprendre par des questions insidieuses. Interrogé sur la journée du 10 Août, je répondis comme je l'avois fait devant l'Assemblée de la Commune. " Aimois-tu le Roi," me demanda-t-on ; " excite-t-il tes regrets?" Cette question cachoit un piége d'autant plus dangereux, que la peine de mort étoit prononcée contre quiconque émettroit un vœu en faveur de la royauté et de la Maison régnante. " Distinguez," repris-je froidement, " l'homme d'avec le Roi, le sujet d'avec le serviteur." —" Pourquoi cette question?" dit au Président, l'un des membres du comité. " N'a-t-il pas été " libre d'aimer la personne qu'il servoit?"—" Mais,"

continua celui-ci, " aimois-tu la constitution de " 1791?"—" J'en avois, comme vous, juré le " maintien *." Peu satisfaits de ces réponses, les membres du comité me firent un crime de la mention faite de moi dans le Testament de Louis XVI. " Malgré le ton ironique dont on parle ici de ce " Testament, je vous déclare," répondis-je, " et " j'en demande acte, que loin de craindre que ce " dernier témoignage des bontés de mon Maître " puisse m'inculper, je ne m'en crois que plus sûr de " la bienveillance et de la sauve-garde de tous les " François."

Tandis qu'on rédigeoit le procès-verbal de mon interrogatoire, entra un homme d'un aspect féroce. A la nature du compte qu'il venoit rendre, je devinai bientôt l'emploi qui lui étoit confié. C'étoit un de ces hommes envoyés dans les campagnes voisines, pour amener aux prisons de Paris les personnes prétendues suspectes †. Je frémis encore au souvenir des propos du Président à cet agent

* Dans ces temps de troubles, il falloit, à toute occasion, ne fût-ce que pour obtenir un passeport, jurer d'observer et de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et acceptée par le Roi.

† Un décret de la Convention désignoit les personnes suspectes, mais en termes assez vagues pour laisser la plus grande latitude à la volonté des inquisiteurs.

subalterne de l'inquisition révolutionnaire. " Ci-
" toyen," lui dit-il, " je loue ton zèle ; mais, à
" n'aller que le pas, tu ne feras que glaner. Va au
" grand galop et la récolte sera complète."

Cependant, les membres du comité, incertains du parti qu'ils devoient prendre à mon égard, arrêtèrent de me renvoyer au Comité de Sûreté Générale de la Convention. Deux commissaires furent chargés de m'y conduire, et de lui remettre copie de mon interrogatoire. Ce nouveau tribunal n'ayant pas alors le loisir de m'entendre, je fus consigné dans un corps de garde. J'y passai la nuit exposé à tous les outrages d'une soldatesque effrénée.

Le lendemain, je comparus, à onze heures du soir, devant ce comité. Mais, à peine mon nom fut-il prononcé, qu'un cri général s'éleva contre moi : *A la Force! A la Force!* entendois-je répéter de toutes parts. Soudain, deux Gendarmes s'emparèrent de moi, me garrottèrent, et me conduisirent, au milieu de la nuit, à cette prison. La situation alarmante de la Reine absorboit alors toutes mes pensées.

Le procès de la Reine étoit commencé ; Sa Majesté avoit comparu devant les hommes de sang qui se prétendoient ses juges. A la lecture de l'acte infâme d'accusation dressé contre elle, avoit succédé

un interrogatoire atroce. Marie-Antoinette écouta avec le calme de l'innocence, répondit avec noblesse, et conserva toute la dignité de son rang. L'interrogatoire achevé, MM. Chauvau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray, Avocats renommés, furent choisis pour ses défenseurs officieux ; ils s'acquittèrent honorablement de cette périlleuse fonction. Quelques heures après, le bruit des tambours se fit entendre dans les rues adjacentes à ma prison. . . . La Reine n'étoit plus *!

Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur François et de l'Impératrice Reine, Marie-Therèse, étoit née à Vienne, le 2 Novembre, 1755, et avoit épousé, en 1770, Louis XVI, alors Dauphin de France. Digne du sang des César, digne du sang auquel Elle s'allia, Marie-Antoinette joignit sur le trône la Majesté à la grâce ; Elle fut sublime dans l'adversité †.

* Dans la matinée du 16 Octobre, la Reine ayant été livrée à l'exécuteur, monta avec lui sur un tombereau. Elle avoit un deshabillé blanc : ses mains étoient liées derrière le dos. Dans cet état, elle fut conduite à travers deux rangs de l'armée révolutionnaire, et au milieu d'une foule innombrable. Arrivée, à onze heures, à la Place de Louis XV, elle courba sa tête sous le fatal instrument !

† Parmi les justes éloges donnés à la Reine, il en est peu qui la peignent aussi bien que le discours qui lui fut adressé, le

Le Ciel, qui venoit de permettre ce nouveau régicide, le fit suivre bientôt d'un événement mémorable. Un premier décret de la Convention Nationale avoit ordonné de conduire à Marseille, et d'enfermer au fort St. Jean, le Duc d'Orléans, les Princes ses fils restés en France*, et le Prince de

26 Novembre, 1789, par le Chevalier de Boufflers, au nom de l'Académie Françoise.

" Si j'osois," disoit cet orateur, " tracer à Votre Majesté " l'image d'une personne vraiment digne des hommages de l'uni- " vers; sur qui le Ciel sembleroit avoir d'avance répandu l'éclat " du diadème; qui joindroit une dignité plus qu'humaine à une " grâce presque divine; dont l'affabilité conserveroit je ne sais " quoi d'imposant; qui obligeroit à la vénération en permettant " la confiance, et chez qui, enfin, la delicatesse de son sexe, en " offrant l'expression des qualités les plus aimables, sembleroit " servir de voile à la force et au courage d'un héros, Votre Ma- " jesté nommeroit l'auguste Marie-Therèse, et tous les François " nommeroient son auguste fille. Si je faisois connoître cette " âme égale et généreuse, aussi forte contre ses propres cha- " grins, que sensible aux peines des autres, avec cette raison, en " même temps maîtresse d'elle-même, souvent inspirée, jamais " dominée par les événemens; enfin, si j'essayois de peindre ce " don heureux d'étonner et de gagner les esprits par un main- " tien toujours digne, mais toujours conforme aux circonstances " les plus difficiles, et ce charme indéfinissable qui naît de la " convenance et de la gloire, et qui prête aux moindres paroles " plus de force qu'à des armes, et plus de prix qu'à des bienfaits, " Votre Majesté continueroit toujours à reconnoître et à être re- " connue."

* M. le Duc de Montpensier, et M. le Comte de Beaujolois. Ces deux Princes, ainsi que M. le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, si jeunes au commencement de la révolution,

Conty. Par égard pour le mauvais état de sa santé, la Duchesse d'Orléans devoit rester au château de Vernon, en Normandie, sous la responsabilité de la municipalité du lieu*. La Duchesse de Bourbon continuoit de demeurer à son chateau de Petit-Bourg.

Dans ces circonstances, la défection de Dumourier†, acheva de perdre le Duc d'Orléans. Alors,

et instruits à l'école de l'adversité, jouissent en Angleterre d'un intérêt et d'une considération dont on se plaît à honorer la sagesse de leur conduite dans une position que de tristes souvenirs rendoient si délicate.

* La Duchesse d'Orléans fut, depuis, emprisonnée au Palais du Luxembourg, devenu l'une des maisons d'arrêt. Plusieurs mois après la mort de Robespierre, le gouvernement la fit conduire en Espagne. Son malheur trop connu, loin d'avoir affoibli le respect qu'inspiroient ses vertus, plus encore que son rang, l'avoit rendue l'objet de l'intérêt général.

Je me rappelle, à cet égard, une particularité dont je fus témoin. Le 31 Décembre, 1789, la Duchesse d'Orléans vint au Palais des Thuileries pour faire sa cour à la Reine, à l'occasion du nouvel an. La Duchesse d Orléans fut à peine auprès de Sa Majesté, qu'elle lui exprima la douleur que certains événemens lui causoient encore. La Reine ne la laissant point achever, lui prit la main, et lui témoigna combien l'expression touchante de ses sentimens pour elle, adoucissoit l'amertume de ses chagrins.

† Le général Dumourier avoit formé le projet de marcher sur Paris, et, dit-on, de rétablir la constitution de 1791. La Convention Nationale, à laquelle la conduite du Général donnoit de l'ombrage, le manda à sa barre par un décret rendu le 7 Mars, 1793 Beurnouville, Ministre de la Guerre, Camus, Quinette, la Marque, et Bancal, tous quatre Députés de la Convention,

chaque faction, pour échapper au soupçon d'Orléanisme, affecta de se porter contre ce Prince aux résolutions les plus violentes. Le Comité de Sûreté Générale dressa l'acte d'accusation du Duc d'Orléans. Il fut ramené à Paris, sans deviner le motif de sa translation, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. Le 6 Novembre, ce Prince eut la tête tranchée, au milieu des cris de joie de ce même peuple dont, peu de temps auparavant, il avoit été l'idole.

L'assassinat de Louis XVI, celui de Marie-Antoinette, ne suffirent point à la rage des factieux. Il leur falloit une victime nouvelle. Le 9 Mai, 1794, Madame Elisabeth fut mandée au tribunal révolutionnaire. L'arracher de la Tour du Temple, la traîner à la Conciergerie, l'accuser, l'interroger, la condamner, fut l'affaire de quelques heures. " Vo- " tre nom," lui demandèrent des cannibales érigés en juges? " Elisabeth de France, sœur de Louis

furent chargés de porter ce décret à l'armée, et de le faire exécuter. A peine arrivés au quartier général, Dumourier les fit saisir, et les envoya sous bonne escorte au Prince de Saxe-Cobourg, Feld-Maréchal, Commandant en Chef l'armée de Sa Majesté Impériale. Dumourier se flattoit d'être soutenu par son armée; elle l'abandonna. Il n'eut que le temps de passer en fugitif dans le camp Autrichien, avec quelques officiers de son Etat-Major.

" XVI, Tante de Louis XVII, votre Roi." Interrogée sur de prétendus chefs d'accusation, elle répondit: " C'est à Dieu seul que je rendrai compte " de mes actions." Le lendemain, Madame Elisabeth eut la tête tranchée, avec vingt-trois autres victimes.

Vertueuse Elisabeth! enlevée à la fleur de vos ans*, au monde indigne de vous posséder, veillez du haut des Cieux sur cette Princesse formée par vos leçons, sur ce trésor que vous avez laissé à la terre†! Couvrez de votre protection toute-puissante, les débris épars de votre auguste famille!

Peu de temps après, une des factions de la Convention Nationale terrassa Robespierre. Le 9 Thermidor (27 Juillet, 1794), Tallien étant instruit que Robespierre le comptoit au nombre de ses premières victimes, se hâta de le prévenir, en l'attaquant lui-même, par une dénonciation des plus graves. Sur cette dénonciation, fortement appuyée par Barrere, l'Assemblée décréta d'accusation ce monstre et les complices de sa tyrannie. A l'instant, la Commune se constitua en état de révolte contre la Convention. Quelques Députés réunis à la Garde

* Madame Elisabeth-Philippine-Marie-Helène de France, étoit née à Versailles, le 3 Mai, 1764.

† Madame Royale, aujourd'hui Duchesse d'Angoulême.

Nationale assiégèrent l'Hôtel de Ville, et s'emparèrent des rebelles. Robespierre se tira un coup de pistolet: la balle lui cassa la mâchoire inférieure, et le laissa vivre pour le supplice; son frère se précipita par une fenêtre de l'Hôtel de Ville, et se brisa le crâne sans se tuer; St. Just se rendit sans défense; Lebas se brûla la cervelle; Henriot, jeté d'une fenêtre par Cofinhal, l'un de ses complices, fut ramassé dans un égout; Couthon fut trouvé au coin d'une rue, couvert de blessures et expirant. Estropiés et défigurés, tous ces monstres furent traînés au Comité de Sûreté Générale. Le lendemain, ils furent exécutés, au nombre de vingt-deux, sur la même place qui fut trop long-temps le théâtre de leurs cruautés.

Quelle carrière de calamités il m'a fallu parcourir! Que d'idées lugubres j'ai rappelées, en traçant le tableau des attentats commis par les tyrans à qui la France fut si long-temps asservie! Mais le nombre de leurs forfaits n'est pas complet encore.... Le fils de Louis XVI respire!

La guerre étendoit ses ravages du Midi au Nord de l'Europe. Les armées Françoises, partout victorieuses, augmentant chaque jour l'audace des factieux, aggrandissoient le théâtre de leurs brigandages, et sembloient en assurer l'impunité. Les

succès prodigieux obtenus au dehors, ne rassuroient pas les tyrans de la France contre la terreur que leur inspiroit la guerre de la Vendée. Quelques membres de la Convention Nationale, choisis parmi ceux qui n'avoient pas voté la mort du Roi, furent chargés d'entamer des négociations avec les principaux chefs des armées Catholiques et Royales de la Vendée et de la Bretagne. Le Chevalier de Charette, et ses braves compagnons d'armes, manquant alors des munitions de guerre les plus indispensables, profitèrent adroitement de ces dispositions pour négocier avec les meneurs de la Convention Nationale, et conclure avec eux, sinon un traité de paix, du moins un armistice. On se flattoit que toutes hostilités cesseroient de part et d'autre, et qu'à une époque déterminée, le jeune Roi et Madame Royale seroient remis aux Généraux Vendéens.

La faction qui avoit écrasé Robespierre, dont elle partagea si long-temps les crimes, s'étoit couverte du masque de la modération. Mais, ennemie implacable de l'autorité légitime, elle ne craignit pas tant le farouche Robespierre, que tout ce qui pouvoit la soumettre de nouveau à ses véritables maîtres. Dans cette appréhension, loin de remettre le jeune Roi aux défenseurs de la religion et du trône, ils prolongèrent son martyre. Instruit du dépé-

rissement dans lequel étoit Louis XVII, je sollicitai, auprès du Comité de Sûreté Générale, la faveur de m'enfermer de nouveau avec ce Prince, et de lui donner des soins. Ma demande fut rejetée, sous le prétexte que les Commissaires du Temple le soignoient.....! Le 8 Juin, 1795*, Louis XVII mourut, à la suite d'une longue et douloureuse agonie. Il fut enterré dans le cimetière de la paroisse de Ste Marguerite, faubourg St. Antoine; quelques personnes suivirent le convoi. Peu de jours après la mort de Louis XVII, une fièvre maligne emporta le médecin qui l'avoit soigné.

On a publié, à la suite de cet événement, que Louis XVII avoit été empoisonné. La tâche que je me suis imposée de n'avancer aucun fait douteux, me permet d'autant moins d'adopter cette conjecture, qu'elle est démentie par les renseignemens positifs que je me suis procurés. Ce ne fut cependant par aucun sentiment d'humanité qu'on s'abstint de commettre ce crime ; il y auroit eu, en effet, moins de barbarie dans l'empoisonnement de l'enfant Roi, qu'il n'y en eut à lui faire subir le supplice lent et douloureux de l'abandon, de l'isolement

* Louis-Charles de France, d'abord Duc de Normandie, puis Dauphin, ensuite Roi de France, étoit né à Versailles, le 27 Mars, 1785.

auxquels il fut livré pendant plusieurs mois, et qui furent les seules causes de sa mort. Les monstres qui tyrannisoient la France, et qui ne se dissimuloient pas le vif intérêt qu'inspiroit généralement le sort de ce jeune Prince, calculoient trop froidement les forfaits, pour s'exposer à compromettre leur popularité et leur puissance, en le faisant périr d'une mort violente. Il leur parut moins dangereux de travailler à l'anéantissement de toutes ses facultés morales, à force de mauvais traitemens, et en fatiguant continuellement ses organes par la terreur. " S'il arrivoit," disoient-ils, " que, dans quelque " mouvement populaire, les Parisiens se portassent " au Temple, pour proclamer Roi Louis XVII, " nous leur montrerions un petit bambin, dont " l'air stupide et l'imbécillité, les forceroient de re- " noncer au projet de le placer sur le trône."

Louis XVII avoit reçu en partage une figure céleste, un esprit précoce, un cœur sensible, et le germe des plus grandes qualités. Dans un âge encore tendre, ce Prince faisoit admirer la grâce et la finesse de ses reparties. Combien d'exemples ne pourrois-je pas en citer! Un jour, étudiant sa leçon, il s'étoit mis à siffler ; on l'en réprimandoit. La Reine survint, et lui fit quelques reproches. " Maman," reprit-il, " je répétois ma leçon si mal,

" que je me sifflois moi-même." Un autre jour, dans le jardin de bagatelle*, emporté par sa vivacité, il alloit se jeter à travers un buisson de rosiers. Je courus à lui. " Monseigneur," lui dis-je, en le retenant, " une seule de ces épines peut vous crever " les yeux, ou vous déchirer le visage." Il se retourna, et me fixant d'un air aussi noble que décidé: " Les chemins épineux," me dit-il, " mènent à la " gloire."

Ce jeune Prince avoit pour instituteur l'Abbé Davaux, qui, plus d'une fois, eut occasion de remarquer l'esprit et la sensibilité de son élève. Un jour, Monsieur le Dauphin se rappelant une de ses leçons d'histoire, alluma furtivement une lanterne, et feignit de chercher quelque chose qu'il avoit perdu. Tout à coup, il se retourna vers l'Abbé Davaux, et dit, en lui prenant la main: " Je suis plus " heureux que Diogène, j'ai trouvé un homme."

L'Abbé Davaux, lors du départ du Roi pour Varennes, avoit été quelque temps sans pouvoir donner de leçons à Monsieur le Dauphin. Comme il les reprenoit un jour, en présence de la Reine, le jeune Prince désira de commencer par la grammaire.

* Maison de plaisance de Monseigneur, Comte d'Artois, située au bois de Boulogne.

" Volontiers," lui dit son instituteur. " Votre der-
" nière leçon avoit, s'il m'en souvient, eu pour ob-
" jet les trois degrés de comparaison ; le positif, le
" comparatif, et le superlatif. Mais vous aurez
" tout oublié."—" Vous vous trompez," répliqua Monsieur le Dauphin : " pour preuve, écoutez moi:
" le positif, c'est quand je dis, mon Abbé est un
" bon Abbé ; le comparatif, quand je dis, mon
" Abbé est meilleur qu'un autre Abbé ; le super-
" latif," continua-t-il, en fixant la Reine, " c'est
" lorsque je dis, Maman est la plus tendre et la
" plus aimable de toutes les mamans." La Reine prit Monsieur le Dauphin dans ses bras, le pressa contre son cœur, et ne put retenir ses larmes.

Quelques écrivains ont déjà tracé le tableau * des tortures particulières à ces milliers de Bastilles dont les factieux couvrirent la France. La description que je pourrois faire de celles où je fus renfermé †, n'apprendroit rien à cet égard. Je me

* On trouve à cet égard plusieurs ouvrages estimables, entr'autres le *Tableau des Prisons*, par M. . . . détenu.

† De l'Hôtel de la Force, où je fus renfermé, le 13 Octobre, 1793, on me transféra dans un lieu de réclusion, faubourg St. Antoine, d'où vainement je tentai de m'évader ; quelques semaines après à l'Abbaye de Port-Royal, ensuite au Palais du Luxembourg, devenus des maisons d'arrêt. Enfin, après onze mois d'emprisonnement, je fus mis en liberté.

O vous, martyrs des devoirs les plus saints, vous, âmes sensi-

bornerai à dire, que la tyrannie, l'atrocité, la faim, et toutes les misères régnoient dans ces lieux encombrés de victimes : et, pour mêler l'insulte à la barbarie, les frontispices portoient pour inscription les mots, *Liberté, Egalité, Fraternité.* Dans ces jours d'un deuil universel, j'ai vu le père arraché au fils ; le fils au père ; l'époux à sa femme ; la fille à sa mère ; le vieillard à sa famille. J'ai vu, sans distinction d'âge, de sexe, d'état, d'opinion, ni de parti, des milliers de victimes tomber sous la hache révolutionnaire : leur calme héroïque fut le premier supplice des tyrans. Combien je serois loin de la réalité, si j'entreprenois de peindre la désolation, la douleur des parens ou des amis qui leur survivoient dans ces épouvantables demeures.

Le Ciel avoit, enfin, mis un terme aux attentats de Robespierre, et la mort de ce tyran sauva la vie à des milliers de Français. Le sang innocent cessa de couler, du moins avec autant d'abondance. La sécurité, bannie depuis long-temps des familles et des cœurs, y rentra par degrés. Les communications entre les parens et les amis furent rétablies ; mais des fers que l'humanité seule prescrivoit de

bles, qui, dans ces tristes lieux, avez adouci l'amertume de mes chagrins, agréez l'hommage d'une reconnoissance que le temps ne sauroit affoiblir!

briser, à l'instant même, ne le furent que longtemps après.

Le jeune Roi étant mort, Madame, sœur de ce Prince, restoit seule de son auguste famille! Déjà parvenue à cet âge qui permet de sentir l'amertume des peines, Madame avoit appris, par de grands exemples, à se montrer plus forte que l'adversité. Isolée dans la Tour du Temple, n'ayant que Dieu pour conseil et pour appui, Madame croissoit en grâces et en vertus, et s'élevoit comme le lys épargné par l'orage.

Je ne donnerai pas le détail du genre de vie, et des occupations de cette Princesse, depuis le jour particulièrement où Madame Elisabeth fut arrachée de ses bras, pour être conduite à l'échafaud. Une main auguste ayant recueilli pour l'histoire ces affligeans détails, et d'autres faits intéressans, je dois me borner à rapporter, le plus succintement qu'il sera possible, quelques particularités qui précédèrent l'instant où la jeune Princesse recouvra sa liberté. Je rappellerai brièvement aussi l'époque à laquelle Madame sortit de la prison du Temple, son départ de Paris pour Vienne, en Autriche, son arrivée, son séjour dans cette ville, son départ, et son mariage.

Après la mort de Louis XVII, le Comité de Sûreté Générale arrêta qu'une femme seroit donnée

à Madame Royale pour la servir. Mde. de Chanterêne fut choisie et rendit ses soins agréables à l'auguste Captive. Peu de temps après, Mde. et Mlle. de Tourzel, et la Baronne de Mackau, Sous-gouvernante des Enfans de France, eurent la permission d'entrer quelquefois dans la Tour du Temple. La découverte d'une prétendue conjuration royaliste, formée par Le Maistre, Avocat, qui pour ce fait a été fusillé, fit renfermer Madame plus étroitement. Dès lors, toute communication avec Mmes. de Tourzel et de Mackau lui fut interdite.

Le jour même où la longue captivité de Madame Royale avoit reçu quelqu'adoucissement, et qu'il lui avoit été permis de descendre de la Tour dans le jardin du Temple, où la suivoit un chien qui fut long-temps le seul témoin de ses douleurs, je louai une chambre contigue aux murs de cette prison. De mes fenêtres je voyois Madame, et pouvois en être aperçu ; elle put même entendre chanter, dans cette chambre, une romance qui lui annonçoit que bientôt les portes de sa prison alloient s'ouvrir*. Le gouvernement fut instruit de cette

* " Calme-toi, jeune infortunée,
" Bientôt, ces portes vont s'ouvrir ;
" Bientôt de tes fers délivrée,
" D'un Ciel pur tu pourras jouir :

particularité ; il me fit prévenir indirectement qu'il respecteroit l'hommage rendu au malheur, pourvu que cela n'allât pas plus loin. Je n'indiquai pas moins à Madame, à l'aide d'un signal dont elle se rappela, que j'étois chargé d'une lettre pour elle : cette lettre étoit de Sa Majesté Louis XVIII. Je la fis parvenir dans la Tour ; et Madame m'envoya sa réponse. La lettre dont le Roi daigna m'honorer, confirmera ce que j'avauce.

" A Vérone, ce 29 Septembre, 1795.

" Je suis fort satisfait, Monsieur, du zèle avec " lequel vous m'avez servi, et je serai fort aise, si " cela est possible, que vous restiez attaché à ma

" Mais en quittant ce lieu funeste,
" Où règna le deuil et l'effroi,
" Souviens-toi, du moins, qu'il y reste
" Des cœurs toujours dignes de toi."

L'auteur de cette romance étoit M. Le Pitre, officier municipal. Il en avoit aussi composé une, où, daus un couplet, le jeune Roi adressoit à la Reine ces paroles :

" Eh quoi, tu pleures, O ma mère !
" Dans tes regards, fixés sur moi,
" Se peignent l'amour et l'effroi ;
" J'y vois ton âme toute entière.
" Des maux que ton fils a soufferts,
" Pourquoi te retracer l'image ?
" Lorsque ma mère les partage,
" Puis-je me plaindre de mes fers !

" nièce. En tout état de cause, je n'oublierai ja-
" mais que votre courageuse fidélité vous a valu, de
" la part du feu Roi, mon frère, l'honneur d'être
" nommé dans son Testament. Soyez bien sûr,
" Monsieur, de tous mes sentimens pour vous.

" LOUIS."

Quelques jours après, un des agens que le Roi avoit à Paris, me remit une lettre du Chevalier de Charette pour Madame Royale. La personne à qui je me confiai pour la faire parvenir dans la Tour, craignant, ainsi que moi, de compromettre la sûreté des jours de Madame si cette lettre étoit saisie, me fit autoriser à faire revivre l'écriture, afin que Madame ne connût que de vive voix, le contenu de la lettre. Je fus même contraint, pour éviter tout danger, de brûler cette intéressante lettre. Le Chevalier de Charette, cette illustre victime de l'honneur et de la fidélité, exprimoit à la jeune Princesse les sentimens de l'armée Catholique et Royale de la Vendée, qu'il avoit l'honneur de commander. Il terminoit sa lettre en protestant que ses braves compagnons d'armes et lui verseroient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour briser les fers de l'auguste Captive.

Madame Royale fut touchée des sentimens qu'on

lui exprimoit, et me fit donner l'ordre de témoigner au Chevalier de Charette, et à son armée, sa reconnoissance des efforts que l'on faisoit pour mettre fin à son affreuse captivité. Je transmis cet ordre à l'agent du Roi.

A cette époque, des membres de la Convention Nationale, qui prenoient, ainsi que la majorité des habitans de Paris, un vif intérêt au sort de Madame Royale, dont quelques régicides vouloient aussi la mort, arrachèrent en sa faveur un décret, d'après lequel le Directoire Exécutif prit un Arrêté dont M. Bénezech, Ministre de l'Intérieur, me donna copie. Ce Ministre me remit aussi un autre Arrêté qui, sur la demande que Madame avoit daigné faire que je la suivisse à Vienne, m'autorisoit à l'accompagner, et même à rester auprès d'elle, sans que, pour raison de ce voyage, on pût m'opposer les lois contre l'émigration.

M. Bénezech m'avoit parlé avec attendrissement du sort de la jeune Princesse, qu'il n'appeloit que du nom de Madame Royale. Ce Ministre étoit alors revêtu d'un habit chamarré des couleurs qui furent prises à l'époque de la rébellion contre l'autorité légitime. Il s'aperçut que je le fixois d'un air étonné. " Ce vêtement," me dit-il, " n'est que

" mon masque; je vais même vous révéler une " de mes plus secrètes pensées. La France ne re- " couvrera sa tranquillité, que le jour où èlle re- " prendra son antique gouvernement: ainsi donc, " lorsque vous le pourrez, sans me compromet- " tre, mettez aux pieds du Roi l'offre de mes ser- " vices; assurez Sa Majesté de tout mon zèle à " soigner les intérêts de sa Couronne." Je m'acquittai de la commission.

L'Arrêté du Directoire qui autorisoit le départ de Madame Royale, étoit conçu dans les termes suivans:

Extrait des Régistres du Directoire Exécutif, du sixième jour du mois de Frimaire, l'an quatrième de la République Françoise, une et indivisible.

" Le Directoire Exécutif Arrête que les Minis- " tres de l'Intérieur et des Relations Extérieures, " sont chargés de prendre les mesures nécessaires " pour accélérer l'échange de la fille du dernier Roi, " contre les Citoyens Camus, Quinette, et autres " Députés ou agens de la République; de nommer " pour accompagner jusqu'à Bâle la fille du der- " nier Roi, un officier de Gendarmerie décent et " convenable à cette fonction; de lui donner pour

" l'accompagner celles des personnes attachées à
" son éducation, qu'elle aime davantage.

" Pour expédition conforme,

(Signé) " REUBELL, Président.

" Par le Directoire Exécutif,

(Signé) " LAGARDE, Secrétaire Gén.

" BÉNEZECH."

Cet Arrêté ayant été pris, Madame sortit de la Tour du Temple, à minuit, le 19 Décembre, 1795, jour anniversaire de sa naissance. Des Gendarmes l'escortèrent pour sa sûreté, et M. Bénezech, Ministre de l'Intérieur, l'accompagnoit. La voiture de ce Ministre l'attendoit à peu de distance du Temple; il offrit à Madame d'y monter; elle accepta cette offre. M. Bénezech la conduisit jusqu'au boulevard de la porte St. Martin, où se trouva la voiture dans laquelle Madame devoit partir pour Vienne. Cette Princesse le remercia des égards qu'il lui avoit témoignés, et se mit en route. La Marquise de Soucy, Sous-gouvernante des Enfans de France, MM. Méchain, officier de Gendarmerie, et Gomin, l'un des Commissaires du Temple, étoient avec elle*; un courier la précédoit. Madame voyageoit

* Madame voulut emmener le fidèle Turgis; il étoit malade, et ne la rejoignit que plusieurs mois après. M. Clery vint à Vienne, peu de jours après l'arrivée de cette Princesse.

sous le nom de *Sophie:* l'officier qui l'accompagnoit, avoit l'ordre de lui faire garder, sur la route, le plus grand *incognito:* Madame fut cependant reconnue. Elle reçut depuis Paris jusqu'à Huningue, et plus spécialement dans cette dernière ville, des hommages silencieux, mais expressifs. Madame arriva à Huningue, dans la nuit du 24 au 25 Décembre. J'eus l'honneur de l'y joindre presqu'aussitôt. Ma plume ne pourroit exprimer que bien foiblement les sentimens qui agitèrent mon âme, dans cet instant où Madame daigna m'adresser la parole, pour la première fois depuis ma sortie du Temple!! Madame me remit aussitôt une lettre qu'elle écrivoit au Roi, et m'ordonna de la faire parvenir à Sa Majesté. Cette lettre ne fut pas la seule que la jeune Princesse lui écrivit. La confiance dont Madame m'honoroit étoit si grande, qu'elle me donna l'ordre de lire une des lettres qu'elle écrivoit au Roi; je lui obéis. Je conserverai un éternel souvenir des sentimens que Madame exprimoit à Sa Majesté; elle imploroit sa clémence en faveur des François, même en faveur des meurtriers de sa famille!

Madame, en arrivant à Huningue, descendit à l'auberge du Corbeau; elle y resta trente-six heures. Peu d'instans avant qu'elle partît pour Bâle, le maître de l'hôtellerie monta dans la chambre de

cette Princesse : et bravant les regards inquiets des soi-disans républicains, il se jeta aux pieds de Madame, et lui demanda sa bénédiction : la Princesse lui donna sa main à baiser. Elle fit à quelques gens de l'auberge des présens, auxquels la main qui donnoit, ajoutoit un très-grand prix. Au moment où Madame alloit monter en voiture, ses yeux se remplirent de larmes. Elle pleura sur la France, sur ce pays, le théâtre de la gloire, de la grandeur, et des désastres de sa Maison. Elle dit aux personnes qui l'entouroient: " Je quitte la France avec regret, " et je ne cesserai jamais de la regarder comme ma " patrie."

Madame partit d'Huningue, le 26 Décembre, pour Bâle, où se fit l'échange ; on lui en évita le douloureux spectacle. M. Bacher, premier Secrétaire-Interprète de l'Ambassade de France en Suisse, et Commissaire nommé pour cet échange, sut allier les intérêts des dominateurs de ce royaume avec le respect dû aux malheurs de la fille de Louis XVI. Il conduisit Madame à la maison de campagne de M. Reber, riche négociant de Bâle, située à une petite distance de la porte St. Jean. Là, il remit Madame au Prince de Gavres et au Baron de Degelmann, Ministre de la Cour Impériale en Suisse, l'un et l'autre nommés à cet

effet par Sa Majesté l'Empereur. Je reçus aussitôt de Madame l'ordre de rendre à ses conducteurs le trousseau que le Gouvernement François lui avoit fait préparer ; j'exécutai cet ordre.

Le soir même, Madame se mit en route pour Vienne : elle étoit accompagnée du Prince de Gavres, et de la Marquise de Soucy. J'eus l'honneur de la suivre. Madame arriva tard à Lauffenbourg ; elle y trouva, pour la servir, des femmes que l'Empereur avoit envoyées. Le lendemain, Madame entendit une messe qu'elle fit dire en mémoire de ses augustes parens. Le 28 Décembre, cette Princesse se remit en route pour Vienne, où elle arriva le 9 Janvier 1796. Madame s'étoit arrêtée deux jours à Inspruch, capitale du Tyrol, pour y voir S. A. R. l'Archiduchesse Elisabeth, sa tante.

Madame étoit, comme je l'ai dit, accompagnée du Prince de Gavres. Il outrepassa, certainement, les instructions que sa Cour lui avoit données, en ne permettant pas à des François qui se trouvoient dans les villes où Madame passoit, de lui offrir leurs respects. Cependant, un jour où, par un hasard heureux, la voiture de Madame, et celles des personnes du service Impérial qui composoient alors la suite de la jeune Princesse, s'étoient arrêtées sur la grande route, j'aperçus de loin un officier du

Corps de Condé : c'étoit M. Berthier, l'un des Aides de Camp de S. A. S. Je prévins Madame ; elle le fit avancer : et lui adressant la parole, elle demanda, avec un vif intérêt, des nouvelles du Prince de Condé. Madame lorsque cet officier prit congé d'elle, le chargea d'exprimer à ce Prince, et à ses braves compagnons d'armes, les sentimens dont elle étoit pénétrée.

Le jour de son arrivée à Vienne, Madame fut reçue par un des grands officiers de l'Empereur. Sa Majesté Impériale lui avoit fait préparer un des plus beaux appartemens de son Palais ; la jeune Princesse y fut conduite. L'Empereur et l'Impératrice vinrent presqu'aussitôt la voir. Quelques semaines après, elle parut à la Cour. Madame avoit pris le deuil ; cette Princesse n'avoit pu le porter dans sa prison, où elle apprit, au même instant, la mort sanglante de la Reine et de Madame Elisabeth, et la fin non moins cruelle de Louis XVII, long-temps après ces événemens funestes.

On forma pour Madame une maison à l'instar de celle des Archiduchesses. Le Prince de Gavres fut nommé son Grand Maître, et la Comtesse de Chanclos, Gouvernante des Enfans de Leurs Majestés Impériales, sa Grande Maîtresse, ou Dame d'Honneur. Un caractère affable, des soins mêlés de sensibilité,

Digitized by Google

gagnèrent bientôt à Mde. de Chanclos l'affection et la confiance de la Princesse.

Madame Royale reçut des habitans de Vienne les plus grandes marques d'attachement. Ils témoignèrent vivement, lors de son départ, le regret qu'ils avoient de la perdre. Madame partit de cette ville, au mois de Mai, 1799, pour Mittau, en Courlande. Là, sous la protection du Ciel, et sous les auspices de l'Empereur de Russie, cette Princesse fut mariée, le 10 Juin suivant, à Monseigneur, Duc d'Angoulême, fils aîné de MONSIEUR, frère de Sa Majesté Louis XVIII. J'eus l'honneur d'assister à cette auguste cérémonie *. Le Roi et la Reine vinrent dans l'appartement de Monseigneur, et dans celui de Madame, et les conduisirent à la bénédiction nuptiale.

* Plusieurs années auparavant, j'avois eu l'honneur de servir d'Ecuyer de Main à Madame, lorsqu'elle reçut la confirmation du Cardinal de Montmorency. Quelques jours après, ce Prélat lui avoit fait faire sa première communion: et c'est lui qui précédemment lui avoit suppléé les cérémonies du baptême.

Les Huissiers de la Chambre du Roi avoient l'honneur de servir les Enfans de France. Ils ne quittoient point leur épée, distinction peu commune parmi les officiers de la Chambre de Sa Majesté. Une autre prérogative de leur charge étoit d'accompagner les jeunes Princes ou Princesses, lorsqu'ils sortoient, soit à pied, soit en voiture; ils ne cessoient de jouir de cette faveur qu'à l'époque déterminée à laquelle le Roi composoit à ses Enfans un commencement de Maison. Les Ecuyers Cavalcadours, et les Ecuyers de Main de Sa Majesté, exerçoient alors ces fonctions.

Elle leur fut donnée par le Cardinal de Montmorency, Grand Aumônier de France, dans une vaste galerie du Château bâti par un des anciens Ducs de Courlande. Un autel y avoit été dressé ; des branches de lilas, dans lesquelles s'entrelaçoient des lys et des roses, faisoient le seul ornement de cet autel, aux pieds duquel l'héritier et la fille de tant de Rois, vinrent unir par un nœud solennel leur triste destinée. La noblesse de Courlande, les habitans de Mittau, et de fidèles serviteurs du Roi, furent présens à cette scène touchante. Leurs yeux et les miens s'arrêtèrent, plus d'une fois, sur l'auguste fille de Louis XVI, et sur l'Abbé Edgeworth !!

L'histoire consacrera, comme un exemple mémorable des vicissitudes humaines, le nom du Pays où ce mariage fut célébré.

J'ai retracé des faits dont la connoissance m'étoit personnelle. J'ai mis les touchantes vertus de mon Roi en opposition avec les crimes de ses ennemis. Quelquefois le confident de ses peines, plus souvent le témoin de ses douleurs, j'ai voulu, quand ma bouche ne pourra plus les redire, que cet écrit du moins en consacrât le souvenir.

F I N.

TESTAMENT

DE

LOUIS XVI.

Au Nom de la Très-Sainte Trinité, du Père, du Fils, et du Saint Esprit, aujourd'hui vingt-cinquième jour de Décembre, 1793, moi, Louis XVI du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le onze du courant, avec ma famille ; de plus, impliqué dans un procès, dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante ; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser ;

Je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentimens.

Je laisse mon âme à Dieu, mon Créateur ; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu, son Père, pour nous autres hommes, quelqu'indignes que nous en fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mère l'Eglise Catholique, Apostolique, et Romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de St. Pierre, auquel Jésus-Christ les avoit confiés ; je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'Eglise, les sacremens et les mystères, tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés : je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise Catholique, donnent et donneront, conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis Jésus-Christ. Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger,

et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité Chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés, j'ai cherché à les connoître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un Prêtre Catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout, le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur ; je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un Prêtre Catholique, pour m'accuser de tous mes péchés, et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertence (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang, ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans, et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi, de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons Chrétiens, et d'honnêtes hommes ; de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité ; je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux

qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés, dans le cours de notre union: comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyoit avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entr'eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnoissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir Roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens: qu'il doit oublier toutes haines et tous ressentimens, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve: qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en règnant suivant les lois; mais, en même temps, qu'un Roi ne peut se faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes

les personnes qui m'étoient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés ; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étoient attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi, comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement, et désintéressé ; d'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré. Je les prie d'en recevoir tous mes remercîmens.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus

explicitement ; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. de *Chamilly* et *Hue*, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes.

Je lui recommande aussi *Clery*, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer, depuis qu'il est avec moi ; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie Messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes : que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. *de Malesherbes*, *Tronchet*, et *de Sèze*, de recevoir ici tous mes remercîmens et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis, en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double, à la Tour du Temple, le 25 Décembre, 1792.

(Signé) LOUIS.

(Au bas est écrit)

BAUDRAIS, Officier Municipal.

TABLE DES MATIÈRES.

		Page
	AVANT-PROPOS	v
	Convocation des Notables, dans les années 1787 et 1788	1
Année 1788.	Décision publiée sous le titre de *Résultat du Conseil d'Etat*, tenu à Versailles, le 27 Décembre, 1788, concernant le mode de convocation des Etats-Généraux	7
	Assemblées Primaires	10
1789.	Ouverture des Etats-Généraux, 5 Mai, 1789 . .	13
	Le Tiers-Etat se constitue en Assemblée Nationale, 17 Juin	21
	L'Abbé Siéyes, son portrait	22
	Protestation de la Noblesse contre les prétentions du Tiers-Etat	23
	Serment prêté au Jeu de Paume de Versailles, par la partie factieuse des Etats Généraux, 20 Juin . .	29
	Séance Royale, 23 Juin, 1789	30
	Le Comte de Mirabeau, son portrait	41
	Chapelier, son portrait	44
	Réunion des Ordres du Clergé et de la Noblesse à celui du Tiers-Etat, 27 Juin	50
	L'Assemblée Nationale demande au Roi l'éloignement des troupes que Sa Majesté avoit fait venir à Versailles, pour y maintenir l'ordre ; renvoi de ces troupes	52
	Renvoi et départ de M. Necker ; mouvemens populaires à Paris et à Versailles, 11 Juillet . . .	54

1789 Journée du 14 Juillet; prise de la Bastille . . . 58
Le Roi se rend à l'Assemblée des Etats-Généraux; son discours 60
Départ de Mgrs. Comte d'Artois, Duc d'Angoulême, Duc de Berry, de Mgr. le Prince de Condé, et de quelques Grands du royaume 63
Départ du Roi pour Paris, 17 Juillet 68
Bailly élu provisoirement Maire de Paris, son portrait 70
Le Comte de Lally-Tolendal, son portrait . . . 74
Retour de M. Necker à Versailles 83
Nuit du 4 Août; analyse des décrets rendus dans cette séance 87
Question du *Veto* Royal, agitée dans l'Assemblée Nationale 95
Repas donné par les Gardes du Corps du Roi à des officiers de troupes de ligne, et de la Milice Nationale de Versailles, 1er Octobre 97
Journées des 5 et 6 Octobre 99
Le Comte d'Estaing, son portrait 115
M. Mounier, son portrait 118
Le Marquis de la Fayette, son portrait 120
Départ du Roi et de la Famille Royale pour Paris . 133
L'Assemblée Nationale tient sa première séance à Paris, dans la grande salle de l'Archevêché, 19 Octobre 139
Le Duc d'Orléans part pour l'Angleterre 140
Camus dénonce à l'Assemblée un livre de dépenses secrètes, appelé *le Livre Rouge*; portrait de ce Député 143
L'Assemblée Nationale haraugue le Roi et la Reine, par l'organe de M. Fréteau, son Président; portrait de ce Député 149
L'Assemblée Nationale crée un papier-monnoie, qu'elle nomme *Assignats* 155
1790. Séance du 4 Février, 1790 157
Discours de Louis XVI à Madame Royale, le jour

1790 où cette jeune Princesse fit sa première communion 163
Le Duc d'Orléans parti pour l'Angleterre, revient à Paris, sa comparution à l'Assemblée Nationale, 11 Juillet 165
Première fédération du 14 Juillet . . . . . ibid.
M. Necker quitte pour la dernière fois le Ministère, 4 Septembre 176
Décret qui ordonne à tout fonctionnaire Ecclésiastique de prêter serment à la constitution civile du Clergé, 27 Novembre . . . . . ibid.
Mesdames Adélaïde et Victoire de France, tantes du Roi, partent pour Rome; leur arrestation à Ar-
1791. nay-le-Duc; mouvemens dans Paris, 19 Fév. 1791 177
Journée du 28 Février, qualifiée de *Journée des Chevaliers du Poignard* 181
Mort du Comte de Mirabeau, 2 Avril 184
Le Roi et la Famille Royale veulent partir pour St. Cloud, château à deux lieues de Paris; la Garde Nationale les arrête dans le Palais des Thuileries; suites de cette journée, 18 Avril 186
Départ du Roi et de la Famille Royale pour Montmédi, 21 Juin; leur arrestation à Varennes; leur retour à Paris 194
MONSIEUR, frère du Roi, et MADAME, partis de Paris le même jour, arrivent en pays étranger . 195
Société des Jacobins; sa formation 211
Pétition présentée à l'Assemblée Nationale, à l'effet de ne plus reconnoître Louis XVI pour Roi . . 213
Brissot de Varville, son portrait . . . . . ibid.
Mouvemens dans Paris; la loi martiale est proclamée; le sang coule au Champ de Mars, 17 Juillet . 214
Présentation au Roi de l'Acte Constitutionnel, 4 Septembre 218
Le Roi se rend à l'Assemblée Nationale; il accepte la Constitution 220

1791 Thouret, son portrait 222
L'Assemblée Législative remplace l'Assemblée Constituante; elle ouvre sa session, 7 Octobre . . . 226
Rassemblement à Coblentz et à Worms d'un parti royaliste; Convention de Pilnitz 232
1792. Gustave III, Roi de Suède, meurt assassiné . . . 238
Le Roi déclare la guerre à François II, alors Roi de Bohême et de Hongrie, 20 Avril 240
Le Roi nomme Gouverneur de Monsieur le Dauphin, le Chevalier de Fleurieu, ex-Ministre de la Marine 241
Dénonciation d'un prétendu Comité Autrichien . . ibid.
Le Roi organise sa garde constitutionnelle, 16 Mars: licenciement de cette garde, 30 Mai 246
Le Roi met son *Veto* à deux décrets, l'un concernant la déportation des Prêtres insermentés, l'autre pour la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris 250
Pétion, Député aux Etats-Généraux, ensuite Maire de Paris; son portrait 255
Journée du 20 Juin 256
Le Département informe sur les excès commis, le 20 Juin 274
Le Duc de la Rochefoucauld, Président du Département de Paris, son portrait 275
Le Marquis de la Fayette, Commandant en Chef l'armée campée sous Maubeuge, arrive à Paris; sa comparution à l'Assemblée. Il fait d'inutiles efforts pour détruire la Société des Jacobins, et retourne à son camp . . . . . ibid.
Arrivée à Paris des députés Bretons et Marseillois, pour la fédération du 14 Juillet 279
Marat, son portrait 281
Danton, son portrait . . . . . ibid.
Fédération du 14 Juillet 283

1792 M. d'Espréménil est assailli par le peuple dans le jardin des Thuileries, et couvert de blessures . 287
Nouveaux mouvemens dans Paris ; on demande la déchéance du Roi ; l'Assemblée accueille les pétitionnaires ; elle ajourne au 9 Août la question de la déchéance 294
Manifeste de M. le Duc Régnant de Brunswick . . 300
Journées des 8, 9, et 10 Août , ... 307
M. Mandat, son portrait , ... 317
Le Roi et la Famille Royale sont conduits prisonniers au Temple ; quelques détails sur leur captivité 347
Journées des 2 et 3 Septembre ; massacre dans les prisons ; mon premier emprisonnement . . . 393
Massacre à Versailles des prisonniers amenés d'Orléans à Paris, 9 Septembre 405
Troisième Assemblée, dite Conventiou Naiionale ; sa session commence le 21 Septembre ; le même jour, un décret abolit la Royauté en France, et constitue la France en République 412
Robespierre, son portrait 416
Armoire trouvée dans l'appartement du Roi aux Thuileries ; elle est dénoncée par le Ministre Roland, qui la qualifie d'*Armoire de Fer* 420
Roland, son portrait . . . . . ibid.
1793 Procès du Roi, sa condamnation à mort ; on lui tranche la tête, sur la Place de Louis XV, 21 Janvier, 1793 ; derniers entretiens du Roi avec M. de Malesherbes 421
Ma correspondance au Temple avec la Reine et Madame Elisabeth 470
Louis XVII est séparé de la Reine et livré à un Commissaire du Temple, nommé Simon ; traitemens horribles que ce municipal fait éprouver au jeune Roi 473
La Reine est conduite de la Tour du Temple à la prison de la Conciergerie 475

1793 Un officier, décoré de la Croix de St. Louis, pénètre dans la prison de la Reine; il offre à Sa Majesté de la faire évader 479
Des officiers municipaux projettent de faire évader la Famille Royale prisonnière au Temple . . 481
Mon second emprisonnement, 13 Octobre . . . 488
La Reine est mise en jugement et condamnée à mort. Sa Majesté a la tête tranchée, 16 Octobre . . . 491
Le Duc d'Orléans est mis en jugement et condamné à mort. Il porte sa tête sur l'échafaud, 6 Novembre 493
Madame Elisabeth de France est enlevée de la Tour du Temple, conduite à la Conciergerie, interrogée par les membres du tribunal révolutionnaire,
1794. condamnée à mort, et périt sur l'échafaud, 10 Mai, 1794 495
Mort de Robespierre, et de plusieurs complices de sa tyrannie, 9 Thermidor (27 Juillet) 496
1795. Louis XVII meurt dans la Tour du Temple, 8 Juin, 1795 497
Un mot sur les prisons sous le règne de Robespierre 502
Madame Royale reçoit dans la Tour du Temple une lettre de Sa Majesté, Louis XVIII ; la jeune Princesse y répond 505
Une lettre du Chevalier de Charette m'est remise pour Madame Royale, et lui est communiquée . 507
Madame recouvre sa liberté : sa sortie du Temple, 19 Décembre, 1795; son arrivée à Vienne en Autriche; son départ pour Mittau et son mariage 508
Testament de Louis XVI. 517

De l'Imprimerie de HARPER et Co. 4, Crane Court, Fleet Street,
à Londres.

575755
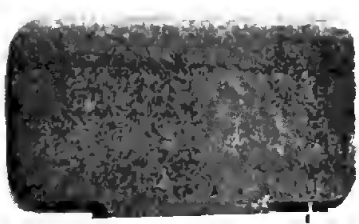
5757755